



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 14 février 2018**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 19 février 2018. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 février 2018. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859017

Accorder un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de trois camions-tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3, pour une somme maximale de 393 891,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16342 (4 soumissionnaires)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206011

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Dypex Communications Ltd., pour l'implantation et la souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillance pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de douze mois - Somme maximale de 117 075 \$USD (173 323,99 \$ CDN), taxes incluses, - Contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 158 300 \$CDN en provenance des dépenses générales d'administration à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1176634002

Exercer l'option de la prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1,322 069,79 \$, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1 mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 87 400,00 \$ en 2018, en provenance des dépenses générales d'administration à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 84 000,00 \$ pour 2019 et les années subséquentes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1177833001

Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 \$, pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels, pour une période de 2 ans, soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total de 1 180 367,58 \$ à 1 994 145,75 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1170206013

Exercer la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 105 526,35 \$, pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période d'un an soit du 1er mars 2018 au 28 février 2019, dans le cadre du contrat à Informatique Pro-Contact inc. (CE17 0271), majorant ainsi le montant total du contrat de 105 526,35 \$ à 211 052,70 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922013

Conclure avec Maxi-Métal inc., une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 \$, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859019

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égout sur camion, pour une somme maximale de 441 140,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16416 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1175035006

Accorder un contrat à HYPERTEC SYSTEMES INC pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021 - Somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16503 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231080

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 193 101,28 \$ (contrat: 10 350 000,00 \$ et incidences: 1 086 804,08 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 278702 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.010 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175364003

Octroyer un contrat à Les services de construction Démo Spec Inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 7440, boulevard Décarie (Hippodrome de Montréal) dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 10 988 518,90 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 5936 - 4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231090

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 \$ (contrat: 11 341 288,64 \$ + incidences: 230 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 417613 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.012 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231094

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 946 870,99 \$ (contrat: 4 674 170,99 \$ + incidences: 272 700,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 317901 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.013 Contrat de services professionnels

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1177851002

Accorder trois contrats de services professionnels à Imperial Traitement Inc., d'une durée approximative de trois ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 3 731 191,70 \$, le deuxième pour une somme maximale de 4 872 726,73 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 945 987,18 \$ - Appel d'offres public 17-16341 (2 soumissionnaires pour les contrats 1 et 2 et un seul soumissionnaire pour le contrat 3) / Approuver les projets de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.014 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1177632003

Accorder un contrat de services professionnels à XEROX Canada ltée, pour la numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans - Somme maximale de 1 551 068,44 \$, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3) - Appel d'offres public 17-16462 (3 soumissionnaires, un seul conforme)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.015 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1186850001

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, avec la firme Groupe Géninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 298 197,32 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation facultative de 18 mois – Appel d'offres public 1658 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.016 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1186850002

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, avec la firme Groupe Géninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 298 197,32 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation facultative de 18 mois / Appel d'offres public 1659 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.017 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1186850003

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 237 779,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1657 (4 soumissionnaires)

20.018 Subvention - Contribution financière

CE Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1180741001

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2018 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal, et ce, du 25 au 30 juin 2019

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.019 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1177840001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 203 300 \$ à 13 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat Culture et Communauté 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1183931001

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour la réalisation d'une étude sur le développement, la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle générée par l'industrie de l'audiovisuel et du jeu vidéo / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 280 662 \$ à quatre différents organismes, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) / Approuver les projets de conventions à cet effet

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1180018001

Accorder un soutien financier de 325 000 \$ à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 12e édition du Festival TransAmériques 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

20.023 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170018008

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à l'organisme Fondation Québec cinéma, pour soutenir la 36e édition des Rendez-vous du cinéma québécois / Approuver un projet de convention à cette fin

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170018007

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à l'organisme Festival Montréal en lumière inc., pour soutenir la 19e édition de Montréal en lumière 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Investissement et développement - 1174674001

Accorder une contribution financière, maximale, de 900 000 \$ à la Société du quartier de l'innovation de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de son plan stratégique de développement / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1186352001

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 112 500 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal en 2018-2019 pour propulser son volet Entrepreneuriat, financé par le budget de la Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service de l'eau - 1182839001

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2018 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau / Autoriser une dépense de 75 000 \$ à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1184310001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, le 15 et le 16 février 2018, afin de siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Lévis. Montant estimé : 245,46 \$

30.004 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de l'Espace pour la vie . Planétarium - 1172912004

Accepter une subvention de 5 776 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du volet Accord Canada-France pour le projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal » / Autoriser le directeur d'Espace pour la vie à signer l'accord de subvention / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie - 1180348002

Accepter une somme de 21 000 \$ en provenance de la Société de gestion Marie-Victorin pour la bonification de la programmation éducative du service de l'Espace pour la vie / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à cette contribution

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service des technologies de l'information . Direction Solutions numériques - 1176469004

Corriger les aspects financiers dans le dossier faisant l'objet de la résolution CG18 0086 (25 janvier 2018)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1181233001

Adopter un règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement no 17-082 et modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17e et 18e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1180498001

Déposer le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	10

CE : 10.002
2018/02/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2018/02/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176859017

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de 3 (trois) camions-tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3, pour une somme maximale de 393 891,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16342 (4 soum.).

Il est recommandé:

1. d'accorder à Camions Inter-Anjou inc., le contrat pour la fourniture de 3 (trois) camions-tasseurs avec bennes compactrices de 8VG3, pour une somme maximale de 393 891,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16342.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre pour un montant de 359 676 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-01-30 07:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859017

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de 3 (trois) camions-tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3, pour une somme maximale de 393 891,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16342 (4 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition de tous les véhicules de la Ville.

Le SMRA souhaite acquérir trois camions-tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3 pour les besoins des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de LaSalle et de Rosemont-La Petite-Patrie. Deux des trois appareils à acquérir remplacent des véhicules ayant atteint leur durée de vie utile, c'est le cas pour le 314-06225 de MHM et 314-07345 pour LaSalle. Le troisième camion, destiné à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, servira à la collecte d'ordures dans les paniers de rues. Depuis l'implantation de la collecte de résidus alimentaires qui a remplacé une collecte d'ordures ménagères pour les citoyens, l'arrondissement a constaté une augmentation d'ordures dans les paniers de rues. Dans certains secteurs, les paniers doivent être vidés au minimum une fois par jour.

Pour acquérir les camions, l'appel d'offres 17-16342 s'est tenu du 21 août au 25 septembre 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 36 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit:

- Addenda no 1, émis le 11 septembre pour des modifications aux articles 2.9 et 3.8.4 du devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 17-16342, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de 3 (trois) camions-tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3, tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-16342.

Article 1 : (3) châssis de camion de marque et modèle Isuzu, NRR

Article 2 : (3) bennes compactrice de marque et modèle Durabac, Tracker

Article 3 : (2) verseur de bac simple

Les camions seront utilisés dans le cadre du transport de déchets et produits recyclables. Les camions seront munis d'un moteur diesel, d'une boîte de vitesse automatique, d'un système hydraulique pour la compaction de la benne et d'accessoires tels que marchepieds et poignées de maintien. Les camions seront également munis de dispositifs de protection latérale de chaque côté du camion. Ceux-ci serviront à assurer la sécurité des cyclistes et piétons (exigences sur les véhicules lourds de la Ville de Montréal).

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16342 pour lequel il y a eu quatre (4) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Total
Camions Inter-Anjou inc.	393 891,70 \$	393 891,70 \$
Le Centre du Camion Ste-Marie inc.	394 622,94 \$	394 622,94 \$
Charest Automobile ltée	397 761,76 \$	397 761,76 \$
Groupe Environnemental Labrie inc.	467 146,18 \$	467 146,18 \$
Estimation	408 161,25 \$	408 161,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		413 355,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		4,94 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		73 254,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		18,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		- 14 269,55 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		- 3,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		731,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		0,19 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achat antérieur avait permis d'estimer la dépense du contrat à 408 161,25 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 393 891,70 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 359 676 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des châssis de camion respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier entraînerait des délais dans les opérations des arrondissements en plus de faire perdre à la Ville des économies, puisque deux des trois appareils à acquérir remplacent des véhicules ayant atteint leur durée de vie utile. Or, ne pas remplacer ces appareils accentue le vieillissement du parc de véhicules et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison:

1^{er} camion-tasseur : 110 jours suite à l'émission du bon de commande

2^e camion-tasseur : 115 jours suite à l'émission du bon de commande

3^e camion-tasseur : 120 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ST-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Caroline ST-LAURENT, 6 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

Tél : 514 872-6523
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-03

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux opérations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-01-29

Dossier # : 1176859017

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Accorder un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de 3 (trois) camions-tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3, pour une somme maximale de 393 891,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16342 (4 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16342 - Intervention..pdf](#)[17-16342 tcp.pdf](#)[17-16342 - Det Cah Final.pdf](#)[17-16342 PV.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-03

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Camion Inter Anjou inc.	393 891,70 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le Centre du Camion Ste-Marie inc.	394 622,94 \$	<input type="checkbox"/>	
Charest automobile ltée	397 761,76 \$	<input type="checkbox"/>	
Groupe Environnemental Labrie inc.	467 146,18 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Le prix de la soumission des firmes Le Centre du Camion Ste-Marie inc., Charest automobile ltée et Groupe Environnemental Labrie inc. a été corrigé. La différence entre les prix inscrits sur le procès verbal et ceux inscrits au tableau des prix est due à une erreur de calcul.

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Renée Veillette
2	Titre de l'appel d'offres	Acquisition de trois (3) camions tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3
4	No de l'appel d'offres	17-16342
5	Préposée au secrétariat	Vivéna Akossou (Le 2 octobre 2017)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	Le 25 septembre 2017
8	Service requérant	33 Service du matériel roulant et des ateliers
9	Requérant	Le Minh Hang

Renée Veillette

#	Soumissionnaire	Commentaires	Conformité (validée par l'agent d'approvisionnement)	No de soumission
1	Camions Inter Anjou inc.		Conforme	22455
2	Le Centre du Camion Ste-Marie inc.	Soumission corrigée, erreur de calcul à l'article no 3	Conforme	22456
3	Charest Automobile ltée	Soumission corrigée, erreur de calcul à l'article no 3	Conforme	22457
4	Groupe Environnemental Labrie inc.	Soumission corrigée, erreur d'addition au bordereau de soumission	Conforme	22458

Agent d'approvisionnement	Renée Veillette
Numéro de l'appel d'offres	17-16342
Titre de l'appel d'offres	Acquisition de trois (3) camions tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3

G	Item	Articles	Unité de mesure	Quantité prévisionnelle	Camions Inter Anjou inc.		Le Centre du Camion Ste-Marie inc.		Charest Automobile Itée		Groupe Environnemental Labrie inc.	
					Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
	1	Châssis de camion à cabine avancée, incluant le droit environnemental sur les pneus neufs, pouvant rencontrer les exigences spécifiques de la benne compactrice <u>Marques et modèles considérés :</u> ISUZU, NRR Diesel, 2018 HINO, 195, 2018		3	52 834,00 \$	158 502,00 \$	53 046,00 \$	159 138,00 \$	53 956,00 \$	161 868,00 \$	54 569,92 \$	163 709,76 \$
	2	Fourniture et installation d'une benne compactrice sur le châssis de camion décrit à l'article no 1 <u>Marques et modèles de référence :</u> LABRIE, MINIPACK 8 vg3 DURABAC, TRACKER 8 vg3		3	56 145,00 \$	168 435,00 \$	56 145,00 \$	168 435,00 \$	56 145,00 \$	168 435,00 \$	77 762,88 \$	233 288,64 \$
	3	Fourniture et installation d'un verseur de bac simple, selon les caractéristiques de l'article no 10 du devis technique		2	7 826,00 \$	15 652,00 \$	7 826,00 \$	15 652,00 \$	7 826,00 \$	15 652,00 \$	4 652,00 \$	9 304,00 \$
					Total	342 589,00 \$	Total	343 225,00 \$	Total	345 955,00 \$	Total	406 302,40 \$
					TPS	17 129,45 \$	TPS	17 161,25 \$	TPS	17 297,75 \$	TPS	20 315,12 \$
					TVQ	34 173,25 \$	TVQ	34 236,69 \$	TVQ	34 509,01 \$	TVQ	40 528,66 \$
					TOTAL	393 891,70 \$	TOTAL	394 622,94 \$	TOTAL	397 761,76 \$	TOTAL	467 146,18 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme

Camions Inter Anjou inc.

342 589,00 \$
17 129,45 \$
34 173,25 \$
393 891,70 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-16342

Numéro de référence : 1098192

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de trois (3) camions tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg³



Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Camion Inter Anjou Inc. 8300 Edison Montréal, QC, H1J 1S8 NEQ : 1143632389	Monsieur Alex Calvé Téléphone : 514 353-9720 Télécopieur : 514 353-3222	Commande : (1331921) 2017-08-23 10 h 41 Transmission : 2017-08-23 10 h 41	2818970 - 17-16342 Addenda N° 1 2017-09-11 11 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CHAREST INTERNATIONAL 275 boul. Pierre-Roux est Victoriaville, QC, G6t1S9 NEQ : 1142789560	Monsieur Michel Lacroix Téléphone : 819 758-8271 Télécopieur : 819 758-9900	Commande : (1331001) 2017-08-21 15 h 09 Transmission : 2017-08-21 15 h 09	2818970 - 17-16342 Addenda N° 1 2017-09-11 11 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe environnemental Labrie inc 175 Route du Pont Lévis, QC, G7A 2T3 NEQ : 1143078369	Monsieur Thierry Jacques Téléphone : 418 831-8250 Télécopieur : 418 831-5255	Commande : (1332606) 2017-08-24 13 h 30 Transmission : 2017-08-24 13 h 30	2818970 - 17-16342 Addenda N° 1 2017-09-11 11 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Centre du Camion Ste-Marie Inc.	Monsieur Carl Lapointe	Commande : (1341097)	2818970 - 17-16342 Addenda N° 1

5400 Martineau Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1T8 NEQ : 1141772484	Téléphone : 450 230- 6280 Télécopieur :	2017-09-15 10 h 58 Transmission : 2017-09-15 10 h 58	2017-09-15 10 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Saniquip / Bergor 48 Rue Séguin Rigaud, QC, J0P1P0 http://www.bergor.ca NEQ : 1166217282	Monsieur Alain Robitaille Téléphone : 450 424- 0801 Télécopieur : 450 451- 4188	Commande : (1330862) 2017-08-21 12 h 32 Transmission : 2017-08-21 12 h 32	2818970 - 17-16342 Addenda N° 1 2017-09-11 11 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1176859017

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Accorder un contrat à Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de 3 (trois) camions-tasseurs avec bennes compactrices de 8 vg3, pour une somme maximale de 393 891,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16342 (4 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1176859017 - Acquisition trois camions-tasseurs.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-07

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1170206011

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré la firme Dyplex Communications Ltd., pour l'implantation et la souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillance pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 117 075,00 \$USD (173 323,99 \$ CDN), taxes incluses, pour une période de douze (12) mois/Approuver un projet de convention à cette fin/Autoriser un virement budgétaire de 158 300 \$CDN, net de taxes, pour 2018 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2018.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la firme Dyplex Communications Ltd. (fournisseur unique), pour une période de douze (12) mois, pour l'implantation et la souscription à des droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillance pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 117 075,00 \$USD (173 323,99 \$CDN), taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme (#209075 et #209076) en date du 6 septembre 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 158 300,00 \$CDN, net de taxes, en provenance du budget des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la technologie et de l'information, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-02-07 10:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206011

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré la firme Dyplex Communications Ltd., pour l'implantation et la souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillance pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 117 075,00 \$USD (173 323,99 \$ CDN), taxes incluses, pour une période de douze (12) mois/Approuver un projet de convention à cette fin/Autoriser un virement budgétaire de 158 300 \$CDN, net de taxes, pour 2018 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le travail des enquêteurs du SPVM dépend, de plus en plus, des outils technologiques de pointe qui permettent de faire rapidement des recherches sur les individus et les lieux physiques. La Ville détient actuellement plusieurs de ces outils qui ne sont toutefois pas intégrés, ce qui nuit à l'efficacité du travail des enquêteurs. En effet, les enquêteurs doivent questionner individuellement chacun des outils utilisés afin d'obtenir l'information requise. La Division des opérations spécialisées cherche à intégrer ces outils d'enquête sous une seule et même plateforme. Suite à une vigie effectuée par le SPVM et le Service des TI, le logiciel Sylver Eye, un produit de la firme Knowmadics, a été identifié comme étant le seul produit sur le marché actuel qui intègre toutes ces fonctionnalités de recherche et de surveillance. Le logiciel Sylver Eye facilitera le travail des enquêteurs en matière d'enquête : l'enquêteur travaillera seulement avec un seul outil et non pas avec une multitude de logiciels, comme il le fait actuellement, et sauvera du temps, un facteur essentiel lors des interventions policières. Silver Eye permet, par ailleurs, d'améliorer la sécurité de nos agents lors des opérations policières.

Sylver Eye est distribué par Dyplex Communications Ltd., seul revendeur autorisé au Canada.

L'objet de ce présent dossier décisionnel est d'accorder un contrat de gré à gré la firme Dyplex Communications Ltd., pour l'implantation et la souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multiplateformes pour la surveillance pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 117 075,00 \$ USD (173 323,99 \$ CDN), taxes incluses, pour une période de douze (12) mois, à approuver un projet de convention à cette fin, et à autoriser un virement budgétaire de 158 300,00 \$ CDN, net de taxes, pour 2018 en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat avec la firme Dyplex Communications Ltd comprend les items suivants :

- Les droits d'utilisation pour une période de douze (12) mois;
- L'implantation du logiciel Sylver Eye;
- Le support à la formation pour les formateurs de la Ville;
- L'entretien et le support des logiciels.

Le logiciel Sylver Eye comprend les caractéristiques suivants :

- Possibilité de transmission des données en temps réel;
- Facilité de partager les informations avec les autres corps policiers;
- Utilisation du logiciel sous les deux systèmes d'exploitation Internetnetwork Operating System d'Apple (IOS) ou Android;
- Disponibilité du logiciel en version française.

Sylver Eye remplacera les outils suivants :

- - Outil de gestion et analyse des balises;
 - Outil de positionnement en temps réel des balises;
 - Outils de visionnement de caméras de surveillance sur la route.

JUSTIFICATION

La souscription annuelle aux droits d'utilisation de Sylver Eye permet aux enquêteurs du SPVM d'avoir une plus grande marge de manoeuvre et autonomie lors des perquisitions, des opérations policières et de la surveillance des lieux physiques et des personnes. Ce produit est déjà utilisé par les nombreux corps policiers du Canada et des États-Unis.

Cet outil technologique va permettre une plus grande autonomie et la flexibilité nécessaire à la gestion des enquêtes en cours. À partir de son ordinateur ou d'une tablette, l'enquêteur pourra, par exemple, visualiser les images vidéo, analyser les positionnements cellulaires et les balises installées et transmettre en temps réel des photos à une équipe de surveillance. La plateforme permet également la gestion de la preuve recueillie et la gestion des accès à de l'information sensible.

La durée du contrat est d'une année. Étant donné que cette solution offre des fonctionnalités intéressantes et qu'elle a un impact sur les opérations du SPVM, la Ville

pourra apporter des ajustements lors du renouvellement, si nécessaire, notamment au niveau des quantités.

Ce contrat sera accordé, en vertu de l'article 573.3 (2) de la Loi sur les cités et villes à Dyplex Communications Ltd., puisqu'après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur, il s'est avéré que Dyplex Communications Ltd. est la seule firme autorisée à vendre le logiciel Sylver Eye au Canada (pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 173 323,99 \$, taxes incluses.

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) :

Description	2018	TOTAL
Souscription aux droits d'utilisation du logiciel Sylver Eye (BF)	173 323,99 \$	173 323,99 \$
TOTAL	173 323,99 \$	173 323,99 \$

Dépenses non capitalisables (BF) :

La dépense de 173 323,99 \$, taxes incluses, (158 267,90 \$ net de taxes), sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information jusqu'au terme du contrat, d'une durée d'un an à partir de l'octroi.

Cette dépenses sera financée, à 100 % par l'agglomération, par un virement budgétaire de 158 300 \$, net de taxes, pour 2018 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération, vers le Service des technologies de l'information."

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier décisionnel permet une flexibilité dans le travail quotidien des enquêteurs du SPVM et le logiciel acquis est utilisé par les différents corps policiers du Canada et des États-Unis. Le SPVM pourra bénéficier, de plus, des développements des autres clients de Sylver Eye.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE: 14 février 2018;
- Approbation du dossier par le CM: 19 février 2018;
- Approbation du dossier par le CG: 22 février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 20 octobre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-09

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 5142806963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2017-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 514-280-6970
Approuvé le : 2018-01-25

June 15, 2017

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Section Soutien Technique
4545 Hochelaga, 2e etage
Montreal (Que) H1V1C2

To Whom It May Concern:

Dyplex is currently the only authorized reseller of Knowmadics SilverEye in Canada and Knowmadics, Inc is the sole owner and developer of SilverEye software.

If you have any questions or if I can be of assistance please contact me at (703) 665-7430 or via e-mail alana.burbidge@knowmadics.com.

Knowmadics Inc. Authorization:



Alana Burbidge
Director of Sales and Channel Management

•
•
•
•
•
•



107 Woodbine Downs Blvd Units 7&8
Toronto, Ontario, Canada M9W 6Y1
Tel:416-675-2002 Fax: 416-675-1822
Email: info1@dyplex.com
www.dyplex.com



Le 16 juin 2017

SPVM
4545 Rue Hochelaga, 2ième étage
Montréal, QC H1V 1C2
Attention: Jean-François Taza

Bonjour Jean-François,

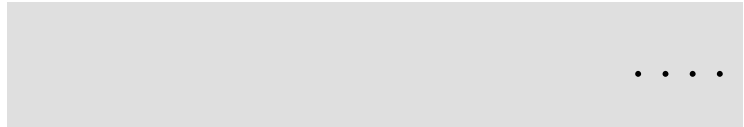
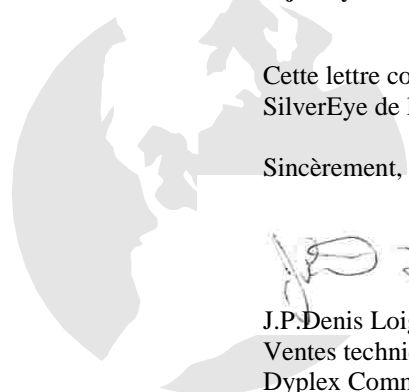
Sujet: Système SilverEye au Canada

Cette lettre confirme que Dyplex Communications Ltd. est le seul vendeur au Canada du système SilverEye de la compagnie Knowmadics, Inc.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.P. Denis Loignon".

J.P. Denis Loignon
Ventes techniques
Dyplex Communications Ltd.



• • • • •

Les coûts d'acquisition et d'intégration de la solution de géolocalisation au RAO

Item #	Description	Nombre d'unités	Prix unitaire en \$ US avant taxes	Prix en \$ US avant taxes	Prix en \$ CAD avant taxes	Prix \$ CAD, taxes incluses	Taux de change (2017-12-12, www.XE.com) TPS+TVQ	
1	Acquisition l'acquisition et l'implantation du logiciel Sylver Eye	1	\$107 075.00	\$107 075.00	\$137 872.98	\$158 519.46	1.28763	1.28763
2	Formation	1	\$10 000.00	\$10 000.00	\$12 876.30	\$14 804.53	1.14975	1.14975
	Total			\$ 117 075.00	\$ 150 749.28	\$ 173 323.99		

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

Dyplex Communications LTD., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 107, Woodbine Downs Blvd, Unit 6, Toronto, Ontario, M9W 6Y1, agissant et représentée par M. J.P. Denis Loignon, représentant des ventes techniques, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelé(e) le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 101534667

N° d'inscription T.V.Q. :

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant;

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient: :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : l'offre de service (soumission 209075 et 209076) présentée par le Contractant le 6 septembre 2017..

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention à fournir la souscription à des droits d'utilisation et l'implantation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillance (Sylver Eye) pour le Service de police de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.3 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.4 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

- 6.5 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.6 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.7 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.8 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent dix sept milles soixante quinze dollars US ou cent soixante treize milles trois cent vingt et trois dollars et quatre vingt dix neuf sous canadiens 117 075,00 \$USD (173 323,99 \$CDN) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable à la fin des travaux (installation, formation).

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 20

Dyplex Communications LTD

Par : _____
(Nom et titre de la personne autorisée)

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Dossier # : 1170206011

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré la firme Dyplex Communications Ltd., pour l'implantation et la souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillance pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 117 075,00 \$USD (173 323,99 \$ CDN), taxes incluses, pour une période de douze (12) mois/Approver un projet de convention à cette fin/Autoriser un virement budgétaire de 158 300 \$CDN, net de taxes, pour 2018 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1170206011 agg.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Soutien et conseil financier
Brennan
Tél : 514- 872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-07

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1176634002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1,322 069,79 \$, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1 mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 87 400,00 \$ en 2018, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 84 000,00 \$ pour 2019 et les années subséquentes

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Bell Mobilité - Division Radio (BMR) la prolongation prévue au contrat pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), conformément à l'appel d'offres public #12-12413, pour une période de 2 ans soit du 1 mars 2018 au 29 février 2020, pour un montant total maximal de 1,322 069,79 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00\$ \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses.
2. d'autoriser un virement budgétaire de 87 400,00 \$, au net, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de la technologie et de l'information, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

3. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 84 000\$ du Service des Technologies de l'information pour 2019 et les années subséquentes.
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
5. d'approuver le projet de convention à cette fin.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-02-07 10:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176634002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1,322 069,79 \$, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1 mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 87 400,00 \$ en 2018, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 84 000,00 \$ pour 2019 et les années subséquentes

CONTENU

CONTEXTE

Le Système de Gestion des Interventions (SGI) est au cœur des activités opérationnelles du Service de sécurité Incendie de Montréal (SIM). Il permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé par plus de 2400 pompiers, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il soutient la gestion de plus de 127 500 interventions par année. Il est composé principalement d'une solution pour les communications entre véhicules, déployée en 2004, ainsi qu'un système de répartition assisté par ordinateur (RAO), mis en service en 2007.

Le SGI permet d'acheminer aux intervenants du SIM plusieurs types d'informations pertinentes relatives aux interventions, telles que le type de bâtiment, la présence de matières dangereuses et la localisation des bornes d'incendie. Son utilisation contribue à la réduction du temps de réponse lors d'un appel d'urgence et à l'amélioration des processus de répartition du SIM, ce qui contribue à assurer la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM. Le SGI est constitué d'un ensemble de composantes dont

l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires.

En février 2013, suite à l'appel d'offres public #12-12413, un contrat a été octroyé à la firme Bell Mobilité - Division Radio (BMR) (CG13 0047), pour une période cinq ans, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SIM. Cet appel d'offres comportait la possibilité d'une prolongation de l'entente pour un maximum de trois périodes supplémentaires de 12 mois.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser, conformément à l'appel d'offres public # 12-12413, la prolongation du contrat octroyé à la firme Bell Mobilité - Division Radio (BMR) pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1 mars 2018 au 29 février 2020, pour un montant total maximal de 1,322 069,79 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00\$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses. Le dossier consiste également à approuver un projet de convention à cette fin, à autoriser un virement budgétaire de 87 400 \$ (au net) en 2018 en provenance des dépenses générales d'administration vers le budget du Service des TI, ainsi qu'à autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 84 000 \$ (au net) pour 2019 et les années subséquentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0687 - 16 décembre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

CG13 0047 - 28 février 2013 - Accorder un contrat à Bell Mobilité - Division Radio, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 5 ans, soit du 1er mars 2013 au 28 février 2018, pour une somme maximale de 2 896 176 \$, taxes incluses, avec l'option de prolongation pour 3 années additionnelles - Appel d'offres public 12-12413 (2 soumissionnaires. - 1 seul conforme)/Approuver le projet de convention à cet effet.

CE13 0063 - 23 janvier 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Bell Mobilité Inc. - Division Radio, afin de fournir le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 3 mois, soit du 1er décembre 2012 au 28 février 2013, pour une somme maximale de 90 000 \$, taxes incluses/Approuver le projet de convention à cet effet.

CG12 0467 - 20 décembre 2012 - Conclure avec Hypertec Systèmes inc., une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture d'ordinateurs véhiculaires robustes pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 12-12409/Autoriser l'acquisition de 256 ordinateurs véhiculaires robustes dans le cadre de l'entente-cadre, pour une dépense maximale de 1 308 637,86 \$, taxes incluses.

CG12 0270 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 250 344,98 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la passerelle Dataradio-IP de l'infrastructure radio du SGI du SIM dans le cadre du contrat accordé à BMR, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 853 539,58 \$ à 2 103 884,56 \$, taxes incluses.

CG08 0014 - 31 janvier 2008 - Octroyer un contrat à BMR pour le support et l'entretien de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SIM, pour une somme maximale de 1 853 539,58 \$, taxes incluses, pour une durée de 60 mois, soit du 1er décembre 2007 au 30 novembre 2012.

CE07 1279 - 15 août 2007 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un contrat de support et d'entretien de l'infrastructure de radiocommunication et des

ordinateurs véhiculaires du SGI du SIM, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

CM03 0897 - 25 novembre 2003 - Octroyer un contrat à Bell Mobilité Radio inc. pour l'entretien des ordinateurs mobiles et des équipements de radiocommunication du Système de gestion des interventions (SGI) - Dépense de 2 596 768 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 03-7915.

DESCRIPTION

Le Service des TI souhaite maintenir l'accès aux services de la firme BMR pour deux années supplémentaires. Les principaux services inclus dans ce contrat de support et de maintenance sont :

- Le service préventif qui assure la vérification complète ainsi que les ajustements nécessaires pour tous les équipements et logiciels énoncés;
- Le service de mise à jour d'appoint des logiciels utilisés pour les opérations du SIM sur les ordinateurs véhiculaires;
- Le service d'installation et de désinstallation des équipements mobiles ainsi que leurs accessoires et le service de relocalisation des équipements radio en caserne;
- Le service de déploiement des nouveaux ordinateurs véhiculaires;
- La gestion des demandes de services;
- Le service d'entretien correctif qui consiste à maintenir et rétablir le service de tous les équipements, incluant le diagnostic, la correction des défauts de fonctionnement, la remise en marche des composantes & équipements, les mises au point des équipements, la calibration des équipements de radiocommunication, et la mise jour des logiciel;
- La gestion de l'inventaire (équipements, composantes, logiciels et pièces couverts par l'entente).

JUSTIFICATION

L'infrastructure de radiocommunication véhiculaire et les ordinateurs véhiculaires sont des composantes essentielles au fonctionnement global du SGI et jouent un rôle crucial sur le plan opérationnel. Ces composantes assurent les communications et la transmission d'informations pertinentes aux interventions entre le Centre de communications et les ordinateurs véhiculaires. À ce titre, les services offerts par la firme BMR sont requis afin d'assurer le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SIM.

Les informations transmises via l'infrastructure véhiculaire contribuent à assurer la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM. Ces composantes doivent être disponibles 24 heures par jour, 365 jours par année. La prolongation de ce contrat de support et de maintenance permettra d'assurer le fonctionnement des composantes de l'infrastructure de radiocommunication véhiculaire, des ordinateurs véhiculaires, et permettra ainsi d'assurer la continuité des opérations.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Bell Mobilité Inc. a obtenu son accréditation le 14 mai 2014 et cette dernière a été renouvelée en 2017. Bell Mobilité Inc. est inscrite à l'AMF sous le numéro de client 3000185095.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette prolongation de contrat sera assumé comme suit :
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) :

Description	2018 (10 mois)	2019 (12 mois)	2020 (2 mois)	Total
Support et maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires (BF)	550 862,41 \$	661 034,90 \$	110 172,48 \$	1 322 069,79 \$
Total	550 862,41 \$	661 034,90 \$	110 172,48 \$	1 322 069,79 \$

Un montant maximal de 1 322, 069,79 \$, taxes incluses, (1 207 225,94 \$ net de taxes) sera imputé au budget de fonctionnement 2018-2020 du Service des TI.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense, provenant des budgets du Service des technologie et de l'information, ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

En effet, la restructuration administrative effectuée en 2017, a généré des déplacements de dépenses de compétence locale vers des dépenses de compétence d'agglomération et inversement. Toute choses étant égale par ailleurs, ces déplacements ont modifié les budgets identifiés à chaque compétence sans pour autant que les activités opérationnelles reliées à ces budgets aient subi des modifications. Il convient donc de rétablir l'équilibre (des charges imputées à chaque compétence) qui prévalait avant la réorganisation. Cette correction s'est faite à travers le taux des dépenses mixtes d'administration de compétence d'agglomération qui est établi dans le règlement sur les dépenses mixtes. Le calcul de celui-ci pour le budget 2017, a donc été révisé afin de neutraliser l'effet du transfert fiscal causé par la réorganisation administrative. Ce taux est adopté par le conseil d'agglomération via le règlement RCG 06-054. La méthodologie d'établissement de ce taux est conforme au travail réalisé en 2006 sur le sujet par le groupe de travail créé par la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et formé de représentants des municipalités reconstituées et du Service des finances de la Ville de Montréal. Elle permet de maintenir l'équilibre fiscal des dépenses identifiées à l'agglomération lors de restructurations administratives de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera également financée, pour l'année 2018, par un virement budgétaire de 87 370,56 \$, au net, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le budget du Service des TI, ainsi que par un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 84 012,95 \$, net de taxes, pour l'année 2019 et les années subséquentes.

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien (taxes incluses):

Période	Coût annuel d'entretien (taxes incluses)	Coût mensuel d'entretien (taxes incluses)	Écart en \$ (mensuel)	Écart en %
2013 (10 mois)	463 650,48 \$	46 365,05 \$	n/a	n/a
2014	509 955,29 \$	42 496,27 \$	-3 868,77 \$	-8 %
2015	549 843,65 \$	45 820,30 \$	3 324,03 \$	8 %

2016	549 843,65 \$	45 820,30 \$	0,00 \$	0 %
2017	549 843,65 \$	45 820,30 \$	0,00 \$	0 %
2018	664 711,90 \$	55 392,66 \$	9572,34\$	21 %
2019	661 034,90 \$	55 086,24 \$	-306,42 \$	-1 %
2020 (2 mois)	110 172,48 \$	55 086,24 \$	0,00 \$	0 %

La hausse de 21 % relative au coût d'entretien & de support du nouveau contrat (par rapport au contrat précédent) s'explique par le recours à une garantie prolongée pour les équipements véhiculaires. En effet, la garantie du manufacturier viendra à échéance à la fin de février 2018. Cette hausse était déjà prévue et autorisée par les instances (CG13 0047).

Bien que le dossier engendre une hausse de 9572,34 \$ (mensuelle) des coûts d'entretien et du budget de fonctionnement, cela permettra d'accroître la vie utile de 2 ans et de réduire globalement le coût de propriété de la solution. En effet, les coûts de remplacement de la solution sont nettement plus élevés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que le SGI est directement lié à la protection des citoyens, il est impératif que l'ensemble des composantes utilisées soit opérationnel et supporté 24 heures par jour et 365 jours par année.

La prolongation de ce contrat pour une période de vingt quatre (24) mois supplémentaires permettra un fonctionnement optimal de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SIM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE: 14 février 2018;
- Présentation du dossier au CM: 19 février 2018;
- Présentation du dossier au CG: 22 février 2018;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain CARRIÈRE, -

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucia DELLA SALA
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 868-3912
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-17

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 514 280-6963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2017-11-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 514 280-6970
Approuvé le : 2018-01-25

Dossier # : 1176634002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Exercer l'option de la prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1,322 069,79 \$, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1 mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 87 400,00 \$ en 2018, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 84 000,00 \$ pour 2019 et les années subséquentes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[City of Montreal Extension 18aug17.pdf](#)[12-12413 BMR renouvellement.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-08

Denis LECLERC
C/S App. strat. en Biens
Tél : 514-872-5241
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

PAR TÉLÉCOPIE

Le 16 août 2017

Monsieur Gary Sempionius
Bell Mobilité inc.
200, boulevard Bouchard, 4 Co
Dorval (Québec) H9S 5X5

Télécopieur : 514 420-8315

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 12-12413
SUPPORT ET MAINTENANCE DE L'INFRASTRUCTURE RADIOCOMMUNICATION ET
ORDINATEURS VÉHICULAIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES DE MONTRÉAL

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°12-12413. Cette option est définie à la clause 8 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

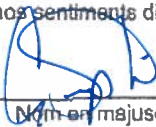
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période 24 mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 3 décembre 2012 dans le cadre de l'appel d'offres 12-12413.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 18 août 2017 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


Nom en majuscules et signature

Aug. 18/17
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au 50 % de la valeur annuelle du contrat.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date


Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5290

BB/wv

c.c. M. Daniel Cauchon
M. Stéphane Camirand

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 1 décembre 2017

Avis favorable avec commentaires

Appel d'offres no 12-12413

Titre : SUPPORT ET MAINTENANCE DE L'INFRASTRUCTURE RADIOCOMMUNICATION ET ORDINATEURS VÉHICULAIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIES DE MONTRÉAL

Conformément aux clauses 4, 5 et 9 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 12-12413:

4. Durée du contrat

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents des instructions au soumissionnaire et clauses générales de l'appel d'offres, le contrat convenu avec le fournisseur est effectif pour une période de soixante (60) mois à partir de l'émission du bon de commande.

5. Prolongation du contrat

Sur avis écrit de la Ville donner à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois chacun, pour un maximum de trois (3) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

9. Indexation des prix

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'adjudication du contrat.

Pour les produits

À la date anniversaire, et pour les années subséquentes, sur avis écrit du fournisseur, l'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire sous la référence : : Indices de prix des produits industriels, par industrie et groupes d'industries – Fabrication de produits informatiques et électroniques. : Tableau 3-18. (Janvier 2012)./ No 62-011-X au catalogue.

$$P_1 = P_0 * \left[\frac{M_{0IPC}}{M_{-1IPC}} \right]$$

Avec :

P_0 Prix en vigueur au début du contrat

P_1 Prix indexé

M_{0IPC} Moyenne de la valeur mensuelle des indices (IPC) pour les 12 mois postérieurs au début de contrat ou postérieurs à la dernière indexation, selon le plus tardif des deux événements.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

$M_{-1 IPC}$ Moyenne de la valeur mensuelle des indices (IPC) pour les 12 mois précédents au début de contrat

Pour le service

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'adjudication du contrat.

À la date anniversaire, et pour les années subséquentes, sur avis écrit du fournisseur, l'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire sous la référence :

Tableau 329-00141,2,3

Les indices de prix des services professionnels en informatique (IPSPI), conception de systèmes informatiques et services connexes, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Tableau 327-00361,2,3

Indices des prix des installations de télécommunications (IPIT).

$$P_1 = P_0 * \left[\frac{M_{0IPPI}}{M_{-1IPPI}} \right]$$

Avec :

P_0 Prix en vigueur au début du contrat
 P_1 Prix indexé
 M_{0IPPI} Moyenne de la valeur mensuelle des indices (IPPI) pour les 12 mois postérieurs au début de contrat ou postérieurs à la dernière indexation, selon le plus tardif des deux événements.
 M_{-1IPPI} Moyenne de la valeur mensuelle des indices (IPPI) pour les 12 mois précédents au début de contrat.

Si la tendance du marché est à la baisse dans le secteur d'activités ciblé, la Ville se réserve le droit de bénéficier d'un ajustement de prix à la baisse selon ces mêmes règles de calcul d'indexation.

Statistiques Canada ayant interrompu la collecte de certaines des données , il a été convenu avec le fournisseur d'utiliser une moyenne de 0.9% d'augmentation tel que fourni sur le tableau: Indice des prix à la consommation, par province (mensuel) (Québec), période juillet 2016 à juillet 2017

Le service requérant voulant se prévaloir du renouvellement, nous avons transmis la demande à Bell Mobilité et celui-ci nous a retourner l'autorisation dûment signé de son acceptation. (Voir pièce jointe).

Le service de l'approvisionnement est favorable au renouvellement de l'entente.

Dossier # : 1176634002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Exercer l'option de la prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1,322 069,79 \$, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1 mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 87 400,00 \$ en 2018, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 84 000,00 \$ pour 2019 et les années subséquentes

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le présent contrat de prolongation est approuvé quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



[Prolongation du contrat visée 01112017.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzana CARREIRA CARVALHO
Avocate
Tél : 514-868-4137

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-20

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel



**Prolongation du contrat octroyé suite à l'appel d'offres 12-12413
(CG13 0047 du 28 février 2013)**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **BELL MOBILITÉ INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell, bureau A-7, à Verdun, Québec, H3E 3B3, agissant et représentée par M. Gary Semplonius, vice-président ventes aux entreprises et marketing, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par son conseil d'administration le 15 mai 2017.

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

N° d'inscription T.P.S. :

N° d'inscription T.V.Q. :

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public 12-12413 et en vertu de la résolution CG13 0047 adoptée le 28 février 2013 par le conseil d'agglomération de la Ville, la Ville a octroyé un contrat au Contractant pour la fourniture de services de support et de maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (ci-après le « Contrat »);

ATTENDU QUE, d'une durée de cinq (5) ans, le Contrat prend fin le 28 février 2018;

ATTENDU QUE, suite à un avis de prolongation transmis par la Ville au Contractant conformément à l'article 5 des Clauses administratives particulières du Contrat, le Contractant accepte de prolonger le Contrat pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois;

ATTENDU QUE les Parties conviennent donc de conclure la présente entente écrite conformément à l'article 5 des Clauses administratives particulières du Contrat;

ATTENDU QU'il est prévu, à l'article 5 des Clauses administratives particulières du Contrat, que tout renouvellement du Contrat convenu avec le Contractant doit respecter l'intégralité des termes du Contrat.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
PROLONGATION DU CONTRAT

- 2.1 Les Parties conviennent de prolonger le Contrat pour une période additionnelle de vingt-quatre mois (24) mois débutant le 1^e mars 2018 aux mêmes termes et conditions, incluant le prix qui est indexé conformément à l'article 9 des Clauses administratives particulières du Contrat.
- 2.2 Le montant total du Contrat est donc majoré de deux millions huit cent quatre-vingt-seize mille cent soixante-seize dollars (2 896 176 \$) à quatre millions deux cent dix-huit mille deux cent quarante-cinq dollars et soixante-dix-neuf cents (4 218 245.79 \$), incluant toutes les taxes applicables.

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et conditions du Contrat demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2017

BELL MOBILITÉ INC.

Par : _____
Gary Semplonius

Cette convention a été approuvée par la résolution : _____

Sae

Dossier # : 1176634002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Exercer l'option de la prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 1,322 069,79 \$, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1 mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176,00 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 87 400,00 \$ en 2018, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 84 000,00 \$ pour 2019 et les années subséquentes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1176634002 m.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Conseil et soutien financier
Brennan
Tél : 514- 872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-07

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1177833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 \$, pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels, pour une période de 2 ans soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total de 1 180 367,58 \$ à 1 994 145,75 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer, en vertu de la résolution CG15 0140, l'option de prolongation du contrat accordé à la Compagnie CA du Canada pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels, pour une période de 2 ans soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, pour une somme maximale de 813 778,17\$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 06 décembre 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-02-07 10:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 \$, pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels, pour une période de 2 ans soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total de 1 180 367,58 \$ à 1 994 145,75 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La suite des logiciels informatiques de la Compagnie CA du Canada (CA) joue un rôle important dans l'infrastructure des technologies de l'information de la Ville de Montréal (Ville). Ces logiciels font partie intégrante de plusieurs systèmes informatiques offrant des services à l'organisation et aux citoyens, notamment :

- Le système de gestion du Centre de services informatiques, qui permet de consigner l'ensemble des demandes de changements et des incidents informatiques adressés au Centre de services. Tous les employés de la Ville ont accès à ce système pour le suivi des incidents bureautiques;
- Le système de gestion automatisée des postes de travail, qui fait partie intégrante de la configuration standard de plus que 15 000 postes de travail de la Ville;
- Plusieurs outils sur l'ordinateur central de la Ville, qui assurent le fonctionnement des applications corporatives, telles que la taxation, la gestion de la Cour municipale, le traitement des offenses pénales et la paie;
- Plusieurs outils sur l'ordinateur central pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui assurent le fonctionnement des applications, tels que la gestion des effectifs des policiers, la convocation à la Cour, la messagerie et le système interne d'information aux policiers.

Par l'entremise de son personnel technique, la Ville enregistre annuellement de multiples requêtes de services de soutien technique auprès de CA. Ces services sont exclusifs aux clients couverts par une entente de soutien technique et d'entretien spécialisé CA. Les acquisitions de licences CA ont été réparties dans le temps depuis les années 1990. Des contrats d'entretien pour ces licences ont été octroyés à CA par la suite.

Le présent dossier vise à autoriser la prolongation du contrat octroyé de gré à gré à la

Compagnie CA du Canada (fournisseur unique) pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour une période de deux ans, soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, pour une somme maximale de 813 778,17 \$, taxes incluses, et à approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC1096225 - 13 janvier 2016 - Autoriser une dépense de 4 746,30\$ (toutes taxes incluses) pour acquérir l'utilisation et l'entretien de la licence « CA Spool Print management, option for VPI » et ce jusqu'au 30 mars 2018 (modification 1).

CG15 0140 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Compagnie CA du Canada, fournisseur unique, pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, soit pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018.

CG12 0390 - 25 octobre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 \$ taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, accordée à la Compagnie CA du Canada (CG11 0433), pour la période du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 \$ à 1 236 282,73 \$, taxes incluses.

CG11 0433 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat gré à gré à la Compagnie CA du Canada (CA), pour l'acquisition et l'entretien de licences logiciels, pour la période du 30 décembre 2011 au 30 mars 2015, au prix total approximatif de 591 685,44 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)/Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de diverses licences logiciels auprès de CA, pour la période du 31 mars 2011 au 30 mars 2015, au prix total approximatif de 986 321,76 \$ taxes incluses/Autoriser une dépense approximative de 4000 \$, taxes incluses, pour des frais d'administration du CSPQ liés à l'entente.

CG08 0294 - 19 juin 2008 - Accorder à la compagnie Computer Associates (C.A.), fournisseur exclusif, via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le contrat de renouvellement des services de support et d'entretien et l'achat de licences d'utilisation des produits de Computer Associates inc. (C.A.), pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2011, au montant de 1 897 140,92 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat d'acquisition et d'entretien de logiciels de la Compagnie CA, pour la période du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, inclut les items suivants :

- Conserver le droit d'utilisation des logiciels sous licences de la Compagnie CA;
- Obtenir le support de spécialistes techniques de la Compagnie CA, 24 heures par jour et 365 jours par année, avec un niveau de service adapté selon l'urgence;
- Accéder à la banque de connaissances techniques de la Compagnie CA;
- Obtenir les correctifs et les mises à jour des logiciels, dont la Compagnie CA est l'éditeur exclusif;
- Obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés à la Ville, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels.

Le présent contrat inclut une option de renouvellement pour une période supplémentaire d'une année, à compter du 31 mars 2020.

JUSTIFICATION

Les logiciels sous licences CA sont déjà installés et utilisés pour répondre à différents besoins d'affaires de la Ville. Ce contrat permettra de :

- Maintenir notamment le service de certains systèmes du SPVM, du Centre de services TI et de plusieurs applications corporatives;
- Minimiser les risques de pannes majeures;
- Obtenir le soutien de CA lors d'anomalies logicielles ou matérielles;
- Maintenir la conformité lors des vérifications annuelles des infrastructures essentielles à la production des états financiers et autres dossiers de vérification.

La Compagnie CA détient les droits exclusifs des logiciels CA, qui sont indispensables à l'exploitation des systèmes informatiques de la Ville. Le contrat d'utilisation et d'entretien des logiciels permet d'assurer la stabilité et la compatibilité avec les systèmes existants, afin de maintenir la continuité opérationnelle des services à la Ville. Compagnie CA du Canada est la seule à détenir les codes sources pour faire l'entretien de ses équipements.

Ce contrat est octroyé de gré à gré à la Compagnie CA du Canada, fournisseur unique pour les droits d'utilisation et de support pour la suite des logiciels CA, en vertu de l'exception prévue à l'article 573.3, paragraphe 6° (B) de la Loi sur les cités et villes, puisque son objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel, et vise la protection des droits exclusifs, tels les droits d'auteurs, les brevets ou les licences exclusives.

La Compagnie CA du Canada a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de contracter avec un organisme public le 2 mai 2016, et cette dernière autorisation demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 813 778,17 \$, taxes incluses, répartie sur une période de deux ans et payable annuellement, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI, pour la durée du contrat. La répartition annuelle sera la suivante :

Tableau de répartition des coûts :

Description	31 mars 2018 au 30 mars 2019	31 mars 2019 au 30 mars 2020	Total
Support et entretien (BF)	406 889,08 \$	406 889,09 \$	813 778,17 \$
Total	406 889,08 \$	406 889,09 \$	813 778,17 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputé au budget d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts d'entretien :

Périodes	Coût total de l'entente d'entretien	Coût moyen annuel d'entretien	Ecart en \$	Ecart en %
2015-2018 (36 mois)	1 180 367,58 \$	393 455,86 \$	N/A	N/A
2018-2020 (24 mois)	813 778,17 \$	406 889,08 \$	13 433,22 \$	3 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Etant donné que la suite des logiciels CA est requise pour le fonctionnement optimal des systèmes critiques de l'ordinateur central, il est impératif que l'ensemble des outils soit opérationnel, 24 heures par jour et 365 jours par année. La prolongation de ce contrat permet à la Ville d'accéder aux correctifs et de bénéficier du support sur l'ensemble des outils exploités par plusieurs systèmes informatiques nécessaires au bon fonctionnement des applications corporatives critiques, tant à la Ville qu'au SPVM. Ces applications offrent des services essentiels à l'organisation et aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : 14 février 2018;
- Présentation du dossier au conseil municipal : 19 février 2018;
- Présentation du dossier au conseil d'agglomération : 22 février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia KHIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 5148682550

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-04

Philippe COUVAS
Chef de division - centre d expertise -
infrastructures et plateformes

Tél : 5148720696

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gianina MOCANU
Chef de division - Gestionnaire de projets
majeurs - TI

Tél : 514-280-8521

Approuvé le : 2018-01-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2018-01-23



520 Madison Avenue
22nd Floor
New York, NY 10022
T +1 800 225-5224 +1 212 310
6222
ca.com

December 05, 2017

Ville de Montreal
Claude Houle
801 rue Brennan, 9e etage
Montreal, QB H3C 0G4

RE: Sourcing Justification

Dear Claude:

You requested information on sourcing options to renew maintenance and technical support for CA mainframe and distributed software products.

CA, Inc. (CA) is the owner and manufacturer or licensee of the software products indicated below. New releases for the products are developed exclusively by CA employees, its licensors and contractors. Only CA employees, its licensors and contractors have access to the source code of these proprietary products (other than typical industry source code escrow arrangements) - typically resellers do not.

SKU	PRODUCT
AP3270201	CA AUTOMATION POINT 3270/5250 OPT
APBASE201	CA AUTOMATION POINT
CCACC990	CA CLIENT AUTOMATION
IDMCULD02	CA GUJUPRIT FOR CA IDMS
EMLBAS002	CA EMAIL+
IDMCOR002	CA IDMS/DB
IDMAUD002	CA IDMS/DB AUDIT OPTION
IDMSDC002	CA IDMS/DC
IDMDMG002	CA IDMS DIGITONARY/MGRTR OPT
IDMDML002	CA IDMS DML ONLINE OPTION
ENDBAS002	CA Endeavor Software Change Mgr
ENDAGM002	CA ENDEVOR SCM AUTOMATED CONFIG
ENDPRO002	CA ENDEVOR SCM EXT PROCESSORS



ENDESID02	CA ENDEVOR SGM EXTERNL SEC INT
CA1BAS002	ONE TAPE MANAGEMENT
OSFSEV002	CAFILESAVE RCS AUTO RECOVERY
ACFBAS002	CA ACF2
APSI5T002	CA APASINSGHT MNTR ADABAS
OPSJE3002	OPS/MVS II JES3
SPLBAS002	CA SPOOL
SLACGS002	SOLVE:ACCESS
VTPBAS002	VTAPE PER DEVICE
APB270201	CA AUTOMATION POINT 3270/5250 OPT
APBASE201	CA AUTOMATION POINT
SMSDMP990	CA SVC MGMT SDM PACKAGE
SPLVP1002	CA SPOOL OPTION FOR VPI

Sincerely,

Priscilla Sanginario
Manager, Customer Care

Le 2 mai 2016

CA CANADA COMPANY
A/S MONSIEUR LAWRENCE M. EGAN
125, COMMERCE VALLEY DR W, BUREAU 800
THORNHILL (ON) L3T 7W4

N° de décision : 2016-CPSM-1027532

N° de client : 3000765459

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LA COMPAGNIE CA DU CANADA, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). CA CANADA COMPANY est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1^{er} mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télexcopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télexcopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1177833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 \$, pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels, pour une période de 2 ans soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total de 1 180 367,58 \$ à 1 994 145,75 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Suivant les vérifications effectuées par le Service des technologies de l'information et sur la foi des informations fournies par ce dernier, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec la compagnie CA du Canada (CA) conformément à l'article 573.3 alinéa 1, paragraphe 6b) de la Loi sur les cités et villes puisque l'objet du contrat, soit le droit d'utilisation et l'entretien des logiciels informatiques, vise la protection des licences exclusives appartenant à la compagnie CA . De plus, la compagnie CA est la seule à détenir les codes sources pour faire l'entretien des logiciels.

Nous approuvons quant à sa forme et à sa validité la modification 2 au bon de commande.

FICHIERS JOINTS



[Entente CA 25-01-2018.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-26

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514-872-1200
Division :



MODIFICATION

MODIFICATION NO 2

Au Bon de commande

En vigueur le 31 mars 2015 (la « Licence »)

Entre

La Compagnie CA du Canada personne morale ayant sa principale place d'affaires au 2700 Boul. Matheson Est, Suite 800E, Mississauga, Ontario, L4W 5M2 agissant et représentée par Lisa Kiefer, Directrice principale, comptabilité, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare.

(Ci-après appelée la « **CA** »)

et

Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de Ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;.

(Ci-après appelée le « **Titulaire de la licence** »)

Le prix et les modalités négociés dans les présentes sont dépendants de la signature et de la livraison de cette entente à CA à la Date d'entrée en vigueur avant 17h00, heure de l'Est. Si le Titulaire de la licence ne rencontre pas les critères ci-dessus, cette offre est annulée à moins qu'elle ne soit contresignée par CA. Une fois contresignée, cette disposition sera considérée nulle et non avenue et n'aura aucun effet légal. Une offre est inadmissible à moins que l'approbation légale de CA n'y soit indiquée.

ET ATTENDU QUE les parties ont conclu la modification 1 en date du 15 janvier 2016 au Bon de Commande daté du 31 mars 2015 (l' « Entente »);

ET ATTENDU QUE les parties souhaitent par la présente, modifier l'Entente comme indiqué dans les présentes;

PAR CONSÉQUENT, en contrepartie des engagements et obligations mutuels contenus dans les présentes, les parties conviennent, comme suit :

Nonobstant la signature des parties, la présente modification 2 entre en vigueur le 31 mars 2018, la Licence est modifiée comme suit :

1. Prolongation de la Période

Les programmes sous licence identifiés au tableau 1 et 2 de l'Annexe A, sont par les présentes prolongés jusqu'au 30 mars 2020 (« la période de prolongation »).

2. Frais

En considération de ce qui précède, les frais payables en vertu des présentes, incluant l'utilisation et l'entretien des Programmes sous licence, durant la période se terminant le 30 mars 2020, sont de 707 787,06\$ CAD, payables comme suit :

Tableau des versements

Date d'échéance	Frais de soutien (incluant l'utilisation et l'entretien)	Frais totaux dus (CAD)
3/31/2018	353 893,53\$	353 893,53\$
3/15/2019	353 893,53\$	353 893,53\$

Tous les montants excluent les taxes et seront payables en sus des frais énumérés ci-dessus.

3. Produits de remplacement

- Les produits énumérés dans le tableau ci-dessous, sous la colonne « Produit original », ont été terminés et remplacés par les produits énumérés dans la colonne « Produit(s) remplacés(s) ».
- Toutes les obligations financières relatives aux produits originaux demeurent valides et exécutoires et sont applicables aux produits remplacés, et
- Les produits remplacés sont soumis à l'Entente et à la présente modification 2.

Contrat de CA	Produit Original	Limite d'utilisation autorisée originale	Produit remplacé	Nouvelle limite d'utilisation autorisée
40219439	CA AUTOMATION POINT 3270/5250 OPT *	2-16 Connectors	CA OPS/MVS Event Management & Automation for JES3 Plus	200-MIPS
	CA AUTOMATION POINT *	2 servers		
	OPS/MVS II JES3	200 MIPS		
	CA ACF2	200-MIPS	ACF2® for z/OS MIPS	200-MIPS
	ONE TAPE MANAGEMENT	200 MIPS	CA One Tape Management MIPS	200 MIPS
	CA ENDEVOR SCM AUTOMATED CONFIG	200 MIPS	CA Endevor® Software Change Manager Automated Configuration MIPS	200 MIPS
	CA Endevor Software Change Mgr	200 MIPS	CA Endevor®	200 MIPS
	CA ENDEVOR SCM EXTERNL SEC INT*	200 MIPS	Software Change Manager Plus	
	CA ENDEVOR SCM EXT PROCESSORS	200 MIPS	CA Endevor® Software Change Manager Automated Configuration MIPS	200 MIPS
	CA Endevor Software Change Mgr	200 MIPS	CA Endevor®	200 MIPS
	CA ENDEVOR SCM EXTERNL SEC INT	200 MIPS	Software Change Manager Plus	
	CA ENDEVOR SCM EXT PROCESSORS	200 MIPS	CA Endevor® Software Change Manager Extended Processors MIPS	200 MIPS
	CA IDMS/DB AUDIT OPTION*	200 MIPS	CA IDMS/DB for z/OS Plus	200 MIPS
	CA IDMS/DB			
	CA CULPRIT FOR CA IDMS*			
	CA IDMS DICTIONARY MGRTR OPT*			
CA IDMS DML ONLINE OPTION*				
CA IDMS/DC*				
SOLVE:ACCESS	200 MIPS	CA SOLVE:Access® Session Management for	200 MIPS	

			z/OS MIPS	
	CA SPOOL	200 MIPS	CA Spool Print	200 MIPS
	CA SPOOL OPTION FOR VPI*	200 MIPS	Management Plus	

4. Option de renouvellement

Le Titulaire de la licence peut décider de prolonger les modalités de soutien et de maintenance des programmes sous licence pour une période supplémentaire d'un an commençant le 31 mars 2020, moyennant des frais de 353 893,53 CAD (taxes en sus) (« **Frais de renouvellement** ») par l'exécution et la livraison à CA d'un amendement à la présente Licence énonçant les conditions du renouvellement susmentionné. Les frais de renouvellement seront soumis à des ajustements pour toute augmentation de la limite d'utilisation autorisée.

5. Augmentation de la Limite d'Utilisation Autorisée

Le paragraphe a) de la section intitulée Augmentation de la Limite d'utilisation autorisée décrite en détail dans le Bon de Commande de CA daté du 31 mars 2015 est modifié comme suit :

- a) Le Titulaire de la licence peut augmenter la Limite d'utilisation autorisée applicable des logiciels de CA pour l'ordinateur central indiquée dans les tableaux 1 à l'Annexe A au cours de la période de prolongation moyennant un préavis écrit à CA et le paiement unique des frais de licence supplémentaires de CA (les « frais de licence supplémentaire »), plus des frais d'utilisation et d'entretien annuels (les « UMF ») à la fois comme indiqué ci-dessous : Nonobstant toute tranche de paiement établie pour les frais de licence initial, les frais de licences supplémentaires ainsi que les frais UMF applicable liés à la hausse doivent être payés dans les trente (30) jours après réception par le Titulaire de la licence de la facture de CA. Les UMF initiaux doivent être calculés au prorata jusqu'à la prochaine date anniversaire de la date d'effet de la licence et sera payable en totalité chaque année par la suite. Les frais de licence supplémentaires et les UMF initiaux seront facturables au moment de l'envoi de l'avis du Titulaire de la licence envoyé à CA concernant l'augmentation de la Limite d'utilisation autorisée applicable.

Frais CA des Logiciels de CA pour l'ordinateur central – Tableau 1	Frais totaux (CAD)
Frais de licence supplémentaires uniques par MIPS supplémentaire (SLF)	2 247,00 \$
Frais annuels supplémentaires d'utilisation et d'entretien par MIPS supplémentaire (SUMF)	331,00 \$
Frais CA des Logiciels de CA pour l'ordinateur central – Tableau 2	Frais totaux (CAD)
Frais de licence supplémentaires uniques par appareil de ruban virtuel supplémentaire (SLF)	4 515,00 \$
Frais annuels supplémentaires d'utilisation et d'entretien par appareil de ruban virtuel supplémentaire (SUMF)	1 204,00 \$

Nonobstant tout échéancier de paiement des acomptes provisionnels pour les frais de licence initiaux, les frais de licence supplémentaire, et les frais de maintenance supplémentaires initiaux doivent être payés dans les trente (30) jours après la réception par le Titulaire de la licence de la facture de CA. Les frais de maintenance supplémentaires initiaux seront calculés au prorata jusqu'à la prochaine date anniversaire d'entrée en vigueur de la licence et seront payable en entier annuellement par la suite.

6. Vérification

Le Titulaire de la licence s'engage à fournir à CA de telles informations et l'accès à ses installations et aux installations et archives de ses sociétés affiliées (définies comme toute entité pour laquelle le Titulaire de la licence détient plus de cinquante pour cent (50 %) des parts ou par l'effet de la loi ou d'un contrat, mais seulement pour la durée durant laquelle le Titulaire de la licence possède ces parts)

que CA peut raisonnablement demander afin d'en vérifier la conformité avec ce Bon de commande et l'Entente. Ce droit d'audit survivra à la résiliation de la présente Entente pour une période de douze (12) mois.

7. Lois du Quebec

Les droits et obligations du Titulaire de la licence et de CA en vertu de cette modification 2 sont régis par les lois en vigueur au Québec. Tout litige en vertu des présentes sera réglé par les tribunaux du district judiciaire de Montréal.

8. Divers et intégralité de l'Entente

Il est convenu que CA pourra faire référence au Titulaire de la licence en tant que client des logiciels commandés dans les présentes et Ce Bon de commande ainsi que toute annexe applicable ou documents en référence tel que définis dans les présentes, constitue l'intégralité de l'entente entre les parties et annule et remplace toute communication, entente et accord antérieurs, autant verbal qu'écrit, concernant le sujet des présentes. Aucune modification ou renonciation invoquée de toute disposition des présentes ne sera valide à moins d'être une modification écrite signée par les représentants autorisés du Titulaire de la licence et de CA.

VILLE DE MONTREAL

LA COMPAGNIE CA DU CANADA

signature : _____

signature : _____

nom : _____

nom : LISA KIEFER

titre : _____

titre : Directrice Principale, Comptabilité

date: _____

date: _____

Exhibit A

Informations sur les Logiciels de CA pour l'ordinateur central – Tableau 1 (en CAD)

Logiciel de CA pour l'ordinateur central	Type de licence	Système d'exploitation	Limite d'utilisation autorisée	Date d'entrée en vigueur**	Date d'échéance	Expédition (o/n/électronique)
VTAPE: PER DEVICE	UMF	MVS	24 appareil de ruban virtuel	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA Spool Print Management Plus	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA One TAPE MANAGEMENT MIPS	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA ACF2® for z/OS MIPS	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA IDMS/DB for z/OS Plus	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA Endeavor® Software Change Manager Extended Processors MIPS	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA Endeavor® Software Change Manager Automated Configuration MIPS	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA Endeavor® Software Change Manager Plus	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA SOLVE:Access® Session Management for z/OS MIPS	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA OPS/MVS Event Management & Automation for JES3 Plus	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA EMAIL+ ¹	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA APAS Insight Monitor for Adabas ¹	Perpétuelle	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non
CA Filesave™ RCS Automated Recovery ¹	UMF	MVS	200 MIPS	3/31/2018	3/30/2020	Non

• Stabilisé – Non soutenus

Nonobstant toute disposition dans les présentes ou dans le contrat de licence à l'effet contraire, le Titulaire de la licence comprend et reconnaît que CA EMAIL +, CA APAS d'Insight Monitor pour Adabas et CA Filesave™ RCS Automated Recovery (les « programmes non soutenus ») ne sont pas actuellement pris en charge par CA, ce qui signifie que CA ne fournira pas de soutien téléphonique, de correctifs, ni d'améliorations, de nouvelles versions ou de modifications du programme non soutenus. Néanmoins, les parties désirent confirmer au Titulaire de la licence le droit de continuer à utiliser les programmes non soutenus conformément aux présentes. Le Titulaire de la licence accepte que (a) CA n'a aucune obligation de fournir de tels entretiens, soutien, correctifs, améliorations, nouvelles versions ou modifications aux produits non soutenus; (b) aucune charge n'a de même été incluse dans les frais payables en vertu de cette entente; et (c) la garantie expresse de CA sur la performance ou le fonctionnement des programmes sous licence ne s'applique pas aux programmes non soutenus.

Informations sur les Logiciels de CA distribués – Tableau 2(CAD)

Nom du produit	Type de licence*	Système d'exploitation	Limite d'utilisation autorisée	Date d'entrée en vigueur**	Date d'échéance	Expédition (o/n/électronique)
CA CLIENT AUTOMATION	Perpétuelle	Tous les systèmes d'exploitation offerts	15,100 systèmes gérés	3/31/2018	3/30/2020	non
CA SVC MGMT SDM PACKAGE	Perpétuelle	tation offerts en disponibilité générale	200 utilisateurs simultanés	3/31/2018	3/30/2020	non

**Si aucune date n'est précisée, la date de début est celle de la Date d'entrée en vigueur du Bon de commande. Les dates apparaissant dans les tableaux des Logiciels de CA ne pourront en aucun cas être considérées pouvoir affecter ou modifier la Date d'entrée en vigueur de ce Bon de commande. Tous les montants excluent les taxes qui seront payables en plus des frais listés ci-dessus.

Tout Logiciel de CA ayant un « non » sous la rubrique ci-dessus intitulée « Expédition », fut déjà livré au Client par CA et, donc, ne sera pas livré au Titulaire de la licence une nouvelle fois. Le Logiciel de CA sera expédié au Titulaire de la licence soit par voie électronique (« Électronique ») ou bien, si CA l'exige, sous une forme tangible, port payé jusqu'au lieu de destination convenu (« CPT » (« Carriage Paid To ») tel que défini dans INCOTERMS 2010) du point d'expédition de CA. CA s'engage à être responsable de tous les droits et autorisations de douane et la propriété de tout matériel CA (« Hardware »), si inclus, passera au transporteur au point de livraison du lieu d'expédition de CA. Dans le cas d'une livraison électronique, aucun élément physique ne sera envoyé. Une telle livraison électronique peut ne pas automatiquement fournir une exemption de la taxe de vente ou d'utilisation applicable. Tout système d'exploitation identifié comme étant « générique » ou « en disponibilité générale » désigne les systèmes d'exploitation pour lesquels le Logiciel de CA est créé et généralement rendu disponible par CA conformément à ses spécifications actuellement publiées.

Dossier # : 1177833001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
Objet :	Exercer l'option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 \$, pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels, pour une période de 2 ans soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total de 1 180 367,58 \$ à 1 994 145,75 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1177833001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget

Tél : 514-872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-08

Gilles BOUCHARD
Conseiller en gestion des ressources
financieres

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1170206013

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 105 526,35 \$, pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période d'un an soit du 1er mars 2018 au 28 février 2019, dans le cadre du contrat à Informatique Pro-Contact inc. (CE17 0271), majorant ainsi le montant total du contrat de 105 526,35 \$ à 211 052,70 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Informatique Pro-Contact inc. la première prolongation prévue au contrat pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologiques du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément à l'appel d'offres public # 16-15719, pour une période d'un an soit du 1er mars 2018 au 28 février 2019, pour un montant total maximal de 105 526,35 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 105 526,35 \$ à 211 052,70 \$, taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-02-07 10:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170206013

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 105 526,35 \$, pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période d'un an soit du 1er mars 2018 au 28 février 2019, dans le cadre du contrat à Informatique Pro-Contact inc. (CE17 0271), majorant ainsi le montant total du contrat de 105 526,35 \$ à 211 052,70 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise un système de répartition assistée par ordinateur (RAO) qui permet la gestion des appels et des interventions d'urgence. La RAO est l'application qui sert à la répartition des appels policiers provenant des citoyens qui effectuent un appel de type « 911 ». Il s'agit d'une application centrale qui est utilisée au centre de répartition et elle requière une disponibilité 24/7. L'application est destinée principalement :

- Aux répartiteurs et analystes pour la réalisation de leur travail;
- À la cartographie pour l'affichage des unités policières et des appels sur une carte en continu;
- Aux ordinateurs véhiculaires des policiers et aux PTM (Postes de travail mobiles).

L'application RAO est aussi une source importante de données pour la gestion d'autres applications au SPVM, notamment le Système Automatique de Gestion des Alarmes (SAGA) et l'application Montréal - Inscription et recherche de l'information de sécurité (M-IRIS).

L'environnement technologique de la RAO est assuré par les serveurs de la compagnie

Hewlett-Packard (HP) et l'entretien de ces équipements est assuré par la compagnie Informatique Pro-Contact inc. depuis 2015. Suite à l'appel d'offres # 16-15719, un contrat a été octroyé à la firme Informatique Pro-Contact inc. (CE17 0271) pour une durée de douze (12) mois pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologiques de la RAO du SPVM. Cet appel d'offres incluait la possibilité d'une prolongation du contrat pour un maximum de deux périodes supplémentaires de 12 mois chacune.

À cette fin, la Ville désire se prévaloir de la première des deux options de prolongation prévues au contrat.

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'accorder à la firme Informatique Pro-Contact inc. la première prolongation prévue au contrat pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologiques du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément à l'appel d'offres public # 16-15719, pour une période d'un an soit du 1er mars 2018 au 28 février 2019, pour un montant total maximal de 105 526,35 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 105 526,35 \$ à 211 052,70 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0687 - 16 décembre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

CE17 0271 - 8 mars 2017 - Accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assisté par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2018, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 526,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15719 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel.

BC1112376 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat d'entretien à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'un contrat de maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 12 mois, soit du 1er mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 99 995,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #16-15000 (1 soumissionnaire).

CE15 0562 - 8 avril 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, Informatique Pro-Contact inc, firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 9 mois, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 janvier 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14130 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

CG09 0494 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à CPU Design inc. pour l'achat des équipements pour la mise à niveau de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal, au prix total approximatif de 872 546,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11148 (2 soum.).

DESCRIPTION

Le présent contrat comprend l'entretien des différentes composantes physiques du système informatique de répartition du SPVM, et ce, par des techniciens autorisés par le manufacturier HP afin de réparer ou remplacer les équipements suivants en cas de bris:

- Les serveurs;
- Les unités de stockage de données;
- Les unités de sauvegarde;
- Les unités de communication.

Le matériel et le système d'exploitation sont certifiés pour un temps d'opération de 99,99 %. Vu la nature critique du système de la RAO, un service de 24/7 avec réponse dans les quatre heures est inclus.

L'application RAO est installée sur environ 500 postes fixes et 600 PTM et est utilisée par près de 5000 usagers :

- Les policiers sur le terrain;
- Les répartiteurs dans les centres d'appels;
- Les analystes qui étudient les appels;
- Les enquêteurs;
- Les cadets.

JUSTIFICATION

Les technologies informatiques supportant le système de RAO sont exploitées depuis avril 2004 et nécessitent de l'entretien afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins d'affaires ainsi qu'aux besoins opérationnels du SPVM, de même que pour garantir la continuité des services, durant la période d'analyse des nouvelles technologies disponibles. La prolongation de l'entente actuelle est donc essentielle afin d'assurer l'entretien des serveurs HP de l'environnement informatique du système de la RAO.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette prolongation du contrat pour une année est de 105 526,35 \$, taxes incluses (96 359,62 \$ au NET) et sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2019.

Il est important de préciser qu'il n'y aura aucune augmentation de coût comparativement à l'année 2017.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

En effet, la restructuration administrative effectuée en 2017, a généré des déplacements de dépenses de compétence locale vers des dépenses de compétence d'agglomération et inversement. Toute chose étant égale par ailleurs, ces déplacements ont modifié les budgets identifiés à chaque compétence sans pour autant que les activités opérationnelles reliées à ces budgets aient subi des modifications. Il convient donc de rétablir l'équilibre (des charges imputées à chaque compétence) qui prévalait avant la réorganisation. Cette correction s'est faite à travers le taux des dépenses mixtes d'administration de compétence d'agglomération qui est établi dans le règlement sur les dépenses mixtes. Le calcul de celui-ci pour le budget 2017, a donc été révisé afin de neutraliser l'effet du transfert fiscal causé par la réorganisation administrative. Ce taux est adopté par le conseil d'agglomération via le règlement RCG 06-054. La méthodologie d'établissement de ce taux est conforme au travail réalisé en 2006 sur le sujet par le groupe de travail créé par la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et formé de représentants des municipalités reconstituées et du Service des finances de la Ville de Montréal. Elle permet

de maintenir l'équilibre fiscal des dépenses identifiées à l'agglomération lors de restructurations administratives de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de l'entente actuelle pour une année supplémentaire permettra la continuité du fonctionnement du système de la RAO, et assurera les opérations policières du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: 14 février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-18

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 5142806963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

Tél : 514 280-3567
Approuvé le : 2018-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 514-280-6970
Approuvé le : 2018-01-23

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 17 novembre 2017

Monsieur Ali Fajr
Directeur Développement des affaires
Informatique Pro-Contact Inc.
3249 rue Jean Béraud
Laval Québec H7T 2L2

Courriel : : ali.fajr@procontact.ca

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 16-15719
Renouvellement du support pour les serveurs Hewlett-Packard du système de la RAO du SPVM

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15719. Cette option est définie à la clause 4 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 18 janvier 2017 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15719.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 20 novembre 2017 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

ALI FAJR A Fajr 17/11/2017
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de \$.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date



Eddy Dutelly
Agent d'approvisionnement II

Courriel : eddydutelly@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5253

ED/va

Dossier # : 1170206013

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Exercer la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 105 526,35 \$, pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période d'un an soit du 1er mars 2018 au 28 février 2019, dans le cadre du contrat à Informatique Pro-Contact inc. (CE17 0271), majorant ainsi le montant total du contrat de 105 526,35 \$ à 211 052,70 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-15719 Intervention option de prolongation.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-19

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Acquisition de biens et services

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe Services Institutionnels

Tel que spécifié à l'appel d'offres 16-15719 dans la section des Clauses Particulières no. 4, le contrat était octroyé pour une durée de douze (12) mois avec une option de deux périodes de prolongations de douze (12) mois chacune, avec les conditions intégrales soumises par la Ville. La Ville a décidé de se prévaloir de cette option pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

Dossier # : 1170206013

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Exercer la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 105 526,35 \$, pour l'entretien des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période d'un an soit du 1er mars 2018 au 28 février 2019, dans le cadre du contrat à Informatique Pro-Contact inc. (CE17 0271), majorant ainsi le montant total du contrat de 105 526,35 \$ à 211 052,70 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1170206013.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget

Tél : 514- 868-3203

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-21

Gilles BOUCHARD
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1174922013

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 \$, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine;
2. d'accorder à « Maxi-Métal inc. », firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 5 ans, le contrat pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 946 435,95 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15795;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler;
4. d'autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. »; et
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-05 17:27

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922013

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 \$, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre pour l'acquisition de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine pour répondre aux besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Ce dossier vise également une autorisation de dépense pour l'acquisition de 7 camions autopompes afin de remplacer autant de véhicules qui devront être mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 17-15795 qui s'est tenu du 19 juin au 26 juillet 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 38 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Trois addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 7 juillet 2017: pour répondre aux questions posées par les soumissionnaires et pour une modification du devis technique;
- Addenda no 2 émis le 13 juillet 2017: pour un report de la date d'ouverture des soumissions et pour une modification du devis technique;

- Addenda no 3 émis le 19 juillet 2017 : pour une modification du devis technique et des précisions de nature administrative.

Pour l'attribution de ce contrat, un système de pondération et d'évaluation des soumissions s'applique. Conséquemment, le contrat est octroyé en entier, sur la base des critères de la grille d'évaluation présentée en pièce jointe, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

Ce dossier demande l'approbation du conseil d'agglomération car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA172645001 – 16 juin 2017 : Approuver les critères et les pondérations de la grille de sélection pour l'évaluation des soumissions à recevoir dans le cadre de l'appel d'offres no 17-15795 portant sur l'acquisition d'autopompes à incendie et de pièces de remplacement pour le Service de sécurité incendie de Montréal.

CG12 0079 – 22 mars 2012 : Conclure avec Maxi-Métal inc., une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 35 camions autopompes ainsi que des accessoires requis pour le combat d'incendie – Appel d'offres public 11-11601 - (6 soumissionnaires - 4 conformes).

DESCRIPTION

Un camion autopompe est un véhicule d'urgence équipé d'outils et équipements permettant de faire face à divers types d'interventions dont le combat d'incendie, l'alimentation en eau, les accidents de circulation, la désincarcération, la détection, les effondrements de structures, etc.

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition de 35 camions autopompes, d'une capacité nominale de 6000 litres/minute, et de pièces de remplacement d'origine. Dans le but de réduire les coûts d'acquisition et d'entretien, la Ville a opté pour des camions de type compact, avec un empattement court, munis de caractéristiques dites de série plutôt que sur mesure (« custom made ») lesquelles ont un coût plus élevées.

Le volet « pièces » de l'entente-cadre permettra à la Ville d'acquérir, sur demande, les principales composantes requises à l'entretien et à la réparation des nouveaux camions : porte, pare-brise, moyeu de roue, etc. Ce volet représente une valeur de 109 815,11 \$, taxes et contingences incluses, du coût total de la soumission.

Quantité

L'entente prévoit l'achat de 35 camions autopompes sur une période de 5 ans à raison de 7 véhicules par année. Les 14 premières unités seront équipées d'un système de mousse alors que cette composante sera en option pour les 21 dernières unités. L'entente prévoit l'achat d'un module de pompe supplémentaire pour la première année de l'entente.

Garantie

Les camions seront sous garantie de base de 12 mois à l'exception de certaines composantes pour lesquelles la Ville exige une durée plus longue. C'est notamment le cas pour le système de climatisation, les feux d'urgence, certains éléments de structure du camion (cabine, carrosserie, etc.) et du réservoir d'eau dont la garantie sera respectivement de 2, 5, 10 et 20 ans.

Structure de prix

Les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat mais ceux-ci seront indexés pour tenir compte de la fluctuation du taux de change.

Le bordereau de soumission de l'appel d'offres incluait une contingence de 20 % pour tenir compte du coût supplémentaire engendrés par des modifications demandées en rencontre pré-production, de l'achat d'équipements supplémentaires, des changements technologiques et de la variation du taux de change.

La modification ou l'achat d'équipements supplémentaires sur un camion d'incendie (de type pompe ou échelle) est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction des exigences liées aux opérations.

JUSTIFICATION

Cette entente-cadre vise le remplacement de 35 camions autopompes qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste de 41 camions autopompes ciblés pour une mise au rancart de 2018 à 2022 est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un camion autopompe est de 15 ans. Durant l'entente, l'âge des véhicules qui seront remplacés se situera entre 14 et 26 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-15795 pour lequel il y a eu 3 soumissionnaires conformes

Soumissions conformes	Note	Prix de base (Camion et pièces)	Contingences 20 %	Total
Maxi-Métal inc.	93,47	30 788 696,63 \$	6 157 739,32 \$	36 946 435,95 \$
Techno-Feu (KME)	91,82	31 544 543,96 \$	6 308 908,79 \$	37 853 452,74 \$
Camions Carl Thibault	84,59	32 463 748,98 \$	6 492 749,80 \$	38 956 498,79 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA		31 000 795,48 \$	6 200 159,10 \$	37 200 954,58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>				- 254 518, 63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				- 0,68 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note - adjudicataire)</i>				907 016,79 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				2,45 %

Basé sur des achats des années antérieures, le rédacteur du devis technique a estimé la dépense à 37 200 954,58 \$, taxes incluses. Il y a un écart de moins de 1 % entre cette estimation et le prix de la soumission. L'écart de 2,45% entre le prix des deux plus basses soumissions confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Quatre des huit preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : délai trop court, devis trop vague, firmes distributrices des composantes ou de produits de référence exigés au devis technique, carnet de commande complet ou détention du cahier des charges à titre informatif seulement.

Une soumission a été déclarée non-conforme par les membres du comité chargé d'évaluer la conformité technique car celle-ci présentait trois écarts majeurs avec les exigences demandées.

Un comité de sélection a été constitué pour évaluer la qualité des soumissions conformes reçues conformément aux critères prédéfinis dans la grille de pondération. La soumission de « Maxi-Métal inc. » a reçu la note globale la plus élevée, soit 93,47 %.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Entente-cadre – Acquisition de camions autopompes

Les crédits requis pour l'acquisition de 35 camions autopompes sont prévus au Programme triennal d'immobilisation 2018-2020 à même le programme de remplacement de véhicules du SMRA. Les acquisitions se feront sur une période de 5 ans à raison de 7 unités par année. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Entente-cadre – Acquisition de pièces

Le coût des pièces sera financé par le budget de fonctionnement du SMRA.

Acquisition 7 camions autopompes

Le coût maximal de 7 364 996,60 \$, taxes incluses (incluant des contingences de 20 % s'élevant à 1 227 499,43, taxes incluses), pour l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire sera assumée comme suit : un montant maximal de 6 725 223,57 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71080). Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2018.

Comparaison des coûts avec l'entente précédente

Il n'est pas possible de comparer le coût unitaire d'un camion autopompe avec l'entente précédente car il y a trop d'écarts entre les deux contrats :

- Le devis technique a été revu et bonifié pour y inclure certaines améliorations (ex : module mousse, module de pompe, contrôles électroniques, etc.) ce qui a pour effet d'augmenter les coûts.
- La nouvelle entente comprend un volet pour l'achat de pièces d'origine ce qui n'était pas le cas avec l'entente précédente.
- Les fluctuations du taux de change entre 2012 et 2017 créées un écart d'environ 20 à 25 % sur les prix.
- Contrairement au contrat précédent, le bordereau de soumission de la nouvelle entente inclut une contingence de 20 % dans le prix du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des camions autopompes respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette entente-cadre répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement des camions autopompes en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Fin de l'entente : septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Richard LIEBMANN, 5 septembre 2017
Sylvie GIRARD, 5 septembre 2017
Jean-François LEMOINE, 5 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-09-05

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1M2	SECTION III CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES	Appel d'offres public N° 17-15795 biens et services généraux APP_154_BS_R2_201107_public_20170308
---	---	--

36. Grille d'évaluation de l'adjudicataire

- 36.1** Dans le cadre de l'application de la clause 30 « Évaluation de l'adjudicataire et aptitude à soumissionner » de la section « Instructions au soumissionnaire », l'évaluation de l'adjudicataire, en fin de contrat, sera effectuée selon la grille de thèmes ci-dessous. La note de passage étant de 70 %, est considérée comme un rendement insatisfaisant une note de moins de 70 %.

Thèmes et critères	Pondération
Aspect de la conformité technique Conformité aux spécifications et règles de l'art Conformité aux articles de référence Qualité des dessins d'atelier Le respect des données techniques du devis La clarté et fidélité des rapports La qualité des formats de la documentation Compréhension des objectifs du mandat	35%
Respect des délais et des échéanciers Le respect des échéances de production et de livraison Le respect des échéances pour les documents requis Délai de réponse (téléphone et courrier) La transmission des documents requis à temps	35%
Fourniture et utilisation des ressources Compétence et disponibilité du responsable du projet Quantité adéquate de ressource sur le projet État, efficacité et du personnel et des équipements affectés à la qualité du produit et au service après-vente	10%
Organisation et gestion Supervision adéquate des opérations Respect des directives administratives Pratiques d'assurance de la qualité Rapidité des actions correctives (au besoin) Rapidité du service après-vente Encadrement des sous-traitants	10%
Communication et documentation La disponibilité des interlocuteurs La qualité et la rapidité des communications Qualité et exactitude des décomptes et des factures (fin) La qualité et pertinence des rapports demandés	10%

**Camions d'incendie autopompes
Mise au rancart projetée**

Appareil	Classification	Marque	Modèle	Année	Niv	Age de l'appareil au moment de sa mise au rancart				
						2018	2019	2020	2021	2022
346-92130	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	FREIGHTLINER	FLL6342	1992	2FVH45Y94NV600469	26				
347-94492	CAMION INCENDIE POMPE 1201-1600 USGPM	SUPER	H206	1994	4ENGBAA88R1004324	24				
346-95281	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C08SC017771	23				
346-95282	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C0XSC017772	23				
346-95283	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C01SC017773	23				
346-95284	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C035C017774	23				
346-95285	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C05SC017775	23				
346-95286	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C07SC017776		24			
346-95287	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C09SC017777		24			
346-95288	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C00SC017778		24			
346-95289	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C02SC017779		24			
346-95290	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C09SC017780		24			
346-95291	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	GLADIATOR	1995	4S7AT9C00SC017781		24			
346-96149	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SPARTAN	LA41M	1996	4S7DT9K09TC021022		23			
347-96148	CAMION INCENDIE POMPE 1201-1600 USGPM	SUPER	CSUYF	1996	4ENGBCA84T1006140			24		
346-98442	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	FREIGHTLINER	MCV	1998	1FV6JLCBXWH947034			22		
346-99182	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	FREIGHTLINER	MCV	1999	1FV6JJC5XH974387			21		
346-99185	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	SUTPHEN	MCV	1999	1S9A1BMD2X1003083			21		
346-00082	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	FREIGHTLINER	MCV	2000	1FV6JJC5YHA72357			20		
347-00084	CAMION INCENDIE POMPE 1201-1600 USGPM	EMERG	CAB	2000	4ENGB CAB9Y1002060			20		
346-00080	CAMION INCENDIE POMPE 1001-1200 USGPM	INTERNATIONAL	40S	2000	1HTSDADR9YH231605			20		
347-01021	CAMION INCENDIE POMPE 1201-1600 USGPM	SPARTAN	METRO-STAR	2001	4S7CT23971C037250				20	
347-01023	CAMION INCENDIE POMPE 1201-1600 USGPM	SPARTAN	METRO-STAR	2001	4S7CT23901C037249				20	
347-01024	CAMION INCENDIE POMPE 1201-1600 USGPM	SPARTAN	METRO-STAR	2001	4S7CT23991C037248				20	
347-01025	CAMION INCENDIE POMPE 1201-1600 USGPM	SPARTAN	METRO-STAR	2001	4S7CT23901C037252				20	
349-07284	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8971002551				14	
349-07285	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8771002550				14	
349-07286	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8071002552				14	
349-07287	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8071002549					15
349-07288	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8271002553					15
349-07289	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8471002554					15
349-07290	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8671002555					15
349-07291	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8871002556					15
349-07517	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4EEGAAA8X71002901					15
349-07518	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8371002903					15
349-07519	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8418002909					15
349-07520	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8371002898					15
349-07521	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8571002904					15
349-07522	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8771002905					15
349-07523	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8971002906					15
349-07524	CAMION INCENDIE POMPE 2000 ET + USGPM	E-ONE	CYCLONE II	2007	4ENGAAA8071002907					15

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 7 décembre 2017

Monsieur Danny Dufour
Président
Maxi-Métal inc.
9345, 25^e Avenue,
Saint-Georges (Québec) G6A 1L1

Courriel : danny.dufour@maximetal.ca

**Objet : Confirmation de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres n° 17-15795
Acquisition d'autopompes à incendie d'une capacité nominale de 6 000
litres/minute et de pièces de remplacement**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, tel que spécifié à la clause 2.1 des « Clauses administratives particulières », et dont l'ouverture a eu lieu le 26 juillet 2017, est insuffisant.

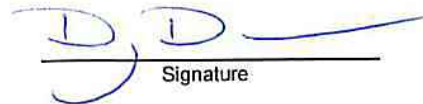
À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir la confirmation du maintien intégral de l'offre que vous lui avez soumise pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2018.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel avant le 12 décembre 2017.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :

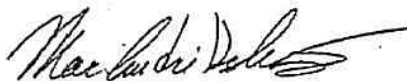

Signature

7 déc. 2017
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date



Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II

Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850
Télééc. : 514 872-2519

Dossier # : 1174922013

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 \$, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



Analyse et évaluation des soumissions.pdf15795 - Intervention.pdf17-15795 pv.pdf



17-15795 - Det Cah Final.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève FORTIN
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4437

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-05

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
MAXI-MÉTAL INC.	36 946 435,95 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
TECHNO FEU INC. / KME	37 853 452,74 \$	<input type="checkbox"/>	
CAMIONS CARL THIBAUT INC.	38 956 498,79 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Le prix de la soumission de la firme Camion Carl Thibalut inc. été corrigé. La différence entre le prix inscrit sur le procès verbal et celui inscrit au tableau des prix est due à des erreurs de calcul.

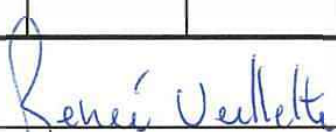
Raisons de non-dépôt de soumissions :

Quatre des huit preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : délai trop court, devis trop vague, firmes distributrices des composantes ou des produits de référence exigés au devis technique, carnet de commandes complet ou détention du cahier des charges à titre informatif seulement.

Préparé par :

Le - -

17-15795 - acquisition d'autopompes à incendie d'une capacité nominale de 6000 litres/minute et de pièces de remplacement

	Présentation de l'offre	capacité de livraison	capacité et qualité de service après-vente	ergonomie et niveau sonore	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	15%	10%	10%	60%	100%	Rang	Date mercredi 09-08-2017	
Maxi-Métal	4,63	12,50	8,00	8,34	60,00	93,47	1	Heure 9h00	
Techno-Feu (KME)	4,00	12,25	8,50	8,21	58,86	91,82	2	Lieu 255 Crémazie Est bureau 400 salle collaboration	
camions Carl Thibault	3,25	11,00	7,25	6,19	56,90	84,59	3		
						-			
								Multiplicateur d'ajustement	
								10000	
Agent d'approvisionnement	Renée Veillette 								



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-15795

Numéro de référence : 1083680

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition d'autopompes à incendie d'une capacité nominale de 6 000 litres/minute et de pièces de remplacement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	Monsieur Benoît Simard Téléphone : 450 651- 2240 Télécopieur : 450 651- 1970	Commande : (1306246) 2017-06-19 10 h 48 Transmission : 2017-06-19 10 h 48	2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-07 15 h 35 - Télécopie 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 15 h 56 - Télécopie 2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-19 15 h 55 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Camions Carl Thibault inc. 38 rue Thibault Pierreville, QC, J0G 1J0 NEQ : 1143544295	Madame Maricarl Thibault Téléphone : 450 568- 7020 Télécopieur : 450 568- 3049	Commande : (1306579) 2017-06-19 15 h 51 Transmission : 2017-06-19 15 h 51	2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-07 15 h 34 - Courriel 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 15 h 55 - Courriel

			2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-19 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fides Novus Marketing Inc 315 Place D'Youville, Suite 351 Montréal, QC, H2Y 0A4 NEQ :	Monsieur Anthony De Angelis Téléphone : 514 501- 2197 Télécopieur :	Commande : (1309339) 2017-06-26 15 h 05 Transmission : 2017-06-26 15 h 05	2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-07 15 h 34 - Courriel 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 15 h 55 - Courriel 2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-19 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mark Biernat 1080 34e ave. Montréal, QC, H8P3A2 NEQ :	Monsieur Mark Biernat Téléphone : 631 495- 2162 Télécopieur :	Commande : (1311311) 2017-06-30 2 h 13 Transmission : 2017-06-30 2 h 13	2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-07 15 h 34 - Courriel 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 15 h 55 - Courriel 2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-19 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Maxi Métal Inc.. 9345 25e Avenue est Saint-Georges, QC, G6A 1L1 http://www.maximetal.com NEQ : 1165903171	Madame Chantal Tanguay Téléphone : 418 228- 6637 Télécopieur : 418 228- 0493	Commande : (1306248) 2017-06-19 10 h 49 Transmission : 2017-06-19 10 h 49	2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-07 15 h 34 - Courriel 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 15 h 55 - Courriel 2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-19 15 h 54 - Courriel



			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Safetek Emergency Vehicles Ltd. 30686-A Matsqui Place Abbotsford, BC, V2T 6L4 NEQ :	Monsieur Sean Montague Téléphone : 604 743- 0090 Télécopieur : 604 504- 2415	Commande : (1307167) 2017-06-20 15 h 03 Transmission : 2017-06-20 15 h 03	2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-07 15 h 34 - Courriel 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 15 h 55 - Courriel 2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-19 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Techno Feu inc 105 route Marie-Victorin Saint-François-du-Lac, QC, J0G 1M0 NEQ : 1165947418	Monsieur Francois Proulx Téléphone : 450 568- 2777 Télécopieur : 450 568- 0211	Commande : (1306214) 2017-06-19 10 h 27 Transmission : 2017-06-19 10 h 27	2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-07 15 h 34 - Courriel 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 15 h 55 - Courriel 2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-19 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Thibault & Associés. 2250 Andre C Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1147359138	Monsieur Jean Thibault Téléphone : 819 474- 2111 Télécopieur : 877 641- 7605	Commande : (1306314) 2017-06-19 11 h 31 Transmission : 2017-06-19 11 h 31	2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-07 15 h 34 - Courriel 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-13 15 h 55 - Courriel 2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-19 15 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :</p>	<p>Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619</p>	<p>Commande : (1320686) 2017-07-24 11 h 28 Transmission : 2017-07-24 11 h 28</p>	<p>2790279 - 17-15795 Addenda N° 1 2017-07-24 11 h 28 - Téléchargement 2792967 - 17-15795 Addenda N° 2 - Report de date 2017-07-24 11 h 28 - Téléchargement 2795766 - 17-15795 Addenda N° 2 2017-07-24 11 h 28 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Ville de Terrebonne 513, montée Masson Terrebonne, QC, J6W 2Z2 NEQ :</p>	<p>Madame Nathalie Savard Téléphone : 450 471-8265 Télécopieur : 450 471-9872</p>	<p>Commande : (1307158) 2017-06-20 14 h 53 Transmission : 2017-06-20 14 h 53</p>	<p>Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1174922013

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 \$, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1174922013 - Acquisition autopompes SIM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-05

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514 872-1443

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1176859019

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égout sur camion, pour une somme maximale de 441 140,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16416 (2 soum.).

Recommandation

Il est recommandé:

1. d'accorder à Précisions Provençal inc., le contrat pour la fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égout sur camion, pour une somme maximale de 441 140,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16416.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 402 821 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-01-31 14:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859019

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égout sur camion, pour une somme maximale de 441 140,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16416 (2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition de tous les véhicules de la Ville.

Le SMRA souhaite acquérir un système d'inspection de conduites d'égout sur un châssis de camion pour les besoins du Service de l'eau et plus précisément pour l'équipe de la division entretien de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). Le système d'inspection de conduites d'égout sur camion est un équipement indispensable pour concrétiser les nouvelles responsabilités de la DEEU. En effet, le déficit d'entretien du réseau de collecteurs d'eaux usées a récemment nécessité la création d'une nouvelle équipe à la Division entretien de la Direction de l'épuration des eaux usées. Cette équipe fera l'inspection de l'état du réseau d'égouts à l'aide du système d'inspection de conduites d'égout afin de prioriser et de planifier les réparations.

Pour acquérir le système d'inspection de conduites d'égout sur camion, l'appel d'offres 17-16416 s'est tenu du 25 septembre au 30 octobre 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 35 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, trois addendas ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 5 octobre pour diverses précisions aux questions des soumissionnaires sur le devis technique;
- Addenda no 2, émis le 13 octobre pour reporter la date d'ouverture des soumissions et pour répondre aux questions des soumissionnaires sur le devis technique;
- Addenda no 3, émis le 20 octobre pour une modification au point 3.2 du devis technique et pour répondre aux questions des soumissionnaires sur le devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 17-16416, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égout sur camion, tel que décrit au devis technique 30917A11 de l'appel d'offres 17-16416.

Article 1 : châssis de camion de marque et modèle Freightliner, M2-106, muni de deux compartiments de rangement latéral.

Article 2 : aménagement intérieur et extérieur du camion avec équipement complet d'inspection de conduites d'égout.

Le camion sera utilisé dans le cadre de l'inspection de conduites d'égouts pouvant atteindre 9 pieds de diamètre. Le camion, 4X2, sera muni d'une boîte de fourgon de 16 pieds avec équipement complet d'inspection de conduites d'égouts. Il sera également pourvu de coffres et tiroirs qui feront office de dispositif de protection latérale.

Le châssis de camion sera sous garantie pour une période de deux ans ou 40 000 km tandis que les pièces et la main-d'œuvre, pour une période de 12 mois.

Cette acquisition inclut également une formation, d'une durée de deux jours et pour quatre opérateurs, sur l'opération du système d'inspection dans son ensemble.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16416 pour lequel il y a eu deux (2) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Total
Précisions Provençal inc.	441 140,68 \$
Les équipements C.M. inc.	474 430,89 \$
Estimation	516 007,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	457 785,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	3,77%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	33 290,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	7,55%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 74 867,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-14,51%

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'achats antérieurs de camions similaires avait permis d'estimer la dépense du contrat à 516 007,80 \$, taxes incluses. L'écart de 14,5 % entre l'estimation et la dépense réelle s'explique par le fait que le soumissionnaire est situé en région (Beauce). En effet, les coûts d'opération sont

généralement moins élevés qu'en zone urbaine.

Quatre des six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre pour les motifs suivants : spécifications demandées non rencontrées et devis technique trop spécialisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 441 140,68 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 402 821 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2018

INFORMATION FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES FINANCES:

PROGRAMMATION: 2018

PROJET:68102

NOM DU PROJET: Système d'inspection de conduites d'égout sur camion

ACTIVITÉ:04141

CATÉGORIE D'ACTIF:32050

RÉPARTITION:100% agglo

CRÉDIT REQUIS: 402 821 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des châssis de camion respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet achat permettra à la Ville de contrer les effets du vieillissement des conduites d'égouts par l'entretien de celle-ci à l'aide du système d'inspection. Elle pourra ainsi prioriser et planifier les réparations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 250 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel VERREAULT, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

Tél : 514 872-6523
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-29

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-01-29

Dossier # : 1176859019

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égout sur camion, pour une somme maximale de 441 140,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16416 (2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention.pdf17-16416](#) [tpc.pdf17-16416](#) [Det Cah Final.pdf17-16416](#) [PV.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514 872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-28

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les équipements C.M. inc.	474 430,89 \$	<input type="checkbox"/>	
Précisions Provençal inc.	441 140,68 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Les quatre (4) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :

- Deux (2) n'ont donné aucune réponse
- Un (1) n'offre qu'une portion du produit
- Un (1) ne pouvait respecter les spécifications du devis technique

Préparé par :

Le - -




Numéro de l'appel d'offres : 17-16416

Titre : Fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égouts sur camion fourgon

Date d'ouverture des soumissions : 23 octobre 2017

Article	Quantité	Les équipements C.M. inc.		Précisions Provençal inc.		
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	
SIMON		# 22659		# 22660		
1	Châssis de camion 4 x 2 de marque Freightliner, modèle M2-106 ou International, modèle Durastar, incluant le droit environnemental sur les pneus neufs, selon les spécifications exigées au devis 30917A11.	1	80 000,00 \$	80 000,00 \$	80 698,00 \$	80 698,00 \$
2	Aménagement intérieur et extérieur du camion, fourniture et installation d'un équipement complet d'inspection de conduites d'égouts, selon les spécifications exigées au devis 30917A11.	1	332 638,30 \$	332 638,30 \$	302 986,00 \$	302 986,00 \$
Total avant taxes				412 638,30 \$		383 684,00 \$
TPS 5 %				20 631,92 \$		19 184,20 \$
TVQ 9,9975 %				41 160,67 \$		38 272,48 \$
Montant total				474 430,89 \$		441 140,68 \$
Signature			oui		oui	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			3		3	
Conditions de paiement			net 30 jours		net 30 jours	
Numéro TPS/TVQ			oui		oui	
Numéro de fournisseur VDM			115257		122337	
Garantie (5%)			Dépôt		Dépôt	
Numéro NEQ			1143921949		1141957069	
Vérification REQ			ok		ok	
RENA			ok		ok	
2 Listes des personnes écartées			ok		ok	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			ok		ok	
SEAO			oui		oui	
Devis technique			oui		oui	

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Véifié par : Marc-André Deshaies



Date : 3 novembre 2017

PAS: WILAY VANNET (06 novembre 2017)



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-16416

Numéro de référence : 1105384

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égoûts sur camion fourgon

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Camion Inter Anjou Inc. 8300 Edison Montréal, QC, H1J 1S8 NEQ : 1143632389	Monsieur Alex Calvé Téléphone : 514 353- 9720 Télécopieur : 514 353- 3222	Commande : (1348218) 2017-10-05 14 h 48	2829746 - 17- 16416 Addenda N° 1 2017-10-05 14 h 48 - Téléchargement
		Transmission 2017-10-05 14 h 52	2832704 - 17- 16416 Addenda No. 2 - Report de date 2017-10-13 15 h 03 - Courriel 2835434 - 17- 16416 Addenda No. 3 2017-10-20 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cubex Ltée 850 Boucher Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B	Monsieur Claude Halley	Commande : (1344700) 2017-09-26 9	2829746 - 17- 16416 Addenda N° 1

7Z8 http://www.cubexltd.com NEQ : 1144713683	Téléphone : 450 349-5846 Télécopieur : 450 349-4155	h 20 Transmission : 2017-09-26 9 h 21	2017-10-05 14 h 44 - Courriel 2832704 - 17-16416 Addenda No. 2 - Report de date 2017-10-13 15 h 03 - Courriel 2835434 - 17-16416 Addenda No. 3 2017-10-20 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
FST Canada Inc 8620 rue Jarry Anjou Montréal, QC, H1J1X7 http://www.jjei.com NEQ : 1171680722	<u>Madame Tammie Knight</u> Téléphone : 705 733-7700 Télécopieur : 705 733-8800	Commande : (1344319) 2017-09-25 10 h 54 Transmission : 2017-09-25 11 h 01	2829746 - 17-16416 Addenda N° 1 2017-10-05 14 h 44 - Courriel 2832704 - 17-16416 Addenda No. 2 - Report de date 2017-10-13 15 h 03 - Courriel 2835434 - 17-16416 Addenda No. 3 2017-10-20 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Équipements CM 350 Charles Marchand Le Gardeur, QC, J5Z 4P1 NEQ : 1143921949	<u>Monsieur Marc Sénécal</u> Téléphone : 450 654-3009 Télécopieur : 450 654-4377	Commande : (1344372) 2017-09-25 11 h 43 Transmission : 2017-09-25 11 h 43	2829746 - 17-16416 Addenda N° 1 2017-10-05 14 h 44 - Télécopie 2832704 - 17-16416 Addenda No. 2 - Report de date 2017-10-13 15 h 04 -



			Télécopie 2835434 - 17- 16416 Addenda No. 3 2017-10-20 14 h 24 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Mobiltech inc. 900, boul. Michèle-Bohec, suite 106 Blainville, QC, J7C5E2 http://www.mobiltech.ca NEQ : 1169265007	Monsieur Erig Beaudin Téléphone : 514 916- 2356 Télécopieur : 450 420- 5967	Commande : (1344930) 2017-09-26 13 h 44 Transmission : 2017-09-26 14 h 02	2829746 - 17- 16416 Addenda N° 1 2017-10-05 14 h 44 - Courriel 2832704 - 17- 16416 Addenda No. 2 - Report de date 2017-10-13 15 h 03 - Courriel 2835434 - 17- 16416 Addenda No. 3 2017-10-20 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Précision Provençal Inc. 279, route 204 Sainte-Rose-de-Watford, QC, G0R 4G0 http://www.fabricantderemorques.com NEQ : 1141957069	Madame Thérèse Carrier Téléphone : 418 267- 5131 Télécopieur : 418 267- 5132	Commande : (1350799) 2017-10-16 9 h 46 Transmission : 2017-10-16 9 h 46	2829746 - 17- 16416 Addenda N° 1 2017-10-16 9 h 46 - Téléchargement 2832704 - 17- 16416 Addenda No. 2 - Report de date 2017-10-16 9 h 46 - Téléchargement 2835434 - 17- 16416 Addenda No. 3 2017-10-20 14 h 23 - Courriel

Mode privilégié
(devis) :
Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1176859019

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

Objet :

Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture d'un système d'inspection de conduites d'égout sur camion, pour une somme maximale de 441 140,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16416 (2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1176859019 - Système d'inspection égout.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-29

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1175035006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à HYPERTEC SYSTEMES INC pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16503 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à HYPERTEC SYSTEMES INC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale une somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-16503;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 5 735 380,71 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-02-07 10:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1175035006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à HYPERTEC SYSTEMES INC pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16503 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise une flotte de l'ordre de 700 postes de travail mobiles (PTM) permettant notamment aux policiers, via le réseau cellulaire, de répondre aux appels qui leur sont répartis, et d'interroger des banques de données internes et externes.

La flotte des PTM actuellement utilisée par les policiers du SPVM est composée d'appareils désuets de type Panasonic CF-19, qui doivent être remplacés afin d'assurer la continuité du service.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, l'appel d'offres # 17-16503. Ce dernier, publié sur le site SEAO ainsi que dans le quotidien Le Devoir, a été lancé le 25 octobre 2017 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 27 novembre 2017. Au total, trente deux (32) jours ont été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours civils de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 5 addendas ont été publiés :

# addenda	Date	Portée
1	2 novembre 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions au 20 novembre 2017
2	10 novembre 2017	Réponses à des questions techniques et administratives
3	16 novembre 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions au 27 novembre 2017 et réponses à des questions techniques

4	23 novembre 2017	Correction du bordereau de soumission
5	23 novembre 2017	Correction du bordereau de soumission

Le présent dossier vise donc à octroyer un contrat à HYPERTEC SYSTEMES INC pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses.

Le présent contrat pourra bénéficier d'un maximum de deux (2) prolongations, d'une durée de 12 mois chacune. Étant donné qu'une enquête d'accréditation sécuritaire est requise pour l'octroi de ce contrat, le SPVM a procédé à l'enquête des dirigeants de la firme HYPERTEC SYSTEMES INC et les résultats ont été déclarés favorables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0228 - 17 juin 2010 - Octroyer un contrat à CPU Design Inc. pour la fourniture de 350 ordinateurs portatifs de marque Panasonic, modèle CF-19, au montant total de 2 732 252, 5 \$, toutes taxes incluses - appel d'offres 10-11241 - 2 soumissionnaires.

CE10 0373, 24 mars 2010. Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de 350 ordinateurs portatifs de marque Panasonic CF-19 dans le cadre du projet "Remplacement des postes de travail mobiles" au SPVM.

CG09 0435, 24 septembre 2009. Autoriser l'acquisition de 290 ordinateurs portatifs robustes de marque Panasonic CF19, pour un coût total de 2 221 639,61 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'entente-cadre avec CPU Design (entente 214091).

DESCRIPTION

Les spécifications techniques et fonctionnelles des équipements à acquérir ainsi que les installations ont été détaillées dans le devis technique qui fait partie intégrante (Section V) des documents de l'appel d'offres public # 17-16503. Ce dernier se compose de :

- L'acquisition d'équipements véhiculaires (790 portables convertibles robustes Panasonic CF-20, station d'accueil véhiculaire, bloc d'alimentation électrique, support ou plaque d'arrimage pour véhicule, clavier véhiculaire robuste et son support);
- L'acquisition d'équipements bureautiques (160 stations d'accueil pour bureau et 358 blocs d'alimentation électrique pour bureau);
- L'acquisition d'accessoires en option (790 lecteurs de permis de conduire);
- Les services d'installation des portables sur les véhicules du SPVM;
- Un catalogue d'accessoires composé d'équipements véhiculaires et bureautiques;
- Une garantie optionnelle sur deux ans.

JUSTIFICATION

La flotte des PTM est utilisée dans les véhicules par plus de 3000 policiers du SPVM. Des nouveaux équipements sont requis en raison de la désuétude technologique des Panasonic CF19. Ces PTM permettront la consultation de banques de données telles que Montréal -

Inscription et Recherche de l'Information sur la Sécurité (M-IRIS), Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), Géolocalisation, le CRPQ (Centre de renseignements policiers du Québec), la répartition assistée par ordinateur (RAO) et le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI).

En 2017, le Service des TI a analysé 3 modèles provenant de deux manufacturiers différents afin de voir à ouvrir le marché. Seul le modèle Panasonic a rencontré les tests minimaux d'ergonomie et de sécurité.

Sur un total de 12 preneurs du cahier des charges, 2 preneurs (16,67%) ont déposé des offres alors que les 10 autres (83,33%) n'ont pas soumissionné.

Concernant les dix (10) preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumissions :

- Une firme a affirmé ne pas détenir les ressources nécessaires;
- Deux firmes ont mentionné ne pas pouvoir déposer d'offres compétitives;
- Une autre ville a pris possession du cahier des charges, à titre de référence uniquement;
- Les six autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Soumissions conformes	Prix de base (Équipements véhiculaires, bureautiques et travaux d'installation)	Catalogue d'accessoires	Garantie supplémentaire de 2 ans	Total
HYPERTEC SYSTEMES INC	5 259 642,90 \$	475 737,81 \$	0 \$ Inclus	5 735 380,71 \$
Solutions informatiques Inso Inc.	5 361 359,86 \$	437 680,85 \$	84 147,90 \$	5 883 188,61 \$
Dernière estimation réalisée	8 101 086,34 \$	0 \$	0 \$	8 101 086,34 \$
Coût moyen des soumissions conformes				5 809 284,66 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)				1,29 %
Écart entre la plus haute et la plus basse (\$)				147 807,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)				2,58 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				- 2 365 705,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)				- 29,20 %

L'écart favorable de 29,20% entre la soumission la plus basse et l'estimation réalisé avant l'appel d'offres s'explique par les raisons suivantes :

- Les prix offerts sont très inférieurs à la liste de prix de Panasonic en 2017;
- L'estimé de la Ville est basé principalement sur un seul appel d'offres effectué depuis 2010 (appel d'offres #16-15371) ainsi que la liste de prix des fournisseurs;
- Les volumes de la Ville sont importants et il y a rarement des comparables permettant d'avoir une idée précise des coûts d'équipements informatiques pour les quantités demandées à la Ville;
- Les coûts des équipements informatiques varient rapidement en fonction notamment du cycle de vie des différents modèles.

Conformément à l'article 4.2.2 du devis technique, l'acceptation des PTM a été réalisé selon les points suivants :

- Essais en laboratoire;
- Inspections et essais sur le terrain : trois (3) portables convertibles Panasonic CF20 ont été installés dans trois (3) véhicules du SPVM, afin d'en déterminer et valider la configuration technique et physique optimale. Les résultats de ces inspections et essais ont été déclarés conformes pour deux modèles représentant 82% de la flotte de véhicules, tel que défini à la section 4.2.3 du devis technique. Certains ajustements à l'installation sont requis pour le troisième modèle. L'utilisation de ce portable pour le troisième modèle de véhicule sera décidé suite aux nouveaux essais.

HYPERTEC SYSTEMES INC détient une autorisation de l'Autorité des marchés (AMF) effective.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, ce dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$;
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépense de 5 259 642,90 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 74561 - Gestion de l'évolution bureautique.

Le montant maximal de 4 802 755,03 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-051.

Dépenses au budget de fonctionnement (BF) :

Les achats qui seront effectués via le catalogue des accessoires auprès de l'adjudicataire se feront au rythme de l'expression des besoins du SPVM. Les dépenses, dont le montant ne doit pas excéder 475 737, 81 \$, taxes incluses, seront assumées à même le budget de fonctionnement du SPVM, dont la compétence est 100% agglomération, pour toute la durée du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent dossier décisionnel permet un renouvellement de toute la flotte des PTM du SPVM, dont les équipements actuels sont en fin de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au Comité exécutif : le 31 janvier 2018;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 7 février 2018;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 14 février 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 19 février 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 22 février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 11 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8783
Télécop. : 514 872-3964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-19

Pierre STRASBOURG
chef de division - services aux utilisateurs

Tél : 514-872-2631
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information/ Directeur par intérim Direction
Centre d'expertise - Espace de travail

Tél : 514-280-6544
Approuvé le : 2018-01-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 514-280-6544
Approuvé le : 2018-01-19

Dossier # : 1175035006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Accorder un contrat à HYPERTEC SYSTEMES INC pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16503 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[17-16503 TCP.pdf](#) [17-16503 Intervention.pdf](#) [17-16503 PV.pdf](#) [17-16503 Det cah final.pdf](#)



[AMF Attestation - HYPERTEC SYSTEMS INC.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-18

Denis LECLERC
C/S App. strat. en Biens
Tél : 514-872-5241
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Hypertec Systèmes inc.	5 735 380,71	<input checked="" type="checkbox"/>	
Solutions Informatiques Inso inc.	5 883 186,61	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des avis de désistement: Une firme affirme ne pas détenir les ressources nécessaires, deux firmes mentionnent ne pouvoir déposer d'offres compétitives. Une entité municipale a pris possession du cahier de charges. Les autres firmes n'ont pas transmis leur avis de désistement.

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2



Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres

17-16503

Agent d'approvisionnement

Bernard Boucher

Conformité

Oui

Données

Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Les systèmes Hypertec inc	4 988 372,00 \$	5 735 380,71 \$
Solutions Informatiques INSO inc.	5 116 928,56 \$	5 883 188,61 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 17-16503

Numéro de référence : 1111268

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence - Service de police de la Ville de Montréal

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Bell Mobilité Inc. 200, boulevard Bouchard 4CO Dorval, QC, H9S 5X5 http://www.bell.ca NEQ : 1143866029	Madame Nathalie Jeffrey Téléphone : 514 420-3073 Télécopieur : 514 420-8315	Commande : (1354963) 2017-10-26 10 h 49 Transmission : 2017-10-26 10 h 49	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel 2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement 2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel 2849255 - 17-16503

			Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7 NEQ : 1147366851	Madame Marie- Claude Dallaire Téléphone : 418 634-5648 Télécopieur :	Commande : (1355597) 2017-10-27 15 h 31 Transmission : 2017-10-27 15 h 31	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel 2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement 2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel 2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Compugen inc. (Montréal) 7355 Route Transcanadienne Montréal, QC, H4T1T3 http://compugen.com NEQ : 1149538739	Monsieur José Solis Téléphone : 514 736-8400 Télécopieur : 514 341-0404	Commande : (1354500) 2017-10-25 12 h 45 Transmission : 2017-10-25 12 h 45	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date

			2017-11-16 16 h 03 - Courriel
			2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis)
			2017-11-23 14 h 59 - Courriel
			2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau)
			2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement
			2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis)
			2017-11-23 16 h 40 - Courriel
			2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau)
			2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CPU DESIGN INC 4803 rue Molson Montréal, QC, H1Y 0A2 NEQ : 1142493932	Monsieur Nicolas Belanger. Téléphone : 514 955-8280 Télécopieur :	Commande : (1354586) 2017-10-25 14 h 57 Transmission : 2017-10-25 14 h 57	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel 2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement 2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel 2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Dell Canada inc. - EB	Monsieur Eric Belanger.	Commande : (1354632) 2017-10-25 15 h 36	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel
1501 McGill College Avenue 15e etage Montréal, QC, H3B 1X9 http://www.dell.ca/fr NEQ : 1145525805	Téléphone : 514 730-1068 Télécopieur :	Transmission : 2017-10-25 15 h 36	2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel 2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement 2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel 2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
emindtek 1363, boulevard Frontenac Ouest www.emindtek.com Thetford Mines, QC, G6G 6K8 NEQ : 1163007322	Monsieur Frederic Pare.	Commande : (1355984) 2017-10-30 13 h 10	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel
	Téléphone : 418 338-4881 Télécopieur : 418 338-4881	Transmission : 2017-10-30 13 h 10	2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503

			<p>Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel</p> <p>2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement</p> <p>2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel</p> <p>2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>HP Canada Co. 5150 Spectrum Way Floor 6 Mississauga, ON, L4W5G1 http://www.hp.com NEQ : 1170863949</p>	<p>Monsieur Mathieu Philippart. Téléphone : 289 374-6135 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1354690) 2017-10-25 16 h 19</p> <p>Transmission : 2017-10-25 16 h 19</p>	<p>2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel</p> <p>2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel</p> <p>2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel</p> <p>2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel</p> <p>2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement</p> <p>2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel</p> <p>2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :</p>

			Courrier électronique
Hypertec Systèmes (Québec) 2800 rue Einstein Suite 060 Québec, QC, G1X 4N8 http://hypertec.com/fr/ NEQ : 1142971879	Monsieur Eric Piral Téléphone : 418 683-2192 Télécopieur : 418 683-2148	Commande : (1354416) 2017-10-25 10 h 54 Transmission : 2017-10-25 10 h 54	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel : 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel 2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement 2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel 2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IBM Canada Itée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1354958) 2017-10-26 10 h 44 Transmission : 2017-10-26 10 h 44	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel : 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel



			2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement
			2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel
			2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les systèmes Cyberkar 3026 rue Anderson Terrebonne, QC, J5W6H2 NEQ : 1170306725	Monsieur Jonathan Boivin Téléphone : 514 269-3352 Télécopieur :	Commande : (1358691) 2017-11-06 13 h 48 Transmission : 2017-11-06 13 h 48	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-06 13 h 48 - Téléchargement 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel 2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement 2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel 2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Solutions	Madame Ginette	Commande	2840775 - 17-16503

informatiques Inso 6615 Avenue du Parc Montréal, QC, H2V4J1 NEQ : 1164346505	Sylvestre Téléphone : 514 271-4676 Télécopieur :	: (1356899) 2017-11-01 9 h 35 Transmission : 2017-11-01 9 h 35	Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-02 16 h 44 - Courriel 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-10 10 h 47 - Courriel 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-16 16 h 03 - Courriel 2849178 - 17-16503 Addenda no 4 (devis) 2017-11-23 14 h 59 - Courriel 2849179 - 17-16503 Addenda no 4 (bordereau) 2017-11-23 14 h 59 - Téléchargement 2849254 - 17-16503 Addenda 5 (devis) 2017-11-23 16 h 40 - Courriel 2849255 - 17-16503 Addenda 5 (bordereau) 2017-11-23 16 h 40 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Saint-Jean- sur-Richelieu. 105, rue Laurier Saint-Jean-sur- Richelieu, QC, J3B 6K2 NEQ :	Monsieur Ville de Saint-Jean sur Richelieu Téléphone : 450 357-2139 Télécopieur : 450 357-2287	Commande : (1363457) 2017-11-20 10 h 19 Transmission : 2017-11-20 10 h 19	2840775 - 17-16503 Addenda N° 1 - Report de date 2017-11-20 10 h 19 - Téléchargement 2844011 - 17-16503 Addenda No. 2 2017-11-20 10 h 19 - Téléchargement 2846390 - 17-16503 Addenda No. 3 - Report de date 2017-11-20 10 h 19 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir




Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

Le 9 août 2016

HYPERTEC SYSTEMS INC.
A/S MONSIEUR ELIOT AHDOOT
9300, TRANSCANADIENNE
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1K5

N° de décision : 2016-CPSM-1043502

N° de client : 3000533316

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- GROUPE HYPERTEC
- HYPERCLUB DIRECT
- HYPERTEC GROUP
- HYPERTEC SYSTÈMES INC.

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). HYPERTEC SYSTEMS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **8 août 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryse Pineault', enclosed within a light gray rectangular border.

Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations d'encadrement de la distribution

Dossier # : 1175035006

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs

Objet :

Accorder un contrat à HYPERTEC SYSTEMES INC pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16503 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1175035006.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé(e) au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-07

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1177231080

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 193 101,28 \$ (contrat: 10 350 000,00 \$ et incidences: 1 086 804,08 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278702 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 386 388,93 \$, taxes incluses, soit 92,79 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 350 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278702 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 2,25 % par l'agglomération pour un montant de 233 943,85 \$ taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-12 14:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231080

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 193 101,28 \$ (contrat: 10 350 000,00 \$ et incidences: 1 086 804,08 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278702 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1894 et 1934) ainsi que les conduites d'eau secondaire (installées entre 1895 et 1913) de l'avenue des Érables, des rues Rachel et Parthenais ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation. De plus, le diamètre des conduites d'égout existantes doit être augmenté, car celles-ci présentent une capacité hydraulique insuffisante.

De plus, conformément au Plan de transport adopté en juin 2008 qui prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, la Division du transport actif et collectifs de la Direction des transports intègre des travaux de réaménagement de piste cyclable sur la rue Rachel.

Également, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal profite de l'occasion pour procéder à la reconstruction complète des trottoirs, à la construction de saillies ainsi qu'à des travaux d'aménagement paysager sur les rues des Érables et Parthenais.

Le présent dossier a été initié par la DGSRE pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau auxquels sont intégrés des travaux de voirie (chaussée, trottoirs, piste cyclable, actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell), d'éclairage et de feux de circulation.

La DGSRE, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0400 - 29 novembre 2017 - Autoriser une dépense de 806 712,35 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des trottoirs, l'ajout de saillies ainsi que des travaux d'aménagement paysager dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau sur les rues Parthenais, Rachel Est et sur l'avenue des Érables (1176768020);

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les travaux intégrés d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans l'avenue des Érables, les rues Rachel et Parthenais dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, auront lieu sur une distance d'environ 850 mètres. Ces travaux consistent en :

Rue Parthenais, de Rachel à Marie-Anne:

- La reconstruction de 264 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- La reconstruction de 245 mètres d'égout unitaire ovoïdal de 600 mm X 900 mm par un égout en béton armé de 900 mm de diamètre;
- La reconstruction complète de 2575 m.ca. de chaussée;
- La reconstruction de massifs et d'un puits d'accès de la CSEM;
- Le réaménagement géométrique des trottoirs est et ouest incluant la réalisation des saillies.

Rue Rachel, de des Érables à Parthenais:

- La reconstruction de deux (2) conduites d'eau secondaire de 300 mm de diamètre pour un total de 246 mètres et l'abandon d'une conduite d'eau de 300 mm de diamètre;
- La reconstruction de 116 mètres d'égout unitaire ovoïdal de 600 mm X 900 mm par un égout en béton armé variant de 750 mm à 900 mm de diamètre;
- La reconstruction des trottoirs nord et sud incluant la réalisation des saillies;
- La reconstruction des bases et conduits;
- La reconstruction de massifs de Bell;
- La reconstruction de massifs de la CSEM au nord et au sud de Rachel;
- La reconstruction complète de 1600 m.ca. de chaussée (incluant la piste cyclable);

- Le remplacement des feux de circulation ;
- Le réaménagement de la piste cyclable incluant la construction d'un mail et les fosses de plantation d'arbres;
- La fourniture et installation des lampadaires.

Avenue des Érables, de Sherbrooke à Rachel:

- La reconstruction de 460 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- La reconstruction de 452 mètres d'égout unitaire variant de 300 mm à 900 mm de diamètre;
- La reconstruction complète de 3645 m.ca. de chaussée;
- La reconstruction de massifs de la CSEM;
- Le réaménagement géométrique des trottoirs est et ouest incluant la réalisation des saillies.

Intersection Sherbrooke et des Érables:

- Le remplacement et le réaménagement des raccordements des conduites d'eau présentes à l'intersection;
- Le remplacement de l'égout unitaire ovoïdal de 600 mm X 900 mm par un égout en béton armé de 900 mm de diamètre et l'abandon d'une portion d'égout ovoïdal ;
- La reconstruction d'un nouveau regard d'égout sur le collecteur de 1500 mm de diamètre;
- La reconstruction de massifs et un puits d'accès de la CSEM;
- La reconstruction de massifs et un puits d'accès de Bell;
- Le planage et le revêtement de la chaussée au niveau de l'intersection.

Intersection des rues De Lorimier et Rachel:

- La réalisation de 12 mètres de conduites d'égout de 375 mm de diamètre (raccordement de 2 réseaux d'égout).

Dans le cadre de ce chantier, les entrées de service d'eau en plomb seront changées.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Sur ces rues, des travaux de reconstruction des actifs de la CSEM ont donc été intégrés dans le même contrat afin de limiter les interventions subséquentes. Ils sont prévus au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « CSEM - Contrat 1446 - Des Érables, Rachel, Parthenais ».

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties représentantes se sont mises d'accord pour intégrer les travaux de mise aux normes du réseau de Bell dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Reconstruction de puits d'accès et massifs de Bell Canada ». Ces travaux au montant de 243 702,80 \$ taxes incluses, représentent 2,35 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les

parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 954 350,53 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,16 % du coût des travaux. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage, de feux de circulation et de Bell où le pourcentage a été évalué à 15 % et ce, en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'achat de mobilier pour feux de circulation, d'horticulture et divers frais pour la CSEM ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

L'appel d'offres #278702 fait suite à l'appel d'offres #278701 initialement publié du 4 avril au 5 mai 2017, qui a été annulé en raison de l'écart défavorable à la Ville entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission. Deux (2) soumissions conformes avaient alors été déposées. Les résultats d'ouverture du premier appel d'offres sont joints au dossier. L'appel d'offres précédent a donc été remplacé par le présent appel d'offres, soit le 278702, en modifiant notre stratégie de sollicitation de marché. En effet, les travaux de réhabilitation d'égout et d'aqueduc inclus initialement dans les documents d'appel d'offres ont été retirés et reportés dans les contrats futurs en réhabilitation de conduites.

En retirant les prix soumis pour les travaux de réhabilitation du plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres initial, il s'avère que la nouvelle stratégie a été favorable à la Ville. En effet, le prix actuel du plus bas soumissionnaire est inférieur d'environ 400 000 \$ pour la réalisation des travaux similaires.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 10 M\$.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux à l'intersection Sherbrooke et des Érables est prévue à l'article 7 des clauses administratives spéciales du cahier des charges du présent contrat, soit une pénalité de 7 000 \$ par jour de retard pour chacune des phases de ces travaux.

De plus, à l'article 6 des clauses administratives spéciales, un boni de 3 500 \$ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 52 500 \$, dans le cas où les travaux de l'intersection sont terminés avant le délai global d'exécution des phases.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire a été inscrite dans les documents de l'appel d'offres # 278702 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réel du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des cinq (5) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Il y a un écart défavorable à la Ville de 12,4 % entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission. Cet écart se situe principalement dans l'ensemble des articles de conduite d'eau temporaire (3,8 %), dans l'ensemble des articles du maintien de la circulation et de la sécurité routière (3,7 %) et dans l'article de regard coulé en place pour raccordement au collecteur (1,8 %). Le reste de l'écart est réparti dans tous les autres articles de la soumission.

Compte tenu des explications précédentes, un écart défavorable de 12,4 % se situe dans une marge acceptable et la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 11 193 101,28 \$ taxes incluses, et comprend :

- un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 10 350 000,00 \$ taxes incluses;
- moins les travaux de Bell Canada pour un montant de 243 702,80 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 1 086 804,08 \$ taxes incluses.

Cette dépense à faire autoriser par les différentes instances de la Ville est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires :

- 72,20 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 8 081 785,47 \$, taxes incluses;
- 10,35 % au PTI de la CSEM (contrat 1446) pour un montant de 1 157 976,99 \$, taxes incluses;
- 10,24 % aux différents PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 1 146 626,47 \$, taxes incluses;
- 7,21 % au PTI de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 806 712,35 \$, taxes incluses.

Pour les travaux financés par le PTI de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une autorisation de dépense a été entérinée par le conseil d'arrondissement le 29 novembre 2017, afin d'assurer les fonds nécessaires reliés à cette portion des travaux (CA17 25 0400).

L'autre partie de la dépense à faire approuver par les autres instances de la Ville, soit de 10 386 388,93 \$ taxes incluses, est assumée à 97,75 % par la ville centrale pour un montant de 10 152 445,08 \$ taxes incluses, et à 2,25 % par l'agglomération pour un montant de 233 943,85 \$ taxes incluses, puisque cette portion concerne le réseau cyclable identifié au Plan de transport étant de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de

certaines compétences dans certaines agglomérations.

Cette dépense de 10 386 388,93 \$ taxes incluses, représente un coût net total de 9 466 307,00 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 17-083 «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout» pour un montant de 7 379 747,35 \$;
- # 17-064 «Programme de reconstruction et modification de conduits souterrains» pour un montant de 1 039 536,84 \$;
- # 16-004 «Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage» pour un montant de 422 427,00 \$;
- # 16-006 «Travaux de réfection routière réseau artériel» pour un montant de 410 973,89 \$;
- # RCG16-028 «Programme de développement du réseau cyclable» pour un montant de 213 621,92 \$.

Par ailleurs, une partie de ce coût total, soit la portion de la DGSRE, est admissible à une subvention estimée à 7 379 747,35 \$ dans le cadre de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec), ce qui laisse un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 2 086 559,65 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun »;

Action 5 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Accroître le verdissement du cadre bâti »;

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 avril 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats : février 2018

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mars 2018

Fin des travaux : août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathleen LÉVESQUE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 24 novembre 2017

Guy PELLERIN, 13 novembre 2017

Jean CARRIER, 13 novembre 2017

Kathleen LÉVESQUE, 13 novembre 2017

Benoît MALETTE, 13 novembre 2017

Serge LEFEBVRE, 13 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2017-11-13

Tél : 514-872-2278
Télécop. : 514-872-6123

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2017-12-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-12-11

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	278702
No du GDD :	1177231080
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	18 - 9 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	11 - 10 - 2017
Ouverture faite le :	18 - 10 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	29 jrs

Addenda émis									
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)						
<table border="1"><tr><td>Date de l'addenda</td><td>Description sommaire de l'addenda</td></tr><tr><td>2 - 10 - 2017</td><td>Précisions apportées au cahier des charges, au formulaire de soumission, au devis technique voirie et report de la date d'ouverture.</td></tr><tr><td>6 - 10 - 2017</td><td>Précisions apportées au cahier des charges et au devis technique Égout et aqueduc.</td></tr></table>	Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	2 - 10 - 2017	Précisions apportées au cahier des charges, au formulaire de soumission, au devis technique voirie et report de la date d'ouverture.	6 - 10 - 2017	Précisions apportées au cahier des charges et au devis technique Égout et aqueduc.			0
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda								
2 - 10 - 2017	Précisions apportées au cahier des charges, au formulaire de soumission, au devis technique voirie et report de la date d'ouverture.								
6 - 10 - 2017	Précisions apportées au cahier des charges et au devis technique Égout et aqueduc.								
			0						

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	18	Nbre de soumissions reçues	7
		Nbre de soumissions rejetées	2
		% de réponses	39
		% de rejets	28,6
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
SADE CANADA INC.	- omis de soumettre un prix pour l'item "nivellement des espaces en terre" SP1650020016 - ne répondait pas aux exigences de l'article 23 "Expérience du soumissionnaire" - CCAS		
CMS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	- ne répondait pas aux exigences de l'article 23 "Expérience du soumissionnaire" - CCAS		
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	15 - 2 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de :	59 jrs	Date d'échéance révisée :	15 - 4 - 2018

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	9 395 649,47	954 350,53	10 350 000,00
EXCAVATION LOISELLE INC.	9 492 555,87	964 756,03	10 457 311,90
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	9 522 888,38	964 543,43	10 487 431,81
GROUPE TNT INC.	9 597 558,57	972 010,43	10 569 569,00
ROXBORO EXCAVATION INC.	9 794 499,40	993 061,22	10 787 560,62
Estimation	externe	8 361 959,13	844 584,88
			9 206 544,01
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			12,4%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			1,0%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	10 350 000,00
Montant des incidences (\$):	1 086 804,09
Date prévue de début des travaux :	5 - 3 - 2018
Date prévue de fin des travaux :	23 - 8 - 2019

	MICHADVILLE	LOISELLE	bau-val	tnt	roxboro
1	103 238,00 \$	95 092,07 \$	83 397,60 \$	113 051,76 \$	91 839,44 \$
2	253 389,96 \$	237 775,95 \$	308 749,69 \$	265 369,33 \$	302 710,34 \$
3	31 057,70 \$	34 206,96 \$	33 585,10 \$	49 584,10 \$	36 780,20 \$
4	69 326,20 \$	61 545,74 \$	67 201,70 \$	66 985,10 \$	66 557,15 \$
5	44 231,30 \$	40 800,67 \$	40 594,30 \$	57 813,80 \$	38 811,16 \$
6	95 991,73 \$	94 398,55 \$	108 609,20 \$	102 975,45 \$	109 276,43 \$
7	29 851,70 \$	42 759,69 \$	28 593,30 \$	24 694,90 \$	29 208,18 \$
8	12 680,70 \$	15 280,38 \$	11 902,30 \$	10 433,80 \$	11 748,87 \$
9	8 830,12 \$	9 245,53 \$	7 828,66 \$	6 782,77 \$	9 373,43 \$
#	48 574,70 \$	48 780,59 \$	37 867,40 \$	37 132,70 \$	44 564,56 \$
#	8 774,85 \$	10 647,78 \$	7 300,65 \$	7 300,65 \$	8 070,80 \$
#	2 157,45 \$	2 623,95 \$	1 782,75 \$	1 782,75 \$	1 989,44 \$
#	27 647,16 \$	27 172,99 \$	22 892,04 \$	22 892,04 \$	25 455,19 \$
#	94 298,90 \$	118 769,85 \$	78 611,10 \$	78 611,10 \$	87 334,07 \$
	830 050,47 \$	839 100,70 \$	838 915,79 \$	845 410,25 \$	863 719,26 \$
	954 350,53 \$	964 756,03 \$	964 543,43 \$	972 010,43 \$	993 061,22 \$

Actifs visés par le projet

Soumission: 278702

Titre: Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais

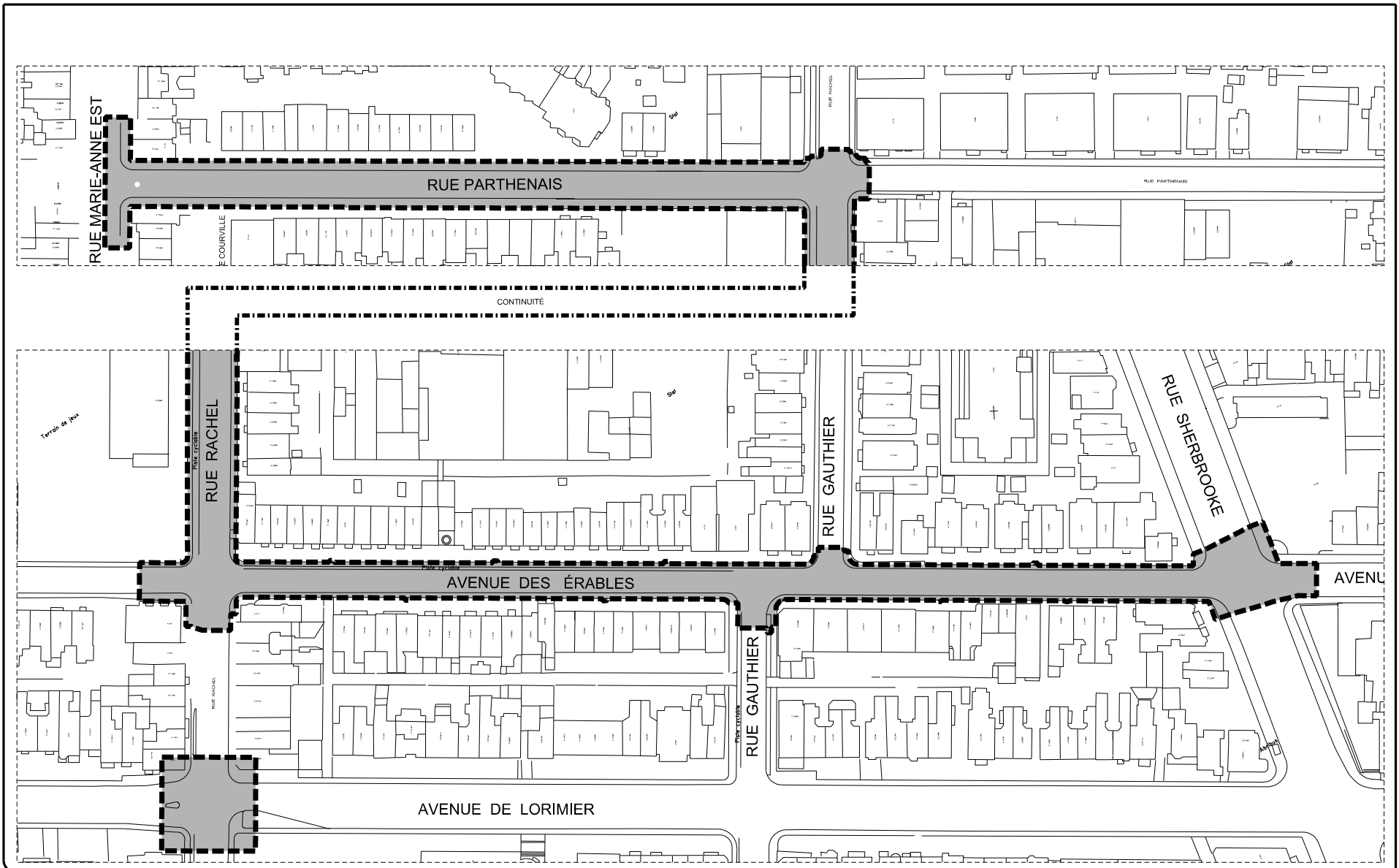
Arrondissement: Plateau-Mont-Royal

Voirie					
	Type d'Item	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Chaussée Flexible	Reconstruction	7 620	m.ca	Longueur = ± 735 m
	Chaussée Mixte	Planage	750	m.ca	Longueur = ± 30 m
	Piste cyclable	Construction	200	m.ca	Longueur = ± 85 m
Trottoir, Bordure et Mail	Trottoir monolithe en béton	Reconstruction	2 405	m.ca	
	Trottoir boulevard en béton	Reconstruction	865	m.ca	
	Mail central	Reconstruction	45	m.ca	

Égout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc 100 mm diam.	17	m	
Aqueduc 150 mm diam.	15	m	
Aqueduc 200 mm diam.	750	m	
Aqueduc 300 mm diam.	273	m	
Égout 300 mm diam.	5	m	
Égout 375 mm diam.	16	m	
Égout 600 mm diam.	24	m	
Égout 750 mm diam.	18	m	
Égout 900 mm diam.	750	m	
Égout 1500 mm diam.	5	m	

Éclairage / Feux			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
Lampadaires fonctionnels	2	unité	
Nouvelles bases de béton	13	unité	Par CSEM
Conduits	167	m lin.	Par CSEM
Mise aux normes des feux	2	intersection	

Préparé par:	Amar Ouchenane, ing.
--------------	----------------------

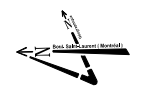


Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux

PROJET:	PLAN DE LOCALISATION RUES: DES ÉRABLES, RACHÉL ET PARTHENAIS		
NATURE DES TRAVAUX :	TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU, DE VOIRIE, DE FEUX DE CIRCULATION ET D'ÉCLAIRAGE		
SOUSSION :	278702	DRM :	2787
		ARRONDISSEMENT :	PLATEAU MONT-ROYAL

PRÉPARÉ PAR :	Josée Lapierre, Dess.
APPROUVÉ PAR :	Amar Ouchanane, Ing.

DATE :	SEPT. 2017	ÉCHELLE :	1 : 2000
TITRE:	PLAN DE LOCALISATION		
No PLAN:	278702-Rue DesÉrables.dgn		



SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION: 278702	DATE:
#GDD:	1177231080	DRM: 2787 et 3156	2017/10/27
RESPONSABLE:	Amar Ouchenane	GROUPE:	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais		

PROJET INVESTI: 56122 Desc et client-payeur: Pr. renouvellement des réseaux aq et ég - DGSRE Unité Est

info additionnelle

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1461220340	146556	1 228 051,78 \$	1 305 676,80 \$	39 200,00 \$	118 697,89 \$	C
1461220311	146558	2 920 011,00 \$	3 101 592,73 \$	96 200,00 \$	281 962,98 \$	C
1561221040	155708	369 448,71 \$	392 794,50 \$	11 800,00 \$	35 708,59 \$	C
1561221811	161385	824 637,69 \$	876 785,78 \$	26 300,00 \$	79 707,80 \$	C
1361220840	143865	526 151,34 \$	559 404,31 \$	16 800,00 \$	50 854,94 \$	C
1361220811	143867	1 141 901,81 \$	1 214 031,35 \$	36 500,00 \$	110 366,49 \$	C
1461220360	146557	58 988,41 \$	0,00 \$	64 600,00 \$	0,00 \$	C
1461220361	146559	158 976,51 \$	0,00 \$	174 100,00 \$	0,00 \$	C
1556122002	161813	19 997,62 \$	0,00 \$	21 900,00 \$	0,00 \$	C
1556122010	171203	43 921,71 \$	0,00 \$	48 100,00 \$	0,00 \$	C
1361220860	143866	27 120,06 \$	0,00 \$	29 700,00 \$	0,00 \$	C
1361220861	143868	60 540,74 \$	0,00 \$	66 300,00 \$	0,00 \$	C
SOUS-TOTAL		7 379 747,35 \$	7 450 285,47 \$	631 500,00 \$	677 298,68 \$	

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: Pr. réfection routière - Direction des Transports - DGAV

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1755845076	167294	335 183,82 \$	367 069,99 \$	0,00 \$	33 370,00 \$	C
1755845077	167295	55 701,13 \$	0,00 \$	61 000,00 \$	0,00 \$	C
1755845078	167296	20 088,93 \$	0,00 \$	22 000,00 \$	0,00 \$	C
SOUS-TOTAL		410 973,89 \$	367 069,99 \$	83 000,00 \$	33 370,00 \$	

PROJET INVESTI: 50020 Desc et client-payeur: Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1650020015	164960	146 444,65 \$	160 375,98 \$	0,00 \$	14 579,63 \$	C
1650020016	164961	560 970,99 \$	614 336,37 \$	0,00 \$	55 848,76 \$	C
1750020032	171313	10 227,09 \$	0,00 \$	11 200,00 \$	0,00 \$	C
1750020033	171316	18 993,17 \$	0,00 \$	20 800,00 \$	0,00 \$	C
SOUS-TOTAL		736 635,90 \$	774 712,35 \$	32 000,00 \$	70 428,40 \$	

PROJET INVESTI: 45000 Desc et client-payeur: Développement du réseau cyclable - Direction des Transports - DTAC

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1745000005	167298	104 075,99 \$	111 676,78 \$	2 300,00 \$	10 152,43 \$	A
1745000006	167321	70 629,13 \$	77 348,11 \$	0,00 \$	10 088,88 \$	A
1745000007	167322	5 478,80 \$	0,00 \$	6 000,00 \$	0,00 \$	A
1745000008	167323	18 262,67 \$	0,00 \$	20 000,00 \$	0,00 \$	A
1745000009	167324	15 175,33 \$	13 379,64 \$	3 239,32 \$	1 216,33 \$	A
SOUS-TOTAL		213 621,92 \$	202 404,53 \$	31 539,32 \$	21 457,65 \$	

PROJET INVESTI: 58002 Desc et client-payeur: Pr. acquisition de mobilier d'éclairage - Direction des Transports - DSARA

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1758002017	167299	17 365,40 \$	19 017,38 \$	0,00 \$	2 480,53 \$	C
1758002018	167300	4 565,67 \$	0,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	C
1758002 027	170861	400 495,93 \$	353 105,49 \$	85 489,76 \$	32 100,50 \$	C
SOUS-TOTAL		422 427,00 \$	372 122,87 \$	90 489,76 \$	34 581,03 \$	

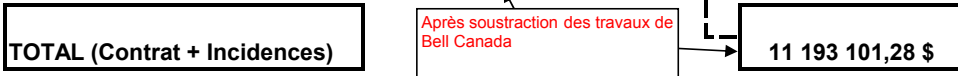
PROJET INVESTI: **69097** Desc et client-payeur: **Pr. construction et modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1769144600	169836	1 039 536,84 \$	939 701,98 \$	218 275,01 \$	85 427,45 \$	C
SOUS-TOTAL		1 039 536,84 \$	939 701,98 \$	218 275,01 \$	85 427,45 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1755845079	167297	222 533,14 \$	243 702,80 \$	0,00 \$	31 787,32 \$	
SOUS-TOTAL		222 533,14 \$	243 702,80 \$	0,00 \$	31 787,32 \$	

TOTAL	10 202 942,90 \$	10 349 999,99 \$	1 086 804,09 \$	954 350,53 \$
--------------	-------------------------	-------------------------	------------------------	----------------------



NUMÉRO DE SOUS-PROJET: GRAND TOTAL	SOUSSION: 278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	GROUPE: 0	27/10/2017
INTITULÉ DU PROJET: Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais		

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 10 349 999,99 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 954 350,53 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 236 800,00 \$

Surveillance environnementale 214 000,00 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif 179 000,00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation 8 000,00 \$

Horticulture 41 500,00 \$

Gestion des impacts 41 000,00 \$

Chloration des conduites d'eau existantes 10 500,00 \$

Nivellement de cadres et couvercles de HQ et CSEM et frais de raccordement - HQ 29 000,00 \$

Achat de matériaux (Feux de circulation) 20 000,00 \$

Autres dépenses CSEM payées par la ville (laboratoires, signalisation, sols contaminés, Archéologie, Déplacement UP, Imprévus) 9 574,66 \$

Autres dépenses CSEM payées par la ville (conception, surveillance et frais généraux) 79 154,42 \$

Diverses incidences payées par la CSEM (laboratoires, signalisation, sols contaminés, Archéologie, Déplacement UP, Imprévus) 24 234,83 \$

Travaux CSEM payés par la CSEM (conception, surveillance et frais généraux) 194 040,18 \$

TOTAL À REPORTER 1 086 804,09 \$ 1 086 804,09 \$

Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL 11 193 101,28 \$

(moins la portion des travaux de Bell)

Imputation (crédits) 10 202 942,90 \$

Montant de dépôt []

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 478 324,03 \$ TVQ 9,975% 954 256,44 \$

Ristournes TPS et TVQ à 50% 990 158,38 \$

PLAN NUMÉRO:	[]	CALCULÉ PAR >	Amar Ouchenane
--------------	-----	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1461220340	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	146556	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE DES ÉRABLES, DE LA RUE SHERBROOKE À LA RUE RACHEL			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 1 305 676,80 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 118 697,89 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 39 200,00 \$

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

Chloration des conduites d'eau existantes

.....

TOTAL À REPORTER 39 200,00 39 200,00 \$

Dépenses totales à autoriser 1 344 876,80 \$

Imputation (crédits) 1 228 051,78 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%
..... 58 485,62 116 678,81

Ristournes TPS et TVQ à 50% 116 825,02

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1461220311	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	146558	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EGOUT DANS LA RUE DES ÉRABLES, DE LA RUE SHERBROOKE À LA RUE RACHEL			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 3 101 592,73 \$

Ce montant sert à payer la portion de 3 204 686,15 \$ du bordereau 1461220311, moins un montant de 103 093,42 \$ pour le maintien de la circulation qui est payé par la CSEM au sous-projet 1769144600.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 281 962,98 \$

Une partie des contingences de 9 372,13 \$ est payé par la CSEM au sous-projet 1769144600.

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	96 200,00 \$	
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Horticulture		
Gestion des impacts		
		
		
TOTAL À REPORTER		96 200,00	96 200,00 \$

Dépenses totales à autoriser 3 197 792,73 \$

Imputation (crédits) 2 920 011,00 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 139 064,70 TVQ 9,975% 277 434,07

Ristournes TPS et TVQ à 50% 277 781,73

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchanane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1561221040	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	155708	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE RACHEL, DE LA RUE PARTHENAIS À LA RUE DES ÉRABLES			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 392 794,50 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 35 708,59 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 11 800,00 \$

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

Chloration des conduites d'eau existantes

.....

TOTAL À REPORTER 11 800,00 11 800,00 \$

Dépenses totales à autoriser 404 594,50 \$

Imputation (crédits) 369 448,71 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%
 17 594,89 35 101,81

Ristournes TPS et TVQ à 50% 35 145,79

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1561221811	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	161385	GROUPE:	0	27/10/2017	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EGOUT DANS RACHEL, DE LA RUE DES ÉRABLES À LA RUE PARTHENAIS				
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 876 785,78 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 79 707,80 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	26 300,00 \$	
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Horticulture		
Gestion des impacts		
		
		
TOTAL À REPORTER		26 300,00	26 300,00 \$

Dépenses totales à autoriser 903 085,78 \$

Imputation (crédits) 824 637,69 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 39 273,14 TVQ 9,975% 78 349,91

Ristournes TPS et TVQ à 50% 78 448,09

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01), H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	---	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1361220840	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	143865	GROUPE:	0		27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE PARTHENAIS, DE LA RUE RACHEL À LA RUE MARIE-ANNE				
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 559 404,31 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 50 854,94 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 16 800,00 \$

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

Chloration des conduites d'eau existantes

.....

TOTAL À REPORTER 16 800,00 16 800,00 \$

Dépenses totales à autoriser 576 204,31 \$

Imputation (crédits) 526 151,34 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%
 25 057,81 49 990,33

Ristournes TPS et TVQ à 50% 50 052,97

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1361220811	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	143867	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EGOUT DANS LA RUE PARTHENAIS, DE LA RUE RACHEL À LA RUE MARIE-ANNE			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 1 214 031,35 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 110 366,49 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	36 500,00 \$
Surveillance environnementale	
Laboratoire, contrôle qualitatif	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	
Horticulture	
Gestion des impacts	
	
	
TOTAL À REPORTER		36 500,00 36 500,00 \$

Dépenses totales à autoriser 1 250 531,35 \$

Imputation (crédits) 1 141 901,81 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% 54 382,75	TVQ 9,975% 108 493,59
Ristournes TPS et TVQ à 50% 108 629,54	

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1461220360	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	146557	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE DES ÉRABLES, DE LA RUE SHERBROOKE À LA RUE RACHEL			
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

Chloration des conduites d'eau existantes

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchanane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1461220361	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	146559	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT DANS LA RUE DES ÉRABLES, DE LA RUE SHERBROOKE À LA RUE RACHEL			
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Égout Unitaire			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1556122002	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	161813	GROUPE:	0		27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE RACHEL, DE LA RUE PARTHENAIS À LA RUE DES ÉRABLES				
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance environnementale	10 500,00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	7 900,00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Horticulture	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
Chloration des conduites d'eau existantes	3 500,00 \$	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER	21 900,00	21 900,00 \$

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		952,38	1 900,00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 902,38	

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1556122010	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171203	GROUPE:	0	27/10/2017	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT DANS RACHEL, DE LA RUE DES ÉRABLES À LA RUE PARTHENAIS				
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Égout Unitaire				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1361220860	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	143866	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE PARTHENAIS, DE LA RUE RACHEL À LA RUE MARIE-ANNE			
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Conduite d'eau secondaire			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance environnementale	15 000,00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	11 200,00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Horticulture	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
Chloration des conduites d'eau existantes	3 500,00 \$	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER	29 700,00	29 700,00 \$

Dépenses totales à autoriser 29 700,00 \$

Imputation (crédits) 27 120,06 \$

Montant de dépôt

TAXES:

	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 291,59	2 576,71
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 579,94	

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1361220861	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	143868	GRUPE:	0		27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT DANS LA RUE PARTHENAIS, DE LA RUE RACHEL À LA RUE MARIE-ANNE				
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels - Égout Unitaire				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance environnementale	32 000,00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	24 300,00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Horticulture	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	10 000,00 \$	
Chloration des conduites d'eau existantes	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER	66 300,00	66 300,00 \$

Dépenses totales à autoriser 66 300,00 \$

Imputation (crédits) 60 540,74 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 883,24	5 752,05
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 759,26	

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845076	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167294	GROUPE:	0		27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES DANS LA RUE DES ÉRABLES, DE LA RUE GAUTHIER À LA RUE RACHEL				
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 367 069,99 \$

Ce montant sert à payer la portion de 377 541,91 \$ du bordereau 1755845076, moins un montant de 10 471,92 \$ pour les travaux de trottoirs qui est payé par la CSEM au sous-projet 1769144600.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 33 370,00 \$

Une partie des contingences de 951,99 \$ est payé par la CSEM au sous-projet 1769144600.

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Horticulture		
Gestion des impacts		
Chloration des conduites d'eau existantes		
		
TOTAL À REPORTER		0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 367 069,99 \$

Imputation (crédits) 335 183,82 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 15 963,03 TVQ 9,975% 31 846,25

Ristournes TPS et TVQ à 50% 31 886,16

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845077	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167295	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais			
ENTREPRENEUR ▶	Incidences Techniques			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	10 000,00 \$
Surveillance environnementale	<input type="text"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	8 000,00 \$
Horticulture	<input type="text"/>	25 000,00 \$
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
Chloration des conduites d'eau existantes	<input type="text"/>	
Nouvellement de cadres et couvercles de HQ et CSEM	<input type="text"/>	18 000,00 \$
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER	<input type="text"/>	61 000,00
		61 000,00 \$

Dépenses totales à autoriser 61 000,00 \$

Imputation (crédits) 55 701,13 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9.975%
À payer avant ristournes (100%)	<input type="text"/> 2 652,75	<input type="text"/> 5 292,24
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text"/> 5 298,87	

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
---------------------	--	----------------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845078	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167296	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais			
ENTREPRENEUR ▶	Services professionnels			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1650020015	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	164960	GROUPE:	0		27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES DANS LA RUE DES ÉRABLES, DE LA RUE SHERBROOKE À LA RUE GAUTHIER				
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc. et incidences techniques et professionnelles				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 160 375,98 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 14 579,63 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

.....

.....

TOTAL À REPORTER 0,00 0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 160 375,98 \$

Imputation (crédits) 146 444,65 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 6 974,38 TVQ 9,975% 13 913,90

Ristournes TPS et TVQ à 50% 13 931,33

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1650020016	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	164961	GROUPE:	0		27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES DANS LA RUE PARTHENAIS, DE LA RUE RACHEL À LA RUE MARIE-ANNE				
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc. et incidences techniques et professionnelles				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 614 336,37 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 55 848,76 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

.....

.....

TOTAL À REPORTER 0,00 0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 614 336,37 \$

Imputation (crédits) 560 970,99 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%
 26 716,08 53 298,59

Ristournes TPS et TVQ à 50% 53 365,38

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	174500005	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167298	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE DANS LA RUE RACHEL, DE LA RUE DES ÉRABLES À LA PARTHENAIS			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc. et incidences professionnelles			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 111 676,78 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 10 152,43 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif 2 300,00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

.....

.....

TOTAL À REPORTER 2 300,00 2 300,00 \$

Dépenses totales à autoriser 113 976,78 \$

Imputation (crédits) 104 075,99 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%
 4 956,59 9 888,40

Ristournes TPS et TVQ à 50% 9 900,79

PLAN NUMÉRO:	278702_EGA-02 (1 à 9), C-(6722 à 6724), 278702-(BC-01, ER-01)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	174500006	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167321	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	REPLACEMENT DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA RUE RACHEL ET LA RUE PARTHENAIS			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 77 348,11 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 10 088,88 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

.....

.....

TOTAL À REPORTER 0,00 0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 77 348,11 \$

Imputation (crédits) 70 629,13 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%
 3 363,69 6 710,57

Ristournes TPS et TVQ à 50% 6 718,98

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--------------------------------------	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	174500007	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167322	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais			
ENTREPRENEUR ▶	Incidences techniques			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance environnementale	<input type="text"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Horticulture	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
Chloration des conduites d'eau existantes	<input type="text"/>	
Frais de raccordement - HQ	<input type="text" value="6 000,00 \$"/>	
TOTAL À REPORTER	<input type="text" value="6 000,00"/>	<input type="text" value="6 000,00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	<input type="text" value="260,93"/>	<input type="text" value="520,55"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text" value="521,20"/>	

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--------------------------------------	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	174500008	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167323	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais			
ENTREPRENEUR ▶	Achat de matériaux de signalisation lumineuse au centre Colbert - Incidences			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

Chloration des conduites d'eau existantes autres dépenses

Nivellement de cadres et couvercles de HQ et CSEM et frais de raccordement - HQ

Achat de matériaux (Feux de circulation) 20 000,00 \$

TOTAL À REPORTER 20 000,00 20 000,00 \$

Dépenses totales à autoriser 20 000,00 \$

Imputation (crédits) 18 262,67 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) 869,75 1 735,16

Ristournes TPS et TVQ à 50% 1 737,33

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
---------------------	---	----------------------	-----------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	174500009	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167324	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais - Bases et conduits pour signalisation lumineuse			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc. et incidences techniques et professionnelles			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 13 379,64 \$

Ce montant sert à payer la portion de 13 379,64 \$ des bases et conduits du bordereau 1769144600 de la CSEM.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 1 216,33 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Horticulture		
Gestion des impacts		
Chloration des conduites d'eau existantes autres dépenses		
Nivellement de cadres et couvercles de HQ et CSEM et frais de raccordement - HQ		
Achat de matériaux (Feux de circulation)		
Autres dépenses CSEM payées par la ville (laboratoires, signalisation, sols contaminés, Archéologie, Déplacement UP,	349,55 \$	
Autres dépenses CSEM payés par la ville (conception, surveillance et frais généraux)	2 889,77 \$	
TOTAL À REPORTER	3 239,32	3 239,32 \$
Dépenses totales à autoriser		16 618,96 \$
Imputation (crédits)		15 175,33 \$
Montant de dépôt		
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% 722,72	TVQ 9,975% 1 441,83
Ristournes TPS et TVQ à 50%	1 443,63	

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR >	Amar Ouchenane
---------------------	---	-------------------------	-----------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1758002017	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167299	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	REMPACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DANS LA RUE RACHEL, DE LA RUE DES ÉRABLES À LA RUE PARTHENAIS			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 19 017,38 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 2 480,53 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Surveillance environnementale

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

.....

.....

TOTAL À REPORTER 0,00 0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 19 017,38 \$

Imputation (crédits) 17 365,40 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 827,02 TVQ 9,975% 1 649,91

Ristournes TPS et TVQ à 50% 1 651,98

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR >	Amar Ouchenane
--------------	--------------------------------------	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1758002018	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167300	GROUPE:	0		27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais				
ENTREPRENEUR ▶	Incidences techniques				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance environnementale.	<input type="text"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Horticulture	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
Chloration des conduites d'eau existantes	<input type="text"/>	
Frais de raccordement - HQ	5 000,00 \$	
TOTAL À REPORTER	5 000,00	5 000,00 \$

Dépenses totales à autoriser 5 000,00 \$

Imputation (crédits) 4 565,67 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	217,44	433,79
Ristournes TPS et TVQ à 50%	434,33	

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--------------------------------------	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1758002 027	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170861	GROUPE:	0		27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais - Bases et conduits pour éclairage				
ENTREPRENEUR >	Les Entreprises Michauville inc. et incidences techniques et professionnelles				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUSSION APPLICABLE AU PROJET 353 105,49 \$

Ce montant sert à payer la portion de 353 105,49 \$ des bases et conduits du bordereau 1769144600 de la CSEM.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 32 100,50 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Horticulture		
Gestion des impacts		
Chloration des conduites d'eau existantes autres dépenses		
Nivellement de cadres et couvercles de HQ et CSEM et frais		
Achat de matériaux (Feux de circulation)		
Autres dépenses CSEM payées par la ville (laboratoires, signalisation, sols contaminés, Archéologie, Déplacement UP, Imprévus)	9 225,11 \$	
Autres dépenses CSEM payés par la ville (conception, surveillance et frais généraux)	76 264,65 \$	
TOTAL À REPORTER	85 489,76	85 489,76 \$
Dépenses totales à autoriser		438 595,25 \$
Imputation (crédits)		400 495,93 \$
Montant de dépôt		

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)	TPS 5%	TVQ 9,975%
	19 073,51	38 051,64
Ristournes TPS et TVQ à 50%	38 099,33	

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR >	Amar Ouchenane
--------------	--------------------------------------	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1769144600	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	169836	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	CSEM - CONTRAT 1446 - DES ERABLES, RACHEL, PARTHENAIS			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc. et incidences techniques et professionnelles			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUSSION APPLICABLE AU PROJET 939 701,98 \$

Ce montant sert à payer la portion de la CSEM du bordereau de soum.1769144600, soit un montant de 1 192 621,76 \$, plus une contribution de 103 093,42 \$ (maintien de la circulation) et de 10 471,92 \$ (réfection de trottoirs), moins 353 105,49 \$ transféré au bordereau 1758002027 et moins 13 379,64 \$ transféré au bordereau 1745000009.

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 85 427,45 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Horticulture		
Gestion des impacts		
Chloration des conduites d'eau existantes autres dépenses		
Nivellement de cadres et couvercles de HQ et CSEM et frais		
Achat de matériaux (Feux de circulation)		
Autres dépenses CSEM payées par la ville (laboratoires, signalisation, sols contaminés, Archéologie, Déplacement UP, Imprévus)		
Autres dépenses CSEM payées par la ville (conception, surveillance et frais généraux)		
Diverses incidences payées par la CSEM (laboratoires, signalisation, sols contaminés, Archéologie, Déplacement UP, Imprévus)		24 234,83 \$
Travaux CSEM payés par la CSEM (conception, surveillance et frais généraux)		194 040,18 \$
TOTAL À REPORTER	218 275,01	218 275,01 \$

Dépenses totales à autoriser 1 157 976,99 \$

Imputation (crédits) 1 039 536,84 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 41 919,41 TVQ 9,975% 83 629,22

Ristournes TPS et TVQ à 91,5% 118 440,15

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--------------------------------------	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845079	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	167297	GROUPE:	0	27/10/2017
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE PUIITS D'ACCÈS ET MASSIFS DE BELL CANADA			
ENTREPRENEUR ▶	Les Entreprises Michauville inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 243 702,80 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 31 787,32 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Horticulture		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 \$

Dépenses totales à autoriser 243 702,80 \$

Imputation (crédits) 222 533,14 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	10 598,08	21 143,17
Ristournes TPS et TVQ à 50%	21 169,66	

PLAN NUMÉRO:	H04761_(401 à 403), 1446 (F01 à F05)	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchenane
--------------	--------------------------------------	---------------	----------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1750020032	SOUSSION:	278702	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171313	GROUPE:	0		43035
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES DANS LA RUE DES ÉRABLES, DE LA RUE SHERBROOKE À LA RUE GAUTHIER				
ENTREPRENEUR ▶	Incidences				

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

XXX

XXX

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchene
--------------	----------------------	---------------	--------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1750020033	SOUSSION:	278702	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171316	GROUPE:	0	43035
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES DANS LA RUE PARTHENAIS, DE LA RUE RACHEL À LA RUE MARIE-ANNE			
ENTREPRENEUR ▶	Incidences			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.

Laboratoire, contrôle qualitatif

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Horticulture

Gestion des impacts

XXX

XXX

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Amar Ouchene
--------------	----------------------	---------------	--------------

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Dossier n°	
117	7231080

SERVICE REQUERANT : 49-05
 SERVICE EXECUTANT : 28-03

Soumission: 278702

INTITULE : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais

PROJET : 56122

Sous-projet : 1461220340 **2018** **2019** **2020** **Ult.** **Total**

Reconstruction conduite d'eau secondaire (Des Érables, de Sherbrooke à Rachel)

REQUIS - INVESTI NET 1 228 0 0 0 1228

SUBVENTION 1 228 0 0 0 1228

REQUIS - EMPRUNT NET 0 0 0 0 0

Sous-projet : 1461220311 **2018** **2019** **2020** **Ult.** **Total**

Reconstruction égout unitaire ((Des Érables, de Sherbrooke à Rachel)

REQUIS - INVESTI NET 2 920 0 0 0 2920

SUBVENTION 2 920 0 0 0 2920

REQUIS - EMPRUNT NET 0 0 0 0 0

Sous-projet : 1561221040 **2018** **2019** **2020** **Ult.** **Total**

Reconstruction conduite d'eau secondaire (Rachel, de Des Érabie à Parthenais)

REQUIS - INVESTI NET 369 0 0 0 369

SUBVENTION 369 0 0 0 369

REQUIS - EMPRUNT NET 0 0 0 0 0

Sous-projet : 1561221811 **2018** **2019** **2020** **Ult.** **Total**

Reconstruction égout unitaire (Rachel, de Des Érabie à Parthenais)

REQUIS - INVESTI NET 825 0 0 0 825

SUBVENTION 825 0 0 0 825

REQUIS - EMPRUNT NET 0 0 0 0 0

Signature	Nom en majuscules Amar Ouchenane, ing.	Téléphone 514-872-2278	Date 2 nov. 2016	Page 1
------------------	--	----------------------------------	----------------------------	------------------

Sous-projet : 1361220840	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction conduite d'eau secondaire (Parthenais, de Rachel à Marie-Anne)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	0	526	0	0	526
SUBVENTION	0	526	0	0	526
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0
Sous-projet : 1361220811	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction égout unitaire (Parthenais, de Rachel à Marie-Anne)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	0	1 142	0	0	1142
SUBVENTION	0	1 142	0	0	1142
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0
Sous-projet : 1461220360	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels - eau secondaire (Des Érables, de Sherbrooke à Rachel)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	59	0	0	0	59
SUBVENTION	59	0	0	0	59
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0
Sous-projet : 1461220361	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels - égout unitaire (Des Érables, de Sherbrooke à Rachel)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	159	0	0	0	159
SUBVENTION	159	0	0	0	159
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0
Sous-projet : 1556122002	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels - eau secondaire (Rachel, de Des Érables à Parthenais)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	20	0	0	0	20
SUBVENTION	20	0	0	0	20
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0
Sous-projet : 1556122010	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels - égout unitaire (Rachel, de Des Érables à Parthenais)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	44	0	0	0	44
SUBVENTION	44	0	0	0	44
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

Signature	Nom en majuscules Amar Ouchenane, ing.	Téléphone 514-872-2278	Date 2 nov. 2016	Page 2
------------------	--	----------------------------------	----------------------------	------------------

Sous-projet : 1361220860	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels - eau secondaire (Parthenais, de Rachel à Marie-Anne)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	0	27	0	0	27
SUBVENTION	0	27	0	0	27
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

Sous-projet : 1361220861	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Services techniques et professionnels - égout unitaire (Parthenais, de Rachel à Marie-Anne)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	0	61	0	0	61
SUBVENTION	0	61	0	0	61
REQUIS - EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

SERVICE REQUERANT : 28-06
SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 55845

Sous-projet : 1755845076	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction de trottoirs (Des Érable, de Gauthier à Rachel)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	335	0	0	0	335
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	335	0	0	0	335

Sous-projet : 1755845077	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Incidences Techniques (Des Érable, de Gauthier à Rachel)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	56	0	0	0	56
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	56	0	0	0	56

Sous-projet : 1755845078	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Services professionnels - contrôle qualitatif (Des Érable, de Gauthier à Rachel)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	20	0	0	0	20
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	20	0	0	0	20

Signature	Nom en majuscules Amar Ouchenane, ing.	Téléphone 514-872-2278	Date 2 nov. 2016	Page 3
------------------	--	----------------------------------	----------------------------	------------------

SERVICE REQUERANT : 54-00
SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 50020

<u>Sous-projet : 1650020015</u>	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction de trottoirs (Des Érables, de Sherbrooke à Gauthier)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	146	0	0	0	146
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	146	0	0	0	146

<u>Sous-projet : 1650020016</u>	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction de trottoirs (Parthenais, de Rachel à Marie-Anne)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	0	561	0	0	561
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	0	561	0	0	561

SERVICE REQUERANT : 28-06
SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 45000

<u>Sous-projet : 1745000005</u>	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction de la piste cyclable (Rachel, Des Érables à Parthenais)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	104	0	0	0	104
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	104	0	0	0	104

<u>Sous-projet : 1745000006</u>	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction des feux de circulation à l'intersection de la rue Rachel et la rue Parthenais</i>					
REQUIS - INVESTI NET	71	0	0	0	71
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	71	0	0	0	71

<u>Sous-projet : 1745000007</u>	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Incidences techniques (Rachel, de Des Érables à Parthenais)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	5	0	0	0	5
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	5	0	0	0	5

<u>Sous-projet : 1745000008</u>	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Achat de matériaux de signalisation lumineuse au centre Colbert - Incidences</i>					
REQUIS - INVESTI NET	18	0	0	0	18
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	18	0	0	0	18

Signature	Nom en majuscules Amar Ouchenane, ing.	Téléphone 514-872-2278	Date 2 nov. 2016	Page 4
-----------	---	---------------------------	---------------------	-----------

Sous-projet : 174500009	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Bases et conduits pour signalisation lumineuse (portion des travaux indiqués dans le bordereau de la CSEM)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	15	0	0	0	15
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	15	0	0	0	15

SERVICE REQUERANT : 28-06
 SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 58002

Sous-projet : 1758002017	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Remplacement de l'éclairage (Rachel, de Des Érables à Parthenais)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	17	0	0	0	17
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	17	0	0	0	17

Sous-projet : 1758002018	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Incidences techniques - remplacement de l'éclairage (Rachel, de Des Érables à Parthenais)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	5	0	0	0	5
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	5	0	0	0	5

Sous-projet : 1758002027	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Bases et conduits pour éclairage (portion des travaux indiqués dans le bordereau de la CSEM)</i>					
REQUIS - INVESTI NET	400	0	0	0	400
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	400	0	0	0	400

SERVICE REQUERANT : 12-00
 SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 69097

Sous-projet : 1769144600	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Réseau CSEM</i>					
REQUIS - INVESTI NET	1 040	0	0	0	1040
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	1040	0	0	0	1040

Signature	Nom en majuscules Amar Ouchenane, ing.	Téléphone 514-872-2278	Date 2 nov. 2016	Page 5
------------------	--	----------------------------------	----------------------------	------------------

SERVICE REQUERANT : 54-00
SERVICE EXECUTANT : 28-03

PROJET : 50020

Sous-projet : 1750020032	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction de trottoirs (Des Érables, de Sherbrooke à Gauthier) - incidences</i>					
REQUIS - INVESTI NET	11	0	0	0	11
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	11	0	0	0	11

Sous-projet : 1750020033	2018	2019	2020	Ult.	Total
<i>Reconstruction de trottoirs (Parthenais, de Rachel à Marie-Anne) - incidences</i>					
REQUIS - INVESTI NET	0	19	0	0	19
SUBVENTION	0	0	0	0	0
REQUIS - EMPRUNT NET	0	19	0	0	19

Grand total	2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS - INVESTI NET	7 867	2 336	0	0	10203
SUBVENTION	5 624	1 756	0	0	7380
REQUIS - EMPRUNT NET	2243	580	0	0	2823

Signature	Nom en majuscules Amar Ouchenane, ing.	Téléphone 514-872-2278	Date 2 nov. 2016	Page 6
------------------	--	----------------------------------	----------------------------	------------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 278701

Numéro de référence : 1063636

Statut : Annulé

Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel, Parthenais, Sherbrooke, Gauthier et Marie-Anne.

Raison de l'annulation

Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel, Parthenais, Sherbrooke, Gauthier et Marie-Anne.
Date de fermeture de l'avis :	2017-05-05 Avant 10h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2017-05-08 11 h 04
Organisme :	Ville de Montréal Ville de Montréal / SITE - Direction des infrastructures

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis 
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, (QC) CAN H4E1A4	1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	12 914 912,95 \$
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, (QC) CAN J3G 4S6 http://www.michaudville.com	1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	14 040 000,00 \$

© 2003-2017 Tous droits réservés

<p>Service des infrastructures, de la voirie et des transports Direction des infrastructures 801, rue Brennan, 7e étage Montréal (Québec) H3C 0G4</p>	<p>SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES</p>	<p>Appel d'offres public N° 278702 Exécution de travaux</p>
--	---	---

- a) Utiliser exclusivement les bornes d'incendies désignées par le représentant de la Ville;
- b) Procéder à l'installation d'un clapet anti-retour et d'une valve d'isolement à la sortie d'une borne d'incendie avant de s'y raccorder, de même qu'une vanne de sectionnement et un adaptateur permettant le raccordement à la borne d'incendie. Seule une personne ayant les compétences requises peut manipuler une borne d'incendie;
- c) Ouvrir complètement la borne d'incendie au moment de son utilisation à l'aide d'une clé conçue à cette fin et en régler le débit à l'aide d'un robinet de fermeture qui doit être installé sur l'orifice;
- d) Fermer la borne d'incendie à l'aide d'une clé conçue à cette fin ;
- e) S'assurer que la borne d'incendie est fermé, qu'elle est bien vidangée avant de replacer le bouchon sur l'orifice;
- f) S'assurer de l'étanchéité des raccords afin d'éviter tout gaspillage ou tout déversement d'eau sur le domaine public ou privé.

Il est interdit à quiconque utilisant une borne d'incendie, de laisser couler l'eau à une fin autre que celle pour laquelle l'autorisation d'utiliser la borne d'incendie a été délivrée.

Le sous-traitant est responsable des dommages causés aux bornes d'incendies à la suite de leur mauvaise opération. Toutes les déficiences rencontrées lors de la manipulation des bornes d'incendies doivent être transmises par écrit au Directeur sans délai.

Le sous-traitant doit s'assurer en tout temps du libre accès aux bornes d'incendies et il doit éviter tout gaspillage d'eau et se conformer aux directives du Directeur.

Le sous-traitant qui aura négligé de prévenir l'arrondissement concerné à l'occasion de ces travaux pourrait être sujet à des poursuites éventuelles.

23. Expérience du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) contrats qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'adjudicataire du contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années¹ ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une valeur de **6 000 000 \$** et plus (taxes incluses), en coûts de travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres se définit comme étant un projet de construction ou de reconstruction :

- a) d'égout sanitaire ou unitaire, et
- b) d'aqueduc incluant les entrées de service, et
- c) de voirie,

exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du cahier des charges :

<p>Service des infrastructures, de la voirie et des transports Direction des infrastructures 801, rue Brennan, 7e étage Montréal (Québec) H3C 0G4</p>	<p>SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES</p>	<p>Appel d'offres public N° 278702 Exécution de travaux</p>
--	---	---

- 1- l'année de réalisation,
- 2- la description du projet et la nature des travaux,
- 3- le nom de l'artère et de la municipalité,
- 4- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Dans le cas d'un contrat en cours, il doit joindre à sa soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être de 6 000 000 \$ et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des soumissions,
- 5- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées,
- 6- le nom du donneur d'ouvrage.

Le soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « ANNEXES » du cahier des charges

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du cahier des charges dûment complété et accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) contrats qui respectent les critères ci-haut mentionnés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- adjudicataire du contrat,
- nature des travaux,
- année d'exécution des travaux¹,
- montant du contrat,
- montant des travaux réalisés et facturés pour chaque nature des travaux décrits aux alinéas a), b) et c).

Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) contrats qui respectent ces exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux soumissionnaires.

Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années

ANNEXE :

Guide « Plan de localisation des infrastructures »

Soumission 278702 - Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
<p><i>Avenue Des Érables</i> <i>Rue Rachel</i> <i>Rue Parthenais</i> <i>Rue Sherbrooke</i> <i>Rue Gauthier</i> <i>Rue Marie-Anne</i></p>	<p>Les travaux sur les différents axes prévus en 2018 et 2019 sont répartis en 8 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PHASE 1 : Travaux de reconstruction d'un puits d'accès de la CSEM à l'intersection de l'avenue Des Érables et de la rue Sherbrooke – Horaire de travail : lundi – vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h (travaux réalisés en période hivernale) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave de deux voies sur six et maintien de deux voies par direction sur la rue Sherbrooke à la hauteur de l'avenue Des Érables; • PHASE 2A : Travaux d'égout, de conduite d'eau, d'utilité publique et de reconstruction de chaussée dans la portion sud de l'intersection de l'avenue Des Érables et de la rue Sherbrooke – Horaire de travail : lundi – vendredi 7h-23h et samedi – dimanche 9h-23h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave du côté sud de la chaussée avec maintien d'une voie par direction sur la rue Sherbrooke au niveau de l'avenue Des Érables; ○ Fermeture de l'avenue Des Érables entre les rues de Rouen et Sherbrooke avec maintien de la circulation locale seulement. • PHASE 2B : Travaux d'égout et de conduite d'eau dans la portion centrale de l'intersection de l'avenue Des Érables et de la rue Sherbrooke – Horaire de travail : samedi et dimanche 9h-23h. Entrave en vigueur du vendredi 23h au lundi 5h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture complète de la direction ouest et maintien d'une voie en direction est sur la rue Sherbrooke au niveau de l'avenue Des Érables; ○ Fermeture de l'avenue Des Érables entre les rues Gauthier et de Rouen avec maintien de la circulation locale seulement. • PHASE 2C : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de Bell et de reconstruction de chaussées dans la portion nord de l'intersection de l'avenue Des Érables et de la rue Sherbrooke – Horaire de travail : lundi – vendredi 7h-23h et samedi – dimanche 9h-23h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave du côté nord de la chaussée avec maintien d'une voie par direction sur la rue Sherbrooke au niveau de l'avenue Des Érables; ○ Fermeture de l'avenue Des Érables entre les rues Gauthier et de Rouen avec maintien de la circulation locale seulement. • PHASE 3 : Travaux de conduite d'égout dans l'intersection de l'avenue de Lorimier et la rue Rachel – Horaire de travail : samedi et dimanche 7h-21h. Entrave en vigueur du vendredi 23h au lundi 5h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture complète de la rue Rachel entre l'avenue Des Érables et la rue de Bordeaux avec maintien de la circulation locale seulement; ○ Entrave partielle sur l'avenue de Lorimier en direction nord avec interdiction de virage à gauche au niveau de la rue Rachel. • PHASE 4 : Installation d'un réseau d'eau temporaire sur l'avenue Des Érables et la rue Rachel - Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle de la chaussée et fermeture d'un trottoir à la fois. • PHASE 5A : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de réfection de chaussée sur l'avenue Des Érables entre les rues Gauthier et Sherbrooke – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture de l'avenue Des Érables entre la rue Sherbrooke et la rue Gauthier avec maintien de la circulation locale.

	<ul style="list-style-type: none"> • PHASE 5B : Travaux d’égout, de conduite d’eau, de voirie et de réfection de chaussée sur l’avenue Des Érables entre les rues Rachel et Gauthier – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture de l’avenue Des Érables entre la rue Gauthier et la rue Rachel avec maintien de la circulation locale seulement; ○ Fermeture complète de la rue Rachel entre de Lorimier et Fullum avec maintien de la circulation locale (travaux à l’intersection Des Érables / Rachel) – Horaire de travail : Samedi et dimanche 7h-21h – Entrave en vigueur du vendredi 23h au lundi 5h. • PHASE 6A : Travaux d’égout, de conduite d’eau, de voirie, d’éclairage, de feux de circulation, de la CSEM et de réfection de chaussée sur la rue Rachel entre l’avenue Des Érables et la rue Parthenais – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture complète de la rue Rachel entre l’avenue de Lorimier et la rue Fullum avec maintien de la circulation locale seulement (Travaux entre Des Érables et Parthenais); ○ Fermeture complète de l’avenue Des Érables entre les rues Gauthier et Rachel avec maintien de la circulation locale seulement. • PHASE 6B : Travaux d’égout, de conduite d’eau, de voirie, d’éclairage, de feux de circulation, de la CSEM et de réfection de chaussée dans l’intersection des rues Rachel et Parthenais – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h; <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture complète de la rue Rachel entre l’avenue de Lorimier et la rue Fullum avec maintien de la circulation locale seulement (Travaux au coin Rachel et Parthenais); ○ Fermeture complète de la rue Parthenais entre les rues Marie-Anne et Rachel avec maintien de la circulation locale seulement. • PHASE 7 : Installation d’un réseau d’eau temporaire sur la rue Parthenais – Horaire de travail : lundi au vendredi 7h-19h et samedi 9h-19h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entrave partielle de la chaussée et fermeture d’un trottoir à la fois. • PHASE 8 : Travaux d’égout, de conduite d’eau, de voirie, de CSEM et de réfection de chaussée sur la rue Parthenais entre les rues Marie-Anne et Rachel – Horaire de travail du lundi au vendredi 7h-19h - samedi 9h-19h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture complète de la rue Parthenais entre les rues Rachel et Marie-Anne avec maintien de la circulation locale seulement; ○ Fermeture de la direction est sur la rue Marie-Anne entre l’avenue Des Érables et la rue Messier (lors des travaux de raccordement de conduite d’eau seulement); ○ Fermeture complète de la rue Marie-Anne entre l’avenue Des Érables et la rue Fullum avec maintien de la circulation locale (lors des travaux au niveau de l’intersection avec la rue Parthenais).
<p><i>Mesures de gestion des impacts applicables au projet</i></p>	<p>Les travaux débuteront à l’hiver 2018 et se dérouleront jusqu’en 2019.</p> <p>Lors des phases 6A, 6B et 8, les travaux à proximité de l’école Saint-Louis-de-Gonzague seront majoritairement réalisés durant la période des vacances scolaires. La zone de débarcadère située sur la rue Parthenais sera potentiellement relocalisée durant les travaux.</p> <p>La circulation cycliste sera maintenue en tout temps sur la rue Rachel durant les travaux.</p> <p>Protection des aires de travail à l’aide de clôtures autoportantes temporaires afin d’y éviter l’intrusion des piétons ou des cyclistes.</p> <p>Installation à l’avance, aux approches du chantier, de panneaux d’information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée. Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves.</p> <p>Installation de PMVM sur les rues Sherbrooke ou Rachel selon la localisation des travaux afin d’informer les usagers des entraves en place et la proposition de routes alternatives.</p>

Le phasage de certains feux de circulation doit être modifié afin de rendre les mouvements plus fluides et sécuritaires aux intersections.

Lorsque des rues en sens unique doivent être entravées, l'Entrepreneur doit ajouter la signalisation temporaire nécessaire et ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux.

Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et les cyclistes.

Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou un passage piétonnier doit être entravé, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin de détourner les piétons sur le trottoir opposé ou prévoir aménager un corridor piétonnier d'une largeur de 1,5 mètre minimum à l'aide de clôtures autoportantes temporaires ou à l'aide de barricades. L'Entrepreneur doit également faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite.

Installation de plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail. S'il y a deux entrées menant à un même stationnement, au moins une entrée demeurera accessible.

L'Entrepreneur doit prévoir des zones de dégagement de 30 mètres, à l'aide de panneaux d'interdiction d'arrêt, pour les arrêts d'autobus devant être relocalisés à la demande de la STM.

La longueur d'une excavation est limitée à 30 mètres lors des travaux d'égout et de conduite d'eau.

L'Entrepreneur doit entreposer les roulottes, les véhicules, les matériaux utilisés et autres équipements sur un même côté de la chaussée pour que l'accès puisse se faire en ligne droite à l'intérieur de son aire de chantier de façon à maintenir en tout temps un corridor carrossable et libre de tout obstacle d'une largeur minimale de 6,0 mètres, afin de permettre le passage des véhicules d'urgence.

Accommoder et maintenir l'accès en tout temps au service d'Urgences-Santé, au service de Sécurité Incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux et de chaque côté de l'excavation.

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 24 octobre 2017

Monsieur Dominic Chénier
Spécialiste PRR et Structures Souterraines
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8^e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais

Soumission : 278702

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de construction d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de la chaussée, des trottoirs, de l'éclairage, de feux de circulation et de la mise aux normes des massifs de CSEM, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction des massifs et puits d'accès;

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Les Entreprises Michaudville Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec / Common Inc ou Construction Jeanielle Inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à **243 702,80 \$ (taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer Amar Ouchenane ing., chargé de projet au 514 872-2278.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 31 octobre 2017 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1755845079.

J'ai signé le 30 novembre 2017, à Montréal.

 MARC GERMAIN

Nom du signataire (en lettres moulées)

p.j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 278702

c.c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Amar Ouchenane, chargé de projet – Division de la conception des travaux

Québec, le 10 avril 2013

Les Entreprises Michaudville inc.
À l'attention de : Robert Phaneuf
270, Brunet
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à
Les Entreprises Michaudville inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0028 n° d'identification de l'Autorité : 2700000245**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de conclure un contrat/sous contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65-1 (la « LCOP »). Les Entreprises Michaudville inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Direction des contrats publics et
des entreprises de services monétaires

Le 17 décembre 2015

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3G 4S6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000245
N° de demande : 1530857839
N° de confirmation de paiement : 000180236916

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 278702

Numéro de référence : 1104174

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, et d'éclairage dans les rues Des Érables, Rachel et Parthenais

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francis Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1343491) 2017-09-21 13 h 36 Transmission : 2017-09-21 14 h 22	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 17 h - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	Commande : (1341893) 2017-09-18 15 h 09 Transmission : 2017-09-18 15 h 50	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 34 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 32 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101	Madame Johanne Vallée	Commande : (1342138) 2017-09-19 9 h 11	

Blainville, QC, J7C 0B4
<http://www.bauval.com> NEQ :
 1143718063

Téléphone : 514
 788-4660
 Télécopieur :

Transmission :
 2017-09-19 9 h 27

2828151 - 278702_Addenda
 1_incluant un report de date
 2017-10-02 16 h 48 - Messagerie
 2828156 - 278702_Formulaire de
 soumission (devis)
 2017-10-02 16 h 30 - Courriel
 2828157 - 278702_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2017-10-02 16 h 30 -
 Téléchargement
 2828158 - Plan de localisation
 des infrastructures
 2017-10-02 16 h 32 - Courriel
 2830496 - Addenda 2
 2017-10-06 17 h 16 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Construction NRC Inc.
 160 rue Deslauriers
 Arr. St-Laurent
 Montréal, QC, H4N 1V8
 NEQ : 1149495146

[Madame Lany
 Phaneuf](#)
 Téléphone : 514
 331-7944
 Télécopieur :

Commande : (1342724)
 2017-09-20 8 h 55
Transmission :
 2017-09-20 9 h 19

2828151 - 278702_Addenda
 1_incluant un report de date
 2017-10-02 16 h 48 - Messagerie
 2828156 - 278702_Formulaire de
 soumission (devis)
 2017-10-02 16 h 30 - Courriel
 2828157 - 278702_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2017-10-02 16 h 30 -
 Téléchargement
 2828158 - Plan de localisation
 des infrastructures
 2017-10-02 16 h 32 - Courriel
 2830496 - Addenda 2
 2017-10-06 17 h 16 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

Demix Construction, une division de
 CRH Canada inc.
 26 rue Saulnier
 Laval, QC, H7M 1S8
<http://www.crhcanada.com> NEQ :
 1164634611

[Madame Julie
 Boudreault](#)
 Téléphone : 450
 629-3533
 Télécopieur : 450
 629-3549

Commande : (1345048)
 2017-09-26 15 h 48
Transmission :
 2017-09-26 16 h 03

2828151 - 278702_Addenda
 1_incluant un report de date
 2017-10-02 16 h 30 - Télécopie
 2828156 - 278702_Formulaire de
 soumission (devis)
 2017-10-02 16 h 30 - Courriel
 2828157 - 278702_Formulaire de
 soumission (bordereau)
 2017-10-02 16 h 30 -
 Téléchargement
 2828158 - Plan de localisation
 des infrastructures
 2017-10-02 16 h 33 - Courriel
 2830496 - Addenda 2
 2017-10-06 17 h 16 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com NEQ : 1165343220	<u>Monsieur Mathieu Kingsbury</u> Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1341931) 2017-09-18 15 h 40 Transmission : 2017-09-18 15 h 44	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 30 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 32 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca NEQ : 1141847179	<u>Monsieur Jacques Grimard</u> Téléphone : 418 549-0745 Télécopieur : 418 545-7942	Commande : (1343378) 2017-09-21 10 h 47 Transmission : 2017-09-21 10 h 47	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 30 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Excavation Loïselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	<u>Monsieur Olivier Gaignard</u> Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1342084) 2017-09-19 8 h 32 Transmission : 2017-09-19 8 h 32	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 17 h 01 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 http://www.groupernt.com NEQ : 1160480704	<u>Madame Line Proulx</u> Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	Commande : (1342806) 2017-09-20 10 h Transmission : 2017-09-20 10 h 02	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 34 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052065	<u>Monsieur David Guay</u> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1342668) 2017-09-20 7 h 49 Transmission : 2017-09-20 7 h 49	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 29 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 32 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1 NEQ : 1142284380	<u>Madame Brigitte Cloutier</u> Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 729-2760	Commande : (1342094) 2017-09-19 8 h 37 Transmission : 2017-09-19 8 h 37	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 29 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	<u>Monsieur Sylvain Phaneuf</u> Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1342394) 2017-09-19 13 h 33 Transmission : 2017-09-19 13 h 33	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 34 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1 NEQ : 1143366715	<u>Monsieur Gunther Conard</u> Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	Commande : (1342408) 2017-09-19 13 h 41 Transmission : 2017-09-19 13 h 41	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 34 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	<u>Madame Marjolaine Émond</u> Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1341834) 2017-09-18 13 h 49 Transmission : 2017-09-18 14 h 15	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 30 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 32 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1342387) 2017-09-19 13 h 25 Transmission : 2017-09-19 13 h 25	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 34 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1341953) 2017-09-18 15 h 58 Transmission : 2017-09-18 15 h 58	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 17 h 08 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Sade Canada Inc. 1564, rue Ampère Québec, QC, G1P 4B9 NEQ : 1169540235	Madame Guylaine Fortin Téléphone : 581 300-7233 Télécopieur : 581 300-7234	Commande : (1342239) 2017-09-19 10 h 38 Transmission : 2017-09-19 10 h 38	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 34 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1342300) 2017-09-19 11 h 29 Transmission : 2017-09-19 11 h 29	2828151 - 278702_Addenda 1_incluant un report de date 2017-10-02 16 h 29 - Télécopie 2828156 - 278702_Formulaire de soumission (devis) 2017-10-02 16 h 30 - Courriel 2828157 - 278702_Formulaire de soumission (bordereau) 2017-10-02 16 h 30 - Téléchargement 2828158 - Plan de localisation des infrastructures 2017-10-02 16 h 33 - Courriel 2830496 - Addenda 2 2017-10-06 17 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--------------------------	--	---	--	--

© 2003-2017 Tous droits réservés

Dossier # : 1177231080

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 193 101,28 \$ (contrat: 10 350 000,00 \$ et incidences: 1 086 804,08 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278702 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1446 Intervention - GDD1177231080.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-06

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1177231080

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 93 101,28 \$ (contrat: 10 350 000,00 \$ et incidences: 1 086 804,08 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278702 - 7 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Info comptable 1177231080 DGSRE.xlsx](#)



[Info comptable 1177231080 SIVT.xlsx.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget
Tél : 514 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-22

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Direction du conseil et du soutien financier- Point de service Eau-Environnement



Dossier # : 1175364003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Les services de construction Démo Spec Inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 7440, boulevard Décarie (Hippodrome de Montréal) dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 10 988 518,90\$, taxes incluses (Appel d'offres public 5936 - 4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 988 518,90\$, taxes incluses, afin d'accorder un contrat à Les services de construction Démo Spec Inc. , pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 7440, rue Décarie (Hippodrome de Montréal), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les services de construction Démo Spec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 523 383,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5936;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-02-02 15:09

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1175364003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Les services de construction Démo Spec Inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 7440, boulevard Décarie (Hippodrome de Montréal) dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 10 988 518,90\$, taxes incluses (Appel d'offres public 5936 - 4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

À titre informatif, voici les principales conditions et obligations du projet d'acte pour la Ville visant la déconstruction de l'Hippodrome de Montréal:

- L'acquisition des terrains de l'Hippodrome est faite sans garantie et à ses risques et périls;
- Procéder à la déconstruction des bâtiments érigés sur l'Immeuble au plus tard vingt-quatre (24) mois suivant la date de signature de l'acte, les frais de déconstruction seront assumés par la Ville et seront remboursés ultérieurement à partir du produit de la vente des parcelles de terrain à des tiers acquéreurs;
- Permettre au Gouvernement d'agir à titre d'observateur dans le cadre des contrats qui seront accordés par la Ville relativement à la déconstruction (services professionnels et exécution des travaux) et le tenir informé en lui transmettant sur demande, notamment, les plans et devis lorsque ceux-ci seront complétés à 100 %.

Un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal «Le Devoir». Étant donné la nature des travaux et la valeur estimée des travaux, les conditions d'admissibilité des documents d'appel d'offres exigent que les soumissionnaires détiennent une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à la date de dépôt de leurs soumissions.

Un premier appel d'offres public a été annoncé le 28 juin 2017 dans les journaux et a offert aux soumissionnaires un délai de quarante-six (46) jours afin d'obtenir les documents SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions ont été déposées le 14 août 2017 et étaient valides pour 120 jours, à partir de cette date. À la suite de l'appel d'offres public, douze (12) entreprises se sont procuré le cahier des charges. Trois (3) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 25 % des soumissionnaires.

La soumission de C.F.G Construction Inc. a été jugée non-conforme puisque le soumissionnaire ne détient pas une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions (article 2.11.1 du cahier des charges) et les cautionnements

n'ont pas été émis par une compagnie d'assurances détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers (article 2.1.1.2.1 du cahier des clauses administratives générales). Ces deux critères entraînent un rejet automatique de la soumission. Une lettre de rejet de soumission non conforme datée du 17 août 2017 a été émise à C.F.G Construction Inc.

Les soumissions déposées par les entreprises Les Services Environnementaux Delsan-A.I.M. inc., et Panzini Démolition inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Ci-joint les offres de services pour l'appel d'offres 5924 :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Les services environnementaux Delsan - A.I.M. Inc	9 859 681,13 \$	2 957 904,34 \$	12,817,585.46 \$
Panzini Démolition inc.	10 926 545,42 \$	3 277 963,63 \$	14 204 509,04 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels externes	6 232 219,88 \$	1 869 665,96 \$	8 101 885,84 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			13 511 47,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,41 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 386 923,58\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			10,82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			4 715 699,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(58,20) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			1 386 923,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,82 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée pour le premier appel d'offres 5924 est celui de l'entreprise Les services environnementaux Delsan - A.I.M. Inc . qui est de 58,20 % (4 715 699,33\$) plus élevé que l'estimation des professionnels.

En faisant l'analyse de dossiers similaires, mis en oeuvre dans les dernières années à la Ville, il y a actuellement une grande disparité dans les prix soumis. Cependant, la raison pour laquelle l'appel d'offres a été annulé c'est qu'il y a un écart trop important de prix entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme. Une lettre de rejet de soumission non conforme datée du 24 août 2017 a été émise à Les services environnementaux Delsan - A.I.M. Inc.

Dans ce contexte, il faut considérer que le marché de la déconstruction est relativement nouveau. De plus, dans les documents d'appel d'offres il y a un bon nombre d'inconnus quant à la quantité exacte des volumes et matériaux à déconstruire, la quantité de matières dangereuses présente dans les bâtiments existants ainsi que l'état des appareils électromécaniques à enlever, ce qui peut expliquer une estimation plus conservatrice des soumissionnaires. Pour toutes les raisons qui précèdent, en plus des raisons de désistement données par les preneurs du cahier des charges (période d'appel d'offres trop courte pour bien évaluer la portée des travaux, la prise de rendez-vous de visites supplémentaires non réalisables étant donné les délais), il a été jugé par le SGPI qu'en repartant en appel d'offres avec une période de soumission plus longue, l'opportunité de prendre plus d'une visite aux soumissionnaires ainsi qu'une révision des plans et devis permettant plus de précisions quant aux quantités résulterait en un prix de soumission plus proche de l'estimation des professionnels.

Un deuxième appel d'offres public d'une durée de soixante et un (61) jours a été publié le 27 septembre 2017 et les offres ont été déposées le 27 novembre 2017. Six (6) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant:

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
No. 1	2017-10-06	Report de date limite pour prendre rdv pour les visites obligatoires au 11 octobre 2017.	Oui
No. 2	2017-11-03	Réponses aux questions aux soumissionnaires	Oui
No. 3	2017-11-09	Capsules vidéos présentées lors de la visite supervisée	Non
No. 4	2017-11-09	Report de date jusqu'au 20 novembre 2017 et réponses aux questions des soumissionnaires	Oui
No. 5	2017-11-10	Réponses des questions aux soumissionnaires	Oui
No. 6	2017-11-16	Report de date jusqu'au 27 novembre 2017 et réponses aux questions des soumissionnaires	Oui

Le délai de validité des soumissions était originalement de 120 jours. Une lettre de prorogation a été envoyée au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) par Les services de construction Démo Spec Inc. le 30 janvier 2018, dans laquelle le soumissionnaire accepte de prolonger la durée de validité de sa soumission, reportant ainsi la date maximale d'octroi de contrat du 26 mars 2018 au 9 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0275 - 15 juin 2017

Abroger la résolution CG13 0233 / Approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte.

CA15 170213 - 22 juin 2015

Adopter, tel que soumis, la résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser sur le site de l'ancien Hippodrome de Montréal, au 7440, boulevard Décarie, la démolition de tous les bâtiments et l'occupation par une dépendance et un équipement mécanique sans qu'il n'y ait d'usage ou de bâtiment principal sur le site. Le tout, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Les services de construction Démo Spec Inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 7440, boulevard Décarie, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Conséquemment, l'envergure des travaux se résume comme suit :

- Déconstruction du bâtiment principal (Club-House et estrades populaires), incluant ses fondations;
- Déconstruction des dépendances (écuries, garage, paddocks et station de pompage), incluant leur fondations;
- Déconstruction de plusieurs petits cabanons et petits immeubles (adjacents aux écuries, garage et paddocks);
- Déconstruction complète des infrastructures (ligne de gaz, électricité);
- Déconstruction du pavage asphalté;
- Gestion des matériaux.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public, quatorze (14) entreprises ont commandé le cahier des charges :

- 1- Les services de construction Démo Spec Inc.;
- 2 - 175784 Canada Inc. (Panzini Démolition);
- 3 - Les services environnementaux Delsan A.I.M. Inc.;
- 4 - Magil Construction Corporation;
- 5 - Excavation René St-Pierre Inc.;
- 6 - Construction Sorel Ltée.;
- 7 - ACQ Métropolitaine;
- 8 - Démolition A.M. de l'Est du Québec;
- 9 - Démolition et Excavation Demex Inc.;
- 10 - Groupe Prodem;
- 11 - L.A Hébert Ltée.;
- 12- La Cie électrique Britton Ltée.;
- 13 - Les Constructions et Pavages Jeskar Inc.;
- 14- Roxboro Excavation Inc.

Cinq (5) soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels, ce qui représente 36% des soumissions.

Des vérifications ont été effectuées auprès des preneurs du cahier des charges pour connaître les raisons de leur désistement. Quatre (4) preneurs ont signifié que le délai d'appel d'offres était trop court pour l'évaluation de la portée des travaux. Deux (2) autres preneurs n'ont pas soumissionné car ils étaient des sous-traitants. Les trois (3) autres preneurs n'ont pas pu être rejoints.

Les soumissions déposées par les entreprises Les services de construction Démo Spec Inc.,

Les services environnementaux Delsan A.I.M. Inc., Magil Construction Corporation et Excavation René St-Pierre Inc. comprenaient tous les documents demandés et sont donc conformes aux exigences des documents d'appel d'offres. Cependant, le soumissionnaire 175784 Canada Inc. (Panzini Démolition) est considéré comme non conforme pour non-respect de l'article 2.9.1.3 du cahier des charges (voir pièce jointe no. 1: Analyse des soumissions et recommandations).

Ci-joint les offres de services :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Les services de construction Démo Spec Inc.	7 325 679,26 \$	2 197 703,78 \$	9 523 383,04 \$
Les services environnementaux Delsan A.I.M. Inc	8 911 205,21 \$	2 673 361,57 \$	11 584 566,78 \$
Magil Construction Corporation	9 173 076,92 \$	2 751 923,08 \$	11 925 000, 00 \$
Excavation René St-Pierre Inc.	10 218 978,00 \$	3 065 693,40 \$	13 284 671, 40 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels externes	7 783 807,50 \$	2 335 142,25 \$	10 118 949,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			11 579 405,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			21,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			3 761 288,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			39,50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(595 566,71) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-5,89 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			(2 061 183,74) \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			18,57 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée est celui de l'entreprise Les services de construction Démo Spec Inc., qui est de 5,89 % (595 566,71\$) plus basse que l'estimation des professionnels.

Il faut considérer que le marché de la déconstruction est relativement nouveau à la Ville. Notons que devant ce marché en émergence, en plus de l'envergure du projet, il y a un bon nombre d'inconnus quant à la quantité exacte des volumes et matériaux à déconstruire, la

quantité de matières dangereuses présente dans les bâtiments existants ainsi que l'état des appareils électromécaniques à enlever, ce qui peut expliquer des contingences de 30 % pour la réalisation du projet.

Dans le présent projet, l'analyse des résultats des soumissions par les consultants en comparaison avec leur évaluation des coûts souligne un très faible écart. L'analyse de la soumission par les professionnels du dossier démontre que l'entreprise Les services de construction Démo Spec Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent donc d'octroyer le contrat à cette firme (voir pièce jointe no. 1: Analyse des soumissions et recommandations).

L'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste émise des entreprises non admissibles par le RENA (registre des entreprises non admissibles au contrats publics), détient une attestation valide délivrée par Revenu Québec et possède les catégories de compétences requises l'autorisant à procéder au type de travaux prévus dans le présent contrat pour édifices publics et dont copie est jointe à la formule de soumission. L'entreprise Les services de construction Démo Spec Inc. ne fait pas partie des entreprises non autorisées en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et détient une attestation de l'AMF (l'Autorité des marchés financiers) puisque le présent contrat est visé par cette exigence. (voir pièce jointe no. 2: Documents de soumission et attestations).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 10 988 518,90 \$, taxes incluses. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 7 325 679,26 \$, taxes incluses, un montant pour des travaux contingents de 2 197 703,78 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 1 465 135,25 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI). La dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2019 du SGPI et est assumée à 100 % par la Ville centre (voir l'intervention du Service des finances).

Les décaissements au PTI (en milliers de dollars) prévus sont de 0 en 2017 et de 8 027 en 2018 et de 2 007 en 2019 (voir pièce jointe no. 3 - Calcul des coûts SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet consistent en la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La phase de déconstruction de l'Hippodrome de Montréal (immeubles situés au 7440, boulevard Décarie) se trouve sur la séquence des étapes qui doivent permettre la livraison d'un terrain vague dans le contexte de l'acte de cession du projet d'acquisition de l'Hippodrome. Tout retard dans l'octroi du contrat de la phase de déconstruction aura une conséquence sur le calendrier global du projet ainsi que sur les ententes de principes entre la Ville de Montréal et le gouvernement Provincial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les actions à prendre pour annoncer la déconstruction de l'Hippodrome de Montréal seront déterminées par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2018-02-14 - Comité exécutif - Recommandation au conseil municipal
2018-02-19 - Conseil municipal
2018-04-09 - Début du contrat
2018--11-30 - Fin du contrat

Suivant les travaux de démolition des bâtiments, le SMVT continuera d'assurer la coordination des travaux de mise en valeur du site avec la collaboration des services municipaux concernés et de l'arrondissement, dont le SGPI responsable de la gestion de l'immeuble.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suivant les critères d'examen du Guide d'Information de la Commission permanente sur l'examen des contrats, juillet 2016, le présent dossier ne sera pas soumis à la commission puisque la valeur du contrat à octroyer est inférieure à 10 M \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain DUCAS, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Luc GAGNON, 2 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GIAMPETRONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6951
Télécop. : 514 872-2548

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Tél : 514 872-3957
Télécop. :

Le : 2018-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : (514)872-2619

Approuvé le : 2018-01-31

Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2018-02-01



Montréal, le 29 janvier 2018

N/Réf. : 11118093-07-03

Madame Sonia Giampetrone, B. Arts, B. Arch., M. Arch.
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de gestion et planification immobilière
Division programmes de projets
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Par courriel
sonia.giampetrone@ville.montreal.qc.ca

**Objet : Lettre de recommandation pour l'octroi du mandat à un entrepreneur
Déconstruction Hippodrome
Appel d'offres public n° 5936**

Madame Giampetrone,

Les services de GHD ont été retenus par la Ville de Montréal, afin d'assister à un appel d'offre et recommandation pour les travaux de déconstruction et réhabilitation environnementale.

Le présent fait référence à l'appel d'offres #5936 sur SEAO (# 1105528) émis le 27 septembre 2017 pour le projet cité en titre. Nous vous communiquons nos commentaires après vérification des soumissions reçues par la Ville de Montréal le 27 novembre 2017 dernier et que vous nous avez transmises pour analyse et recommandations.

1. Nombre de soumissionnaires et prix

À la date limite pour déposer des soumissions, cinq (5) entrepreneurs ont présenté une soumission pour le projet en objet. Le tableau suivant présente les soumissionnaires par valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut.

Tableau 1.1 Soumissionnaires

Rang	Soumissionnaire	Total taxes incluses
1	Les services de construction Démo Spec Inc.	9 523 383,04 \$
2	175784 Canada Inc. (Panzini Démolition)	11 291 445,51 \$
3	Les services environnementaux Delsan - A.I.M. Inc.	11 584 566,78 \$
4	Magil Construction Corporation	11 925 000,00 \$
5	Excavation René St-Pierre Inc.	13 284 671,40 \$



2. Conformité des soumissions

Nous avons analysé les documents soumis par les soumissionnaires selon les critères contenus dans la grille d'analyse de conformité des soumissions de la Ville de Montréal jointe à cette lettre.

Nous sommes en mesure de valider que les soumissions des soumissionnaires 1 (Démon-Spec), 3 (Delsan), 4 (Magil) et 5 (St-Pierre) sont conformes relativement aux documents soumis selon les critères de la grille d'analyse de conformité des soumissions.

Cependant, le soumissionnaire 2 (Panzini) est considéré comme non conforme pour non-respect de l'article 2.9.1.3 du cahier des charges : «*La compagnie d'assurance choisie dans la lettre d'intention n'est pas listée dans le registre de l'Autorité des marchés financiers.*» Le soumissionnaire a répondu à ce défaut mineur en indiquant que son courtier d'assurance était listé. Un courriel a été envoyé à la Ville de Montréal afin de confirmer la conformité sans réponse. Un avis juridique est nécessaire afin de valider cet élément de soumission. Elle sera donc traitée dans le présent document comme non conforme.

Toutefois, nous n'assumons aucune responsabilité quant à l'authenticité et la conformité des documents soumis. En conséquence, la Ville de Montréal devra s'assurer de l'authenticité et la conformité des documents soumis par les soumissionnaires en effectuant ses propres vérifications.

3. Comparaison avec les estimations des professionnels

Les coûts estimés par les professionnels pour cet appel d'offre sont de 10 118 949,75 \$, taxes et contingences incluses. Le montant de la plus basse soumission conforme, présentée par Les services de construction Démon Spec Inc., est de 9 523 383,04 \$, taxes et contingences incluses.

Le prix de la plus basse soumission conforme est 5,89% (595 566,71 \$) inférieur à l'estimation des professionnels. Les principaux écarts identifiés entre le plus bas soumissionnaire conforme et les professionnels sont :

- Organisation, administration et profit
- Démolition partielle
- Récupération des revêtement bitumineux existants
- Enlèvement de l'amiante

De plus, le coût moyen des soumissions reçues est 13,86% (1 402 863,60 \$) plus élevé que l'évaluation des professionnels.



4. Analyse des soumissions

Bien que plusieurs différences dans les prix ont été identifiées dans les soumissions fournies par item, les montant totaux des soumissions 2, 3 et 4 sont très semblables. Le prix pour l'enlèvement de l'amiante (tout risque confondu) du soumissionnaire 1 est 121 % (1 033 964,00 \$ avant taxes et contingences) inférieur à la moyenne des autres soumissionnaires, ce qui explique en grande partie la différence entre les prix des soumissions 1 à 4.

Le tableau suivant présente les différents prix totaux soumis par les entrepreneurs et l'estimation des professionnels.

Tableau 4.1 Soumissionnaires conformes

Soumissionnaire	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Les services de construction Démo Spec Inc.	7 325 679,26 \$	2 197 703,78 \$	9 523 383,04 \$
Les services environnementaux Delsan - A.I.M. Inc.	8 911 205,21 \$	2 673 361,57 \$	11 584 566,78 \$
Magil Construction Corporation	9 173 076,92 \$	2 751 923,08 \$	11 925 000,00 \$
Excavation René St-Pierre Inc.	10 218 978,00 \$	3 065 693,40 \$	13 284 671,40 \$
Coût moyen des soumissions conformes	8 907 234,85 \$	2 672 170,46 \$	11 579 405,31 \$
Estimation des professionnels	10 218 978,00 \$	3 065 693,40 \$	13 284 671,40 \$

5. Plus bas soumissionnaire conforme

« Les services de construction Démo Spec Inc. » opère sous le numéro de licence 8247-3984-24 dont le renouvellement annuel est dû le 17 novembre et possède les catégories requises l'autorisant à procéder au type de travaux prévus dans le présent contrat.



6. Recommandation

Sous réserve de confirmation par les services légaux de la Ville de Montréal de la conformité de la plus basse soumission, nous recommandons que l'appel d'offre 5936 soit accordé à « Les services de construction Démo Spec Inc. » au montant de 9 523 383,04 \$, taxes et contingences incluses.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

GHD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chady-Xavier Hilal', with the date '2018-01-29' written below it.

Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing.

GHD Consultants Ltée

CH/

- p. j. Tableau comparatif des prix des soumissionnaires
 Tableau de calcul GDD
 Analyse d'admissibilité et de conformité de soumission
 Document des soumissionnaires



Titre de l'appel d'offre
No de l'appel d'offre
No SEAO

Déconstruction Hippodrome
5936
1105528

Référence GHD 11118093-07

Description	Les services de construction Démo Spec Inc.	175784 Canada inc. (Panzini Démolition)	Les services environnementaux Delsan A.I.M. Inc.	Magil Construction Corporation	Excavation René St-Pierre Inc.	Moyenne	GHD	Différence (Moy. - GHD)
Chapitre 00 - Charge générales								
Organisation, administration et profit	1,637,850.00 \$	812,983.00 \$	780,000.00 \$	295,000.00 \$	512,400.00 \$	807,646.60 \$	200,000.00 \$	607,646.60 \$
Cautonnements et assurances	122,500.00 \$	87,444.63 \$	88,000.00 \$	50,000.00 \$	175,000.00 \$	104,588.93 \$	40,000.00 \$	64,588.93 \$
Chauffage	17,000.00 \$	75,000.00 \$	25,000.00 \$	11,000.00 \$	15,000.00 \$	28,600.00 \$	20,000.00 \$	8,600.00 \$
Clôture de chantier	185,075.00 \$	36,920.00 \$	65,000.00 \$	40,000.00 \$	225,000.00 \$	110,399.00 \$	150,000.00 \$	(39,601.00) \$
Bureau de chantier	54,625.00 \$	8,325.00 \$	28,500.00 \$	36,000.00 \$	14,000.00 \$	28,290.00 \$	10,000.00 \$	18,290.00 \$
Gardiennage	146,285.00 \$	110,160.00 \$	128,750.00 \$	95,000.00 \$	120,500.00 \$	120,139.00 \$	75,000.00 \$	45,139.00 \$
TOTAL DU CHAPITRE 00 - Charge générales	2,163,335.00 \$	1,130,832.63 \$	1,115,250.00 \$	527,000.00 \$	1,061,900.00 \$	1,199,663.53 \$	495,000.00 \$	704,663.53 \$
Chapitre 01 - Clause administrative								
CCAS - Clauses administratives spéciales	10,000.00 \$	20,010.37 \$	65,700.00 \$	5,000.00 \$	475,000.00 \$	115,142.07 \$	75,000.00 \$	40,142.07 \$
01-362 - Développement durable	25,000.00 \$	35,700.00 \$	152,400.00 \$	5,000.00 \$	23,000.00 \$	48,220.00 \$	50,000.00 \$	(1,780.00) \$
01-561 - Protection de l'environnement	21,000.00 \$	43,263.00 \$	95,000.00 \$	6,050.00 \$	23,000.00 \$	37,662.60 \$	75,000.00 \$	(37,337.40) \$
TOTAL DU CHAPITRE 01 - Clauses administrative	56,000.00 \$	98,973.37 \$	313,100.00 \$	16,050.00 \$	521,000.00 \$	201,024.67 \$	200,000.00 \$	1,024.67 \$
Chapitre 02 - Aménagement du terrain (forfaitaire)								
Mobilisation / Démobilisation	17,738.00 \$	6,000.00 \$	329,640.00 \$	10,000.00 \$	139,500.00 \$	100,575.60 \$	50,000.00 \$	50,575.60 \$
02-111 - Démolition partielle (incluant 01-355)	1,524,352.00 \$	3,070,350.00 \$	1,570,000.00 \$	1,857,216.00 \$	3,433,050.00 \$	2,290,993.60 \$	2,200,000.00 \$	90,993.60 \$
02-212 - Exc. et remb. - plan tel que construit	41,713.00 \$	5,000.00 \$	24,500.00 \$	27,500.00 \$	43,200.00 \$	28,382.60 \$	10,000.00 \$	18,382.60 \$
02-212 - Exc. et remb. - arbres à récupérer et transplanter	31,500.00 \$	8,750.00 \$	23,500.00 \$	24,200.00 \$	22,500.00 \$	22,090.00 \$	12,000.00 \$	10,090.00 \$
02-212 - Exc. et remb. - déboisement	13,665.00 \$	14,571.39 \$	30,000.00 \$	51,546.00 \$	37,500.00 \$	29,456.48 \$	12,000.00 \$	17,456.48 \$
02-212 - Exc. et remb. - décapage de la terre végétale	28,761.00 \$	19,395.96 \$	51,500.00 \$	11,500.00 \$	39,600.00 \$	30,151.39 \$	25,000.00 \$	5,151.39 \$
02-212 - Exc. et remb. - déblai de sol	159,230.00 \$	318,350.05 \$	129,721.00 \$	82,500.00 \$	63,000.00 \$	150,560.21 \$	450,000.00 \$	(299,439.79) \$
02-212 - Exc. et remb. - déblai de MG20	15,000.00 \$	25,536.00 \$	88,000.00 \$	15,000.00 \$	8,950.00 \$	30,497.20 \$	12,500.00 \$	17,997.20 \$
02-212 - Exc. et remb. - remblayage avec sol réutilisables	118,047.00 \$	151,084.00 \$	296,000.00 \$	378,655.40 \$	375,000.00 \$	263,757.28 \$	125,000.00 \$	138,757.28 \$
02-212 - Exc. et remb. - revêtement en terre végétale	147,579.00 \$	58,066.00 \$	38,950.00 \$	15,000.00 \$	17,600.00 \$	55,439.00 \$	55,000.00 \$	439.00 \$
02-212 - Exc. et remb. - récupération des composants en béton ... à déconstruire	135,917.00 \$	68,854.45 \$	159,500.00 \$	1,758,879.95 \$	140,000.00 \$	452,630.28 \$	220,000.00 \$	232,630.28 \$
02-212 - Exc. et remb. - récupération des revêtement bitumineux existants	377,458.00 \$	243,187.50 \$	475,500.00 \$	278,455.84 \$	375,000.00 \$	349,920.27 \$	800,000.00 \$	(450,079.73) \$
02-212 - Exc. et remb. - protection des ouvrages d'utilités	7,725.00 \$	6,930.00 \$	10,000.00 \$	5,000.00 \$	6,250.00 \$	7,181.00 \$	6,000.00 \$	1,181.00 \$
02-212 - Exc. et remb. - tuyau de tout diamètre à réinstaller	76,299.00 \$	23,159.13 \$	29,500.00 \$	60,500.00 \$	55,000.00 \$	48,891.63 \$	35,000.00 \$	13,891.63 \$
02-212 - Exc. et remb. - tuyau de tout diamètre à démolir	34,582.00 \$	15,771.40 \$	18,500.00 \$	7,724.20 \$	25,000.00 \$	20,315.52 \$	15,000.00 \$	5,315.52 \$
02-212 - Exc. et remb. - déconstruction des murs en gabion	2,550.00 \$	1,970.00 \$	19,500.00 \$	6,050.00 \$	6,800.00 \$	7,374.00 \$	4,000.00 \$	3,374.00 \$
02-212 - Exc. et remb. - démolition des murs de soutènement en béton armé	15,800.00 \$	39,491.15 \$	76,000.00 \$	11,000.00 \$	55,000.00 \$	39,458.23 \$	85,000.00 \$	(45,541.77) \$
02-212 - Exc. et remb. - membrane géotextile à enlever et à disposer	750.00 \$	7,994.00 \$	61,800.00 \$	750.00 \$	13,600.00 \$	16,978.80 \$	10,000.00 \$	6,978.80 \$
02-212 - Exc. et remb. - lampadaires existants à enlever et à disposer	88,200.00 \$	45,089.15 \$	18,800.00 \$	44,000.00 \$	55,000.00 \$	50,217.83 \$	27,500.00 \$	22,717.83 \$
02-212 - Exc. et remb. - panneau d'affichage existant à enlever et à récupérer	4,725.00 \$	3,426.75 \$	10,000.00 \$	11,000.00 \$	4,500.00 \$	6,730.35 \$	20,000.00 \$	(13,269.65) \$
02-212 - Exc. et remb. - poteaux existants à enlever et à récupérer	14,175.00 \$	20,028.60 \$	19,890.00 \$	8,250.00 \$	23,500.00 \$	17,168.72 \$	35,000.00 \$	(17,831.28) \$
02-212 - Exc. et remb. - câbles/fils électriques	17,325.00 \$	20,301.00 \$	21,000.00 \$	37,063.40 \$	22,000.00 \$	23,537.88 \$	15,000.00 \$	8,537.88 \$
02-212 - Exc. et remb. - fondations des murs de soutènements	4,500.00 \$	242,104.00 \$	358,000.00 \$	22,608.66 \$	22,500.00 \$	129,942.53 \$	100,000.00 \$	29,942.53 \$
02-212 - Exc. et remb. - bornes fontaines à récupérer	5,986.00 \$	1,502.00 \$	9,800.00 \$	3,251.60 \$	8,700.00 \$	5,847.92 \$	15,000.00 \$	(9,152.08) \$
02-212 - Exc. et remb. - poteaux d'identification	17,257.00 \$	10,601.15 \$	5,000.00 \$	5,000.00 \$	7,800.00 \$	9,131.63 \$	15,000.00 \$	(5,868.37) \$
02-212 - Exc. et remb. - clôtures	5,034.00 \$	17,088.15 \$	23,150.00 \$	48,082.10 \$	19,000.00 \$	22,470.85 \$	7,500.00 \$	14,970.85 \$
02-212 - Exc. et remb. - ajustement des cadres de regard, de puisard ...	27,224.00 \$	10,940.00 \$	24,500.00 \$	32,963.70 \$	16,500.00 \$	22,425.54 \$	15,000.00 \$	7,425.54 \$
02-212 - Exc. et remb. - remplacement des cadres de regard, de puisard ...	29,044.00 \$	3,941.00 \$	16,400.00 \$	1,000.00 \$	17,250.00 \$	13,527.00 \$	35,000.00 \$	(21,473.00) \$
02-212 - Exc. et remb. - nettoyage de fossés	13,980.00 \$	14,140.80 \$	37,480.00 \$	24,442.00 \$	23,300.00 \$	22,668.56 \$	10,000.00 \$	12,668.56 \$
02-212 - Exc. et remb. - Sécurisation du site	9,521.00 \$	10,339.00 \$	67,895.00 \$	37,204.20 \$	66,000.00 \$	38,191.84 \$	10,000.00 \$	28,191.84 \$
02 81 01 - matière dangereuse	144,750.00 \$	39,000.00 \$	162,233.00 \$	72,600.00 \$	123,250.00 \$	108,366.60 \$	150,000.00 \$	(41,633.40) \$
02 82 00 01 - Enlèvement de l'amiante risque faible	285,875.00 \$	340,000.00 \$	174,100.00 \$	176,000.00 \$	288,575.00 \$	252,910.00 \$	200,000.00 \$	52,910.00 \$
02 82 00 02 - Enlèvement de l'amiante risque modéré	104,880.00 \$	285,000.00 \$	645,100.00 \$	286,000.00 \$	419,250.00 \$	348,046.00 \$	400,000.00 \$	(51,954.00) \$
02 82 00 03 - Enlèvement de l'amiante risque élevé	464,976.00 \$	1,080,580.00 \$	994,000.00 \$	1,782,000.00 \$	1,088,175.00 \$	1,081,946.20 \$	750,000.00 \$	331,946.20 \$
02 83 10 Plomb	68,498.00 \$	19,420.00 \$	58,000.00 \$	132,000.00 \$	80,750.00 \$	71,733.60 \$	50,000.00 \$	21,733.60 \$
TOTAL DE CHAPITRE 02 - Aménagement du terrain (forfaitaire)	4,054,616.00 \$	6,247,962.63 \$	6,077,459.00 \$	7,324,943.05 \$	7,142,600.00 \$	6,169,516.14 \$	5,981,500.00 \$	188,016.14 \$
Chapitre 02 - Aménagement du terrain (unitaire)								
Enlèvement de réservoir souterrain	34,420.00 \$	7,238.00 \$	34,000.00 \$	44,000.00 \$	30,000.00 \$	29,931.60 \$	20,000.00 \$	9,931.60 \$
Enlèvement de réservoir hors sol	13,970.00 \$	2,372.00 \$	13,000.00 \$	4,400.00 \$	10,000.00 \$	8,748.40 \$	10,000.00 \$	(1,251.60) \$
Elimination hors site des eaux contaminées	7,200.00 \$	2,070.00 \$	29,250.00 \$	19,800.00 \$	22,500.00 \$	16,164.00 \$	13,500.00 \$	2,664.00 \$
TOTAL CHAPITRE 02 - Aménagement du terrain (unitaire)	55,590.00 \$	11,680.00 \$	76,250.00 \$	68,200.00 \$	62,500.00 \$	54,844.00 \$	43,500.00 \$	11,344.00 \$
Chapitre 16 - Électricité et électronique (forfaitaire)								
16-010 - Exigences générales	42,000.00 \$	65,000.00 \$	168,500.00 \$	42,130.00 \$	100,000.00 \$	83,526.00 \$	50,000.00 \$	33,526.00 \$
TOTAL CHAPITRE 16 - Électricité et Electronique	42,000.00 \$	65,000.00 \$	168,500.00 \$	42,130.00 \$	100,000.00 \$	83,526.00 \$	50,000.00 \$	33,526.00 \$
TOTAL avant taxes et contingence	6,371,541.00 \$	7,554,448.63 \$	7,750,559.00 \$	7,978,323.05 \$	8,888,000.00 \$	7,708,574.34 \$	6,770,000.00 \$	938,574.34 \$
TOTAL avec taxes et sans contingence	7,325,679.26 \$	8,685,727.31 \$	8,911,205.21 \$	9,173,076.92 \$	10,218,978.00 \$	8,862,933.35 \$	7,783,807.50 \$	1,079,125.85 \$
Contingence (30%) sans taxes	1,911,462.30 \$	2,266,334.59 \$	2,325,167.70 \$	2,393,496.91 \$	2,666,400.00 \$	2,312,572.30 \$	2,031,000.00 \$	281,572.30 \$
Contingence (30%) avec taxes	2,197,703.78 \$	2,605,718.20 \$	2,673,361.57 \$	2,751,923.08 \$	3,065,693.40 \$	2,658,880.00 \$	2,335,142.25 \$	323,737.75 \$
GRAND TOTAL (avec taxes et contingence)	9,523,383.04 \$	11,291,445.51 \$	11,584,566.78 \$	11,925,000.00 \$	13,284,671.40 \$	11,521,813.35 \$	10,118,949.75 \$	1,402,863.60 \$

Titre de l'appel d'offre Déconstruction Hippodrome
 No de l'appel d'offre 5936
 No SEAO 1105528
 Référence GHD 11118093-07

TABLEAU DE CALCUL GDD PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

5 soumissionnaires

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Les services de construction Démo Spec Inc.	7,325,679.26 \$	2,197,703.78 \$	9,523,383.04 \$
175784 Canada Inc. (Panzini Démolition) non conforme	8,685,727.31 \$	2,605,718.20 \$	11,291,445.51 \$
Les services environnementaux Delsan - A.I.M. Inc.	8,911,205.21 \$	2,673,361.57 \$	11,584,566.78 \$
Magil Construction Corporation	9,173,076.92 \$	2,751,923.08 \$	11,925,000.00 \$
Excavation René St-Pierre Inc.	10,218,978.00 \$	3,065,693.40 \$	13,284,671.40 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	7,783,807.50 \$	2,335,142.25 \$	10,118,949.75 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		11,579,405.31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		21.59%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		3,761,288.36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		39.50%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		(595,566.71 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-5.89%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		2,061,183.74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100		18.57%

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	1105528
Titre d'AO :	Déconstruction Hippodrome
Projet :	
Date d'ouverture :	27 novembre 2017
Heure d'ouverture :	10:30

ADJUDICATAIRE

No. soumission :	
Nom de l'entrepreneur :	
Nom de l'entrepreneur :	

Nombre de soumissions déposées : 5

NOTE : le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	s de construction Dém	9,523,383	Défaut mineur	CONFORME	/ Le nom de l'assureur sur la soumission (Northbridge Assurance) ne concorde pas avec le nom sur la liste de l'AMF (Société d'assurance générale Northbridge). Les adresses sont les mêmes.
2	Canada Inc. (Panzini Dé	11,291,446	Défaut mineur	NON CONFORME	/ Avis juridique nécessaire. / Aucune copie électronique PDF ou Excel disponible sur le support électronique fourni (DVD vierge).
3	environnementaux Dels	11,586,567	Défaut mineur	CONFORME	/ L'annexe H du CCAG n'est pas complète. L'assurance tout risque est barré. / Le nombre de jour n'est pas indiqué. / Le support électronique est incomplet (mauvais appel d'offre, documents incomplets)
4	il Construction Corpora	11,925,000	Conforme	CONFORME	
5	avation René St-Pierre	13,284,671	Défaut mineur	CONFORME	/ La date d'ouverture de soumission n'est pas la bonne.
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

COMMENTAIRES

--	--

ANALYSE DES DOCUMENTS DE SOUMISSION

Analyse faite par :	
Vérifié par :	

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Déconstruction Hippodrome

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Les services de construction Démo Spec Inc.

Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing. ÉESA
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5936

No SEAO :

1105528

11 décembre 2017
(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

9,523,383.04 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

1

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE			REMARQUE	DÉCISION FINALE	
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédiation au défaut	Réponse avant : (date et heure)		Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)
			QUESTIONS							PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		

ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

1	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
2	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	2.2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise. ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
4	2.2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle restreinte? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.2.6	2.12	Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC? (voir procédure du service des approvisionnements)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédiation au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieure à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?															
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
o Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire															
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			8-Dec	<input checked="" type="checkbox"/>			Le nom de l'assureur sur la soumission (Northbridge Assurance) ne concorde pas avec le nom sur la liste de l'AMF (Société d'assurance générale Northbridge). Les adresses sont les mêmes.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO															
▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire de soumission															
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission complet de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix ou la signature (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
12	2.2.2.11	2.6	Signature															
▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX														
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16			.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier: _____ Date: 11-Dec Nom de l'analyste de dossier: Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing. ÉESA

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Déconstruction Hippodrome

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

175784 Canada Inc. (Panzini Démolition)

Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing. ÉESA
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5936

No SEAO :

1105528

11 décembre 2017
(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

11,291,445.51 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

2

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

NON CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉrimAIRE			REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE	
					OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme

ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

1	2.2.2.1	2.5.6		Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2	2.2.2	2.11.1		Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? ○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) ○ Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
5	2.2.2.5	2.11.3		Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC ? (voir procédure du service des approvisionnements)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cautionnement de soumission :			<input checked="" type="checkbox"/>															
○ L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire															
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			8-Dec				Avis juridique nécessaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire															
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire complet de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
12	2.2.2.11	2.6	Signature															
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8-Dec	<input checked="" type="checkbox"/>		Aucune copie électronique PDF ou Excel disponible sur le support électronique fourni (DVD vierge).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX														
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? ○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier: _____ Date: 11-Dec _____ Nom de l'analyste de dossier: Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing, ÉESA

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Déconstruction Hippodrome

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Les services environnementaux Delsan A.I.M. Inc.

Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing. ÉESA

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5936

No SEAO :

1105528

11 décembre 2017

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

11,586,566.78 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

3

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	RÉF.		ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉrimAIRE				REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE		
	GUIDE	IAS		OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE														
1	2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.											
3	2.2.3	2.11.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	2.2.4	2.11.4	Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	2.2.6	2.12	Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC ? (voir procédure du service des approvisionnements)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cautionnement de soumission :			<input checked="" type="checkbox"/>															
○ L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire															
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8-Dec	<input checked="" type="checkbox"/>			L'annexe H du CCAG n'est pas complète. L'assurance tout risque est barré.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			Le nombre de jour n'est pas indiqué.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire															
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire complet de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
12	2.2.2.11	2.6	Signature															
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8-Dec	<input checked="" type="checkbox"/>		Le support électronique est incomplet (mauvais appel d'offre, documents incomplets)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX														
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? ○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier: _____ Date: 11-Dec _____ Nom de l'analyste de dossier: Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing, ÉESA

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
 Déconstruction Hippodrome

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
 Magil Construction Corporation

Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing. ÉESA
 (Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :
 5936

No SEAO :
 1105528

11 décembre 2017
 (Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):
 11,925,000.00 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :
 4

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : **CONFORME**
 (Conforme ou non conforme)

#	RÉF.		ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE	
	GUIDE	IAS		OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme

ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

1	2.2.2.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2	2.2.2.2	2.11.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? ○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) ○ Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? ○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) ▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	2.2.2.5	2.11.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? ▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) ▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC ? (voir procédure du service des approvisionnements)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																	
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission														
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :														
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
			○ Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>														
○ L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire														
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO														
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux														
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire														
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire complet de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
12	2.2.2.11	2.6	Signature														
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX														
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	11-Dec	Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing, ÉESA
Signature de l'analyste de dossier	Date	Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Déconstruction Hippodrome

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Excavation René St-Pierre Inc.

Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing. ÉESA
(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

5936

No SEAO :

1105528

11 décembre 2017
(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

13,284,671.40 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

5

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

#	GUIDE	IAS	RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉrimAIRE			REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE	
					OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme

ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

1	2.2.2.1	2.5.6		Registraire des entreprises du Québec (REQ) ▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	2.2.2.2	2.11.1		Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? ▪ Si oui, ○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
				○ Passez au point 4. ▪ Si non, passez au point 3 suivant.										
3	2.2.2.3	2.11.2		Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i> ▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	2.2.2.4	2.11.4		Attestation de Revenu Québec (RQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)? ▪ Si oui, ○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
				▪ Si non, ○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
5	2.2.2.5	2.11.3		Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) ▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
				▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
6	2.2.2.6	2.12		▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
				Registre des firmes sanctionnées en vertu de la politique de gestion contractuelle ▪ Est-ce que le soumissionnaire fait partie du registre des firmes sanctionnées en vertu de la PGC ? (voir procédure du service des approvisionnements)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)		Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
7	2.2.2.7	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ Est-il fait à l'ordre de la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ L'annexe B : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :			<input checked="" type="checkbox"/>												
			○ L'annexe C : « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle » est-elle complétée et dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ Est-ce que la garantie est encaissable dans la Ville de Montréal ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Cautionnement de soumission :			<input checked="" type="checkbox"/>															
○ L'annexe B du CCAG : « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement » est-elle complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ Le cautionnement de soumission est-il valide pour la même période que la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
8	2.2.2.8	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire															
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire » est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ La lettre est-elle valide pour la même période de validité de la soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
9	2.2.2.9	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	2.2.2.10	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
11	2.2.2.11	2.5.1	Formulaire															
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire complet de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			8-Dec	<input checked="" type="checkbox"/>			La date d'ouverture de soumission n'est pas la bonne.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
12	2.2.2.11	2.6	Signature															
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
13	2.2.2.1 2	3.2	Consortium ▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	2.2.2.13	2.5.4 / 2.5.5	Format ▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DES PRIX														
15	2.2.3.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix unitaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? ▪ Est-ce que le bordereau de soumission (section C du Formulaire de soumission) est à prix forfaitaire? ○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? ○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) du/des prix à la section C- Bordereau de soumission ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
18			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
19			•	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20			▪	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Signature de l'analyste de dossier: _____ Date: 11-Dec _____ Nom de l'analyste de dossier: Chady-Xavier Hilal, ing., M.Ing, ÉESA

REMARQUE :

Tableau de calcul des coûts - SGPI

Projet: Déconstruction de l'Hippodrome

Contrat: 15047 Les services de construction Démo Spec Inc.

Calcul du coût de construction			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
	%	\$			
Montant forfaitaire		6 371 541,00 \$			
Sous-total		6 371 541,00 \$	318 577,05 \$	635 561,21 \$	7 325 679,26 \$
Contingences	30,0%	1 911 462,30 \$	95 573,12 \$	190 668,36 \$	2 197 703,78 \$
Total contrat		8 283 003,30 \$	414 150,17 \$	826 229,58 \$	9 523 383,04 \$
Dépenses incidentes					
Provision incidences générales	15,0%	955 731,15 \$	47 786,56 \$	95 334,18 \$	1 098 851,89 \$
Provision incidences spécifiques Caractérisations environnementales	5,0%	318 577,05 \$	15 928,85 \$	31 778,06 \$	366 283,96 \$
Coût des travaux (montant à autoriser)		9 557 311,50 \$	477 865,58 \$	953 341,82 \$	10 988 518,90 \$
Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		477 865,58 \$		
Ristourne TVQ	50,00%			476 670,91 \$	
Coût des travaux (montant à emprunter)		9 557 311,50 \$		476 670,91 \$	10 033 982,41 \$

Décaissements au PTI

	2017	2018	2019	total
Total (taxes incluses) en milliers de dollars	0	8 027	2 007	10 034

Le 12 septembre 2017

LES SERVICES DE CONSTRUCTION DEMO SPEC INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN VALLÉE
10000, BOUL HENRI-BOURASSA E
MONTRÉAL (QC) H1C 1T1

N° de décision : 2017-CPSM-1050051
N° de client : 3000568396

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

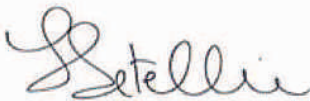
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DEMO SPEC et DÉMO SPÉCIALISTE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES DE CONSTRUCTION DEMO SPEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 septembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



Dossier # : 1175364003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Octroyer un contrat à Les services de construction Démo Spec Inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 7440, boulevard Décarie (Hippodrome de Montréal) dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 10 988 518,90\$, taxes incluses (Appel d'offres public 5936 - 4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1175364003 - Déconstruction Hippodrome.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-29

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1177231090

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 571 288,64 \$ (contrat: 11 341 288,64 \$ + incidences: 230 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 417613 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 571 288,64 \$, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 341 288,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417613 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-01-22 11:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231090

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 571 288,64 \$ (contrat: 11 341 288,64 \$ + incidences: 230 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 417613 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de chemisage permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter par chemisage en 2018 sera

d'environ trente (30) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,89 % pour l'ensemble du réseau de la Ville de Montréal.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'aqueduc en sept (7) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat #417613 vise la réhabilitation de conduites d'aqueduc dans l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres #417613 et de réaliser les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1014 - 22 août 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 506 257,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333713 - 3 soums. (1177231067)

CM17 0423 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 7 505 956,78 \$ (contrat: 7 355 956,78 \$ + incidences: 150 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333705 - 2 soumissionnaires (1177231021);

CM17 0460 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Dépense totale de 10 118 411,41 \$ (contrat: 9 938 411,41 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333704 - 2 soumissionnaires (1177231018);

CM17 0322 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntesic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 - 2 soumissionnaires (1177231003);

CM17 0285 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 113 626,63 \$ (contrat: 5 993 626,63 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333702 - 3 soumissionnaires (1167231068);

CM17 0291 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 4 679 987,13 \$ (contrat: 4 574 987,13 \$ + incidences: 105 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333701 - 2 soumissionnaires (1167231067);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de

2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de 5,3 kilomètres et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et à l'arrondissement lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 031 026,24 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 29 des clauses administratives spéciales du cahier des charges). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 10 000 000 \$.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Au total, deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission. Il y a un écart défavorable de 15.4 % entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission préparée par l'ÉÉC.

La majorité de l'écart, environ 12 %, se trouve dans les activités du remplacement des services d'eau par torpillage, tirage ou excavation, ainsi que dans l'article du puits d'accès. Pour ces éléments, l'ÉÉC n'a pas trouvé d'explication particulière qui pourrait justifier cet écart.

La DGPEC considère que l'écart de 15.4 % est acceptable et appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 11 571 288,64 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 230 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 10 566 128,86 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 17-083.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 10 566 128,86 \$ au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer ce qui suit :

- une augmentation du nombre de bris d'aqueduc;
- un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 29 mars 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats : 7 février 2018

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 9 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

Tél : 514 872-5929
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-08

Monya OSTIGUY
Chef de section - Contrôle des matériaux et expertise

Tél : 514-872-6444
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-01-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-01-17

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
417613	1177231090
Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.	
Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme	

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
6 - 11 - 2017	29 - 11 - 2017
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
29 - 11 - 2017	22 jrs

Addenda émis		
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	Si addenda, détailler ci-après	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
1		
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	
20 - 11 - 2017	Diminution des quantités au poste « puits d'accès » du bordereau	(154 300.00 \$)

Analyse des soumissions		
Nbre de preneurs	Nbre de soumissions reçues	% de réponses
4	2	50
	Nbre de soumissions rejetées	% de rejets
		0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :		Date d'échéance initiale :
120 jrs		29 - 3 - 2018
Prolongation de la validité de la soumission de :		Date d'échéance révisée :
		JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	10 310 262.40	1 031 026.24	11 341 288.64
AQUAREHAB (CANADA) INC.	12 286 245.75	1 228 624.57	13 514 870.32
Estimation	interne	8 931 372.86	893 137.29
			9 824 510.15
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			15.4%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			19.2%
Dossier à être étudié par la CEC :			
Oui		X	NON

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ		x	AMF		x
RENA		x	Revenu Qc		x

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	11 341 288.64
Montant des incidences (\$):	230 000.00
Date prévue de début des travaux :	15 - 5 - 2018
Date prévue de fin des travaux :	14 - 11 - 2018

Contrats de réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable par chemisage

No GDD	Année d'octroi	No. Soumission	Entrepreneur	Longueur (m)	Montant octroyé (\$)	Coût moyen au mètre (\$)	Remarques
1084408001	2008	9841	Aquaréhab	9 140,00	6 195 370,13 \$	677,83 \$	
1094134001	2009	9887	Sanexen	6 450,00	8 996 668,01 \$	1 394,83 \$	
1094134002	2009	9888	Sanexen	8 420,00	8 110 960,46 \$	963,30 \$	
1103802001	2010	9955	Sanexen	10 520,00	9 576 162,62 \$	910,28 \$	
1100112006	2010	9970	Sanexen	2 350,00	2 251 969,13 \$	958,28 \$	
1110112004	2011	9992	Aquaréhab	690,00	666 859,99 \$	966,46 \$	
1110112002	2011	9991	Sanexen	9 670,00	11 865 721,68 \$	1 227,07 \$	
1110112008	2011	10015	Aquaréhab	3 080,00	1 963 777,06 \$	637,59 \$	
1120112002	2012	10033	Sanexen	9 870,00	12 932 136,26 \$	1 310,25 \$	
1120112002	2012	10033	Sanexen	8 380,00	11 698 423,99 \$	1 395,99 \$	
1134551002	2013	10072	Sanexen	13 175,00	17 861 853,31 \$	1 355,74 \$	Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1134551002	2013	10072	Aquaréhab	23 000,00	33 018 872,90 \$	1 435,60 \$	Contrat réalisé sur 2 ans (2013-2014)
1144551002	2014	10136	Sanexen	6 300,00	8 851 619,88 \$	1 405,02 \$	
1154822003	2015	322201	Sanexen	14 000,00	20 289 464,65 \$	1 449,25 \$	
1154822003	2015	322202	Sanexen	14 100,00	20 218 027,97 \$	1 433,90 \$	
1154102006	2016	329401	Aquaréhab	3 628,00	3 769 118,27 \$	1 038,90 \$	
1154102007	2016	329402	Aquaréhab	7 563,00	11 562 395,46 \$	1 528,81 \$	
1167231003	2016	329403	Sanexen	4 933,00	5 730 704,21 \$	1 161,71 \$	
1167231004	2016	329404	Sanexen	4 496,00	7 172 332,62 \$	1 595,27 \$	
1167231067	2017	333701	Sanexen	2 084,00	4 574 987,13 \$	2 195,29 \$	
1167231068	2017	333702	Sanexen	4 139,00	5 993 626,63 \$	1 448,09 \$	
11772310003	2017	333703	Sanexen	8 242,00	10 955 281,92 \$	1 329,20 \$	
1177231018	2017	333704	Sanexen	5 994,00	9 938 411,41 \$	1 658,06 \$	
1177231021	2017	333705	Aquaréhab	3 349,00	7 355 956,78 \$	2 196,46 \$	
1177231067	2017	333713	Sanexen	5 813,00	10 291 257,03 \$	1 770,39 \$	Contrat à réaliser sur 2 ans (2017-2018)
1177231090	2018	417613	Sanexen	5 287,00	11 341 288,64 \$	2 145,13 \$	En cours
			TOTAL	194 673,00	263 183 248,14 \$		

ACTIFS VISÉS PAR LES TRAVAUX

Soumission: 417613
 Titre: Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

Arrondissement(s): Ahuntsic-Cartierville

Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée				
Trottoir, Bordure et Mail				

Égout / Aqueduc				
	Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
	Aqueduc réhabilitation sans tranchée 150 mm	395	m	
	Aqueduc réhabilitation sans tranchée 200 mm	3897	m	
	Aqueduc réhabilitation sans tranchée 300 mm	995	m	

Éclairage				
	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Feux				
	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

CSEM				
	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Préparé par:	Wilson Wong, ing.	Date:	07/02/2018
--------------	-------------------	-------	------------

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

LISTE DE RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal

Soumission : 417613

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation
AHU-AQ-2018-01		Ahuntsic-Cartierville	Beauséjour, rue de	Gouin, boulevard	Béique, rue	Rigide	200	416	10 semaines
AHU-AQ-2018-02		Ahuntsic-Cartierville	De Saint-Réal, rue	Bois-de-Boulogne, avenue du	De Saint-Réal, rue	Rigide	150	70	8 semaines
AHU-AQ-2018-03		Ahuntsic-Cartierville	Bruchési, avenue	Prieur est, rue	Henri-Bourassa est, boulevard	Rigide	200	262	10 semaines
AHU-AQ-2018-04A		Ahuntsic-Cartierville	Christophe-Colomb, avenue	Sauriol est, rue	Fleury est, rue	Rigide	200	532	8 semaines
AHU-AQ-2018-04B		Ahuntsic-Cartierville	Christophe-Colomb, avenue	Fleury est, rue	Prieur, place	Rigide	150 200	255 255	8 semaines
AHU-AQ-2018-05		Ahuntsic-Cartierville	Crémazie est, boulevard	Christophe-Colomb, avenue	Non-nommée, voie	Rigide	300	250	6 semaines
AHU-AQ-2018-06		Ahuntsic-Cartierville	De Salaberry, rue	De Poutrincourt, avenue	Taylor, boulevard	Rigide	200	305	6 semaines
AHU-AQ-2018-07		Ahuntsic-Cartierville	D'Iberville, rue	Sauriol, allée	Fleury est, rue	Rigide	200	270	10 semaines
AHU-AQ-2018-08AB		Ahuntsic-Cartierville	Gouin ouest, boulevard	Joseph-Saucier, avenue	Albert-Prévost, avenue	Rigide	300	610	8 semaines
AHU-AQ-2018-09		Ahuntsic-Cartierville	Jeanne-Mance, rue	De Beauharnois ouest, rue	Legendre	Rigide	200	266	10 semaines
AHU-AQ-2018-10		Ahuntsic-Cartierville	Michel-Sarrazin, rue	Dudemaine, rue	Louisbourg, rue de	Rigide	200	280	10 semaines
AHU-AQ-2018-11		Ahuntsic-Cartierville	Poincaré, rue	Deschamps, place	Gouin ouest, boulevard	Rigide	200	160	8 semaines
AHU-AQ-2018-12		Ahuntsic-Cartierville	Saint-Denis, rue	Chabanel est, rue	Saint-Denis, rue	Rigide	200	425	10 semaines
AHU-AQ-2018-13		Ahuntsic-Cartierville	Sauvé ouest, rue	Tolhurst, rue	Meilleur, rue	Rigide	200 300	95 135	8 semaines
AHU-AQ-2018-14		Ahuntsic-Cartierville	Taché, rue	Henri-Bourassa est, boulevard	Gouin est, boulevard	Rigide	150	70	8 semaines
AHU-AQ-2018-15		Ahuntsic-Cartierville	Tanguay, rue	Mont-Cassin, avenue du	Fleury ouest, rue	Rigide	200	100	8 semaines
AHU-AQ-2018-16		Ahuntsic-Cartierville	Tardivel, rue	Mesplet, rue	Benjamin-Sulte, rue	Rigide	200	216	10 semaines
AHU-AQ-2018-17		Ahuntsic-Cartierville	Zotique-Racicot, rue	Zotique-Racicot, rue	Jean-Tournois, rue	Rigide	200	135	10 semaines
AHU-AQ-2018-18		Ahuntsic-Cartierville	Verville, rue	McDuff, rue	Gouin ouest, boulevard	Rigide	200	180	10 semaines
							Total	5287	

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION: 417613	DATE:
#GDD: 1177231090		DRM: 4176	2018/01/04
RESPONSABLE:		GROUPE:	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.		

PROJET INVESTI: 56000 Desc et client-payeur: Pr. renouvellement des réseaux secondaires d'aq. et d'ég. - DGSRE *info additionnelle*

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1856000709	170788	10 356 108.21 \$	11 341 288.64 \$	0.00 \$	1 031 026.24 \$	C
1856000909	170812	210 020.66 \$	0.00 \$	230 000.00 \$	0.00 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		10 566 128.86 \$	11 341 288.64 \$	230 000.00 \$	1 031 026.24 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	

TOTAL	10 566 128.86 \$	11 341 288.64 \$	230 000.00 \$	1 031 026.24 \$
TOTAL (Contrat + Incidences)		11 571 288.64 \$		

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUSSION:	417613	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		GROUPE:	0		04/01/2018
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.				

		Toutes taxes incluses	
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			11 341 288.64 \$
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	1 031 026.24 \$		
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		65 000.00 \$	
Surveillance environnementale		25 000.00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif		120 000.00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		10 000.00 \$	
		0.00 \$	
		0.00 \$	
		0.00 \$	
Gestion des impacts (présence policière, déplacement de stationnement, etc..)		10 000.00 \$	
TOTAL À REPORTER		230 000.00	230 000.00 \$
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			11 571 288.64 \$
Imputation (crédits)			10 566 128.86 \$
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		503 208.90	1 003 901.75
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 005 159.78	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	0
--------------	--	---------------	---

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1856000709	SOUSSION:	417613	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170788	GROUPE:	0	04/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaire par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Corpo			
ENTREPRENEUR ▶	Sanexen Services Environnementaux inc.			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 11 341 288.64 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 1 031 026.24 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance environnementale		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Communication		
Nivellement de cadre et couvercle de Bell		
Nivellement de cadre et couvercle de CSEM		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 11 341 288.64 \$

Imputation (crédits) 10 356 108.21 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% 493 206.72	TVQ 9,975% 983 947.42
Ristournes TPS et TVQ à 50%	985 180.43	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	0
--------------	--	---------------	---

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1856000909	SOUSSION:	417613	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170812	GROUPE:	0	04/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaire par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Corpo			
ENTREPRENEUR ▶	Services professionnels et techniques			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	65 000.00 \$
Surveillance environnementale	25 000.00 \$
Laboratoire, contrôle qualitatif	120 000.00 \$
Division de la voirie - Marquage et signalisation	10 000.00 \$
Gestion des impacts (présence policière, déplacement de stationnement, etc..)	10 000.00 \$

TOTAL À REPORTER 230 000.00 230 000.00 \$

Dépenses totales à autoriser 230 000.00 \$

Imputation (crédits) 210 020.66 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	10 002.17	19 954.34
Ristournes TPS et TVQ à 50%	19 979.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	0
--------------	--	---------------	---

PRINCIPE DE GESTION DE LA CIRCULATION

Secteur	Mesures de mitigation
<p>Applicable à toutes les rues</p>	<p>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la circulation ont été identifiées à l’annexe C1 du cahier C.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les exigences générales et obligation du CCNMC (Planche de signalisation, permis, signalisation existante et temporaire, inspection et entretien, gestion des piétons, etc.) à moins d’indication contraire au cahier C; - Protéger les aires de travail et les excavations à l’aide de dispositifs de retenue pour chantiers appropriés (T-RV-7, barricades, clôture autoportante ou glissière de sécurité en béton pour chantier) afin d’assurer le niveau de sécurité des travailleurs et des usagers. - Maintenir en tout temps les mouvements permis aux intersections à moins d’indication contraire tel que décrit à l’annexe C1.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l’année conformément à l’Annexe C1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d’entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d’urgences lors de travaux à proximité d’établissement de santé ou de caserne d’incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour handicapés, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L’entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d’une fermeture complète de rue ou d’une direction selon les exigences à l’annexe C1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l’interruption sur une courte distance avec la présence d’un signaleur selon les exigences de l’annexe C1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d’un tronçon selon les exigences à l’annexe C1. L’entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 30 jours à l’avance via l’adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d’acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l’annexe C1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l’ajout de feux temporaire par la ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la fluidité. - Installation à l’avance, aux approches du chantier, de panneaux d’information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L’entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au CCNMC. - Le réseau d’aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d’accès et sécuritaires doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

Québec, le 15 juillet 2013

Sanexen Services Environnementaux inc.
À l'attention de : Monsieur Réjean Loïselle
9935, avenue de Catania
Brossard (Québec) J4Z 3V4

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à
Sanexen Services Environnementaux inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0129 n° d'identification de l'Autorité : 2700007373**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SANEXEN, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). Sanexen Services Environnementaux inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Identification

Information du client

N° client

Nom de l'entreprise

Adresse de correspondance

N° d'immeuble / Case postale

Bureau / App. / Unité

Rue / Installation de livraison


Municipalité

Province / État

Pays

Code postal / Zip code

Autres informations

 Veuillez nous informer de votre intention de procéder au renouvellement ou au non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public en remplissant la section appropriée.

Non-renouvellement

Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez prendre note que votre demande de non-renouvellement sera traitée immédiatement par l'Autorité, mais que votre droit d'exercice demeurera valide jusqu'à la date de fin prévue de votre autorisation.

Renouvellement

Je désire procéder au renouvellement de mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez-vous assurer que l'information figurant sur cette page correspond à l'information se trouvant actuellement au registre du Registraire des entreprises du Québec (REQ). Si des modifications sont nécessaires, veuillez les effectuer directement dans l'espace approprié ci-dessous. Si l'information au REQ n'est pas à jour, veuillez effectuer une demande de modification au REQ et nous soumettre une copie de la mise à jour afin que nous puissions apporter les modifications nécessaires à votre dossier.

Information du client

Nombre total d'actionnaires (actions votantes) ou d'associés pour cette entité

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle eu un ou des noms commerciaux autres que celui indiqué à la section précédente?

Autres Noms (en vigueur)

Noms antérieurs

Information sur le contrat (si applicable)

Numéro de l'appel d'offre

Valeur estimée du contrat ou du sous-contrat

Date limite pour le dépôt des soumissions ou, selon la plus éloignée, celle prévue à l'appel d'offres concernant l'autorisation requise

Si l'entreprise fait partie d'un consortium, veuillez en indiquer le nom

Déclaration

1. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la Loi sur les contrats des organismes publics?

Oui Non

2. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable de toute autre infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires? Oui Non
3. Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal étranger, d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale en vertu d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? Oui Non
4. Au cours des deux dernières années, l'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une décision de suspension de travaux, exécutoire en vertu de l'article 7.8 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? Oui Non
5. Au cours des deux années précédentes, l'entreprise a-t-elle été condamnée par un jugement final à payer une réclamation fondée sur le paragraphe c.2 du premier alinéa de l'article 81 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? Oui Non
6. Existe-t-il une information que vous aimeriez transmettre et qui serait susceptible d'intéresser l'Autorité des marchés financiers pour la présente demande? Oui Non
7. Êtes-vous une entreprise qui n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement où elle exerce principalement ses activités? Oui Non

Pièces justificatives à fournir

Autres documents

0 Document(s) requis

Documents de l'entreprise

3 Document(s) requis

- Attestation de Revenu Québec Papier Électronique
- Attestation Revenu Québec 21 mars 2016.pdf
- États financiers du dernier exercice Papier Électronique
- Sanexen Services Environnementaux-fra.pdf
- Organigramme indiquant la structure de l'entreprise Papier Électronique
- Organigramme.pdf

Frais exigibles

Période de facturation du 2016-07-15 au 2019-07-14

Description du frais	Organisme	Montant à payer
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	Autorité des marchés financiers	416,00 \$

Commentaires

Les frais applicables à cette demande ne sont pas remboursables.

Paiement

Total à payer

Mode de paiement

Déclaration aux renseignements fournis



Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques.

Date de création : 13 avril 2016 15:54



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 417613

Numéro de référence : 1114277

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="radio"/> Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	Commande : (1358395) 2017-11-06 8 h 37 Transmission : 2017-11-06 8 h 54	2847411 - 417613_Addenda 1 2017-11-20 15 h 26 - Courriel 2847412 - 417613_Formulaires de soumission (devis) 2017-11-20 15 h 27 - Courriel 2847413 - 417613_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-20 15 h 27 - Téléchargement 2847418 - 417613_Quantités par rue REV1 (devis) 2017-11-20 15 h 44 - Courriel 2847419 - 417613_Quantités par rue REV1 (bordereau) 2017-11-20 15 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/> Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	Commande : (1358416) 2017-11-06 8 h 53 Transmission : 2017-11-06 8 h 53	2847411 - 417613_Addenda 1 2017-11-20 15 h 26 - Courriel 2847412 - 417613_Formulaires de soumission (devis) 2017-11-20 15 h 27 - Courriel 2847413 - 417613_Formulaires de soumission (bordereau) 2017-11-20 15 h 27 - Téléchargement 2847418 - 417613_Quantités par rue REV1 (devis) 2017-11-20 15 h 44 - Courriel 2847419 - 417613_Quantités par rue REV1 (bordereau) 2017-11-20 15 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="radio"/> Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999	Commande : (1362083) 2017-11-15 13 h 06 Transmission : 2017-11-15 13 h 06	2847411 - 417613_Addenda 1 2017-11-20 15 h 26 - Courriel

Télécopieur : 514
739-9988

2847412 - 417613_Formulaires de
soumission (devis)
2017-11-20 15 h 27 - Courriel
2847413 - 417613_Formulaires de
soumission (bordereau)
2017-11-20 15 h 27 - Téléchargement
2847418 - 417613_Quantités par rue
REV1 (devis)
2017-11-20 15 h 44 - Courriel
2847419 - 417613_Quantités par rue
REV1 (bordereau)
2017-11-20 15 h 44 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

○ Sanexen Services
Environnementaux inc..
9935, rue de Châteauneuf, entrée 1
- bureau 200
Brossard, QC, J4Z3V4
<http://www.sanexen.com> NEQ :
1141989021

[Madame Andrée
Houle](#)
Téléphone : 450
466-2123
Télécopieur : 450
466-2240

Commande : (1358712)
2017-11-06 14 h 21
Transmission :
2017-11-06 15 h 56

2847411 - 417613_Addenda 1
2017-11-20 15 h 26 - Courriel
2847412 - 417613_Formulaires de
soumission (devis)
2017-11-20 15 h 27 - Courriel
2847413 - 417613_Formulaires de
soumission (bordereau)
2017-11-20 15 h 27 - Téléchargement
2847418 - 417613_Quantités par rue
REV1 (devis)
2017-11-20 15 h 44 - Courriel
2847419 - 417613_Quantités par rue
REV1 (bordereau)
2017-11-20 15 h 44 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Dossier # : 1177231090

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 571 288,64 \$ (contrat: 11 341 288,64 \$ + incidences: 230 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 417613 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1177231090_Info_comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget
Tél : 514 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-12

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Direction du conseil et du soutien financier - Point de service EAU-ENVIRONNEMENT

**Dossier # : 1177231094**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 946 870,99 \$ (contrat: 4 674 170,99 \$ + incidences: 272 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 317901 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 946 870,99 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix construction, une division de groupe CRH Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 674 170,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317901 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-01-22 15:38

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231094

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 946 870,99 \$ (contrat: 4 674 170,99 \$ + incidences: 272 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 317901 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Vue l'état de dégradation de la chaussée sur la rue Dickson, entre la rue Notre-Dame et l'avenue Souigny, et dans le but d'améliorer le confort de roulement, des travaux de planage/pavage sont prévus dans le cadre de ce projet ainsi que la reconstruction de trottoirs/bordures, là où requis. En plus, considérant son âge avancé, la conduite d'eau secondaire sur ce tronçon de rue (installée de 1956 à 1958) a été identifiée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaire pour ce qui est de sa réhabilitation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et

des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel. Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Le présent dossier contient principalement des travaux de chaussée (planage/pavage), de trottoirs et d'îlots, là où requis, auxquels sont intégrés des travaux de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation.

La DGSRE et la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, auront lieu sur une distance d'environ 930 mètres. Ces travaux consistent en :

- La réhabilitation de 880 m de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre.
- La reconstruction de 20 m de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre.
- Le remplacement de 4 puisards, de 12 services d'eau, de 3 chambres de vanne et de 5 bornes fontaines.
- La reconstruction de 1 365 m² de trottoirs.
- La reconstruction de 895 m de bordures.
- L'aménagement de 960 m² de fosses de plantation d'arbres.
- Le planage/pavage de 19 800 m² de chaussée.
- Le remplacement du système d'éclairage entre la rue Notre-Dame et la rue Ontario, incluant l'enfouissement des câbles aériens.
- La mise aux normes des feux de circulation aux intersections Dickson / Notre-Dame et Dickson / 1100 Dickson.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 450 587,14 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,7 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de signaleur CN, de plantation d'arbres, de matériel pour feux et éclairage ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Le présent dossier répond à l'un ou l'autre des deux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, selon les dépenses prévisionnelles, ce contrat est supérieur à 2 M\$, pour lequel il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et la deuxième plus basse soumission conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 4 946 870,99 \$, taxes incluses incluant des incidences de 272 700,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 29,49 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 458 943,77 \$, taxes incluses;
- 70,51 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 3 487 927,22 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 4 946 870,99 \$ représente un coût net de 4 517 152,59 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lesquels sont financés par les règlements d'emprunt suivants:

Pour SIVT 17-046 : Programme de réfection d'artères

16-005 : Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel

16-004 : Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

17-014 : Achat/installation feux de circulation, d'équipements signalisation et lampadaires

Pour DGSRE 17-083 : Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout

Par ailleurs, une partie du coût net total de 4 517 152,59 \$, soit la portion de la DGSRE, est entièrement admissible à une subvention estimée à 1 332 210,13 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laisse un impact de 3 184 942,46 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 avril 2018, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats : février 2018

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2018

Fin des travaux : Octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 22 janvier 2018
Abdelwahid BEKKOUCHE, 17 janvier 2018
Son Thu LÊ, 17 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-5983
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-01-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2018-01-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	317901
No du GDD :	1177231094
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny – Arrond. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	27 - 11 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	20 - 12 - 2017
Ouverture faite le :	20 - 12 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
12 - 12 - 2017	Modification de quelques quantités au bordereaux et d'une exigence d'expérience en réhabilitation de conduites
14 - 12 - 2017	Légère précision à la liste de rappel des documents à joindre à la soumission
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
2 827.00	
-	

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	15
Nbre de soumissions reçues	5
% de réponses	33
Nbre de soumissions rejetées	0
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom) : <u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs	
Date d'échéance initiale : 19 - 4 - 2018	
Prolongation de la validité de la soumission de : jrs	
Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA	

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION , UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	4 223 583.85	450 587.14	4 674 170.99
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	5 463 498.82	584 501.18	6 048 000.00
COJALAC INC.	5 602 343.71	592 350.34	6 194 694.05
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 759 853.14	607 818.15	6 367 671.29
ROXBORO EXCAVATION INC.	7 314 560.18	766 195.45	8 080 755.63
Estimation	interne	3 958 650.84	4 379 818.77
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			6.7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			29.4%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
	N.A.	OK	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	DEMIX CONSTRUCTION , UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	4 674 170.99
Montant des incidences (\$):	272 700.00
Date prévue de début des travaux :	7 - 5 - 2018
Date prévue de fin des travaux :	26 - 10 - 2018

Actifs visés par le projet

Soumission: 317901

Titre: Travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny.

Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Voirie				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Planage et revêtement bitumineux (40 mm à 75 mm)	19800	m ²	Longueur approximative du tronçon séparé par un mail central: 930 mètres
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction de trottoir monolithe en béton	1300	m ²	
	Reconstruction de trottoir boulevard en béton	15	m ²	
	Bordure de béton	260	m	
	Îlots de béton	50	m ²	
	Bordure armé (250 mm pour plantation)	635	m	

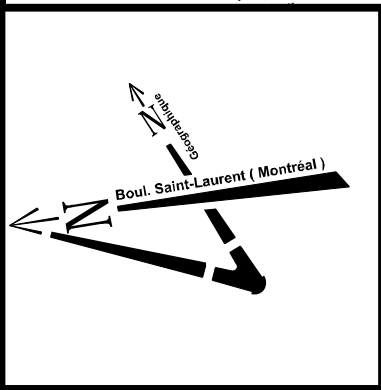
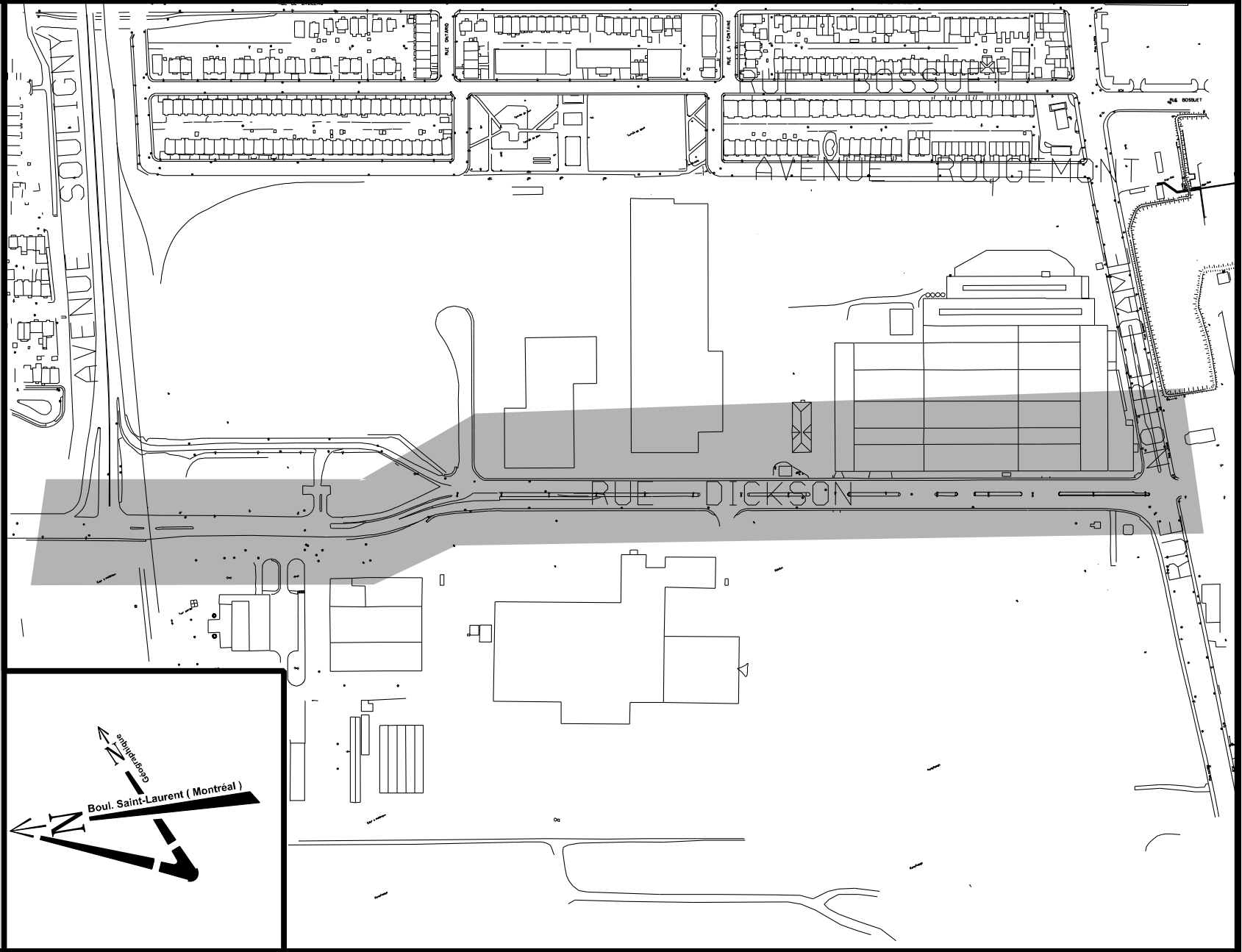
Egout / Aqueduc				
Type d'Intervention et Diamètre		Quantité	Unité	Commentaires
Aqueduc en tranchée 300 mm		20	m	
Aqueduc hors tranchée 300 mm		880	m	
			m	
			m	
			m	
			m	

Eclairage / Feux				
Type d'Intervention		Quantité	Unité	Commentaires
Lampadaire fonctionnel type A et B		18	unité	
Nouvelle base de béton		19	unité	
Conduits (1 et 2)		760	m lin.	
Mise aux normes		2	intersection	

Préparé par: Alain Beaudet, ing.

Date: 2018-01-16

Plan de localisation



Service des infrastructures, transport et environnement

Dossier n°	
117	7231094

SERVICE REQUERANT : 28-06
 SERVICE EXECUTANT : 28-03

Soumission: 317901

INTITULE : Travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny - Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

PROJET : 55845

Sous-projet : 1755845245		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	549	0	0	0	549
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	549	0	0	0	549

Sous-projet : 1755845246		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1 445	0	0	0	1 445
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1445	0	0	0	1 445

Sous-projet : 1755845248		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	51	0	0	0	51
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	51	0	0	0	51

Sous-projet : 1755845247		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	198	0	0	0	198
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	198	0	0	0	198

PROJET : 59009

Sous-projet : 1759009047		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	350	0	0	0	350
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	350	0	0	0	350

PROJET : 58002

Sous-projet : 17558002060		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	350	0	0	0	350
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	350	0	0	0	350

Signature	Nom en majuscules Alain Beaudet, ing.	Téléphone	Date 7 févr. 2018	Page 1 de 2
-----------	--	-----------	----------------------	----------------

Service des infrastructures, transport et environnement

Dossier n°	
117	7231094

SERVICE REQUERANT : 28-06
 SERVICE EXECUTANT : 28-03

Soumission: 317901

INTITULE : Travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny - Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Sous-projet : 1758002061		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	153	0	0	0	153
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	153	0	0	0	153

PROJET : 56123

Sous-projet : 1561231240		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	437	0	0	0	437
	SUBVENTION	437	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	0	0	0	437

PROJET : 56123

Sous-projet : 1561232840		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	454	0	0	0	454
	SUBVENTION	454	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	0	0	0	454

Sous-projet : 1561232940		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	441	0	0	0	441
	SUBVENTION	441	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	0	0	0	441

PROJET : 59002

Sous-projet : 1859002554		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	89	0	0	0	89
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	89	0	0	0	89

TOTAL		2018	2019	2020	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	4 517	0	0	0	4 517
	SUBVENTION	1 332	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	3 185	0	0	0	4 517

Signature	Nom en majuscules Alain Beaudet, ing.	Téléphone	Date 7 févr. 2018	Page 2 de 2
-----------	--	-----------	----------------------	----------------

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION: 317901	DATE:
#GDD: 1177231094		DRM: 3179	2018/01/16
RESPONSABLE: Alain Beaudet, ing.		GROUPE:	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny		

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: Prog. de réfection des artères - Dir. des Transports

info additionnelle

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1755845245	171219	548 742.38 \$	600 944.45 \$	0.00 \$	54 631.31 \$	C
1755845246	171220	1 444 716.82 \$	1 582 153.27 \$	0.00 \$	143 832.12 \$	C
1755845248	171222	50 861.52 \$	0.00 \$	55 700.00 \$	0.00 \$	C
1755845247	171221	198 149.92 \$	0.00 \$	217 000.00 \$	0.00 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		2 242 470.65 \$	2 183 097.72 \$	272 700.00 \$	198 463.43 \$	

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: Prog. de réaménagement géométrique du réseau artériel - Dir des Transports

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1759009047	171225	349 609.79 \$	382 868.30 \$	0.00 \$	34 806.21 \$	C
SOUS-TOTAL		349 609.79 \$	382 868.30 \$	0.00 \$	34 806.21 \$	

PROJET INVESTI: 58002 Desc et client-payeur: Prog. d'acquisition de mobilier d'éclairage- Direction des transports

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1758002060	171223	350 257.67 \$	383 577.81 \$	0.00 \$	50 031.89 \$	C
1758002061	171224	153 429.02 \$	168 024.78 \$	0.00 \$	21 916.28 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		503 686.69 \$	551 602.59 \$	0.00 \$	71 948.17 \$	

PROJET INVESTI: 56123 Desc et client-payeur: Prog. de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DGSRE

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1561231240	157957	437 199.76 \$	478 790.74 \$	0.00 \$	43 526.43 \$	C
SOUS-TOTAL		437 199.76 \$	478 790.74 \$	0.00 \$	43 526.43 \$	

PROJET INVESTI: 56123 Desc et client-payeur: Prog. de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DGSRE

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1561232840	160052	454 247.27 \$	497 459.98 \$	0.00 \$	45 223.63 \$	C
1561232940	160048	440 763.09 \$	482 693.05 \$	0.00 \$	43 881.19 \$	C
SOUS-TOTAL		895 010.36 \$	980 153.03 \$	0.00 \$	89 104.82 \$	

PROJET INVESTI: 59002 Desc et client-payeur: Feux de circulation et équipements de gestion de la circulation - Direction des transports

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (dépense)	Incidences	Contingences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859002554	171336	89 175.34 \$	97 658.62 \$	0.00 \$	12 738.08 \$	C
SOUS-TOTAL		89 175.34 \$	97 658.62 \$	0.00 \$	12 738.08 \$	

TOTAL	4 517 152.59 \$	4 674 171.00 \$	272 700.00 \$	450 587.14 \$
TOTAL (Contrat + Incidences)		4 946 871.00 \$		

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny			

Toutes taxes incluses		
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		4 674 171.00 \$
INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE	450 587.14 \$	
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques	138 000.00 \$	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	0.00 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	27 700.00 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	9 000.00 \$	
Matériel pour feux et éclairage	5 000.00 \$	
Signaleur CN	10 000.00 \$	
Gestion des sols excavés	28 000.00 \$	
Horticulture	55 000.00 \$	
TOTAL À REPORTER	272 700.00	272 700.00 \$
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		4 946 871.00 \$
Imputation (crédits)		4 517 152.59 \$
Montant de dépôt		
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% 215 128.11	TVQ 9,975% 429 180.59
Ristournes TPS et TVQ à 50%	429 718.41	

PLAN NUMÉRO:	C-4627	CALCULÉ PAR >	Alain Beudet, ing.
--------------	--------	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845245	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171219	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, D'ÎLOTS ET DE BORDURES DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY			
ENTREPRENEUR ▶	Demix Construction			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 600 944.45 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 54 631.31 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Matériel pour feux et éclairage		
Signaleur CN		
Gestion des sols excavés		
Horticulture		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 600 944.45 \$

Imputation (crédits) 548 742.38 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 26 133.70 TVQ 9,975% 52 136.73

Ristournes TPS et TVQ à 50% 52 202.07

PLAN NUMÉRO:	C-4627	CALCULÉ PAR ▶	Alain Beudet, ing.
--------------	--------	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845246	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171220	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	PLANAGE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY			
ENTREPRENEUR ▶	Demix Construction			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 1 582 153.27 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 143 832.12 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Matériel pour feux et éclairage		
Signaleur CN		
Gestion des sols excavés		
Horticulture		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 1 582 153.27 \$

Imputation (crédits) 1 444 716.82 \$

Montant de dépôt

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		68 804.23	137 264.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%		137 436.45	

PLAN NUMÉRO:	C-4627	CALCULÉ PAR ▶	Alain Beudet, ing.
--------------	--------	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845248	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171222	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny			
ENTREPRENEUR >	Incidences-Services professionnels			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.

Laboratoire, contrôle qualitatif 27 700.00 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation

Matériel pour feux et éclairage

Signaleur CN

Gestion des sols excavés 28 000.00 \$

Horticulture

TOTAL À REPORTER 55 700.00 55 700.00 \$

Dépenses totales à autoriser 55 700.00 \$

Imputation (crédits) 50 861.52 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) 2 422.27 4 832.42

Ristournes TPS et TVQ à 50% 4 838.48

PLAN NUMÉRO:	C-4627	CALCULÉ PAR >	Alain Beaudet, ing.
--------------	--------	---------------	---------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1755845247	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171221	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny			
ENTREPRENEUR >	Incidences-Services techniques			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	138 000.00 \$	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation	9 000.00 \$	
Matériel pour feux et éclairage	5 000.00 \$	
Signaleur CN	10 000.00 \$	
Gestion des sols excavés		
Horticulture	55 000.00 \$	
TOTAL À REPORTER	217 000.00	217 000.00 \$

Dépenses totales à autoriser 217 000.00 \$

Imputation (crédits) 198 149.92 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	9 436.83	18 826.48
Ristournes TPS et TVQ à 50%	18 850.08	

PLAN NUMÉRO:	C-4627	CALCULÉ PAR >	Alain Beudet, ing.
--------------	--------	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1759009047	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171225	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY			
ENTREPRENEUR >	Demix Construction			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 382 868.30 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 34 806.21 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Matériel pour feux et éclairage		
Signaleur CN		
Gestion des sols excavés		
Horticulture		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 382 868.30 \$

Imputation (crédits) 349 609.79 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	16 650.07	33 216.88
Ristournes TPS et TVQ à 50%	33 258.51	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Alain Beudet, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1758002060	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171223	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE BASES ET CONDUITS POUR L'ÉCLAIRAGE ET LES FEUX DE CIRCULATION DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY			
ENTREPRENEUR >	Demix Construction			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 383 577.81 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 50 031.89 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Matériel pour feux et éclairage		
Signaleur CN		
Gestion des sols excavés		
Horticulture		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 383 577.81 \$

Imputation (crédits) 350 257.67 \$

Montant de dépôt

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	16 680.92	33 278.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%	33 320.14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Alain Beudet, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1758002061	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171224	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY			
ENTREPRENEUR >	Demix Construction			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 168 024.78 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 21 916.28 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Matériel pour feux et éclairage		
Signaleur CN		
Gestion des sols excavés		
Horticulture		
TOTAL À REPORTER		0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 168 024.78 \$

Imputation (crédits) 153 429.02 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 7 307.01 TVQ 9,975% 14 577.49

Ristournes TPS et TVQ à 50% 14 595.76

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Alain Beudet, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1561231240	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	157957	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY (A)			
ENTREPRENEUR ▶	Demix Construction			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 478 790.74 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 43 526.43 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	
Laboratoire, contrôle qualitatif	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	
Matériel pour feux et éclairage	
Signaleur CN	
Gestion des sols excavés	
Horticulture	
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 478 790.74 \$

Imputation (crédits) 437 199.76 \$

Montant de dépôt

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	20 821.52	41 538.92
Ristournes TPS et TVQ à 50%	41 590.98	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Alain Beudet, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1561232840	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	160052	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY (B)			
ENTREPRENEUR ▶	Demix Construction			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 497 459.98 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 45 223.63 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Matériel pour feux et éclairage		
Signaleur CN		
Gestion des sols excavés		
Horticulture		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 497 459.98 \$

Imputation (crédits) 454 247.27 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 21 633.40 TVQ 9,975% 43 158.63

Ristournes TPS et TVQ à 50% 43 212.71

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Alain Beudet, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1561232940	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	160048	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY ©			
ENTREPRENEUR ▶	Demix Construction			

Toutes taxes incluses

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 482 693.05 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 43 881.19 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Matériel pour feux et éclairage		
Signaleur CN		
Gestion des sols excavés		
Horticulture		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 482 693.05 \$

Imputation (crédits) 440 763.09 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 20 991.22 TVQ 9,975% 41 877.48

Ristournes TPS et TVQ à 50% 41 929.96

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Alain Beudet, ing.
--------------	--	---------------	--------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1859002554	SOUSSION:	317901	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	171336	GROUPE:	0	16/01/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION DANS LA RUE DICKSON, DE LA RUE NOTRE-DAME À L'AVENUE SOULIGNY			
ENTREPRENEUR ▶	Demix Construction			
Toutes taxes incluses				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 97 658.62 \$

INCLUANT DES TRAVAUX CONTINGENTS DE 12 738.08 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Matériel pour feux et éclairage		
Signaleur CN		
Gestion des sols excavés		
Horticulture		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 97 658.62 \$

Imputation (crédits) 89 175.34 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 4 246.95 TVQ 9,975% 8 472.67

Ristournes TPS et TVQ à 50% 8 483.28

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Alain Beaudet, ing.
--------------	--	---------------	---------------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 317901

Numéro de référence : 1118935

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny – Arrond. de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7 NEQ : 1167167742	<u>Monsieur</u> <u>Stéphan</u> <u>Charette</u> Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	Commande : (1368252) 2017-12-04 10 h 30 Transmission : 2017-12-04 10 h 30	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel 2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement 2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> cojalac inc. 325 notre-dame des champs Repentigny, QC, j6a3b4 NEQ : 1143922814	<u>Monsieur</u> <u>Jacques</u> <u>Lachapelle</u> Téléphone : 450 932-4605 Télécopieur :	Commande : (1366013) 2017-11-27 14 h 16 Transmission : 2017-11-27 14 h 21	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-13 7 h 54 - Messagerie 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel 2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement 2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	<u>Madame France</u> <u>Laverdure</u> Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1366201) 2017-11-28 8 h 19 Transmission : 2017-11-28 8 h 23	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-13 7 h 50 - Messagerie 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel

			2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement
			2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5 NEQ : 1167215343	<u>Madame Annie Gascon</u> Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	Commande : (1366483) 2017-11-28 13 h 30 Transmission : 2017-11-28 13 h 30
			2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel
			2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel
			2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel
			2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement
			2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	<u>Madame Lany Phaneuf</u> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur :	Commande : (1366206) 2017-11-28 8 h 27 Transmission : 2017-11-28 8 h 29
			2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel
			2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-13 7 h 50 - Messagerie
			2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel
			2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement
			2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1164634611	<u>Madame Julie Boudreault</u> Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1365812) 2017-11-27 9 h 54 Transmission : 2017-11-27 13 h 04
			2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel
			2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-13 7 h 50 - Messagerie
			2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel
			2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement
			2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 370, rue Larry-Ball Saint-Jérôme, QC, J5L 2P6 http://www.duroking.com NEQ : 1165343220	<u>Monsieur Mathieu Kingsbury</u> Téléphone : 450 436-3474 Télécopieur : 450 436-2273	Commande : (1368099) 2017-12-04 8 h 22 Transmission : 2017-12-04 8 h 28	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-13 7 h 51 - Messagerie 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel 2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement 2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	<u>Madame Monique Ostiguy</u> Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	Commande : (1366481) 2017-11-28 13 h 30 Transmission : 2017-11-28 13 h 30	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel 2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement 2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupepml.ca NEQ : 1169018786	<u>Madame Nancy Ross</u> Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	Commande : (1366698) 2017-11-29 7 h 53 Transmission : 2017-11-29 7 h 53	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel 2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement 2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 NEQ : 1142106435	<u>Monsieur Gustavo Cabanillas</u> Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	Commande : (1366511) 2017-11-28 14 h Transmission : 2017-11-28 14 h	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel

			2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement
			2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	<u>Monsieur Sylvain Phaneuf</u> Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1366783) 2017-11-29 9 h 32 Transmission : 2017-11-29 9 h 32
			2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel
			2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel
			2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel
			2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement
			2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	<u>Madame Marjolaine Émond</u> Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1365725) 2017-11-27 8 h 45 Transmission : 2017-11-27 9 h 07
			2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel
			2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-13 7 h 51 - Messagerie
			2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel
			2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement
			2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1 NEQ : 1168058395	<u>Madame Julie Milon</u> Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802-9689	Commande : (1366034) 2017-11-27 14 h 45 Transmission : 2017-11-27 14 h 45
			2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel
			2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel
			2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel
			2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement
			2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1366758) 2017-11-29 9 h 18 Transmission : 2017-11-29 9 h 18	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel 2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement 2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	Commande : (1365869) 2017-11-27 10 h 53 Transmission : 2017-11-27 10 h 53	2856351 - 317901_Addenda 1 2017-12-12 16 h 27 - Courriel 2856352 - 317901_Plan_Addenda 1 2017-12-12 20 h 59 - Courriel 2856354 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (devis) 2017-12-12 16 h 29 - Courriel 2856355 - 317901_Formulaires de soumission_Addenda 1 (bordereau) 2017-12-12 16 h 29 - Téléchargement 2857178 - 317901_Addenda 2 2017-12-14 10 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

317901 – Rue Dickson, de l’avenue Souigny à l’avenue Notre-Dame

Travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d’eau secondaire, d’éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l’avenue Souigny.

Secteur	Mesures de mitigation
<p>Rue Dickson, de l’avenue Souigny à l’avenue Notre-Dame.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le devis de maintien de circulation et de gestion des impacts pour ces travaux a été conçu en tenant compte de l’importance de ce tronçon de la rue Dickson pour la mobilité sur l’île de Montréal et sa fonction d’axe d’accès à l’autoroute 25 et la rue Notre-Dame. - Durant le jour, l’Entrepreneur est autorisé à fermer seulement une voie de circulation. Tous les travaux qui exigent la fermeture de deux voies de circulation dans une direction sont exécutés de nuit. - Voici un résumé succinct des interventions et du maintien de circulation : <ul style="list-style-type: none"> o <u>Réhabilitation d’une conduite d’aqueduc</u> : entrave d’une voie dans la direction Sud de Souigny - Travaux de jour; o <u>Travaux d’électricité, de feux et de réfection du mail central</u>: entrave d’une voie de chaque côté du mail central ou d’une voie adjacente aux trottoirs – Travaux de jour; o <u>Réfection des trottoirs</u> : entrave d’une voie durant le jour et de deux voies durant la nuit; o <u>Réfection de la chaussée (planage, corrélatifs et pavage final)</u> : fermeture complète d’une direction et déviation de la direction fermée sur un chemin de détour – Travaux de nuit et d’un côté à la fois. - Pendant toute la durée des travaux, les accès aux propriétés, entreprises et commerces riverains sont maintenus, aucune fermeture complète des accès n’est permise durant les travaux. - L’entrepreneur doit assurer les mouvements sécuritaires des machineries ainsi que des camions de livraison de chantier avec des signaleurs. De même, lors de la fermeture d’une direction en travaux, des signaleurs sont présents pour faciliter la circulation locale, l’accès aux bâtiments dans la direction en travaux. - L’entrepreneur doit maintenir, aménager et sécuriser les passages piétonniers et cyclistes, le cas échéant, aux intersections et aux abords de l’aire de travaux. L’entrepreneur doit prévoir des signaleurs pour sécuriser les entrées et sorties des chantiers. - Une attention particulière sera accordée à la communication : cinq (5) panneaux à messages variables (PMVM), seront utilisés pour informer les usagers en temps réel des conditions de circulation, annoncer les détours, les chemins alternatifs, etc. - Le non respect des exigences de maintien de circulation et de gestion des impacts donne lieu à une retenue permanente au contrat à titre de dommage-intérêt liquidés à l’avance, d’un montant établi selon le type et la gravité de l’infraction.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En plus des communications usuelles, des panneaux d’information seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux; - Pendant toute la durée des travaux, les résidents seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation.

Le 25 août 2015

GROUPE CRH CANADA INC.
À L'ATTENTION DE MADAME JENNIFER GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

N° de client : 2700000931
N° de référence : 1530780009

Objet : Changement de nom de HOLCIM (CANADA) INC. à GROUPE CRH CANADA INC.

Madame,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **GROUPE CRH CANADA INC**. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1164634611 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **HOLCIM (CANADA) INC** autorisée le 28 mai 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra au 1 877 525-0337, poste 4867.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Québec, le 28 mai 2013

Holcim (Canada) inc.
À l'attention de : Madame Jennifer Good
435, rue Jean-Neveu
Longueuil (Québec) J4G 2P9

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Holcim (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0065 n° d'identification de l'Autorité : 2700000931**

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CIMENT ST-LAURENT
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.
- DEMIX SERVICES
- GEOCYCLE
- GÉOCYCLE
- HOLCIM
- HOLCIM CANADA
- ST-LAURENCE CEMENT

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Holcim (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

4-1
suite

Le 23 février 2016

GRUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000931
N° de demande : 1530900179
N° de confirmation de paiement : 000182738785

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1177231094

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 946 870,99 \$ (contrat: 4 674 170,99 \$ + incidences: 272 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 317901 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1177231094.xls](#)[1177231094 Info compt DGSRE.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 514 872-0721

Co-auteure
Linda Pharand
Préposée au budget - Point service EAU-
ENVIRONNEMENT
872-5916

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-18

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS
Développement



Dossier # : 1177851002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats de services professionnels à Imperial Traitement Inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 3 731 191.70 \$, le deuxième pour une somme maximale de 4 872 726.73 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 945 987.18 \$ - Appel d'offres public 17-16341 - 2 soumissionnaires pour les contrats 1 et 2 et un seul soumissionnaire pour le contrat 3 / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver les 3 projets de convention, d'une durée approximative de trois ans, par lesquels Impérial Traitement Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16341 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Contrat 1 3 731 191.70 \$

Contrat 2 4 872 726.73 \$

Contrat 3 2 945 987.18 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-12-14 08:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177851002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder trois (3) contrats de services professionnels à Imperial Traitement Inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 3 731 191.70 \$, le deuxième pour une somme maximale de 4 872 726.73 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 945 987.18 \$ - Appel d'offres public 17-16341 - 2 soumissionnaires pour les contrats 1 et 2 et un seul soumissionnaires pour le contrat 3 / Approuver les projets de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Les inspections par caméra conventionnelle CCTV permettent d'obtenir un diagnostic approfondi de l'état des conduites du réseau secondaire d'égouts pour que la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) puisse identifier les conduites problématiques et planifier son PTI. Les inspections CCTV permettent également de choisir et d'optimiser le type d'intervention finale soit la réparation, la réhabilitation ou la reconstruction. Aussi, les informations obtenues des inspections CCTV permettent à la DGSRE d'informer les différentes unités administratives, notamment la Direction des transports et les arrondissements de l'état des infrastructures souterraines soit dans le cadre de la réalisation du Programme de réfection routière, soit dans le cadre des programmes de développement.

Dans le cadre de son programme de renouvellement, la DGSRE propose d'octroyer trois contrats sur une base pluri annuelle (2018-2020) pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée de conduites et de regards d'égout par caméra conventionnelle CCTV sur le réseau secondaire d'égouts de la Ville de Montréal.

Ce dossier décisionnel concerne les trois (3) contrats.

Un appel d'offres public a été publié par la Direction de l'approvisionnement dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le quotidien Le Devoir en date du 30

août 2017. Un délai de vingt-neuf (29) jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions, la validité des soumissions est de 180 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 septembre 2017 à 10 h 30 .

Deux (2) addendas ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet pour les raisons suivantes:

- addenda 1 en date du 12 septembre 2017 : report de la date de l'ouverture des soumissions, initialement prévu le 18 septembre 2017, au 27 septembre 2017, réponses aux questions des soumissionnaires et modifications au devis technique;
- addenda 2 en date du 15 septembre 2017 : exiger une garantie d'exécution de 50 000 \$ par contrat, réponses aux questions des soumissionnaires et modifications au devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 1141 - 16 décembre 2013 - Accorder 3 contrats de services professionnels à Veolia ES Canada Services Industriels inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 7 937 179,55 \$, le deuxième pour une somme maximale de 2 929 287,63 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 337 532,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12814 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats
CM13 0566 - 17 juin 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 1,8 M\$, taxes incluses /Approuver les avenants modifiant les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et Aquaréhab eaux usées inc. et entre la Ville de Montréal et Véolia ES Canada Services Industriels - Augmenter le montant des contrats de 20 % soit de 6,3 M\$ à 7,56 M\$ taxes incluses pour Aquaréhab et de 2,7 M\$ à 3,24 M\$ taxes incluses pour Véolia afin d'effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal.

CM11 0480 - 23 juin 2011 - Accorder deux contrats de services professionnels d'une durée approximative de trois (3) ans, le premier à Aquaréhab Eaux Usées Inc. pour une somme maximale de 6 300 000 \$, taxes incluses, et le deuxième à Veolia ES Canada Services Industriels inc. pour une somme maximale de 2 700 000 \$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal. Appel d'offres publics 11-11529 - (3 soumissionnaires pour le contrat 1 et 2 soumissionnaires pour le contrat 2) / Approuver deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer trois (3) contrats d'une durée approximative de trois ans pour effectuer le récurage et l'inspection d'environ 465 km de réseau d'égouts secondaire de la Ville de Montréal. Le récurage des conduites est préalable aux inspections pour, d'une part, redonner aux conduites leur capacité hydraulique et, d'autre part, permettre d'effectuer les opérations d'inspections par caméras dans de bonnes conditions sans entraves. Ce contrat est à prix unitaire par mètre linéaire qui diffère selon le diamètre des conduites. Ce prix unitaire inclut le récurage, l'inspection par caméra, l'analyse des résultats et la production de rapports d'inspection.

Les quantités d'inspection et de nettoyage découlent de la stratégie d'auscultation du réseau d'égouts, des besoins en PTI et selon certains besoins spécifiques.

L'appel d'offres a été séparé en 3 contrats distincts pour les raisons suivantes :

- La création de trois (3) contrats de plus petite envergure permet d'ouvrir le marché aux entrepreneurs qui ont une moins grande capacité de réalisation.
- La séparation géographique est plus simple à gérer, le contrat est séparé par unité de gestion de la DGSRE selon la répartition suivante :

Contrat # 1 : 50 km par an	Contrat # 2 : 65 km par an	Contrat # 3 : 40 km par an
Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Lachine
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Lasalle
L'île-Bizard-Ste-Geneviève	Montréal-Nord	Sud-ouest
Outremont	Plateau Mont-Royal	Verdun
Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	Ville-Marie
Saint-Laurent	Rosemont-La Petite Patrie	
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	St-Léonard	

Les trois (3) contrats pourraient être reconduits pour deux ans supplémentaires aux mêmes clauses et conditions du présent appel d'offres, et ce à la satisfaction des autorités compétentes de la ville et après entente entre toutes les parties. Pour chaque contrat, si le renouvellement du contrat est autorisé par la ville, les prix unitaires de l'année trois (3) du bordereau de soumission seront, pour la période de deux (2) ans supplémentaires, indexés une seule fois selon l'indice d'ensemble des prix à la consommation de Statistiques Canada (région de Montréal) basé sur l'indice de la première année des deux (2) ans supplémentaires. À la suite de cette indexation, les prix seront fermes pour les deux (2) ans supplémentaires.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, neuf (9) firmes ont pris possession des documents de l'appel d'offres. Seulement Impérial Traitement Inc. et Cima+ Construction Inc. ont donné suite à cet appel d'offres.

Toutes les propositions ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Résultats du contrat # 1 :

Résultats de l'évaluation des soumissions			
	Note de passage intérimaire	Note finale	Montant du contrat taxes incluses
Soumissions conformes			
Impérial Traitement Inc.	87.30%	0.37	3 731 191.70 \$
Cima+ Construction Inc.	76.70%	0.31	4 022 130.30 \$
Dernière estimation réalisée			3 854 032.26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(122 812.26) \$

(Adjudicataire - estimation)			
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			(3%)
((Adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la 2 ème note finale et l'adjudicataire (\$)			
(2 ème note finale - Adjudicataire)			290 910.30 \$
Écart entre la 2 ème note finale et l'adjudicataire (%)			8%
(2 ème note finale - Adjudicataire)/ Adjudicataire) x 100			

En vertu des conditions et des critères de sélection préétablis dans les documents d'appel d'offres, la firme Impérial Traitement Inc. ayant obtenu le pointage le plus élevé pour le contrat 1 a été sélectionnée (voir le détail dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

L'estimation détaillée a été produite par la DGSRE sur la base des coûts unitaires obtenus dans le contrat CCTV 2014-2016.

Suite à l'analyse, il est recommandé d'octroyer ce contrat de services professionnels à la firme Impérial Traitement Inc. pour un montant maximal de 3 731 191.70 \$, taxes incluses.

Résultats du contrat # 2 :

Résultats de l'évaluation des soumissions			
	Note de passage intérimaire	Note finale	Montant du contrat taxes incluses
Soumissions conformes			
Impérial Traitement Inc.	87.30%	0.37	4 872 726.73 \$
Cima+ Construction Inc.	76.70%	0.31	5 400 957.18 \$
Dernière estimation réalisée			5 010 241.94 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(137 515.21) \$
(Adjudicataire - estimation)			
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			(3%)
((Adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la 2 ème note finale et l'adjudicataire (\$)			

(2 ème note finale - Adjudicataire)			528 230.45 \$
Écart entre la 2 ème note finale et l'adjudicataire (%)			11%
(2 ème note finale - Adjudicataire)/ Adjudicataire) x 100			

En vertu des conditions et des critères de sélection préétablis dans les documents d'appel d'offres, la firme Impérial Traitement Inc. ayant obtenu le pointage le plus élevé pour le contrat 2 a été sélectionnée (voir le détail dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

L'estimation détaillée a été produite par la DGSRE sur la base des coûts unitaires obtenus dans le contrat CCTV 2014-2016.

Suite à l'analyse, il est recommandé d'octroyer ce contrat de services professionnels à la firme Impérial Traitement Inc. pour un montant maximal de 4 872 726.73 \$, taxes incluses.

Résultats du contrat # 3 :

Résultats de l'évaluation des soumissions			
	Note de passage intérimaire	Note finale	Montant du contrat taxes incluses
Soumissions conformes			
Impérial Traitement Inc.	87.30%	0.37	2 945 987.18 \$
Dernière estimation réalisée			3 083 225.81 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(137 238.63) \$
(Adjudicataire - estimation)			
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			(4%)
((Adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la 2 ème note finale et l'adjudicataire (\$)			---
(2 ème note finale - Adjudicataire)			
Écart entre la 2 ème note finale et l'adjudicataire (%)			---
(2 ème note finale - Adjudicataire)/ Adjudicataire) x 100			

La soumission de la firme Impérial Traitement Inc. pour le contrat 3 est conforme (voir le détail dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

L'estimation détaillée a été produite par la DGSRE sur la base des coûts unitaires obtenus dans le contrat CCTV 2014-2016.

Ce contrat de services professionnels est donc octroyé à la firme Impérial Traitement Inc. pour un montant maximal de 2 945 987.18 \$, taxes incluses.

Dans le cadre de ces trois contrats, le soumissionnaires a obtenu une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) selon la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Cette attestation est valide jusqu'au 8 juillet 2019.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Impérial Traitement Inc.,2700 boulevard Industriel, Chambly (Québec) J3L 4V2 , NEQ : 1172491418.

Il est recommandé d'octroyer le contrat # 1 d'un montant de 3 731 191.70 \$, le contrat # 2 d'un montant de 4 872 726.73 \$ et le contrat # 3 d'un montant de 2 945 987.18 \$ à la firme Impérial Traitement Inc., le soumissionnaire conforme ayant obtenu les pointages les plus élevés.

Le contrat # 3 répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ avec un seul soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'année 2018, au montant de 2 620 926.22\$ (net de ristournes) sont disponibles au budget de fonctionnement de la DGSRE. Les crédits requis pour les années subséquentes du présent contrat seront priorisés lors de la confection des budgets de 2019 et 2020.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat seront répartis comme suit :

Numéro du Contrat	Taxes incluses			
	2018	2019	2020	Total (\$)
Contrat # 1 Impérial Traitement Inc.	900 000.00 \$	1 243 730.57 \$	1 587 461.13 \$	3 731 191.70 \$
Contrat # 2 Impérial Traitement Inc.	988 260.49 \$	1 624 242.24 \$	2 260 224.00 \$	4 872 726.73 \$
Contrat # 3 Impérial Traitement Inc.	981 995.73 \$	981 995.73 \$	981 995.73 \$	2 945 987.18 \$
Total (\$)	2 870 256.22 \$	3 849 968.54 \$	4 829 680.86 \$	11 549 905.61 \$

Les dépenses seront imputées directement de l'enveloppe du budget de fonctionnement de la DGSRE.

Le détail de cette imputation apparaît dans la certification de fonds du Service Des Finances. Les dépenses encourues en vertu de ce contrat seront entièrement assumées par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contrats procureront à la ville :

- une meilleure flexibilité dans la gestion et la planification des travaux de réhabilitation et de reconstruction/remplacement des conduites d'égouts, d'eau potable et de voirie;
- une diminution des délais d'exécution de ces travaux;
- Une meilleure connaissance du réseau d'égouts et de son état structural et fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n' y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 19 février 2018

Début des travaux: avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 12 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-08

Abdelghani YOUSFI
Ingenieur

Tél : 514 872-5769

Télécop. :

Normand HACHEY
Chef de division, plan directeur

Tél : 514 872-3495

Télécop. : 514 872-7273

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Tél : 514 872-4023

Approuvé le : 2017-12-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice, Service de l'eau

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2017-12-14



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 23 avril 2015

CIMA + CONSTRUCTION INC.
A/S Monsieur François Plourde
3400 boul. du Souvenir, bureau 600
Laval (Québec) H7V 3Z2

N° de décision : 2015-CPSM-1022043
N° de client : 3000150871

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la LCOP). CIMA + CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 avril 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3080

www.lautorite.qc.ca



Le 7 septembre 2016

IMPÉRIAL TRAITEMENT INDUSTRIEL INC.
A/S MONSIEUR DANIEL GROULX
2700, INDUSTRIEL
CHAMBLY (QC) J3L 4V2

N° de décision : 2016-CPSM-1048937
N° de client : 3000999803

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous ITI ENVIRONNEMENT, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). IMPÉRIAL TRAITEMENT INDUSTRIEL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 6 juillet 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Conithor
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418-525-0387
Télécopieur : 418-525-0512
Numéro sans frais : 1 877 525-0307

Montréal
300, square Victoria, 22^e étage
C.P. 248, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 396-0337
Télécopieur : 514 378-3090

www.lautorite.qc.ca

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Sandon, greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

Impérial Traitement Industriel inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 2700 boulevard Industriel, Chambly, Québec, J3L 4V2, agissant et représentée par M. Bruno Lebaron, dûment autorisé aux fins des présentes;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 141393843RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1019096269TQ0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient: :

- 1.1 « **Directeur** » : la directrice de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 30 août 2017 **relatifs au récurage et l'inspection** télévisée de conduites et des regards d'égouts par caméra conventionnelle (CCTV) – Contrat #1;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 27 septembre 2017.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à réaliser le récurage et l'inspection télévisée de conduites et des regards d'égouts du réseau secondaire de la ville de Montréal par caméra conventionnelle (CCTV).

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois millions sept cent trente-un mille cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-dix cents (3 731 191,70 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Le Contractant doit soumettre au Directeur une facture par numéro de plan.

À chaque deux (2) semaines ou à la date déterminée par le Directeur, le Contractant doit produire, dans la forme prescrite par le Directeur, les factures des travaux réalisés les deux (2) semaines précédentes.

À la fin de chaque année du contrat, dans un délai maximum de 90 jours calendrier, l'Entrepreneur transmet, par écrit, au Directeur la confirmation que l'ensemble des factures de l'année écoulée lui ont été transmises.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

- 6 -

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Sandon, greffier

Le ^e jour de 20

Impérial Traitement inc.

Par : _____
Bruno Lebaron, Administrateur

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Sandon, greffier adjointe, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

Impérial Traitement Industriel inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 2700 boulevard Industriel, Chambly, Québec, J3L 4V2, agissant et représentée par M. Bruno Lebaron, dûment autorisé aux fins des présentes;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 141393843RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1019096269TQ0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient: :

- 1.1 « **Directeur** » : la directrice de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 30 août 2017 relatifs au récurage et l'inspection télévisée de conduites et des regards d'égouts par caméra conventionnelle (CCTV) – Contrat #2;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 27 septembre 2017.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à réaliser le récurage et l'inspection télévisée de conduites et des regards d'égouts du réseau secondaire de la ville de Montréal par caméra conventionnelle (CCTV).

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatre millions huit cent soixante-douze mille sept cent vingt-six dollars et soixante-treize cents (4 872 726,73 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Le Contractant doit soumettre au Directeur une facture par numéro de plan.

À chaque deux (2) semaines ou à la date déterminée par le Directeur, le Contractant doit produire, dans la forme prescrite par le Directeur, les factures des travaux réalisés les deux (2) semaines précédentes.

À la fin de chaque année du contrat, dans un délai maximum de 90 jours calendrier, l'Entrepreneur transmet, par écrit, au Directeur la confirmation que l'ensemble des factures de l'année écoulée lui ont été transmises.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

- 6 -

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Sandon, greffier

Le ^e jour de 20

Impérial Traitement inc.

Par : _____
Bruno Lebaron, Administrateur

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Sandon, greffier adjointe, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

Impérial Traitement Industriel inc., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 2700 boulevard Industriel, Chambly, Québec, J3L 4V2, agissant et représentée par M. Bruno Lebaron, dûment autorisé aux fins des présentes;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 141393843RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1019096269TQ0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient: :

- 1.1 « **Directeur** » : la directrice de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 30 août 2017 relatifs au récurage et l'inspection télévisée de conduites et des regards d'égouts par caméra conventionnelle (CCTV) – Contrat #3;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 27 septembre 2017.

ARTICLE 2 **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à réaliser le récurage et l'inspection télévisée de conduites et des regards d'égouts du réseau secondaire de la ville de Montréal par caméra conventionnelle (CCTV).

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6 **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux millions neuf cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars et dix-huit cents (2 945 987,18 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

Le Contractant doit soumettre au Directeur une facture par rue et par arrondissement.

À chaque deux (2) semaines ou à la date déterminée par le Directeur, le Contractant doit produire, dans la forme prescrite par le Directeur, les factures des travaux réalisés les deux (2) semaines précédentes.

À la fin de chaque année du contrat, dans un délai maximum de 90 jours calendrier, l'Entrepreneur transmet, par écrit, au Directeur la confirmation que l'ensemble des factures de l'année écoulée lui ont été transmises.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

- 6 -

Le ^e jour de 20

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Sandon, greffier

Le ^e jour de 20

Impérial Traitement inc.

Par : _____
Bruno Lebaron, Administrateur

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

Dossier # : 1177851002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Objet :	Accorder trois (3) contrats de services professionnels à Imperial Traitement Inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le rûçurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 3 731 191.70 \$, le deuxième pour une somme maximale de 4 872 726.73 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 945 987.18 \$ - Appel d'offres public 17-16341 - 2 soumissionnaires pour les contrats 1 et 2 et un seul soumissionnaires pour le contrat 3 / Approuver les projets de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-    
[17-16341 - Det Cah Final.pdf](#)
[comité contrat 1.pdf](#)
[comité contrat 2.pdf](#)
[comité contrat 3.pdf](#)
 -   
[octroi contrat 1.pdf](#)
[octroi contrat 2.pdf](#)
[octroi contrat 3.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-11

Danielle CHAURET
chef de section acquisitions biens et services
Tél : 872-1027
Division : acquisition biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
<i>Impérial Traitement Industriel</i>	3 731 191,70 \$	X	
Cima+ construction	4 022 130,30 \$		

Information additionnelle

Les désitements sont une firme devis trop sévère, une firme n'a pas certification AMF, une firme services non offerts, une firme la filiale a déposée et trois firmes n'ont pas données de raisons.

Préparé par :

Le - -

16-16341 - services professionnels
derécurage et inspection des
conduites et regards d'égouts par
caméra conventionnelle contrat 1

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	20%	20%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Impérial Traitement industriel	4,33	8,33	18,00	18,67	21,33	16,67	87,3	3 731 191,70 \$	0,37	1	Heure	22-11-2017 9h00
Cima+ construction	4,00	7,67	15,00	15,33	20,33	14,33	76,7	4 022 130,30 \$	0,31	2	Lieu	255 Crémazie Est bureau 400 salle intégrité
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Yves Belleville											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
<i>Impérial Traitement Industriel</i>	4 872 726,73 \$	X	
Cima+ construction	5 400 957,18 \$		

Information additionnelle

Les désitements sont une firme devis trop sévère, une firme n'a pas certification AMF, une firme services non offerts, une firme la filiale a déposée et trois firmes n'ont pas données de raisons.

Préparé par : Le - -

16-16341 - services professionnels
derécurage et inspection des
conduites et regards d'égouts par
caméra conventionnelle contrat 2

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	20%	20%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Impérial Traitement industriel	4,33	8,33	18,00	18,67	20,67	16,67	86,7	4 872 726,73 \$	0,28	1	Heure	22-11-2017 9h00
Cima+ construction	4,00	7,67	15,00	15,33	20,33	14,33	76,7	5 400 957,18 \$	0,23	2	Lieu	255 Crémazie Est bureau 400 salle intégrité
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Yves Belleville											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Impérial traitement industriel	2 945 987,18 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Les désitements sont une firme devis trop sévère, une firme n'a pas certification AMF, une firme services non offerts, une firme la filiale a déposée et trois firmes n'ont pas données de raisons. CIMA+ n'a pas soumissionnée pour ce contrat

Préparé par : Le - -

16-16341 - services professionnels
derécurage et inspection des
conduites et regards d'égouts par
caméra conventionnelle contrat 3

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	20%	20%	25%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Impérial Traitement industriel	4,33	8,33	18,00	18,67	21,00	16,67	87,0	2 945 987,18 \$	0,47	1	Heure	22-11-2017 9h00
0							-		-		Lieu	255 Crémazie Est bureau 400 salle intégrité
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Yves Belleville											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 17-16341

Numéro de référence : 1100291

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels de récurage et inspections télévisés des conduites et regards d'égouts par caméra conventionnelle

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
AGI Environnement Inc. 1440 Rue Hocquart, Suite#114 Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 6E1 NEQ : 1171225460	Madame Sylvie Jolin Téléphone : 514 281- 1919 Télécopieur : 514 281- 1919	Commande : (1339738) 2017-09-12 17 h 10 Transmission : 2017-09-12 17 h 10	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-12 17 h 10 - Téléchargement 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-15 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 514 281- 1632	Commande : (1334896) 2017-08-30 13 h 39 Transmission : 2017-08-30 13 h 39	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-12 13 h 46 - Courriel 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-15 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

			électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Comeau Experts-Conseils 2006 29 rue east park suite 200 Salaberry-de-Valleyfield, QC, j6s 1p8 NEQ : 1164370117	Madame Chantale Decelles Téléphone : 450 685- 1500 Télécopieur :	Commande : (1335549) 2017-08-31 16 h 04 Transmission : 2017-08-31 16 h 04	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-12 13 h 46 - Courriel 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-15 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GAME Consultants 5660 Ch. du Bois-Franc Montréal, QC, H4S 1A9 http://www.gameconsultants.net NEQ : 1169265536	Monsieur Piero Salvo Téléphone : 514 747- 9000 Télécopieur :	Commande : (1339634) 2017-09-12 14 h 44 Transmission : 2017-09-12 14 h 44	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-12 14 h 44 - Téléchargement 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-15 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IMPÉRIAL TRAITEMENT INDUSTRIEL INC. 2700 boul. Industriel Chambly, QC, J3L 4V2 NEQ : 1172491418	Madame Sara Faucher Téléphone : 514 349- 6744 Télécopieur :	Commande : (1336861) 2017-09-06 9 h 43 Transmission : 2017-09-06 9 h 43	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-12 13 h 46 - Courriel 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-15 15 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Kelly Sani-Vac inc 100, rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8 NEQ : 1144389088	Monsieur Alain Duchesne Téléphone : 514 453- 2279 Télécopieur : 514 453- 7388	Commande : (1334959) 2017-08-30 14 h 43 Transmission : 2017-08-30 14 h 43	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-12 13 h 47 - Télécopie 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-15 15 h 41 - Télécopie

			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Qualivac Environnement inc. 11750 jj joubert Montréal, QC, h7e7e7 http://www.qualivac.ca NEQ : 1167567461	Madame Chanel Rullier Téléphone : 514 261- 2893 Télécopieur :	Commande : (1344128) 2017-09-24 16 h 03 Transmission : 2017-09-24 16 h 03	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-24 16 h 03 - Téléchargement 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-24 16 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Infraspéc inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8 NEQ : 1166044967	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937- 1508 Télécopieur : 450 937- 2522	Commande : (1341404) 2017-09-18 7 h 38 Transmission : 2017-09-18 7 h 38	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-18 7 h 38 - Téléchargement 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-18 7 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Veolia ES Services D'Assainissement inc. 77, boulevard Saint-Rémi Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1166357260	Madame Rachel Levac Téléphone : 450 454- 7531 Télécopieur : 450 454- 7663	Commande : (1335439) 2017-08-31 14 h 09 Transmission : 2017-08-31 14 h 09	2819760 - 17-16341 Addenda N° 1 - Report de date 2017-09-12 13 h 47 - Télécopie 2821997 - 17-16341 Addenda N° 2 2017-09-15 15 h 41 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)




Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#)



À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires



CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

Dossier # : 1177851002

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur

Objet :

Accorder trois (3) contrats de services professionnels à Imperial Traitement Inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 3 731 191.70 \$, le deuxième pour une somme maximale de 4 872 726.73 \$ et le troisième pour une somme maximale de 2 945 987.18 \$ - Appel d'offres public 17-16341 - 2 soumissionnaires pour les contrats 1 et 2 et un seul soumissionnaires pour le contrat 3 / Approuver les projets de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Info_Comptable_1177851002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget
Tél : 514 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-12-11

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1177632003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme XEROX Canada Ltée, seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour la numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans, pour une somme de 1 551 068,44 \$, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3) – Appel d'offres public 17-16462 - trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Xerox Canada Ltée, pour une période de 3 ans, le contrat pour la fourniture du service de numérisation, du traitement et du transport de factures et demandes de paiements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 551 068,44\$, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3 du contrat) conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16462;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-19 17:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1177632003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme XEROX Canada ltée, seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour la numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans, pour une somme de 1 551 068,44 \$, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3) – Appel d’offres public 17-16462 - trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des finances a entrepris une démarche d'optimisation de la gestion des paiements aux fournisseurs de la Ville, dont la cible est la réduction des délais afin de respecter les termes de paiements. Le Service de la performance organisationnelle pilote ce chantier clé à la Ville.

Sur une base annuelle, le Service des finances traite plus de 370 000 factures incluant les demandes de paiement. À cette fin, plusieurs millions de documents sont manipulés par des milliers d'employés dans les quelques 55 unités d'affaires (services corporatifs et arrondissements) de la Ville. Actuellement, les délais de traitement des comptes à payer sont élevés avec le non-respect fréquent des termes de paiement convenus avec les fournisseurs. Pour assurer un meilleur suivi et considérant le volume des factures des fournisseurs à traiter, il est impératif de définir un point central de traitement et de numérisation des factures. Cette approche facilitera la réduction des délais de traitement des factures et les efforts de recherche de celles-ci, lorsqu'elles sont en transit dans une des nombreuses unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Les principaux objectifs visés par le projet d'optimisation de la gestion des paiements sont donc les suivants :

- La réduction des délais de paiements afin de respecter les termes prévus;
- La réduction des saisies manuelles et du codage des factures des fournisseurs;
- Une réduction du temps consacré à la recherche de documents;
- Le suivi de la performance du processus de paiement des factures grâce à de nouveaux outils de mesure.

C'est dans ce contexte que le Service des TI, en collaboration avec le Service de Finances, a lancé l'appel d'offres public n° 17-16462 portant sur un service de numérisation de factures

avec reconnaissance de caractères (OCR). Cet appel d'offres, publié sur le site électronique d'appels d'offres SEAO et dans le journal le Devoir, a débuté le 23 octobre 2017 pour se terminer le 27 novembre 2017. La durée de la publication a été de 36 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à compter de la date du dépôt des soumissions.

Au total, trois (3) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2017-11-02	Révision de la portée des références et expériences demandées
2	2017-11-20	Révision du bordereau de soumission
3	2017-11-22	Remplacement de la section VI annexes - Cahiers de réponses par les annexes ci-jointes.

Le présent dossier vise à accorder à la firme XEROX Canada Ltée, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans, pour une somme de 1 551 068,44\$ taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3).

Le présent contrat pourra bénéficier d'un maximum de deux (2) prolongations, d'une durée de 12 mois chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

L'appel d'offres lancé par la Ville le 23 octobre dernier s'inscrit dans la démarche d'optimisation de la gestion du paiement aux fournisseurs et vise à obtenir un service de numérisation et de reconnaissance de caractères (OCR) incluant :

- La cueillette, le transport et le traitement des documents de la Ville, à l'intérieur d'un délai de 48 heures (2 jours ouvrables);
- Le transfert quotidien des données et des images des factures, des demandes de paiement et des documents joints vers la solution de gestion documentaire (GED) de la Ville;
- Les adaptations requises à la solution technologique afin de rencontrer les exigences de la Ville, notamment en ce qui a trait à la sécurité et à l'intégrité des documents;
- Le personnel, les équipements, les fournitures et les locaux nécessaires à la mise en œuvre des services demandés.

La solution s'intégrera avec la solution de gestion électronique de documents (GED) de la Ville, actuellement en cours d'implantation, ainsi qu'avec le système financier SIMON permettant ainsi une gestion intégrée et centralisée des factures.

JUSTIFICATION

Le chantier d'optimisation de la gestion des paiements est une des grandes priorités de l'administration et le projet d'implantation de cette solution représente le moyen pris par la Ville pour le réaliser. Ce système permettra d'extraire les données et de transmettre les images ainsi que les informations à la Ville, à l'intérieur d'un délai de 48 heures ouvrables, tout en offrant de hauts standards de qualité et en réduisant les délais de traitement des factures.

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de dix-sept (17) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 18% des preneurs. Quatorze (14) firmes n'ont pas déposé de soumission (82%). De ces quatorze (14) firmes, neuf (9) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les motifs de désistement invoqués sont les suivants :

- Le carnet des commandes de la firme est complet présentement;
- Ne détient pas l'expérience requise;
- Produit ou service non offert. Spécifications demandées non rencontrées;
- Délais de livraison hors d'atteinte;
- Le devis technique est trop spécialisé;
- 2 firmes ont commandé l'appel d'offres seulement pour consultation;
- Produit ou service non offert;
- Une firme n'a pas commenté son choix.

Des 3 soumissions reçues, seule la soumission de Xerox Canada Ltée. est conforme. Les soumissions de Ricoh et IMDS se sont avérées non-conformes, n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (Taxes incluses)
Xerox Canada Ltée	86,1%	0,88	1 551 068,44 \$		1 551 068,44 \$
Dernière estimation réalisée			2 024 082,98 \$		2 024 082,98 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					(473 014,54 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(23,37%)

Le prix soumis par l'adjudicataire est de 23% inférieur au prix de la dernière estimation de la Ville. Cet écart s'explique principalement par le coût de la mise en oeuvre de la solution, où l'adjudicataire a soumis un prix de 50% inférieur à notre estimation. Notre estimation était basée sur les prix obtenus dans d'autres appels d'offres et selon les activités de vigie effectuées.

Ce contrat comporte à la fois des prestations de services de nature technique et professionnelle. Pour les fins de la Commission d'examen des contrats, nous considérons ce contrat comme en étant un de services professionnels. Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$;

Et répondant aux deux conditions suivantes :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus de l'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme XEROX Canada Ltée a obtenu son accréditation le 15 juin 2015, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat est de 1 551 068,44\$, taxes incluses et sera réparti comme suit :

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) :

Description	2018	2019	2020	TOTAL
A- Services pros. Mise en oeuvre de la solution (PTI TI)	367 920,00\$			367 920,00\$
B- Services tech. Cueillette et transport quotidien (frais annuel, BF Finances)	26 904,15\$	26 904,15\$	26 904,15\$	80 712,45\$
C- Services tech. Traitement des documents (frais annuel, BF Finances)	367 478,66\$	367 478,66\$	367 478,67\$	1 102 435,99\$
TOTAL (A+B+C)	762 302,81\$	394 382,81\$	394 382,82\$	1 551 068,44\$

Dépenses capitalisables :

La dépense de 367 920\$, taxes incluses, (335 960,00\$ net de taxes) sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet Investi 70450 - Optimisation de la gestion des paiements, et financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 ainsi que par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-034 du Service des technologies de l'information. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables :

Le solde, soit 1 183 148,44 \$ taxes incluses avant indexation (1 080 372,23\$ net de taxes) correspondant aux frais de cueillette, de transport ainsi qu'au traitement des documents pour les 3 prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement du Service des finances. Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme annuelle moyenne de 406 332,61\$ taxes incluses (371 035,84\$ net de taxes) ou 1 218 997,82 taxes incluses (1 113 107,52\$ net de taxes) pour les 3 années (incluant une indexation de 3%), est prévu au Service des finances. Un ajustement budgétaire a fait l'objet d'une demande additionnelle dans le cadre de la confection du budget 2018 du Service des finances.

Les prix soumis par l'adjudicataire pour les années 2 et 3 du contrat sont sujets à indexation selon l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Bénéfices anticipés

L'automatisation du traitement des comptes à payer entraînera des économies annuelles brutes de 1,6 M\$ pour les unités d'affaires (économies de 4,40 \$ par facture traitée). Ces économies représentent un gain d'efficacité et de rapidité de traitement de 27 a.-p. (année-personne) pour l'ensemble des unités d'affaires (arrondissements et services centraux). Les économies sont obtenues par la réduction du travail de classement, manipulation, saisie des documents et validation.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La numérisation des documents (factures de fournisseurs et preuves de paiement) permettra de réduire l'utilisation du papier de façon générale à la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts anticipés par l'acquisition du service de numérisation des factures et de la reconnaissance de caractères sont les suivants :

- La réduction des délais de paiement aux fournisseurs;
- L'accès, pour les intervenants, à des outils favorisant l'implantation des meilleures pratiques de gestion;
- Une exécution facilitée des activités nécessaires au paiement des factures pour les intervenants (ex : débloqué, approbation, réception et autorisation);
- Une standardisation du processus de gestion des factures entre les unités d'affaires;
- L'élimination des tâches liées à l'ouverture et au tri des factures au Service des finances;
- La réduction des délais de traitement de la facture et l'élimination de la saisie manuelle des factures;
- La réduction des coûts et du temps reliés à la recherche et à la manipulation des factures;
- Un accès aux images des factures dans un délai maximum de 48 heures;
- La réduction de l'espace occupé par les factures papier (archivage);
- Le développement de nouveaux indicateurs adaptés aux besoins des opérations et des suivis requis;
- La possibilité de connaître le statut de toutes les factures, en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La stratégie de mise en œuvre élaborée inclut un plan de gestion du changement et un plan de formation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au Comité exécutif : le 31 janvier 2018;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : 7 février 2018;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 14 février 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 19 février 2018;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 22 février 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : ; Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Parties prenantes

Gilles PAQUET, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe CLOUTIER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-3698
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Annie THERRIEN
Chef de division

Tél : 514-872-8938
Télécop. : 514-872-2036

Le : 2018-01-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
Directeur solutions d'affaires institutionnelles

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2018-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2018-01-19

Le 15 juin 2015

XÉROX CANADA LTÉE
A/S MONSIEUR KEN VAN AELST
5650, YONGE ST
NORTH YORK (ON) M2M 4G7

N° de décision : 2015-CPSM-1033853

N° de client : 3000267951

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- XEROX CANADA LTÉE
- XEROX GLOBAL SERVICES
- XEROX TECHNOLOGY SERVICES
- XEROX ENGINEERING SYSTEMS
- XEROX CANADA LTD

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). XÉROX CANADA LTÉE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juin 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec

Place de la Cité - tour Continar
2640 boulevard Laurier - bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800 square Victoria 22^e étage
C.P. 246 - tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3950

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1177632003

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Direction

Objet : Accorder à la firme XEROX Canada Itée, seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour la numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans, pour une somme de 1 551 068,44 \$, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3) – Appel d'offres public 17-16462 - trois (3) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



17-16462 Det Cah Final.pdf17-16462 Tableau comité sélection.pdf



17-16462 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-18

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-2608
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

<input type="text" value="Ricoh Canada inc."/>	<input type="text" value="Pointage intérimaire inférieur à 70%"/>
<input type="text" value="IMDS Canada inc."/>	<input type="text" value="Pointage intérimaire inférieur à 70%"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Xérox Canada Ltée	1 551 068,44 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

1 preneur a soumissionné en tant que sous-traitant, 1 preneur :Centre de services partagés du Québec- Direction générale des acquisitions (DGACQ)_ Ne peut soumissionner, 2 firmes : spécifications demandées non rencontrées, 2 firmes : carnet de commandes de la firme est complet présentement, 1 firme : délai de livraison hors d'atteinte, 1 firme : devis trop spécialisé, 1 firme : raison autre sans préciser, 1 firme: document d'AO commandé pour consultation seulement, 1 firme :service non offert

Préparé par :

Robert Normandeau

Le

4

-

1

-

2018

17-16462 - Service de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR)

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projets et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	15%	20%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Xérox canada ltée	4,25	12,88	17,25	16,50	18,00	17,25	86,1	1 551 068,44 \$	0,88	1	Heure	mardi 19-12-2017 9h00
Ricoh Canada inc.	2,88	9,75	12,25	11,50	12,75	11,50	60,6			Non conforme	Lieu	255, boulevard Crémazie Est, Bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5
IMDS Canada inc.	3,13	10,25	13,00	11,25	13,25	11,50	62,4			Non conforme		
							-					
							-					
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 17-16462

Numéro de référence : 1110673

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR)

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
BINATEK INC 7951, rue Vauban Montréal, QC, H1J2V1 NEQ : 1142443663	Madame INGRID YOLANY RUBIO QUINTERO Téléphone : 514 933-3326 Télécopieur : 514 933-3756	Commande : (1353862)	2840772 - 17-16462 Addenda N° 1
		2017-10-24 10 h 02	2017-11-02 16 h 38 - Courriel
		Transmission :	2847322 - 17-16462 Addenda No. 2
		2017-10-24 10 h 02	2017-11-20 12 h 05 - Courriel
			2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis)
			2017-11-22 9 h 56 - Courriel
			2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau)
			2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>Braille Jymico Inc. 4545, 1re Avenue Charlesbourg, QC, G1H 2S8 http://www.braillejymico.com NEQ : 1143978014</p>	<p>Madame Anne-Julie Thibeault Téléphone : 418 624-2105 Télécopieur : 418 624-0994</p>	<p>Commande : (1354379) 2017-10-25 10 h 21 Transmission : 2017-10-25 10 h 21</p>	<p>2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Télécopie 2847322 - 17-16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 06 - Télécopie 2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 57 - Télécopie 2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Centre de services partagés du Québec- Direction générale des acquisitions (DGACQ) 600, rue Fullum bureau 5.09 Montréal, QC, H2K 3L6 NEQ :</p>	<p>Monsieur Paul Maurice Téléphone : 514 864-2167 Télécopieur : 514 864-3943</p>	<p>Commande : (1353755) 2017-10-24 8 h 46 Transmission : 2017-10-24 8 h 46</p>	<p>Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728</p>	<p>Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999</p>	<p>Commande : (1353625) 2017-10-23 15 h 35 Transmission : 2017-10-23 15 h 35</p>	<p>2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17-16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel 2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h</p>

			56 - Courriel 2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
F.D. Jul inc.. 3260, rue Watt bureau 109 Québec, QC, G1X4T5 http://www.fdjul.com NEQ : 1143300284	Monsieur Alain Giguere. Téléphone : 418 446-5644 Télécopieur : 418 657-0000	Commande : (1353732) 2017-10-24 8 h 18 Transmission : 2017-10-24 8 h 18	2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17-16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel 2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IBM Canada Itée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard. Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1353770) 2017-10-24 9 h Transmission : 2017-10-24 9 h	2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17-16462 Addenda

			No. 2 2017-11-20 12 h 06 - Courriel 2848331 - 17- 16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17- 16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IDnum Technologies 279, rue Soucy Matane, QC, G4W2E4 Http:\www.idnum.ca NEQ : 1170555255	Monsieur Pierre Aubert. Téléphone : 418 429-8079 Télécopieur :	Commande : (1353406) 2017-10-23 11 h 20 Transmission : 2017-10-23 11 h 20	2840772 - 17- 16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17- 16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel 2848331 - 17- 16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17- 16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ImageNexx Inc.	Monsieur Pierre	Commande	2840772 - 17-

4012, boulevard de la Côte Vertu Montréal, QC, H4R 1V4 NEQ : 1171312433	Lefebvre Téléphone : 1888 433-1285 Télécopieur :	: (1354409) 2017-10-25 10 h 47 Transmission : 2017-10-25 10 h 47	16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17- 16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel 2848331 - 17- 16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17- 16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IMDS Canada 152, rue Notre-Dame Est suite 100 Montréal, QC, H2Y 3P6 http://www.imds-world.com 1148820351	Monsieur Frédéric Cornu Téléphone : 514 842-6367 Télécopieur : 514 842-3380	Commande : (1353643) 2017-10-23 16 h 01 Transmission : 2017-10-23 16 h 01	2840772 - 17- 16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17- 16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel 2848331 - 17- 16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17- 16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) :

			Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neopost Canada Limitee 150, rue Steelcase ouest Markham, ON, L3R 3J9 http://Neopost.ca NEQ : 1144294924	Monsieur Zachari Tourlas Téléphone : 514 331-3470 Télécopieur : 514 331-1243	Commande : (1360087) 2017-11-09 12 h 25 Transmission : 2017-11-09 12 h 25	2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-09 12 h 25 - Téléchargement 2847322 - 17-16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel 2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nimble information strategies inc. 1020, rue Bouvier Suite 400 Québec, QC, G2K0K9 NEQ : 1172680259	Monsieur Alain Brown Téléphone : 418 624-4939 Télécopieur : 905 477-7009	Commande : (1354374) 2017-10-25 10 h 17 Transmission : 2017-10-25 10 h 17	2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17-16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 06 - Courriel 2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17-16462 Addenda

			N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R3D Conseil Inc. 801, Grande Allée Ouest bureau 160 Québec, QC, G1S 1C1 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Madame Marie- Eve Bergeron. Téléphone : 418 682-3133 Télécopieur :	Commande : (1353903) 2017-10-24 10 h 39 Transmission : 2017-10-24 10 h 39	2840772 - 17- 16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17- 16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel 2848331 - 17- 16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17- 16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ricoh Canada 2500, rue Jean-Perrin bureau 100 Québec, QC, G2C 1X1 http://www.ricoh.ca NEQ : 1140323792	Monsieur René Gendreau. Téléphone : 418 845-6464 Télécopieur : 418 845-6433	Commande : (1353867) 2017-10-24 10 h 09 Transmission : 2017-10-24 10 h 09	2840772 - 17- 16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17- 16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel

			2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel
			2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SERVICE DE GESTION DOCUMENTAIRE FRANCE LONGPRÉ INC 4455, 12 ième avenue C.P. 1285 Shawinigan, QC, G9P 4E8 NEQ : 1162006465	Madame FRANCE LONGPRÉ Téléphone : 450 471-8351 Télécopieur : 877 835-0459	Commande : (1354560) 2017-10-25 14 h 20 Transmission : 2017-10-25 14 h 20	2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17-16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 05 - Courriel 2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TACT Conseil 9855, rue Meilleur, bureau 200 Montréal, QC, H3L3J6 http://www.tactconseil.com 1144960946	Monsieur Khalil Ibrahim Téléphone : 514 877-0373 Télécopieur	Commande : (1353488) 2017-10-23 12 h 41 Transmission	2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel

		: 514 877-6199	:	2847322 - 17-16462 Addenda No. 2	
			2017-10-23 12 h 41	2017-11-20 12 h 06 - Courriel	
				2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis)	
				2017-11-22 9 h 56 - Courriel	
				2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau)	
				2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement	
				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)	
Trigonix Inc 1501, rue Barré bureau 201 Montréal, QC, H3C 4J1 http://www.trigonix.com 1142632661			Monsieur Bernard Bourgeois. Téléphone : 514 874-0443 Télécopieur : 514 874-0339	Commande : (1358975) 2017-11-07 10 h 06 Transmission : 2017-11-07 10 h 06	2840772 - 17-16462 Addenda N° 1 2017-11-07 10 h 06 - Téléchargement
				2847322 - 17-16462 Addenda No. 2	
				2017-11-20 12 h 06 - Courriel	
				2848331 - 17-16462 Addenda N° 3 (devis)	
				2017-11-22 9 h 56 - Courriel	
				2848332 - 17-16462 Addenda N° 3 (bordereau)	
				2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement	
				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique	

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Xerox Xerox Canada Ltd. 333 Preston Street Ottawa, ON, K1S 5N4 NEQ : 1141555566	Madame Lorraine Williams. Téléphone : 613 783-5834 Télécopieur : 613 783-5914	Commande : (1353493) 2017-10-23 12 h 58 Transmission : 2017-10-23 12 h 58	2840772 - 17- 16462 Addenda N° 1 2017-11-02 16 h 38 - Courriel 2847322 - 17- 16462 Addenda No. 2 2017-11-20 12 h 06 - Courriel 2848331 - 17- 16462 Addenda N° 3 (devis) 2017-11-22 9 h 56 - Courriel 2848332 - 17- 16462 Addenda N° 3 (bordereau) 2017-11-22 9 h 56 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

Partenaires



[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte
répréhensible](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#)

[Registre des entreprises
non admissibles](#)

[Autorité des marchés
financiers](#)

[Polices supportées](#)

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2017 Tous droits réservés

Dossier # : 1177632003

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Direction

Objet : Accorder à la firme XEROX Canada Itée, seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour la numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans, pour une somme de 1 551 068,44 \$, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3) – Appel d'offres public 17-16462 - trois (3) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1177632003 PTI.xls1177632003 - Contrat XEROX.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709

Pierre Blanchard
Conseiller budgétaire
(514) 872-6714

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-18

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186850001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, avec la firme Groupe Géninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 298 197,32 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation facultative de 18 mois - (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 18 mois, incluant une possibilité de renouvellement de 18 mois, pour les services de surveillance de travaux avec la firme Groupe Géninov inc au montant de 298 197.32 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public # 1658,
2. d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Géninov inc. à cet effet;
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2018-02-06 14:36

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION **Dossier # :1186850001**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, avec la firme Groupe Géninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 298 197,32 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation facultative de 18 mois - (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 19 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux. Il n'y a pas assez de membres réguliers pour répondre au volume de travaux de surveillance.

Le plus bas soumissionnaire recommandé présente un taux horaire de 45.36\$/heure pour 5700 heures et 80,64\$/heure sur 10 heures pour le chargé de projets occasionnel à l'administration et la discipline de contrat.

Date de parution (SEAO + Constructo)		06-déc-17
Disponibilité des documents		06-déc-17
Date de fin de la période d'appel d'offres		09-janv-18
Durée de l'appel d'offres (incluant la pause du temps des Fêtes)		34 jours
Preneur d'un cahier de charges :		8 entreprises
N'ayant pas soumissionné	GHD	1 entreprise
Ayant soumissionné		7 entreprises

Voie en notes additionnels 2 addenda ajoutées au contrat 1658.

La validité des soumissions est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0482 - 30 mars 2016 l'octroi aux firmes Transit et Géninov, chacun un lot de contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1606 lot # 1 et # 2) et leurs prolongations.

CE 16 1156 - 6 juillet 2016 la recommandation à la firme Infrastructel pour un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1618) et sa prolongation.

CE 16 1299 - 10 août 2016 l'octroi aux firmes Géninov et Transit pour des contrats de services professionnels en surveillance de chantier (appel d'offres 1621 lot # 1, 2 et 3) et leurs prolongations.

CE 17 0347 - 15 mars 2017 l'octroi à la firme Transit pour un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1635) et sa prolongation.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 24 janvier 2018 (séance 6.T.1)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise à conclure une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier pour une période de 18 mois avec la firme Groupe Géninov Inc 298 197,32 \$ (taxes incluses) .

La prolongation de 18 mois permet de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant la prolongation seront indexés à 1% au renouvellement, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance.. Le nombre de contrats de ce type est en hausse cette année dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

Le tableau des taux horaire est inscrit en notes additionnelles du présent sommaire.

La firme WSP Inc. n'a pas été retenue au delà de l'évaluation qualitative de l'offre (phase 1) :
· Manque des preuves de formations obligatoires de sécurité (ASP et APSM cours #1 espace clos en présence de distribution électrique et de télécommunications) reçues par les techniciens proposés, en surveillance de chantier.

1. Certificat de l'AMF : Les conduits souterrains ne sont pas assujettis à l'AMF. Malgré ce fait la CSEM vérifie aux fichiers RENA du RBQ, ou demande au contentieux de valider l'éligibilité des soumissionnaires qu'ils soient entrepreneurs ou fournisseurs de services

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 19 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

Soumissions conformes	Note interm.	Note finale	Prix de base (sans taxes)	Total (avec taxes)
Groupe Géninov	82.3	4.44	259 358.40 \$	298 197.32 \$
EnGlobe	85	4.27	274 800.00 \$	315 951.30 \$
Transit	75.3	4.23	257 450.00 \$	296 003.14 \$
Groupe ABS Équipe # 1	86.7	4.2	283 350.00 \$	325 781.66 \$
Groupe ABS Équipe # 2	85.3	3.99	294 750.00 \$	338 888.81 \$
Infrastructel	79.2	3.71	303 050.00 \$	348 431.74 \$
CIMA+	83.3	3.69	314 000.00 \$	361 021.50 \$
WSP	Offre non-retendue			
Coût moyen des soumissions reçues				326 325.07 \$
Dernière estimation réalisée				335 554.54 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)				(37 357.22) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)				-11%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)				(28 127.75) \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				-9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				(2 194.18) \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				-1%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)				(17 753.98) \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)				-6%
L'estimation est basée sur les prix de l'appel d'offres précédentes (c 1621 et 1635 durant 2017)				

9 cahiers de charges ont été pris, 52% ont déposé une soumission et 48 % n'ont pas déposé de soumission

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, Griffintown, Ste-Catherine, Plaza St-Hubert ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE le 14 février 2018, début des travaux le 1er mars 2018, fin des travaux vers le 23 décembre 2019 (plus une prolongation de 18 mois si applicable)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de l'appel d'offres public, huit firmes ont pris possession des documents et 7 d'entre elles ont soumis des offres. Les huit propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Le : 2018-02-02

Noms des surveillants de chantier			
Contrat travaillé	Firme	Surveillant/e	Taux horaire
1605 lot #1	Englobe (LVM)	Nadir Bellache	48.50 \$
		Humberto Velasquez	48.50 \$
1605 lot #2	infrastructel	Christian Mateescu	52.00 \$
		Boualem Ouadallah	52.00 \$
1606 lot #1	Transit	Dominique Côté	46.00 \$
		Phong Phan	46.00 \$
1606 lot #2	Geninov	Mohammed Jardi	45.00 \$
		Yerodian Doumbia	45.00 \$
1618 lot #1	infrastructel	Karim Maadci	51.50 \$
		Hakim Bouhedi	51.50 \$
1621 lot #1	Geninov # 1	Jean Benoit Welch	45.00 \$
		Sylvain Beaulac	45.00 \$
		Normand René Cassita	45.00 \$
1621 lot # 2	Geninov # 2	Tony Lafleur	45.00 \$
		Tidiane Diallo	45.00 \$
1621 lot # 3	Transit	François Beaumier	50.00 \$
		Marie-ève Dicaire	50.00 \$
		Sylvain Beaulac	50.00 \$
1635	Transit	Marie-Eve Dicaire	44.00 \$
		David Pelletier	44.00 \$

Propositions de surveillants de chantier et taux horaire suggérés				
Contrat soumissionné	Firme	Surveillant/e	Taux horaire surveillant/e	Taux horaire chargé/e de projets
1658	Geninov	Karel Chalmers	45.36	80.64
		Rithchy Morisseau		
1658	Englobe	Danyk Beaulne	48.00	120.00
		Mohamed Lamine Abdellaoui		
1658	Transit	Sylvain Beaulac	45.00	95.00
		Mario Thériault		
		Yves Labonté		
1658	Groupe ABS # 1	Kamal El Houssini	49.50	120.00
		Éric Massicotte		
1658	Groupe ABS # 2	Taoufiq Demraoui	51.50	120.00
		Lamri Benhafed		
1658	Infrastructel	Sofiane Hamadi	53.00	95.00
		Khalid Mansouri		
1658	CIMA	Djamal Achour	55.00	50.00
		Stéphane Tétrault		
		moyenne		
1658	WSP	Gabriel L'Espinay	non retenu	non retenu
		Maryse Blackburn		

Estimation de contrat

Surveillance de chantier contrat No 1658 à 1662

Description	Nombre	Prix suggérés	TOTAL
-------------	--------	---------------	-------

Prix global par équipe de deux techniciens, technologues ou ingénieurs juniors

2 personnes/année	5700	51.00 \$	290 700.00 \$
chargé de projet	10	115.00 \$	1 150.00 \$

avec 18 mois de prolongation maximum

	<u>291 850.00 \$</u>
transport et autres	inclus
TPS	14 592.50 \$
TVQ	29 112.04 \$
	335 554.54 \$



**Commission des services
électriques de Montréal**

Le 18 décembre 2017

À TOUS LES ENTREPRENEURS

Objet: **ADDENDA N° 1 - CONTRAT 1658**

Surveillance de chantiers

N/Réf.: Contrat 1658-5

Les Entrepreneurs soumissionnaires sont priés de prendre note des modifications suivantes aux documents de soumission :

1- Ce contrat 1658 est indépendant de tous autres contrats

Il n'y a pas de contrats en cascade liés entre eux, comme les appels d'offres précédents sur ce thème à la CSEM. Ils sont tous séparés même s'ils sont remis au même moment.

Les pages 32 à 36 inclusivement sont remplacées par celles-ci

Toutes les autres exigences demeurent inchangées.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations les meilleurs.

Marc-André Baillargeon, ing.
Chef – Conception des travaux
Division Gestion des projets

MAB/jst-a



Le 19 décembre 2017

À TOUS LES ENTREPRENEURS

Objet: **ADDENDA N° 2 - CONTRAT 1658 Surveillance de chantiers**

N/Réf.: Contrat 1658-5

Les Entrepreneurs soumissionnaires sont priés de prendre note des modifications suivantes aux documents de soumission :

1- Modification de l'article 4.12.4

Le cas échéant, la Ville déduira des paiements dus, la pénalité prévue au paragraphe **4.12.3**

2- Clarification de l'article 3.4.4 Les expertises et l'article 4.15 Responsabilité en santé et sécurité au travail

Vu l'absence de formation régulière à l'APSAM, les surveillants de chantier proposés, qui ne sont pas déjà qualifiés, peuvent présenter la preuve de leur inscription au prochain cours de la formation (**APSAM – cours #1 – Cours de sécurité pour les réseaux souterrains de distribution électrique et de télécommunication**)

<https://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/pae1>

<https://www.apsam.com/sites/default/files/docs/formation/pae-calendrier-2018.pdf>

Le certificat de formation complétée sera requis pour chacun des surveillants de l'adjudicataire avant la signature de la convention de services professionnels.

Toutes les autres exigences demeurent inchangées.

Veillez agréer l'expression de nos salutations les meilleurs.

Marc-André Baillargeon, ing.
Chef – Conception des travaux
Division Gestion des projets

MAB/jst-a



CONVENTION DE SERVICES

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, ing., président de la Commission des services électriques de Montréal, dûment autorisé au fin des présentes en vertu du règlement intérieur du comité exécutif RCE002-005;

No d'inscription TPS : 121364749RT0001

No d'inscription TVQ : 1006001374TQ0002

(la "Ville")

ET :

Groupe Geniov inc. personne morale ayant une place d'affaires au 10 000, rue Lajeunesse, bureau 150, Montréal (Québec) H3L 2E1 agissant et représentée par Monsieur Wilner Morisseau, dûment autorisé aux fins des présentes;

(le "Contractant")

N° d'inscription T.P.S. : 841719750

N° d'inscription T.V.Q. :1213745502

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme Groupe Geninov inc. jusqu'à concurrence d'une dépense de 298 197.32 \$ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour la surveillance de chantier.

L'appel d'offres # 1658 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

- 1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;
- 1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;
- 1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

- 1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;
- 1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;
- 1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagement prévus au paragraphe 29 de la Politique. ;
- 1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

- 2.1 verse une somme maximale de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille, cent quatre-vingt-dix-sept DOLLARS et trente-deux sous (298 197.32 \$), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale
- 2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;
- 2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

POUR LE CONTRACTANT

Serge A. Boileau, ing.
Président, CSEM

Wilner Morisseau,
Vice-président, génie civil

Date : _____

Date _____

Dossier # : 1186850001

Unité administrative responsable :

Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement

Objet :

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, avec la firme Groupe Géninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 298 197,32 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation facultative de 18 mois - (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds CR1658 GDD1186850001_serv_prof.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-6840 poste237

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-05

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-6840 poste242
Division :



Dossier # : 1186850002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, avec la firme Groupe Géninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 298 197.32 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation facultative de 18 mois Appel d'offres public # 1659 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, incluant une possibilité de renouvellement de 18 mois, pour les services de surveillance de travaux avec la firme Groupe Géninov inc au montant de 298 197.32 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1659
2. d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Géninov inc. à cet effet;
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2018-02-06 15:36

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1186850002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, avec la firme Groupe Géninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 298 197.32 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation facultative de 18 mois Appel d'offres public # 1659 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 19 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux. Il n'y a pas assez de membres réguliers pour répondre au volume de travaux de surveillance.

Le plus bas soumissionnaire recommandé présente un taux horaire de 45.36 \$ / heure pour 5 700 heures et 80.64 \$ / heure sur 10 heures pour le chargé de projets occasionnel à l'administration et la discipline de contrat.

Principaux éléments	
Date de parution (SEAO + Constructo)	06-déc-17
Disponibilité des documents	06-déc-17
Date de fin de la période d'appel d'offres	09-janv-18
Durée de l'appel d'offres (incluant la pause du temps des Fêtes)	34 jours
Preneur d'un cahier de charges :	8 entreprises
N'ayant pas soumissionné	GHD 1 entreprise
Ayant soumissionné	7 entreprises

Voir en notes additionnelles 2 addenda ajoutées au contrat 1659

La validité des soumission est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0482 - 30 mars 2016 l'octroi aux firmes Transit et Géninov, chacun un lot de contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1606 lot # 1 et # 2) et leurs prolongations.

CE 16 1156 - 6 juillet 2016 la recommandation à la firme Infrastructel pour un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1618) et sa prolongation.

CE 16 1299 - 10 août 2016 l'octroi aux firmes Géninov et Transit pour des contrats de services professionnels en surveillance de chantier (appel d'offres 1621 lot # 1, 2 et 3) et leurs prolongations.

CE 17 0347 - 15 mars 2017 l'octroi à la firme Transit pour un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier (appel d'offres 1635) et sa prolongation.

L'approbation de l'appel d'offres 1658 est en cours sous le sommaire décisionnel No. 118865001

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 24 janvier 2018 (séance 7.T.1)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise à conclure une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier pour une période de 18 mois avec la firme Groupe Géninov Inc 298 197,32 \$ (taxes incluses) .

La prolongation de 18 mois permet de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant la prolongation seront indexés à 1% au renouvellement, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance.. Le nombre de contrats de ce type est en hausse cette année dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

Le tableau des taux horaire est inscrit en notes additionnelles du présent sommaire.

La firme WSP inc. n'a pas été retenue au delà de l'évaluation quantitative de l'offre (phase 1): Manque des preuves de formations obligatoires de sécurité (ASP et APSAM cours 1 1 espace clos en présence de distribution électrique et de télécommunications) reçues par les techniciens proposés, en surveillance de chantier.

Certificat de l'AMF: Les conduits souterrains ne sont pas assujettis à l'AMF. Malgré ce fait la CSEM vérifie aux fichiers RENA du RBQ, ou demande au contentieux de valider l'éligibilité des soumissionnaires qu'ils soient entrepreneurs ou fournisseurs de services.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 19 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

Soumissions conformes	Note interm.	Note finale	Prix de base (sans taxes)		Total (avec taxes)
Groupe Géninov	83,7	4,48	259 358,40 \$		298 197,32 \$
EnGlobe	81,3	4,24	269 100,00 \$		309 397,73 \$
Groupe ABS Équipe # 1	86,3	4,02	294 750,00 \$		338 888,81 \$
Groupe ABS Équipe # 2	74,7	3,83	283 350,00 \$		325 781,66 \$
Infrastructel	82,3	3,8	303 050,00 \$		348 431,74 \$
CIMA+	77,7	3,54	314 000,00 \$		361 021,50 \$
Transit	74	3,43	314 450,00 \$		361 538,89 \$
WSP	Offre non-retenue				
Coût moyen des soumissions reçues					334 751,09 \$
Dernière estimation réalisée					335 554,54 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(37 357,22) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-11%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)					(36 553,77) \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					-12%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)					63 341,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					21%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					(11 200,41) \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					-4%
L'estimation est basée sur les prix des appels d'offres précédents (c1621 et 1635 en 2017)					

9 cahiers de charges ont été pris, 52 % ont déposé une soumission et 48 % n'ont pas déposé de soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n / a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, Griffintown, Ste-Catherine, Plaza St-Hubert ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n / a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE le 14 février 2018, début des travaux le 1er mars 2018, fin des travaux vers le 23 décembre 2019 (plus une prolongation de 18 mois si applicable)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Le : 2018-02-02

Estimation de contrat

Surveillance de chantier contrat No 1658 à 1662

Description	Nombre	Prix suggérés	TOTAL
-------------	--------	---------------	-------

Prix global par équipe de deux techniciens, technologues ou ingénieurs juniors

2 personnes/année	5700	51.00 \$	290 700.00 \$
chargé de projet	10	115.00 \$	1 150.00 \$

avec 18 mois de prolongation maximum

	<u>291 850.00 \$</u>
transport et autres	inclus
TPS	14 592.50 \$
TVQ	29 112.04 \$
	335 554.54 \$

Noms des surveillants de chantier			
Contrat travaillé	Firme	Surveillant/e	Taux horaire
1605 lot #1	Englobe (LVM)	Nadir Bellache	48.50 \$
		Humberto Velasquez	48.50 \$
1605 lot #2	infrastructel	Christian Mateescu	52.00 \$
		Boualem Ouadallah	52.00 \$
1606 lot #1	Transit	Dominique Côté	46.00 \$
		Phong Phan	46.00 \$
1606 lot #2	Geninov	Mohammed Jardi	45.00 \$
		Yerodian Doumbia	45.00 \$
1618 lot #1	infrastructel	Karim Maadci	51.50 \$
		Hakim Bouhedi	51.50 \$
1621 lot #1	Geninov # 1	Jean Benoit Welch	45.00 \$
		Sylvain Beaulac	45.00 \$
		Normand René Cassita	45.00 \$
1621 lot # 2	Geninov # 2	Tony Lafleur	45.00 \$
		Tidiane Diallo	45.00 \$
1621 lot # 3	Transit	François Beaumier	50.00 \$
		Marie-ève Dicaire	50.00 \$
		Sylvain Beaulac	50.00 \$
1635	Transit	Marie-Eve Dicaire	44.00 \$
		David Pelletier	44.00 \$

Propositions de surveillants de chantier et taux horaire suggérés				
Contrat soumissionné	Firme	Surveillant/e	Taux horaire surveillant/e	Taux horaire chargé/e de projets
1658	Geninov	Karel Chalmers	45.36	80.64
		Rithchy Morisseau		
1658	Englobe	Danyk Beaulne	48.00	120.00
		Mohamed Lamine Abdellaoui		
1658	Transit	Sylvain Beaulac	45.00	95.00
		Mario Thériault		
		Yves Labonté		
1658	Groupe ABS # 1	Kamal El Houssini	49.50	120.00
		Éric Massicotte		
1658	Groupe ABS # 2	Taoufiq Demraoui	51.50	120.00
		Lamri Benhafed		
1658	Infrastructel	Sofiane Hamadi	53.00	95.00
		Khalid Mansouri		
1658	CIMA	Djamal Achour	55.00	50.00
		Stéphane Tétrault		
		moyenne		
1658	WSP	Gabriel L'Espinay	non retenu	non retenu
		Maryse Blackburn		



Le 18 décembre 2017

À TOUS LES ENTREPRENEURS

Objet: **ADDENDA N° 1 - CONTRAT 1659**

Surveillance de chantiers

N/Réf.: Contrat 1659-5

Les Entrepreneurs soumissionnaires sont priés de prendre note des modifications suivantes aux documents de soumission :

1- Ce contrat 1659 est indépendant de tous autres contrats

Il n'y a pas de contrats en cascade liés entre eux, comme les appels d'offres précédents sur ce thème à la CSEM. Ils sont tous séparés même s'ils sont remis au même moment.

Les pages 32 à 36 inclusivement sont remplacées par celles-ci

Toutes les autres exigences demeurent inchangées.

Veillez agréer l'expression de nos salutations les meilleurs.

Marc-André Baillargeon, ing.
Chef – Conception des travaux
Division Gestion des projets

MAB/jst-a

Le 19 décembre 2017

À TOUS LES ENTREPRENEURS

Objet: **ADDENDA N° 2 - CONTRAT 1659 Surveillance de chantiers**

N/Réf.: Contrat 1659-5

Les Entrepreneurs soumissionnaires sont priés de prendre note des modifications suivantes aux documents de soumission :

1- Modification de l'article 4.12.4

Le cas échéant, la Ville déduira des paiements dus, la pénalité prévue au paragraphe **4.12.3**

2- Clarification de l'article 3.4.4 Les expertises et l'article 4.15 Responsabilité en santé et sécurité au travail

Vu l'absence de formation régulière à l'APSAM, les surveillants de chantier proposés, qui ne sont pas déjà qualifiés, peuvent présenter la preuve de leur inscription au prochain cours de la formation (**APSAM – cours #1 – Cours de sécurité pour les réseaux souterrains de distribution électrique et de télécommunication**)

<https://www.apsam.com/formation/liste-des-formations/pae1>

<https://www.apsam.com/sites/default/files/docs/formation/pae-calendrier-2018.pdf>

Le certificat de formation complétée sera requis pour chacun des surveillants de l'adjudicataire avant la signature de la convention de services professionnels.

Toutes les autres exigences demeurent inchangées.

Veillez agréer l'expression de nos salutations les meilleurs.

Marc-André Baillargeon, ing.
Chef – Conception des travaux
Division Gestion des projets

MAB/jst-a



CONVENTION DE SERVICES

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, ing., président de la Commission des services électriques de Montréal, dûment autorisé au fin des présentes en vertu du règlement intérieur du comité exécutif RCE002-005;

No d'inscription TPS : 121364749RT0001

No d'inscription TVQ : 1006001374TQ0002

(la "Ville")

ET :

Groupe Geniov inc. personne morale ayant une place d'affaires au 10 000, rue Lajeunesse, bureau 150, Montréal (Québec) H3L 2E1 agissant et représentée par Monsieur Wilner Morisseau, dûment autorisé aux fins des présentes;

(le "Contractant")

N° d'inscription T.P.S. : 841719750

N° d'inscription T.V.Q. : 1213745502

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme Groupe Geninov inc. jusqu'à concurrence d'une dépense de 298 197.32 \$ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour la surveillance de chantier.

L'appel d'offres # 1659 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

- 1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;
- 1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;
- 1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

- 1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;
- 1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;
- 1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagements prévus au paragraphe 29 de la Politique. ;
- 1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

- 2.1 verse une somme maximale de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille, cent quatre-vingt-dix-sept DOLLARS et trente-deux sous (298 197.32 \$), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale
- 2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;
- 2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

POUR LE CONTRACTANT

Serge A. Boileau, ing.
Président, CSEM

Wilner Morisseau,
Vice-président, génie civil

Date : _____

Date _____

Dossier # : 1186850002

Unité administrative responsable :

Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement

Objet :

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, avec la firme Groupe Géninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 298 197.32 \$ taxes incluses, avec une option de prolongation facultative de 18 mois Appel d'offres public # 1659 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds CR1659 GDD1186850002 serv prof.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-6840 poste237

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-05

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-6840 poste242
Division :



Dossier # : 1186850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public # 1657, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 237 779.80 \$ (taxes incluses)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la caractérisation des sols, avec la firme Groupe ABS inc. au montant de 237 779.80 \$ (taxes incluses). Appel d'offres public # 1657.
2. d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2018-02-06 16:00

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1186850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public # 1657, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 237 779.80 \$ (taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

L'appel d'offres concerne des services professionnels de caractérisation des sols, préalablement aux travaux mineurs de Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal

Les services visés par le présent contrat sont principalement régis par:

L'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement
 La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés MDDLCC
 Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)

Date de parution (SEAO + Constructo)		06-déc-17
Disponibilité des documents		06-déc-17
Date de fin de la période d'appel d'offres		09-janv-18
Durée de l'appel d'offres (incluant la pause du temps des Fêtes)		34 jours
Preneur d'un cahier de charges :		8 entreprises
N'ayant pas soumissionné	GHD	1 entreprise
Ayant soumissionné		7 entreprises

Voir en notes additionnelles l'addenda no. 1

La validité des soumissions est de 90 jours

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 17 1214 - 2 août 2017 - accordait le contrat à la firme Groupe ABS inc. au montant de 106 702.55 \$ appel d'offres 1653 dédié aux études régulières des contrats intermédiaires et spécifiques

CE 17 1861- 22 novembre 2017 - accordait le contrat à la firme Groupe ABS inc. au montant de 231 755.11 \$ appel d'offres 1663 dédié à l'ensemble des travaux de branchement

DESCRIPTION

Les services requis permettent d'identifier la nature et le degré de contamination des sols excavés pour en disposer adéquatement selon les normes du MDDELCC. Il S'agit d'un contrat général, subdivisé par la suite en plusieurs demandes de travaux à différents emplacements de construction de la CSEM. Chacune des demandes est encadrée d'une estimation précise du nombre de forages à planifier et les différentes tâches et analyses qui s'y rattachent.

JUSTIFICATION

La firme retenue sera sélectionnée sur la base de son pointage technique et de l'enveloppe de prix. Elle exécutera, à la demande et sous la supervision de la Division Réalisation des travaux, différents mandats de caractérisation environnementale des sols. La totalité des frais d'honoraires ne pourra excéder l'enveloppe maximale qui aura été octroyée à la firme retenue.

Soumissions conformes	Note intern.	Note finale	Prix de base (sans taxes)	Total (avec taxes)
Groupe ABS	87.7	5.79	206 810.00 \$	237 779.80 \$
Gie (8418748 Canada Inc)	82.3	5.7	202 100.00 \$	232 364.48 \$
Géinnovation	77.7	3.2	346 505.00 \$	398 394.42 \$
GHD	81.7	3.16	362 532.50 \$	416 821.75 \$
Coût moyen des soumissions reçues				321 340.11 \$
Dernière estimation réalisée				301 465.46 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)				(63 685.66) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)				-21%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)				(83 560.31) \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				-35%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				160 614.62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				68%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)				5 415.32 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)				2%

L'estimation est basée sur les prix de l'appel d'offres précédentes (c1645, 1651,1652,1663 durant 2017)

La grille standard d'évaluation applicable spécifiquement pour l'octroi de contrat de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et l'expertise des ressources professionnelles qui réaliseront les mandats a été utilisée.

Les items du bordereau de soumission sont une synthèse des étapes couvertes lors de différents mandats de la dernière année. Le volume de ces étapes est prévu couvrir les besoins d'une année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financée par le PTI, remboursée par redevance aux usagers de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CSEM favorise de remblayer avec les sols excavés à l'extérieur des surfaces de chaussée et de trottoirs, partout où l'espace d'entreposage du matériel en vrac le permet. Sous la chaussée et les trottoirs, les remblais doivent respecter les directives de la Ville sur la nature et la compaction des matériaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas de lien avec les communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE le 14 février 2018, début des travaux 15 février 2018 fin des travaux 28 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La CSEM a procédé à l'appel d'offres public # 1657 le 30 novembre 2017. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif. À la suite des vérifications effectuées., le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 24 janvier 2018 (séance 5.T.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

Tél : 514 384-6840

Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Tél :

Télécop. :

Le : 2018-02-02

514 384-6840

514 384-7298



Le 30 novembre 2017

À TOUS LES ENTREPRENEURS

Objet: **ADDENDA N° 1- CONTRAT 1657**

Caractérisation environnementale des sols dans le cadre de projets de construction de réseaux de conduits souterrains par la Commission des services électriques de Montréal dans les limites de la ville de Montréal.

N/Réf.: Contrat 1657-5

Les Entrepreneurs soumissionnaires sont priés de prendre note des modifications suivantes aux documents de soumission :

1. Modification de l'article 4.7 des descriptifs des items au bordereau

Le prix forfaitaire no 30 est remplacé par :

Le prix forfaitaire no 33

Est une combinaison de tous les articles nécessaires pour une demande individuelle complète y compris les articles 10, 12, 13,14, 23,24, 25, 28, 29, la planification des travaux et la préparation du rapport et des plans. Les restrictions d'horaire d'opération de la machinerie lourde dans certains arrondissements doivent être planifiées, il n'y a pas de compensation du temps d'attente pour la foreuse.

2. Retrait de l'article 4.8 page 62

Facteurs multiplicatifs pour essais géotechniques et analyses chimiques aux taux ACLE (articles 30 et 31)

3. Ajout de l'Annexe B

Exemple de demandes de caractérisation des sols 20150466 Peel Lot D et les normes de différentes structures construites par la CXSEM

Toutes les autres exigences demeurent inchangées.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations les meilleurs.

Marc-André Baillargeon, ing.
Chef – Conception des travaux
Division Gestion des projets

MAB/jsta

Estimation

BORDEREAU DES PRIX – CONTRAT # 1657

Art. N°	Description	Quantité	Unité	Moyenne 1663	Montant pour 1657
1	Responsable du contrat / Ingénieur senior / Expert MDELCC	30	Heures	60.00 \$	1 800.00 \$
2	Chargé de projet	120	Heures	50.00 \$	6 000.00 \$
3	Technicien	10	Heures	45.00 \$	450.00 \$
4	Dessinateur	15	Heures	30.00 \$	450.00 \$
5	Secrétaire	10	Heures	12.50 \$	125.00 \$
6	Rapport de caractérisation environnementale - phase I - Tronçon de 500 mètres maximum (incluant les frais de reproduction)	10	Forfait	150.00 \$	1 500.00 \$
7	Rapport de caractérisation environnementale - phase II - 5 à 50 m.l.* de forages (incluant les frais de reproduction)	10	Forfait	525.00 \$	5 250.00 \$
8	Rapport de caractérisation environnementale - phase II - 51 à 100 m.l.* de forages (incluant les frais de reproduction)	1	Forfait	800.00 \$	800.00 \$
9	Rapport de caractérisation environnementale - phase II - 5 m.l.* de forage supplémentaire (incluant les frais de reproduction)	1	Forfait	45.00 \$	45.00 \$
10	Arpentage 1 à 5 forages (4 heures minimum)	5	Forfait	160.00 \$	800.00 \$
11	Arpentage forage additionnel	5	Unités	50.00 \$	250.00 \$
12	Mobilisation-Démobilisation de la foreuse incluant Info-exc, permis de la Ville et STM	100	Unités	297.50 \$	29 750.00 \$
13	Carottage de chaussée au carotier fendu (total > 1,2 m)	5	Unités	22.50 \$	112.50 \$
14	Forage dans le sol, au carotier fendu (total > 1,2)	600	M. l.*	115.00 \$	69 000.00 \$
14a	Forage au carotier fendu (total < 1,2m.: sans N)	200	M. l.*	150.00 \$	30 000.00 \$
15	Forage dans le roc	20	M. l.*	45.00 \$	900.00 \$
16	Échantillon au tube à paroi mince	400	Unités	5.00 \$	2 000.00 \$
17	Essai scissométrique	10	Unités	20.00 \$	200.00 \$
18	Granulométrie par tamisage + teneur en eau	12	Unités	20.00 \$	240.00 \$
19	Limites de consistance + teneur en eau	12	Unités	10.00 \$	120.00 \$
20	Résistance à la compression sur roc	15	Unités	17.50 \$	262.50 \$
21	Puits d'observation	5	M. l.*	25.00 \$	125.00 \$
22	Échantillonnage de l'eau souterraine	2	Unités	37.50 \$	75.00 \$
23	Analyse chimique sols – HP C ₁₀ -C ₅₀ , délai 5 j.	750	Unités	38.50 \$	28 875.00 \$
24	Analyse chimique sols – HAP, délai 5 jours	750	Unités	62.50 \$	46 875.00 \$
25	Analyse chimique sols – 13 métaux, délai 5 j	750	Unités	37.00 \$	27 750.00 \$
26	Analyse chimique sols – COV, délai 5 jours	5	Unités	30.00 \$	150.00 \$
27	Analyse chimique eau souterraine-Règlement 2008-47, délai 5 jours	5	Unités	55.00 \$	275.00 \$
28	Signalisation, planches TCD 002, 012, 020, 021, 036, 049 et 050 du MTQ	3	Jours	125.00 \$	375.00 \$
29	Signalisation, planches TCD 003, 013 et 037 du MTQ	3	Jours	87.50 \$	262.50 \$
30	Analyse selon ASTM D 6032-08	15	Unités	25.00 \$	375.00 \$
32	Analyse selon ASTM D 7012-10	15	Unités	40.00 \$	600.00 \$
33	Forfait par forage: Mobilisation et démobilisation art 12 Forage 1,2 m chacun art 14 Échantillon. au carotier/tube à paroi m art 16 Analyses de sol - C10 C30 délai 5 j art 23 Analyses de sol - HAP délai 5 j art 24 Analyses de sol - 13 métaux délai 5 j art 25 Info-exc/Permis d'occ./Signalisation art 28 & 29 Rapport art 6	15	Unités	461.50 \$	6 922.50 \$
					262 715.00 \$
					13 135.75 \$
					25 614.71 \$
					301 465.46 \$

28-Nov-17
Denis Poirier

BORDEREAU DES PRIX – CONTRAT # 1657

Art. N°	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1	Responsable du contrat / Ingénieur senior / Expert MDELCC	30	Heures		
2	Chargé de projet	120	Heures		
3	Technicien	10	Heures		
4	Dessinateur	15	Heures		
5	Secrétaire	10	Heures		
6	Rapport de caractérisation environnementale - phase I - Tronçon de 500 mètres maximum (incluant les frais de reproduction)	10	Forfait		
7	Rapport de caractérisation environnementale - phase II - 5 à 50 m.l.* de forages (incluant les frais de reproduction)	10	Forfait		
8	Rapport de caractérisation environnementale - phase II - 51 à 100 m.l.* de forages (incluant les frais de reproduction)	1	Forfait		
9	Rapport de caractérisation environnementale - phase II - 5 m.l.* de forage supplémentaire (incluant les frais de reproduction)	1	Forfait		
10	Arpentage 1 à 5 forages (4 heures minimum)	5	Forfait		
11	Arpentage forage additionnel	5	Unités		
12	Mobilisation-Démobilisation de la foreuse incluant Info-exc, premis de la Ville et STM	100	Unités		
13	Carottage de chaussée	5	Unités		
14	Forage dans le sol, au carotier fendu (total > 1,2)	600	M. l.*		
14a	Forage au carotier fendu (total < 1,2m.: sans N)	200	M. l.*		
15	Forage dans le roc	20	M. l.*		
16	Échantillon au tube à paroi mince	400	Unités		
17	Essai scissométrique	10	Unités		
18	Granulométrie par tamisage + teneur en eau	12	Unités		
19	Limites de consistance + teneur en eau	12	Unités		
20	Résistance à la compression sur roc	15	Unités		
21	Puits d'observation	5	M. l.*		
22	Échantillonnage de l'eau souterraine	2	Unités		
23	Analyse chimique sols – HP C ₁₀ -C ₅₀ , délai 5 j.	750	Unités		
24	Analyse chimique sols – HAP, délai 5 jours	750	Unités		
25	Analyse chimique sols – 13 métaux, délai 5 j	750	Unités		
26	Analyse chimique sols – COV, délai 5 jours	5	Unités		
27	Analyse chimique eau souterraine-Règlement 2008-47, délai 5 jours	5	Unités		
28	Signalisation, planches TCD 002, 012, 020, 021, 036, 049 et 050 du MTQ	3	Jours		
29	Signalisation, planches TCD 003, 013 et 037 du MTQ	3	Jours		

30	Analyse selon ASTM D 6032-08	15	Unités		
32	Analyse selon ASTM D 7012-10	15	Unités		
33	Forfait par forage: Mobilisation et démobolisation art 12 Forage 1,2 m chacun art 14 Échantillon. au carottier/tube à paroi m art 16 Analyses de sol - C10 C30 délai 5 j art 23 Analyses de sol - HAP délai 5 j art 24 Analyses de sol - 13 métaux délai 5 j art 25 Info-exc/Permis d'occ./Signalisation art 28 & 29 Rapport art 6	15	Unités		

- \$
- \$
- \$
- \$



CONVENTION DE SERVICES

ENTRE :VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, ing., président de la Commission des services électriques de Montréal, dûment autorisé au fin des présentes en vertu du règlement intérieur du comité exécutif RCE002-005;

No d'inscription TPS : 121364749RT0001

No d'inscription TVQ : 1006001374TQ0002

(la "Ville")

ET : GROUPE ABS inc., personne morale ayant une place d'affaires au 7950, rue Vauban, Montréal (Québec) H1J 2X5, agissant et représenté par Monsieur Daniel Mercier, Président Directeur-général Montréal, dûment autorisé aux fins des présentes;

(le "Contractant")

N° d'inscription T.P.S. : 818614026 RT0001

N° d'inscription T.V.Q. :1215049210 TQ0001

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **Groupe ABS inc.** jusqu'à concurrence d'une dépense de 237 779.80 \$ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction de réseaux de conduits souterrains- contrats mineurs.

L'appel d'offres # 1657 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

- 1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;
- 1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;
- 1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;
- 1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

- 1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;
- 1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application de la Politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagement prévus au paragraphe 29 de la Politique. ;
- 1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

- 2.1 verse une somme maximale de deux cent trente-sept mille sept cent soixante-dix-neuf DOLLARS et quatre-vingt- sous (237 779.80 \$), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale
- 2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;
- 2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

POUR LE CONTRACTANT

Serge A. Boileau, ing.
Président, CSEM

Daniel Mercier, ing.
Président Directeur-général Montréal, Groupe ABS inc.

Date : _____

Date _____

Dossier # : 1186850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public # 1657, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 237 779.80 \$ (taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds CR1657 GDD1186850003 serv_prof.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-6840 poste237

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-05

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-6840 poste242
Division :



Dossier # : 1180741001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2018 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal, et ce, du 25 au 30 juin 2019.

1. D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2018 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal du 25 juin au 30 juin 2019.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-26 16:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1180741001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2018 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal, et ce, du 25 au 30 juin 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) tiendra son 75e anniversaire à Montréal du 25 juin au 30 juin 2019. Le PAM regroupe plus de 26 membres bénévoles qui interviennent lors de gros incidents dans la région de Montréal. L'Association profitera de cette occasion pour être l'hôte de la convention annuelle de l'*International Fire Buff Associates* (IFBA).

L'Association des pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) agit à titre d'aide auprès des pompiers lors de gros incendie et d'événement d'envergure.

Une zone de réhabilitation est couramment mise en place sur les lieux d'un incendie et permet l'application de mesures visant à prévenir, entre autres, les coups de chaleur, l'hypothermie et la déshydratation. Cet espace est aménagé spécialement afin que les pompiers puissent:

- s'hydrater
- se refroidir (ou se réchauffer en période hivernale)
- se reposer
- s'alimenter

De plus, les pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) s'occupent du Musée des pompiers qui a été reconnu, en 2017, comme faisant partie du réseau des Musées de Montréal. Lors de la « Journée des Musées », tenue en mai dernier, le Musée des pompiers a reçu 1800 visiteurs.

Les célébrations du 75e anniversaire, combinées à la convention annuelle, attireront plusieurs autres groupes de pompiers, et ce, à travers le monde pour participer aux festivités.

Dans le but d'aider l'organisme, nous tenons à remettre un don de 5 000 \$ pour 2018 à l'Association des pompiers auxiliaires de Montréal afin de les aider à préparer les grandes festivités de leur 75e anniversaire ainsi que la convention internationale annuelle.

Cette rencontre annuelle permettra de recevoir plus de 600 personnes du milieu de l'incendie du Québec et d'ailleurs qui échangeront au cours des rencontres avec les membres d'IFBA.

Voici un aperçu du déroulement des journées pour le 75e anniversaire.

Dès le 25 juin 2019, les visiteurs arriveront à l'hôtel pour procéder à l'inscription. La salle d'accueil sera ouverte pour cette période de 10 h à 20 h. Dès 18 h, ils pourront rencontrer le conseil d'administration IFBA à l'hôtel.

Une rencontre générale est prévue le 26 juin de 10 h à 12 h avec les membres d'IFBA. Par la suite, les visiteurs pourront effectuer une visite/dîner à la caserne 30 et au Musée des pompiers. En fin d'après-midi, une visite est prévue au quartier général afin de prendre connaissance des opérations effectuées au CCSI et ils pourront assister à la conférence donnée par un membre de la direction.

En ce qui concerne la journée du 27 juin, une visite des casernes 5 et 19, des casernes mythiques et pleines d'histoires est prévue, suivi d'un dîner, d'une visite de notre centre de formation combiné à une prise de photos des camions spécialisés.

Le 28 juin, une visite guidée des installations de la sécurité incendie de l'aéroport de Montréal est prévue, et ce, entre 10 h et 12 h. Par la suite, une visite du garage municipal (Viau) avec la présence du responsable, ceci afin de connaître toute l'organisation entourant la mise en service et l'entretien de notre flotte de véhicules.

En ce qui concerne la journée du 29 juin, entre 10 h et 16 h, une parade de camions de pompiers, d'hier à aujourd'hui, se déroulera au port de Montréal et pour clore la semaine de festivités, un banquet se tiendra au centre de formation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1350 - Le 9 août 2017 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2017 à l'Association des pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal, et ce, du 25 au 30 juin 2019.

DESCRIPTION

Le SIM recommande de verser une contribution financière de 5 000 \$ pour l'année 2018, ceci à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour permettre le financement partiel des préparatifs en vue des festivités prévues en 2019.

JUSTIFICATION

En tant que ville hôte, il est tout à fait naturel de contribuer avec le PAM, qui est un partenaire primordial pour le SIM, pour la tenue de ce congrès, et ce, afin de pouvoir profiter de la visibilité de l'événement.

En s'associant à un tel événement, ce sera l'occasion pour le PAM, représentant le SIM, de confirmer sa présence à l'échelle nationale en sécurité incendie et d'exercer son leadership au sein d'une grande organisation telle que la IFBA.

Ainsi, au cours des expositions et des activités thématiques, des représentants du SIM seront en relation avec les principaux acteurs en sécurité incendie favorisant ainsi les échanges et le maintien d'un réseautage dans le milieu incendie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière du SIM sera assumée à même les crédits prévus au compte de la Direction du Service de sécurité incendie de Montréal. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction du SIM selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 22.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlineda GOUIN
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4306
Télécop. : 514 872-1907

ENDOSSÉ PAR

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint

Tél : 514 872-8008
Télécop. : 514 872-1907

Le : 2018-01-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2018-01-26

Dossier # : 1180741001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ pour 2018 à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75e anniversaire, à Montréal, et ce, du 25 au 30 juin 2019.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1180741001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire - pôle sécurité publique
Tél : 514-872-6012

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-26

Hélène DÉRY
Professionnelle Chef d'équipe
Tél : 514-872-9782
Division : Finance - pôle sécurité publique



Dossier # : 1177840001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Programmation et diffusion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 203 300 \$ à 13 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat Culture et Communauté 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 203 300 \$ à 13 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat Culture et Communauté 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018.

Cocontractant(s)	Montant(s)
Agence TOPO	17 000 \$
Centre Turbine (Le)	18 000 \$
Danse Carpe Diem - Emmanuel Jouthe (Pluriannuelle - phase III de III)	15 000 \$
Danse-Cité inc.	16 000 \$
Espace Libre	18 000 \$
Galerie B-312 (Pluriannuelle - phase III de III)	15 000 \$
Groupe d'Intervention Vidéo de Montréal inc.	12 000 \$
Les productions Porte-Parole	13 000 \$
Mission Exeko	17 000 \$
Montréal Danse	16 800 \$
Oboro Goboro	15 000 \$
Production SuperMusique	12 500 \$
Rencontre internationales du documentaire de Montréal	18 000 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-02-05 09:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177840001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , Programmation et diffusion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 203 300 \$ à 13 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat Culture et Communauté 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens à la culture, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place un Programme de partenariat Culture et Communauté qui appuie la création de partenariats structurants entre les organismes culturels et les organismes communautaires montréalais afin de développer des activités de médiation culturelle auprès des clientèles éloignées de l'offre culturelle montréalaise. Dans le cadre du concours 2017 du Programme de partenariat Culture et Communauté, dont la date de tombée était le 16 octobre 2017, le Service de la culture a reçu 37 projets provenant d'organismes culturels professionnels, totalisant des demandes de 571 437 \$. Composé d'un représentant du milieu culturel professionnel, d'un représentant du milieu communautaire, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et d'un représentant du Service de la culture de la Ville, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et, selon les critères du Programme, a retenu treize (13) projets totalisant 203 300 \$.

Noter que dans le cadre de ces programmes, le MCC et la Ville de Montréal ont convenu d'appuyer certains projets sur plus d'une année, soit deux ou trois ans. Le soutien financier à une deuxième ou troisième année est conditionnel à la remise d'un bilan satisfaisant de l'étape précédente. Ainsi, deux (2) des treize (13) projets financés ici en sont à la phase 3 de 3 d'une demande pluriannuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1217 - 2 août 2017 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2017-2018

CE16 1966 – 7 décembre 2016 : accorder un soutien financier totalisant la somme de 168 800 \$ à treize organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat, culture et communauté 2016 de l'Entente MCC-Ville 2016-2017

CE16 1167 - 6 juillet 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017

CE15 2142 - 25 novembre 2015 : accorder un soutien financier totalisant la somme de 192 000 \$ à quatorze organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat, culture et communauté 2015 de l'Entente MCC-Ville 2015-2016

CE14 1914 - 10 décembre 2014 : accorder un soutien financier totalisant 251 000 \$ à seize organismes culturels montréalais, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat culture et communauté 2014 de l'Entente MCC Ville 2012-2015

DESCRIPTION

Voici la liste des treize (13) organismes retenus dans le cadre du Programme :

Organismes	% du budget	Subventions accordées
Agence TOPO	68 %	17 000 \$
Centre Turbine (Le)	61 %	18 000 \$
Danse Carpe Diem – Emmanuel Jouthe Pluriannuelle – phase III de III	74 %	15 000 \$
Danse-cité inc.	62 %	16 000 \$
Espace Libre	66 %	18 000 \$
Galerie B-312 Pluriannuelle – phase III de III	71 %	15 000 \$
Groupe d'intervention vidéo de Montréal inc.	60 %	12 000 \$
Les productions Porte-Parole	79 %	13 000 \$
Mission Exeko	68 %	17 000 \$
Montréal Danse	46 %	16 800 \$
Oboro Goboro	40 %	15 000 \$
Production SuperMusique	74 %	12 500 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	45 %	18 000 \$
Total des soutiens recommandés		203 300 \$

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

JUSTIFICATION

Mis au point dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le Programme de partenariat Culture et Communauté vise à susciter des initiatives permettant de :

- mettre en place des actions culturelles qui favorisent le développement des clientèles généralement éloignées de l'offre culturelle professionnelle et l'amélioration de leur qualité de vie;

- développer des partenariats structurants entre les organismes culturels montréalais et les organismes communautaires.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le Programme, notamment la pertinence des apprentissages culturels proposés chez les clientèles ciblées et la qualité d'implication du partenaire communautaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 203 300 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

La dépense de 203 300 \$ est subventionnée à 101 650 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 101 650 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.03.03.00-0041.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de partenariat Culture et Communauté atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés immigrantes et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le non-versement des sommes aux organismes culturels remettrait en question la capacité de la Ville à atteindre ses objectifs en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2018 Octroi des subventions aux organismes
Février 2018 à Février 2019 Réalisation des projets par les organismes
Avril 2019 Dépôt des bilans des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de 150 000 \$ et moins. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève C COURCHESNE
Commissaire à la culture

Tél : 514 872-2014
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-30

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Tél : 514 872-5592
Télécop. : 514 872-4665

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-02-05

Voici les contributions données aux organismes sélectionnés dans les dernières années:

Organismes	2013	2014	2015	2016	2017
Agence Topo					
Conseil des arts de Montréal	27 250 \$	20 000 \$	25 025 \$	31 000 \$	22 500 \$
Culture	nil	nil	34 000 \$	nil	31 500 \$
Diversité sociale et des sports	nil	nil	1 020 \$	1 151 \$	1 164 \$
Total	27 250 \$	20 000 \$	60 045 \$	32 151 \$	55 164 \$
Centre Turbine					
Conseil des arts de Montréal	16 580 \$	11 455 \$	8 000 \$	27 200 \$	17 266 \$
Culture	44 700 \$	15 000 \$	47 000 \$	28 000 \$	32 400 \$
Total	61 280 \$	26 455 \$	55 000 \$	55 200 \$	49 666 \$
Danse Carpe Diem/Emmanuel Jouthe					
Conseil des arts de Montréal	nil	nil	42 371 \$	nil	nil
Culture	15 000 \$	nil	nil	15 000 \$	nil
Total	15 000 \$	nil	42 371 \$	15 000 \$	nil
Danse-Cité Inc.					
Conseil des arts de Montréal	37 000 \$	37 000 \$	40 700 \$	37 000 \$	37 000 \$
Total	37 000 \$	37 000 \$	40 700 \$	37 000 \$	37 000 \$
Galerie B312					
Conseil des arts de Montréal	24 700 \$	27 500 \$	27 500 \$	43 624 \$	43 674 \$
Culture	nil	11 000 \$	13 000 \$	16 920 \$	18 140 \$
Dépenses communes	1 227 \$	1 252 \$	nil	nil	nil
Diversité sociale et des sports	nil	nil	1 260 \$	1 268 \$	1 299 \$
Arrondissement Plateau Mont-Royal	nil	nil	nil	10 000 \$	nil
Total	25 927 \$	39 752 \$	41 760 \$	71 812 \$	63 113 \$
Groupe Intervention Vidéo (GIV)					
Conseil des arts de Montréal	12 000 \$	12 000 \$	18 182 \$	12 827 \$	12 533.50 \$
Culture	40 000 \$	15 000 \$	nil	12 000 \$	nil
Dépenses communes	1 461 \$	1 136 \$	nil	nil	nil
Diversité sociale et des sports	nil	nil	1 136 \$	1 138 \$	1 154 \$
Total	53 461 \$	28 136 \$	19 318 \$	25 965 \$	13 687 \$
Le Projet Porte-Parole					
Conseil des arts de Montréal	10 000 \$	32 682 \$	15 000 \$	16 500 \$	18 000 \$
Total	10 000	32 682 \$	15 000 \$	16 500 \$	18 000 \$

Organismes	2013	2014	2015	2016	2017
Mission Exeko					
Conseil des arts de Montréal	nil	nil	nil	10 000 \$	nil
Culture	33 000 \$	27 000 \$	46 000 \$	18 000 \$	12 000 \$
Dépenses communes	952 \$	1 078 \$	nil	nil	nil
Diversité sociale et des sports	10 033.04 \$	7 500 \$	33 679.03 \$	49 923.03 \$	38 925.58 \$
Arrondissement Ville-Marie		25 419.90 \$	50 516.10 \$	7 100 \$	23 800 \$
Total	43 985.04 \$	60 997.90 \$	130 195.13 \$	82 023.03 \$	74 205.58 \$
Montréal Danse					
Conseil des arts de Montréal	15 000 \$	13 500 \$	18 000 \$	35 000 \$	40 446 \$
Culture	nil	nil	5 000 \$	14 700 \$	nil
Dépenses communes	1 139 \$	1 064 \$	nil	nil	nil
Diversité sociale et des sports	nil	nil	1 067 \$	1 077 \$	1 090 \$
Total	16 139 \$	14 564 \$	24 067 \$	50 777 \$	41 536 \$
Oboro Goboro					
Conseil des arts de Montréal	70 500 \$	102 200 \$	92 580 \$	73 535 \$	80 800 \$
Culture	12 000 \$	12 000 \$	14 700 \$	14 700 \$	11 520 \$
Dépenses communes	5 000 \$	5 000 \$			
Diversité sociale et des sports			5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Total	87 500 \$	119 200 \$	112 280 \$	93 235 \$	97 320 \$
Productions SuperMusique					
Conseil des arts de Montréal	27 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	33 700 \$	
Total	27 000 \$	27 000 \$	27 000 \$	33 700 \$	
Rencontres internationales du documentaire de Montréal					
Conseil des arts de Montréal	31 312 \$	35 089 \$	35 851 \$	31 026 \$	39 322 \$
Culture	75 000 \$	46 000 \$	86 000 \$	70 000 \$	50 000 \$
Dépenses communes	661 \$	662 \$	nil	nil	nil
Diversité sociale et des sports	nil	nil	665 \$	806 \$	1 099 \$
Total	106 973 \$	81 751 \$	122 516 \$	131 832 \$	90 421 \$
Théâtre Espace Libre					
Conseil des arts de Montréal	15 000 \$	13 500 \$	18 000 \$	25 000 \$	40 000 \$
Culture	nil	nil	27 000 \$	28 000 \$	nil
Arrondissement Ville-Marie	11 800 \$	7 700 \$	8 400 \$	8 200 \$	11 200 \$
Total	26 800 \$	21 200 \$	53 400 \$	61 200 \$	51 200 \$

Dossier # : 1177840001

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction du développement culturel ,
Programmation et diffusion

Objet :

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 203 300 \$ à 13 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat Culture et Communauté 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1177840001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

Mario Primard
Agent comptable analyste
Tél. : 514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-01

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1183931001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour la réalisation d'une étude sur le développement, la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle générée par l'industrie de l'audiovisuel et du jeu vidéo / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour la réalisation d'une étude sur le développement, la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle générée par l'industrie de l'audiovisuel et du jeu vidéo / Approuver un projet de convention à cet effet;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-25 16:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1183931001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour la réalisation d'une étude sur le développement, la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle générée par l'industrie de l'audiovisuel et du jeu vidéo / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du développement économique (SDÉ) est en processus d'élaboration du nouveau plan d'action de la nouvelle stratégie économique 2018 -2021 de la ville de Montréal. Ce plan d'action est prévu au printemps 2018.

La Direction de l'entrepreneuriat du SDÉ a identifié, entre autres, le secteur des entreprises créatives et culturelles pour lequel elle travaille conjointement avec le Service de la Culture de la ville de Montréal. Les champs d'intervention de la direction seront multiples dans ce secteur tels le développement des compétences, le maillage et la commercialisation, la mutualisation des services, ainsi que la détention et la rétention de la propriété intellectuelle des entreprises créatives et culturelles.

La Direction de l'entrepreneuriat du SDÉ a reçu, le 9 janvier 2018, une demande de soutien financier d'un montant de 15 000 \$ du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ). Elle concerne la réalisation d'une étude portant sur la valorisation de la propriété intellectuelle dans les industries de l'audiovisuelle et du jeu vidéo. La demande est en pièce jointe.

Créé en 2006, le BCTQ est un organisme sans but lucratif qui contribue au développement et à la compétitivité du Québec comme centre de production multi-écrans de calibre international. La mission de l'organisme est de générer des investissements en territoire québécois en s'appuyant sur des programmes d'incitatifs fiscaux compétitifs, sur le savoir-faire des membres de la filière et la capacité de l'industrie à exporter ses produits sur les marchés étrangers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0593 (15 mai 2017) Accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement de la Ville.

CM16 1069 (28 septembre 2016) - Autoriser un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2016 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville.

CM15 0975 (18 août 2015) - Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2015 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville.

CM14 0804 (18 août 2014) - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2014 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec.

CM13 0785 (27 août 2013) - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2013 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec.

DESCRIPTION

En tant que Grappe audiovisuelle, le BCTQ développe chaque année des projets visant à soutenir et à renforcer la croissance économique du secteur. En 2017, ce dernier dévoilait son nouveau plan triennal 2017-2020 sous forme d'un document d'orientations stratégiques. Plusieurs priorités d'action étaient déterminées par ses membres ainsi que des études économiques et industrielles ciblées à être réalisées dans son exercice triennal. L'une de ces priorités vise à réaliser une étude sur la valorisation de la propriété intellectuelle dans les industries de l'audiovisuel et du jeu vidéo. Les visées de cette étude seront doubles. La première sera d'évaluer la mise en place d'une mesure fiscale ou des programmes particuliers destinés à développer, maintenir ou à ramener au Québec la propriété intellectuelle. La seconde sera d'évaluer comment favoriser le développement d'une culture de commercialisation et de développement international au sein des entreprises montréalaises et québécoises.

L'étude s'attardera à définir ce qu'on entend par une économie de propriétaire, devenir exportateur, générer des revenus au Québec, maintenir et attirer des propriétés intellectuelles étrangères. Aussi elle déterminera les avantages d'une économie de propriétaires dans l'industrie du cinéma et du jeu vidéo telles les retombées économiques pour le Québec et la Ville de Montréal en particulier, la croissance des entreprises, la stabilité des emplois et la pérennité de ces dernières. Enfin, l'étude proposera des recommandations pour favoriser une économie de propriétaires telle l'élaboration d'une mesure fiscale, d'initiatives stratégiques ou de programmes de subvention à être considérés particulièrement dans le domaine municipal.

Le soutien financier de 15 000 \$ qui serait attribué au BCTQ pour la réalisation de l'étude représente 19,2 % du budget total du projet (78 000 \$). Les participations financières du BCTQ, de l'Alliance numérique et de Smart & Biggar complètent le financement.

Étude sur la valorisation de la propriété intellectuelle	Budget du projet faisant l'objet de la demande	%
Financement		
BCTQ	48 000 \$	61,5%
Alliance Numérique	10 000 \$	12,9%
Smart & Biggar	5 000 \$	6,4%
Ville de Montréal	15 000 \$	19,2%
Total	78 000 \$	100 %

JUSTIFICATION

L'industrie québécoise du cinéma (production cinématographique, cinéma d'animation et effets spéciaux) et du jeu vidéo (divertissement interactif) est d'abord et avant tout une économie de services et la propriété intellectuelle est principalement détenue à l'extérieur

du Québec. Elle a su au fil des ans, développer une économie de services de stature internationale, reconnue pour sa qualité, sa capacité à traiter de grands volumes, son efficacité et pour la très grande diversité de sa main-d'oeuvre. Une adaptation de l'environnement fiscal est souhaitable pour favoriser l'émergence d'entreprises détentrices de propriété intellectuelle dans cette industrie qui fait partie prenante des industries créatives et culturelles montréalaises.

De plus, le moment est propice compte tenu des mutations liées à l'avènement du numérique, de la maturité relative des industries ainsi que de la transformation qui s'opère par l'évolution des technologies et des nouveaux médias. Cette transformation constitue une occasion pour la nouvelle génération de créateurs et d'innovateurs québécois de s'assurer de nouveaux revenus et d'une croissance pérenne.

La Ville désire être un levier pour les projets structurants concernant la propriété intellectuelle dans le domaine des industries créatives et culturelles. Dans ce contexte, le SDÉ souhaite développer et mettre en place un plan d'action pour stimuler significativement le développement et la valorisation de la propriété intellectuelle au profit de la filiale locale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 15 000 \$. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique. Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ND

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettrait d'aller de l'avant avec cette étude stratégique et offrirait à toute la filière des industries créatives et culturelles montréalaise l'occasion de valoriser sa propriété intellectuelle et s'assurer d'une croissance pérenne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'étude dans les 3 premiers mois de 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire - développement économique

Tél : 514 872-9944
Télécop. : 514 872-6414

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-18

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514-872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-01-22

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC**, personne morale, régie par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, dont l'adresse principale est le 204, rue du Saint-Sacrement, bureau 500, Montréal, Québec, H2Y 1W8, agissant et représentée par Pierre Moreau, Président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

No d'inscription T.P.S. : 850148123
No d'inscription T.V.Q. : 1209501933

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme Grappe audiovisuelle qui contribue au développement et à la compétitivité du Québec comme centre de production multi-écrans de calibre international et dont la mission est de générer des investissements en territoire québécois en s'appuyant sur des programmes d'incitatifs fiscaux compétitifs, sur le savoir-faire des membres de la filière et la capacité de l'industrie à exporter ses produits sur les marchés étrangers.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de dix mille dollars (10 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de cinq mille dollars (5 000 \$) au plus tard le 31 mars 2018.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas

servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1^{er} juin 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.
- 10.1** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.2** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1** qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 204, rue du Saint-Sacrement, bureau 500, Montréal, Québec, H2Y 1W8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage sud Montréal (QC) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL,
À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

**BUREAU DU CINÉMA ET DE LA
TÉLÉVISION DU QUÉBEC**

Par : _____
Pierre Moreau, Président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le.....^e jour
de..... 2018 (Résolution CE18.....).

ANNEXE 1

PROJET

Réalisation de l'étude sur le développement, la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle générée par l'industrie de l'audiovisuel et du jeu vidéo.

Les visées de cette étude seront doubles. La première sera d'évaluer la mise en place d'une mesure fiscale ou des programmes particuliers destinés à développer, maintenir ou à ramener au Québec la propriété intellectuelle. La seconde sera d'évaluer comment favoriser le développement d'une culture de commercialisation et de développement international au sein des entreprises montréalaises et québécoises.

L'étude s'attardera à définir ce qu'on entend par une économie de propriétaire, devenir exportateur, générer des revenus au Québec, maintenir et attirer des propriétés intellectuelles étrangères. Aussi elle déterminera les avantages d'une économie de propriétaires dans l'industrie du cinéma et du jeu vidéo tels la croissance et pérennité des entreprises, croissance et stabilité des emplois, retombée économique pour le Québec et la Ville de Montréal en particulier. Et enfin, l'étude proposera des recommandations pour favoriser une économie de propriétaires telle l'élaboration d'une mesure fiscale, d'initiatives stratégiques ou de programmes de subvention à être considérés particulièrement dans le domaine municipal.

Valeur du projet : 15 000 \$

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y

installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.
--

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1183931001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour la réalisation d'une étude sur le développement, la rétention et la valorisation de la propriété intellectuelle générée par l'industrie de l'audiovisuel et du jeu vidéo / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1183931001 BTCQ fin.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-19

Isabelle FORTIER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1175970012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 280 662 \$ à quatre différents organismes, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 280 662 \$, aux quatre (04) différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI-Ville (2017 - 2018) :

Organisme	Projet et période	Montant
Y des femmes	Du 1er février 2018 au 1er février 2019	96 252 \$
Forum jeunesse de Saint-Michel	Du 1er janvier 2018 au 15 décembre 2018	60 500 \$
Diversité artistique Montréal	Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018	63 910 \$
Missions Exéko	Du 5 janvier 2018 au 5 décembre 2018	60 000 \$
	TOTAL	280 662 \$

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-01-29 13:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175970012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 280 662 \$ à quatre différents organismes, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mai 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2016-2017 a pris fin le 31 mars 2017.

Le 21 août dernier, le conseil municipal a approuvé une nouvelle entente sur 12 mois, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Bien que la diversité soit un aspect fort de la signature de Montréal, l'écart entre le taux de chômage des personnes immigrantes et natives est plus important à Montréal que dans les autres métropoles canadiennes d'immigration que sont Toronto et Vancouver. Ici comme ailleurs, des défis perdurent en ce qui a trait à la pleine participation des immigrants et des minorités ethnoculturelles, notamment sur le marché du travail. L'édification d'une ville inclusive nécessite l'engagement partagé de tous les acteurs, tant par les personnes immigrantes et de minorités ethnoculturelles que par la société dans son ensemble, y compris les travailleurs et travailleuses des institutions publiques et privées. En parallèle aux efforts déployés auprès des personnes nouvellement arrivées pour améliorer leur employabilité, il est incontournable d'intensifier les actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation des Montréalais et des Montréalaises, notamment au sein des milieux économiques, afin que les personnes de toutes origines bénéficient des mêmes conditions

de reconnaissance et d'épanouissement. Dans ce cadre, du 5 septembre au 13 octobre 2017, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a déployé un appel d'offre de projets dans le but de soutenir des initiatives novatrices en matière de renforcement des capacités d'inclusion des Montréalais et des Montréalaises ainsi qu'en matière de reconnaissance de l'apport positif des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles au développement économique de Montréal.

Après délibération du comité de sélection*, réuni le 9 novembre 2017, le BINAM en collaboration avec le MIDI, recommande le soutien des projets qui ont un impact démontré pour rendre les communautés, les institutions et les milieux de travail plus inclusifs.

* Un jury composé de 7 experts, dont 4 personnes externes à la Ville. Une grille de sélection rigoureuse a servi à l'analyse des 64 projets déposés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Par rapport à l'entente MIDI-Ville : CM17 1000 - 21 août 2017

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI - Ville (2017 - 2018)

CM16 0592 - 16 mai 2016

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente MIDI - Ville (2016 - 2017)

Par rapport à l'organisme Y DES FEMMES : CA17 240456 - 12 septembre 2017 (Ville-Marie)

Accorder une contribution de 4 356 \$ au Y des femmes pour un projet de renforcement des compétences parentales auprès des familles nouvellement arrivées

CA16 240433 - 13 septembre 2016 (Ville-Marie)

Autoriser le versement d'une contribution financière de 500 \$ au Y des femmes, provenant du budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Ville-Marie

CA16 240610 - 13 décembre 2016 (Ville-Marie)

Accorder une contribution supplémentaire de 5 550 \$ au Y des femmes pour le programme d'activités de sports et de loisirs

CE16 0859 - 25 mai 2016

Accorder une contribution financière de 27 875 \$ au Y des femmes pour les projets "Splash d'été" et "Ma santé m'appartient" dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CE16 0490 - 30 mars 2016

Accorder un soutien financier de 2 369 \$ au Y des femmes dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2016

Par rapport à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) :

CE17 1750 - 27 septembre 2017

Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018 dans le cadre de l'Entente sur le développement

culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018

CM17 0721 - 13 juin 2017

Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la mise en oeuvre d'une nouvelle plate-forme numérique dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

CM17 0742 - 13 juin 2017

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Diversité artistique Montréal, à des fins de bureaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1er juillet 2017, le local 331, d'une superficie de 1 506,95 pieds carrés, situé au 3e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant une recette totale de 149 030,40 \$, excluant les taxes/Un montant de 227 700 \$ sous forme de subvention immobilière est accordé à cet organisme

CE17 0024 - 11 janvier 2017

Accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017

CE16 0490 - 30 mars 2016

Accorder un soutien financier de 3 447 \$ à Diversité artistique Montréal dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2016

CE16 0671 - 27 avril 2016

Accorder un soutien financier de 3 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour le projet "10 ans d'âmes, 1ère édition" dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements - 2016

Par rapport à l'organisme Forum jeunesse de Saint-Michel :

CA17 14 0336 - 3 octobre 2017 (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)

Autoriser le versement d'une contribution financière de 500 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, provenant du budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension

CE17 0712 - 3 mai 2017

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel pour le projet "Passeport bénévoles vers l'emploi" dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

CA17 14 0014 - 7 février 2017 (Plateau-Mont-Royal)

Autoriser le versement d'une contribution financière de 500 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, provenant du budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension

CA16 14 0045 - 8 mars 2016 (Ville-Marie)

Accorder un soutien financier de 4 000 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel pour le projet "Les jeunes en action pour améliorer leur quartier" dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2016-2017)

Par rapport à l'organisme Missions Exeko

CA17 240569 - 22 novembre 2017

Accorder une contribution de 15 000 \$ à Missions Exeko pour le projet "idAction", un projet d'art, de création et de réflexion dans l'espace public s'adressant à la population en situation d'itinérance

CE17 0774 - 10 mai 2017

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Missions Exeko pour le projet "Ville inclusive" dans le cadre de l'initiative "Stratégie d'inclusion sociale" : un 375e pour tous!"

CA17 25 0138 - 1er mai 2017 (Plateau-Mont-Royal)

Accorder une contribution financière de 10 284,58 \$ à Missions Exeko pour le projet "idAction@PleinMilieu" dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

CA16 240601 - 13 décembre 2016 (Ville-Marie))

Accorder une contribution de 15 000 \$ à Missions Exeko pour le projet "Métissages urbains" dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016, volet II/Projets structurants

CE16 1967 - 7 décembre 2016

Accorder un soutien financier de 18 000 \$ à Missions Exeko/phase III de III dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente MCC/Ville 2016-2017

CA16 25 0040 - 7 mars 2016 (Plateau-Mont-Royal)

Accorder une contribution financière de 8 033,03 \$ à Missions Exeko pour le projet "idAction" dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2016-2017)

DESCRIPTION**Y des femmes****Projet : Tu viens d'où****Montant : 96 252 \$**

Arrondissement(s) : L'ensemble des arrondissements.

Le projet vise à sensibiliser les employeurs au sujet des barrières auxquelles font face les chercheuses d'emploi issues de l'immigration. Ce projet propose de créer une expérience immersive de réalité virtuelle qui positionne le spectateur dans la peau d'une femme immigrante en contexte d'entretien d'embauche. L'expérience fait vivre de l'inconfort provoqué par diverses situations et micro agressions couramment vécues par les personnes racisées afin de provoquer de l'empathie ainsi que la compréhension du vécu chez les spectateurs. Le visionnement est suivi d'une discussion qui permet de démystifier les préoccupations et de trouver des pistes de solutions.

Tous les outils seront bilingues. Les acteurs du marché de l'emploi, particulièrement ceux liés à l'embauche, sont la clientèle visée par ce projet.

Les résultats attendus sont de sensibiliser plus de 500 personnes lors de différents événements liés à l'emploi, dont les activités de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et les rencontres des ordres professionnels (conseillers en ressources humaines et administrateurs agréés).

Diversité artistique Montréal (DAM)**Projet : La Cellule pour l'inclusion de la diversité artistique à Montréal****Montant : 63 910 \$**

Arrondissement(s) : L'ensemble des arrondissements.

Le projet a pour objectif de développer des initiatives concrètes et innovatrices afin de rendre le milieu artistique montréalais davantage inclusif et représentatif de la diversité ethnoculturelle du Québec. Pour ce faire, l'organisme DAM propose un service-conseil et de formation destiné aux organisations culturelles montréalaises dans leur transition vers une meilleure prise en compte du facteur "diversité ethnoculturelle" au sein de leur structure administrative et artistique. La Cellule iDAM a spécialement été créée pour accompagner les grands décideurs du milieu artistique dans leur réflexion sur la question de l'équité et de l'inclusion de la diversité ethnoculturelle afin qu'ils mettent en place des façon de faire pour inclure davantage les artistes dits de la diversité dans leur programmation.

L'organisme compte réaliser 12 formations dans autant d'organisations pour mobiliser les équipes sur la question de l'inclusion et de la reconnaissance des artistes de tous les horizons. Avoir 12 ententes avec autant d'organisations pour un programme d'accompagnement complet et la création d'une politique interne et/ou d'un plan d'action

pour plus d'équité et d'inclusion au sein de leur structure.

Forum Jeunesse de Saint-Michel

Projet : Lumière sur nos talents locaux

Montant : 60 500 \$

Arrondissement(s) : Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Soutenu par le comité en employabilité de Saint-Michel, le projet vise à sensibiliser les employeurs aux avantages de l'embauche de jeunes michelois issus de la diversité et de l'immigration récente tout en favorisant la médiatisation des enjeux d'intégration économique des immigrants sur les plateformes numériques. Pendant 48 semaines, 10 à 12 jeunes ambassadeurs de la diversité seront accompagnés d'un agent de mobilisation interculturel pour mener une campagne de sensibilisation auprès des employeurs du quartier Saint-Michel. Les jeunes formés par des experts en employabilité et en gestion de la diversité seront responsables de sensibiliser les employeurs sur l'apport positif des jeunes, des personnes issues de l'immigration récente et des minorités ethnoculturelles. Cette campagne de sensibilisation sera aussi alimentée d'activités médiatiques, où les jeunes créatifs et habiles avec les multimédias, créeront, avec des professionnels en vidéographie, des capsules vidéo thématiques à diffuser sur les réseaux sociaux et auprès des employeurs.

Missions Exéko

Projet : Ville inclusive

Montant : 60 000 \$

Arrondissement(s) : Montréal-Nord et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Le projet vise à développer des activités qui favorisent la compréhension, la création de liens, l'inclusion et la curiosité mutuelle entre les nouveaux arrivants et les Montréalais. Parce qu'elles vont cibler d'une part la rencontre et le dialogue et, d'autre part, le développement de l'esprit critique, de l'analyse sociale et de la participation citoyenne, les activités prévues participent pleinement et directement à la diminution des préjugés, au renforcement identitaire, à la valorisation de soi et finalement, à une cohabitation plus harmonieuse sur l'ensemble du territoire. Ce projet se présentera sous forme d'un pôle d'activités, adaptées aux réalités des nouveaux arrivants.

La clientèle visée par ce projet est constituée des nouveaux arrivants à Montréal. Les activités liées à ce projet devraient pouvoir rejoindre environ 400 à 500 participants sur une période de 12 mois.

JUSTIFICATION

Ces projets s'adressent à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le BINAM a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et au bien-être de leurs familles. Après avoir analysé les demandes présentées, le BINAM recommande le soutien financier de ces projets.

Les dates de début de trois sur les quatre projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier les projets. Ainsi les montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ce soutien financier, totalisant la somme de **280 662 \$**, demeure non récurrent. Ce montant sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2017-2018).

Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Organismes	Soutien recommandé
	2018
Y des femmes	96 252 \$
Diversité artistique Montréal	63 910 \$
Forum Jeunesse de Saint-Michel	60 500 \$
Missions Exéko	60 000 \$
TOTAL	280 662 \$

Les versements des subventions seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « *Montréal durable 2016-2020* » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par ces actions, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'inclusion de ces communautés à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité et d'affaires publiques de l'entente MIDI-Ville 2017-2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 février 2018 : présentation pour approbation par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessica LAGACÉ-BANVILLE
conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-0597
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-18

Véronique LAMONTAGNE
Directrice par interim

Tél : 514-872-6675
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique LAMONTAGNE
Directrice par interim

Tél : 514-872-6675
Approuvé le : 2018-01-29

**CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 1175970012**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Y DES FEMMES DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies; dont l'adresse principale est le 1355 Boulevard René- Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3G 1T3, agissant et représentée par madame Hélène Lépine, présidente-directrice-générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 13 septembre 2017 et dont copie est annexée aux présentes;

N° d'inscription T.P.S. : 11904 5250 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1006243564 TQ0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre de l'Entente concernant le Programme Mobilisation-Diversité pour les années 2017-2018 entre la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (ci-après le « **MIDI** ») (ci-après l' « **Entente** »);

ATTENDU QUE le MIDI et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU QUE l'Organisme contribue à réduire l'exclusion et les inégalités sociales et de genre, ainsi que l'ensemble des violences faites aux femmes et aux filles et qu'il a comme mission de bâtir ensemble un avenir meilleur pour elles.

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique au MIDI;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule, l'Annexe 1 et l'Annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectués, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la directrice générale - adjointe – Qualité de vie ou son représentant dûment autorisé.

**ARTICLE 3
OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, l'aide financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MIDI, conformément aux dispositions concernant le Protocole de visibilité et d'affaires publiques (ci-après les « **Normes de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MIDI par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable et par le MIDI;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville et le MIDI aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville, le MIDI et leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du MIDI, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention. Les pièces justificatives originales et les registres afférents à la présente Convention devront être conservés par l'Organisme pour une période d'au moins six (6) ans après la Date de terminaison ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$) et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable les états financiers de l'Organisme, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à l'échéance de la présente Convention, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et la tient indemne de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil municipal, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention;

4.9 Communications des informations

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les rapports, comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation;

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MIDI une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention;

4.10 Clauses particulières

- 4.10.1 conserver son statut d'organisme sans but lucratif pendant toute la durée de la présente Convention. Par conséquent, l'Organisme s'engage à aviser la Ville dans les dix (10) jours de la perte de son statut d'organisme sans but lucratif;
- 4.10.2 respecter les dispositions de la Charte de la langue française applicables et promouvoir l'usage du français auprès de sa clientèle et de ses employés et avoir un message d'accueil en français;
- 4.10.3 à la demande de la Ville, participer à un processus d'assurance qualité.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **quatre-vingt seize mille deux cent cinquante deux dollars (96 252 \$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme trois versements :

- un premier versement au montant de **cinquante mille dollars (50 000 \$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **trente huit mille dollars (38 000 \$)**, dans les trente (30) jours de l'approbation par le Responsable d'un rapport d'étape comportant les informations demandées par ce dernier,
- et un troisième versement au montant de **huit mille deux cent cinquante deux dollars (8 252 \$)**, dans les trente (30) jours de l'approbation par le Responsable d'un rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis au plus tard trente (30) jours après la fin du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

5.5 Respect des obligations

Aucun versement fait à l'Organisme ne constitue une reconnaissance du fait que ce dernier a respecté ses obligations en vertu de la présente Convention.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme fait défaut de respecter l'une ou plusieurs des obligations prévues à la présente Convention, après que la Ville l'ait avisée par écrit de remédier dans un délai de trente (30) jours, à un ou plusieurs défauts;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales;

7.1.5 si l'Organisme a, directement ou par l'entremise de ses représentants, présenté des renseignements faux, trompeurs ou incomplets à la Ville ou au MIDI.

- 7.2** Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès que la Ville a connaissance de l'événement;

- 7.5** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2, 7.3 ou 7.4, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme et même réviser le niveau de sa contribution financière.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **1^{er} février 2019**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.4, 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.7, 4.8, 4.10 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville et au MIDI, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

L'Organisme s'engage à obtenir de tous tiers, tous les droits de propriété intellectuelle requis pour donner plein effet à la licence concédée à la Ville en vertu du premier paragraphe de cet article.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

- 12.1.3 qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1355, Boulevard René- Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3G 1T3, et tout avis doit être adressé à l'attention de madame Hélène Lépine, présidente-directrice-générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20__

Y DES FEMMES DE MONTRÉAL

Par : _____
Hélène Lépine, Présidente-directrice-générale

Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution CE).

ANNEXE 1

PROJET

Demande de soutien financier de l'Organisme, ci-jointe.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ ET D’AFFAIRES PUBLIQUES

Dans le présent protocole de visibilité et d'affaires publiques, l'Organisme s'engage à respecter les obligations de la Ville comme si elles étaient les siennes.

Le présent protocole de visibilité et d'affaires publiques fait partie intégrante de l'entente signée entre le MIDI et la Ville. Ce protocole a pour but d'établir les modalités de visibilité entre le MIDI et la Ville.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

- placer la signature institutionnelle du MIDI, dans le respect du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, et à mentionner de la manière appropriée dans toute communication écrite, électronique, audiovisuelle ou publique qu'une contribution financière est accordée par le MIDI et, le cas échéant, à afficher dans ses locaux tout document attestant cette contribution;
- faire approuver par la représentante ou le représentant désigné par le MIDI, avant leur réalisation finale, tous les outils de communication et de promotion faisant mention de la collaboration du MIDI;

Dans le cas où une activité publique serait organisée dans le cadre de l'entente, la Ville s'engage à :

- inviter une représentante ou un représentant du MIDI à toutes les activités publiques relatives à l'entente et aux projets qui en découlent, à mentionner la contribution du MIDI et à inviter la représentante ou le représentant à prononcer une allocution.

OBLIGATIONS DU MINISTRE

Le MINISTRE s'engage à :

- fournir à la Ville tous les éléments de communication et de promotion (signature institutionnelle, enrouleur, bannière, etc.) nécessaires à la réalisation du présent protocole de visibilité;
- fournir à la Ville et à son graphiste toutes les explications relatives au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.



LES AUTRES CONVENTIONS, SEMBLABLES À
CELLE-CI (39 PAGES), SONT DISPONIBLES
DANS LE SYSTÈME GDD

Dossier # : 1175970012

Unité administrative responsable :

Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal

Objet :

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 280 662 \$ à quatre différents organismes, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) / Approuver les projets de conventions à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1175970012 BINAM.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle BESSETTE
Agente de gestion de ressources financières
Service des finances , Direction du conseil et
du soutien financier, PS-HDV
Tél : 514 872-2541

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-26

Arianne ALLARD
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

Tél : 514 872-4785

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1180018001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$) à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 12e édition du Festival TransAmériques 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 325 000 \$ à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 12e édition du Festival TransAmériques 2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-01-29 14:25

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1180018001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$) à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 12e édition du Festival TransAmériques 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Ville a signé des ententes annuelles, biennales ou triennales de développement avec certains des festivals et événements les plus importants et performants à Montréal et a mis sur pied, en 2013, un nouveau volet pour soutenir les marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de la métropole et à l'exportation de nos produits dans ces domaines.

Depuis lors, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé la conclusion d'ententes de soutien financier, pour les festivals suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival Montréal Complètement Cirque, Montréal en lumière, Les FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et le Festival Fantasia. Toutes ces conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'entente de 175 M \$ Montréal 2025 pour soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, et venaient à échéance le 31 décembre 2017. Chacun des festivals cités précédemment fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct. Le présent dossier décisionnel concerne exclusivement le soutien financier à l'organisme Festival TransAmériques, pour 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet.

CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Événement d'envergure internationale fondé en 1985 et reconnu comme étant le plus grand événement de ce type en Amérique du Nord, le Festival TransAmériques (FTA) coproduit et

présente, chaque année, en salle et dans l'espace public en moyenne 28 spectacles nationaux et internationaux de danse et de théâtre de création contemporaine, devant plus de 40 000 spectateurs. Le FTA cherche à créer un contexte de création et d'accueil; dense et unique qui met en valeur et appuie ce qui apparaît le plus innovateur et singulier. Tous les artistes et compagnies avec lesquels le FTA travaille sont soutenus par les Conseils des arts du Canada, le Conseil des arts et des lettres du Québec et par le Conseil des arts de Montréal. Parallèlement à sa programmation artistique (24 spectacles en provenance de 10 pays, en 2018), le FTA met toujours en oeuvre plusieurs initiatives complémentaires pour poursuivre ses objectifs d'accessibilité, d'éducation citoyenne et de développement professionnel. Outre la fréquentation des spectacles, le public a accès à des entretiens avec les artistes et à des tables-rondes, ainsi qu'à des projections cinématographiques et des discussions après spectacles. Plusieurs initiatives ont lieu également avec les milieux scolaires et autres clientèles cibles, pour développer de nouveaux publics pour les arts de la scène. En 2018, le FTA accueillera plus d'une centaine de diffuseurs internationaux et nationaux et de personnalités influentes du milieu. Une série d'événements est conçue à leur attention, dont un volet extérieur sur la Place des festivals. En 2018, le FTA accueillera également un forum international sur les nouveaux agents de diffusion (CAMP - Creative Agent Manager Producer), ainsi qu'un regroupement influent de diffuseurs internationaux (Director Circle International). L'an dernier, le FTA a mis en oeuvre un Plan directeur 2017-2021, pour assurer le développement de ses objectifs de croissance. L'événement participe au positionnement international de Montréal comme plaque tournante de la création contemporaine en arts de la scène. L'événement aura lieu du 23 mai au 7 juin 2018.

JUSTIFICATION

Au cours des dernières années, le rayonnement international de Montréal est devenu un enjeu déterminant, alors que les grandes villes du monde, principales créatrices de richesses, sont de plus en plus comparées entre elles, évaluées, étalonnées dans des palmarès de toutes sortes. Si Montréal se positionne favorablement dans les plus récents classements, c'est en grande partie en raison de sa vie culturelle et de sa qualité de vie, et notamment en raison de ses festivals et événements. Même si la Ville de Montréal n'est pas la principale responsable de ce rayonnement, elle en est clairement la fiduciaire et doit donc se donner un cadre stratégique qui permette à ce rayonnement de s'accroître. Ce faisant, la Ville assume son leadership et par le fait même envoie aux gouvernements et au secteur privé des messages clairs et cohérents. Par conséquent, le même contexte fait preuve de la nécessité de développer Montréal comme métropole culturelle d'avant-garde et comme milieu de vie exceptionnel. Les festivals et événements et les marchés et vitrines clés apportent une contribution à cet égard également.

L'écosystème des festivals et événements à Montréal présente des caractéristiques bien particulières :

- Une tradition événementielle qui remonte à très loin dans le temps (ex.: carnaval d'hiver sur le fleuve et châteaux de glace au square Dorchester au XIXe siècle)
- Un foisonnement très important de festivals et d'événements, compte tenu de la taille de la ville et de sa population
- Une grande diversité et une haute qualité d'événements (récurrents et ponctuels)
- De grands rassemblements populaires (Festival de jazz, Juste pour rire) et de grands parcours (Tour de l'île, Marathon)
- Des événements de niche reconnus mondialement
- Une inclusion sociale et interculturelle marquée dans plusieurs événements
- Des entrepreneurs et promoteurs locaux qui créent des événements remarquables, appréciés par le public montréalais
- Une grande collaboration de la Ville, qui soutient les festivals et les événements depuis longtemps (au moins depuis 1975) et qui leur prête le domaine public pour qu'ils l'animent au bénéfice des Montréalais
- Un milieu de vie remarquable, où est maintenu l'équilibre entre les événements et toutes

les autres fonctions d'une grande ville.

C'est l'ensemble de ces caractéristiques qui définit Montréal comme une ville exceptionnelle du point de vue des événements. Son succès est reconnu à la fois par les Montréalais (80% de la clientèle), incluant les communautés ethnoculturelles, par les touristes de passage, ainsi qu'au niveau international (Montréal est résolument dans le peloton de tête dans les classements et palmarès multiples). On peut dire que Montréal est une des très rares villes au monde à abriter une telle quantité d'événements marquants et de qualité, répartis dans autant de domaines différents. C'est en grande partie grâce à ces festivals et événements que Montréal est reconnue comme une ville de culture, de créativité, de rapports conviviaux, de diversité et de tolérance, avec une participation citoyenne importante à des activités qui contribuent directement à la qualité de vie.

Cet écosystème étant un des plus grands actifs de Montréal comme métropole, il est important de le préserver, de le consolider et de le développer, pour maintenir la qualité de vie des Montréalais, ainsi qu'un leadership mondial.

L'apport des festivals et événements comme pilier du développement de Montréal étant largement démontré et reconnu, il importe aussi de souligner que les retombées de toute cette activité événementielle sont multiples. On peut les schématiser (avec quelques indicateurs) de la façon suivante :

- Démocratisation et accès (augmentation des auditoires, nouvelles clientèles, appréciation des événements)
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux, nombre de nuitées)
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.)
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques)
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque)
- Impacts économiques et d'affaires (revenus générés, emplois créés, revenus touristiques et opportunités d'affaires)
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusion sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines)
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers)
- Développement durable (pratiques spécifiques à cet effet)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fournisseur	Numéro	Montant
Festival TransAmérique	137268	325 000 \$
Imputation		2018
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org. / Autr. org.		325 000 \$

Aperçu financier des années 2014 à 2017

Festival	2014	2015	2016	2017
Festival TransAmériques	275 000 \$	290 000 \$	325 000 \$	325 000 \$

Le coût total maximal de cette contribution financière de 325 000\$ sera comptabilisé au

budget du Service de la culture.

La contribution de 325 000\$ en 2017 représentait 8% du budget réel de 3 915 981\$. Il n'y a pas eu de soutien technique. Pour l'année 2018, la contribution de 325 000\$ représente 8,5 % du budget déposé par l'organisme. Il n'y a pas soutien technique prévu en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
Commissaire

Tél : 514-872-7844
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-19

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-01-29

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL TRANSAMÉRIQUES INC.**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 810, Montréal, Québec, H3B 1A7, agissant et représentée par M. David Lavoie, codirecteur général et directeur administratif, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription T.V.Q. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription d'organisme de charité : (inscrire le numéro)

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Annexe 3 » :** les exigences relatives à la description du Projet;
- 2.4 « Annexe 4 » :** le bilan des réalisations;
- 2.5 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;
- 2.6 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.7 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.8 « Responsable » :** Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.9 « Unité administrative » :** Service de la culture.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cent cinquante-mille dollars (325 000,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de trois-cent mille dollars (300 000,00 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars

(5 000 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
 - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 460, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H3B 1A7, et tout avis doit être adressé à l'attention du codirecteur général et directeur administratif. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le^e jour de 2018

FESTIVAL TRANSAMÉRIQUES INC.

Par : _____
David Lavoie, codirecteur général et directeur
administratif

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018

ANNEXE 1 **PROJET**

Le Festival TransAmériques

Évènement d'envergure internationale établi à Montréal, le Festival TransAmériques (FTA) a pour mission de contribuer à l'avancement de la danse et du théâtre par la diffusion et la production d'œuvres contemporaines, de même que par le développement de leurs publics.

Le FTA veut révéler notre époque à travers les œuvres nationales et internationales d'avant-garde qu'il présente en salle et dans l'espace public, ainsi que par les activités périphériques à sa programmation désormais regroupées sous le vocable des Terrains de jeu. Il vise à susciter une émulation forte et un esprit de communauté au sein des milieux artistiques nationaux et internationaux, ainsi qu'au bénéfice de la société dans laquelle il s'inscrit.

Le FTA participe activement à l'affirmation de Montréal Métropole Culturelle Il est une référence internationale dans son domaine, un point d'ancrage pour nos communautés artistiques et pour un public nombreux et assidu.

La 12^e édition du FTA

La 12^e édition du Festival se déroulera du 23 mai au 7 juin 2018.

En 2018, c'est la relation au futur, aux nouvelles façons d'être ensemble que nous souhaitons creuser. Les années à venir seront cruciales pour l'humanité et son environnement. La création contemporaine peut très certainement nous donner de la force pour appréhender les défis qui nous attendent, individuellement et collectivement.

Pour l'occasion, Martin Faucher, directeur artistique, a composé une programmation de 24 spectacles, en provenance de 10 pays. Ces spectacles seront présentés dans 21 salles, en plus de *la Parade des taupes* qui sera présentée sur la Place des Festivals en plein cœur de du Quartier des spectacles.

Théâtre international

- Kings of War, Ivo van Hove (Toneelgroep Amsterdam / Amsterdam)
- La nuit des taupes, Philippe Quesne (Nanterre-Amandiers centre dramatique national / Nanterre)
- Tijuana, Gabino Rodriguez (Lagartijas tiradas al sol / Mexico)
- Pourama Pourama, Gurshad Shaheman (Festival Les Rencontres à l'échelle — Les Bancs Publics (Marseille) / Rouen)
- TITANS, Euripides Laskaridis (Osmosis Performing Arts Co. / Athènes)
- Tom na Fazenda, Rodrigo Portella (Rio de Janeiro)
- Oblivion, Sarah Vanhee (CAMPO / Gand)
- Union of the North, Matthew Barney (Reykjavik, Brooklyn)

Théâtre national

- La vie utile, Évelyne de la Chenelière & Marie Brassard (Espace Go / Montréal)
- Nos ghettos, Jean-François Nadeau (Montréal)
- Non finito, Anne-Marie Guilmaine & Claudine Robillard (Système Kangourou / Montréal)

- Autour du lactume, Martin Faucher (Jamais Lu / Montréal)

Danse internationale

- 6 & 9, Tao Ye (TAO Dance Theater / Beijing)
- Until Our Hearts Stop, Meg Stuart (Damaged Goods/Meg Stuart / Bruxelles)
- And so you see... our honourable blue sky and ever enduring sun... can only be consumed slice by slice..., Robyn Orlin (Berlin, Johannesburg)
- Dark Field Analysis, Jefta van Dinther (Berlin, Stockholm)

Danse nationale

- Solo 70, Paul-André Fortier & Etienne Lepage (Fortier Danse-Création / Montréal)
- Quatuor tristesse, Daniel Léveillé (Daniel Léveillé Danse / Montréal)
- Récital, Anne Thériault (Montréal)
- Windigo, Lara Kramer (Lara Kramer Danse / Montréal)
- Bleu, Jean-Sébastien Lourdais (Fabrication Danse / Montréal)
- Fluid Grounds, Benoît Lachambre & Sophie Corriveau (PAR B.L.eux / Montréal)
- Betroffenheit, Crystal Pite & Jonathon Young (Kidd Pivot & Electric Company Theatre / Vancouver)

Événement extérieur

- La parade des taupes, Philippe Quesne (Nanterre-Amandiers centre dramatique national / Nanterre)

Le FTA mettra en œuvre plusieurs initiatives complémentaires à cette programmation artistique, poursuivant ainsi ses objectifs d'accessibilité, d'éducation citoyenne et de développement professionnel. Outre la fréquentation des spectacles, le public aura accès à des entretiens avec les artistes et à des tables-rondes dans l'enceinte de notre Quartier général situé dans l'Agora du Cœur des sciences de l'UQAM, ainsi qu'à des projections cinématographiques et des discussions après spectacles. Les étudiants des écoles secondaires et des cégeps ont aussi une série étoffée d'activités qui leur est dédiée – les Parcours étudiants.

Le FTA accueillera par ailleurs plus d'une centaine de diffuseurs internationaux et nationaux, de personnalités influentes, intéressées à découvrir les œuvres de sa programmation. Leur regard se portera plus particulièrement sur les nouvelles créations des artistes québécois et canadiens qu'ils sont susceptibles d'inviter par la suite dans les lieux et les festivals qu'ils dirigent. Une série d'événements est conçue à leur attention. Mentionnons que nous accueillerons en 2018 un forum international sur les nouveaux agents de diffusion (CAMP – Creative Agent Manager Producer), ainsi qu'un regroupement influent de diffuseurs internationaux (Director Circle International).

Objectifs principaux

Le soutien financier de la Ville de Montréal permettra notamment d'atteindre les objectifs suivants :

- Participer au positionnement international de Montréal comme plaque tournante de la création contemporaine en arts de la scène, en générant un temps fort qui inclut une dynamique scène off, dans le contexte des festivités du 375e de Montréal ;
- Présenter une programmation artistique internationale attractive et de très grande qualité, dans les créneaux de la danse et du théâtre contemporains ;

- Dynamiser l'offre touristique métropolitaine en amorce de la période estivale ;
- Accueillir plus d'une centaine de programmeurs internationaux et nationaux, ainsi que des médias influents, afin de soutenir l'exportation et la circulation des créations artistiques québécoises ;
- Développer de nouveaux publics pour les arts de la scène, grâce à des initiatives avec les milieux scolaires et autres clientèles ciblées ;
- Stimuler la créativité et le développement professionnel des artistes québécois ;
- Assurer la mise en œuvre du Plan directeur 2017-2021 du FTA.

ANNEXE 2 **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireessedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairessedemontreal.ca/>.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Dossier # : 1180018001

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -

Objet :

Accorder un soutien financier de trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$) à l'organisme Festival TransAmériques, pour soutenir la 12e édition du Festival TransAmériques 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1180018001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget

Tél : 514-872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-22

Cédric AGO
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1170018008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Fondation Québec cinéma, pour soutenir la 36e édition des Rendez-vous du cinéma québécois / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 150 000 \$ à l'organisme Fondation Québec cinéma, pour soutenir la 36e édition des Rendez-vous du cinéma québécois 2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-01-29 14:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170018008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Fondation Québec cinéma, pour soutenir la 36e édition des Rendez-vous du cinéma québécois / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Ville a signé des ententes annuelles, biennales ou triennales de développement avec certains des festivals et événements les plus importants et performants à Montréal et a mis sur pied, en 2013, un nouveau volet pour soutenir les marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de la métropole et à l'exportation de nos produits dans ces domaines.

Depuis lors, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé la conclusion d'ententes de soutien financier, pour les festivals suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival Montréal Complètement Cirque, Montréal en lumière, Les FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et le Festival Fantasia. Toutes ces conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'entente de 175 M \$ Montréal 2025 pour soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, et venaient à échéance le 31 décembre 2017. Chacun des festivals cités précédemment fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct. Le présent dossier décisionnel concerne exclusivement le soutien financier à l'organisme Fondation Québec cinéma, pour 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet.

CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Festival entièrement consacré au cinéma d'ici, les Rendez-vous du cinéma québécois sont un incontournable du panorama culturel québécois et montréalais. Chaque année pendant

10 jours, des centaines d'artistes, d'artisans et de professionnels de l'industrie se joignent aux cinéphiles et au grand public pour célébrer le cinéma québécois d'aujourd'hui et de demain. Classes de maîtres, rencontres avec des professionnels et marché du film. Excellent bilan 2017 qui fait état d'une 35^e édition sous le signe de la croissance. Au plan de la programmation, le festival a présenté 340 films, dont 111 premières, 33 événements gratuits et 5 leçons de cinéma. Croissance du public à 12,4% de spectateurs de plus aux projections par rapport à 2016. 552 artistes et professionnels du milieu en rencontre avec le public. Croissance des Rendez-vous pro : 20 activités sur le thème cinéma, contenu interactif, webséries, effets visuels et réalité virtuelle : 600 professionnels d'ici et d'ailleurs, dont 30 invités internationaux provenant de 13 pays.

L'organisme produit les trois plus grandes vitrines du cinéma québécois : les rendez-vous du cinéma québécois, la Tournée du cinéma québécois, ainsi que le gala Québec cinéma. Il permet aussi de sensibiliser le jeune public par une programmation scolaire offerte au Québec et partout au Canada et contribue à rendre nos oeuvres accessibles par le biais de nombreuses activités de médiation culturelle. L'événement aura lieu du 21 février au 3 mars 2018.

JUSTIFICATION

Au cours des dernières années, le rayonnement international de Montréal est devenu un enjeu déterminant, alors que les grandes villes du monde, principales créatrices de richesses, sont de plus en plus comparées entre elles, évaluées, étalonnées dans des palmarès de toutes sortes. Si Montréal se positionne favorablement dans les plus récents classements, c'est en grande partie en raison de sa vie culturelle et de sa qualité de vie, et notamment en raison de ses festivals et événements. Même si la Ville de Montréal n'est pas la principale responsable de ce rayonnement, elle en est clairement la fiduciaire et doit donc se donner un cadre stratégique qui permette à ce rayonnement de s'accroître. Ce faisant, la Ville assume son leadership et par le fait même envoie aux gouvernements et au secteur privé des messages clairs et cohérents. Par conséquent, le même contexte fait preuve de la nécessité de développer Montréal comme métropole culturelle d'avant-garde et comme milieu de vie exceptionnel. Les festivals et événements et les marchés et vitrines clés apportent une contribution à cet égard également.

L'écosystème des festivals et événements à Montréal présente des caractéristiques bien particulières :

- Une tradition événementielle qui remonte à très loin dans le temps (ex.: carnaval d'hiver sur le fleuve et châteaux de glace au square Dorchester au XIX^e siècle)
- Un foisonnement très important de festivals et d'événements, compte tenu de la taille de la ville et de sa population
- Une grande diversité et une haute qualité d'événements (récurrents et ponctuels)
- De grands rassemblements populaires (Festival de jazz, Juste pour rire) et de grands parcours (Tour de l'île, Marathon)
- Des événements de niche reconnus mondialement
- Une inclusion sociale et interculturelle marquée dans plusieurs événements
- Des entrepreneurs et promoteurs locaux qui créent des événements remarquables, appréciés par le public montréalais
- Une grande collaboration de la Ville, qui soutient les festivals et les événements depuis longtemps (au moins depuis 1975) et qui leur prête le domaine public pour qu'ils l'animent au bénéfice des Montréalais
- Un milieu de vie remarquable, où est maintenu l'équilibre entre les événements et toutes les autres fonctions d'une grande ville.

C'est l'ensemble de ces caractéristiques qui définit Montréal comme une ville exceptionnelle du point de vue des événements. Son succès est reconnu à la fois par les Montréalais (80% de la clientèle), incluant les communautés ethnoculturelles, par les touristes de passage,

ainsi qu'au niveau international (Montréal est résolument dans le peloton de tête dans les classements et palmarès multiples). On peut dire que Montréal est une des très rares villes au monde à abriter une telle quantité d'événements marquants et de qualité, répartis dans autant de domaines différents. C'est en grande partie grâce à ces festivals et événements que Montréal est reconnue comme une ville de culture, de créativité, de rapports conviviaux, de diversité et de tolérance, avec une participation citoyenne importante à des activités qui contribuent directement à la qualité de vie.

Cet écosystème étant un des plus grands actifs de Montréal comme métropole, il est important de le préserver, de le consolider et de le développer, pour maintenir la qualité de vie des Montréalais, ainsi qu'un leadership mondial.

L'apport des festivals et événements comme pilier du développement de Montréal étant largement démontré et reconnu, il importe aussi de souligner que les retombées de toute cette activité événementielle sont multiples. On peut les schématiser (avec quelques indicateurs) de la façon suivante :

- Démocratisation et accès (augmentation des auditoires, nouvelles clientèles, appréciation des événements)
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux, nombre de nuitées)
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.)
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques)
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque)
- Impacts économiques et d'affaires (revenus générés, emplois créés, revenus touristiques et opportunités d'affaires)
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusion sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines)
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers)
- Développement durable (pratiques spécifiques à cet effet)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fournisseur	Numéro	Montant
Fondation Québec cinéma	229917	150 000 \$
Imputation		2018
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org./ Autr. org.		150 000 \$

Aperçu financier des années 2014 à 2017

Festival	2014	2015	2016	2017
Fondation Québec cinéma	105 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	150 000 \$

Le coût total maximal de cette contribution financière de 150 000\$ sera comptabilisé au budget du Service de la culture.

La contribution de 150 000\$ en 2017 représentait 4,6% du budget réel de 3 208 561\$. De plus, le soutien technique était de 30 000\$. Pour l'année 2018, la contribution de 150 000\$ représente 6,5 % du budget déposé par l'organisme. Le soutien technique devrait être similaire à celui de 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
Commissaire

Tél : 514-872-7844

Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-19

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884

Télécop. : 514 872-3409

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2018-01-29

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FONDATION QUÉBEC CINÉMA**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1680, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1S7, agissant et représentée par Mme Ségolène Roederer, directrice générale, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription T.V.Q. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription d'organisme de charité : (inscrire le numéro)

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Annexe 3 » :** les exigences relatives à la description du Projet;
- 2.4 « Annexe 4 » :** le bilan des réalisations;
- 2.5 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les exigences des Annexes 3 et 4;
- 2.6 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.7 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.8 « Responsable » :** Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.9 « Unité administrative » :** Service de la culture.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de

convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cent quarante mille dollars (140 000,00 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de dix mille dollars (10 000,00 \$), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1680, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1S7, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le^e jour de 2018

FONDATION QUÉBEC CINÉMA

Par : _____
Ségolène Roederer, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018

ANNEXE 1 **PROJET**

RENDEZ-VOUS QUÉBEC CINÉMA – 36^e édition

Festival entièrement consacré au cinéma d'ici, les Rendez-vous Québec Cinéma sont un incontournable du panorama culturel québécois et montréalais. Chaque année pendant 10 jours, quelque 500 artistes, artisans et professionnels de l'industrie se joignent aux cinéphiles et au grand public pour célébrer le cinéma québécois d'aujourd'hui et de demain. La prochaine édition sera la 36^e du festival. Outre les films de l'année et une centaine de primeurs projetés en présence de leurs créateurs et artisans, une riche programmation d'événements gratuits dédiés au cinéma et à la création québécoise vient enrichir l'expérience des festivaliers.

LE PORTE –PAROLE

Patrick Huard, un de nos grands acteurs de cinéma, dont le film *Bon Cop, Bad Cop 2* a remporté un immense succès au box-office en 2017.

LES FILMS

- 300 films québécois présentés, dont une centaine en primeurs, qui offre le meilleur de la production nationale en long et court métrage de fiction, long et court métrage documentaire, films d'animation, d'art et expérimentation ainsi qu'étudiants.
- Les grandes premières *Tapis bleu* – 6 films présentés en grande première, dont : *Pour vivre ici* de Bernard Émond (ouverture), *Chien de garde* de Sophie Dupuis (clôture), ainsi que *Isla Blanca* de Jeanne Leblanc et *Ce silence qui tue* de Kim O'Bomsawin.
- Une bonne sélection d'oeuvres interactives et de réalité virtuelle qui donne à expérimenter ce qui se fait de mieux au Québec en cette matière.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Grands Événements

- La soirée d'ouverture du festival qui suit la première du film de Bernard Émond, avec DJ Poirier et invités

- La soirée de clôture, cinéma et hip hop avec Dead Obies pendant la Nuit blanche

Les Leçons de cinéma

- Patrick Huard – comédien, scénariste et réalisateur
- Alanis O'Bomsawin – cinéaste algonquine qui signe cette année son 50^e film
- Renée April – créatrice de costumes ayant travaillé sur de nombreux films au Québec et à Hollywood
- Denis Villeneuve – cinéaste (se confirmera ou non suite aux nominations aux Oscars)

Rencontres et tables rondes

- Le cinéma comme prise de parole autochtone, une rencontre avec des artistes et professionnels autochtones québécois
- La parité, et après – autour des enjeux liés à la place des femmes dans la production de longs métrages au Québec
- L'enjeu scénario – exploration de la problématique du scénario dans le cinéma québécois

- Rencontre avec les équipes de deux films attendus : *La Bolduc* de François Bouvier et *1991* de Ricardo Trogi
- Table ronde avec les réalisateurs des 5 films finalistes au Prix collégial du cinéma Des événements citoyens
- Présentation du film *Bon Cop, Bad Cop 2* à la Maison du père
- Série de projections organisées spécifiquement à l'intention des nouveaux arrivants en processus de francisation
- Les Nuits des Rendez-vous
- Une grande soirée du court métrage avec le Gala Prends ça court
- Deux soirées cabaret mettant en valeur les cinéastes et comédiens québécois : *Jean-Sébastien reçoit*, animé par Jean-Sébastien Girard, et *Un show la nuit*, parodie de talk-show de fin de soirée.
- Un grand spectacle célébrant sur la musique au cinéma mis en scène par Brigitte Poupart avec Misteur Valaire et invités, pour souligner les 40 ans de la Coop Vidéo de Montréal
- Deux soirées de lecture de scénario : *La bête lumineuse* mis en scène par le cinéaste Rafaël Ouellet, et *Six films à venir*, qui met en valeur des scènes de six films qui prendront l'affiche en 2018
- La grande fête des Webséries
- Le concours *Musique à l'image* organisé en collaboration avec le DESS en musique de film de l'UQAM
- Spectacle de Peter Henry Philips
- Soirée 10 ans de Réalisatrices Équitables
- Courts critiques #14
- Le Rendez-vous Pro
- Série d'activités professionnelles autour de trois journées thématique :
 - Jour 1 producteurs et décideurs,
 - Jour 2 composition pour l'écran,
 - Jour 3 scénario
- Écrans du Québec : projections et activités de réseautage pour une vingtaine de programmeurs et distributeurs étrangers
- Le Rendez-vous chez vous
- Des films de la programmation des Rendez-vous seront disponibles sur une plateforme télé (Bell Fibe) et une plateforme internet (Tou.tv)
- Une dizaine d'activités en direct des Rendez-vous seront retransmis via Facebook Live

Cette année encore, la programmation des Rendez-vous témoignera de toute la richesse de la production cinématographique d'ici. Lieu de découvertes et de rencontres privilégiées entre le public et les créateurs, vitrine exceptionnelle tant pour les talents établis que pour ceux de la relève, le festival met en relief une industrie culturelle vivante, créative et pleine d'avenir, avec un rayonnement mondial enviable. Une belle façon de célébrer Montréal, Métropole culturelle

ANNEXE 2 **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireessedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairessedemontreal.ca/>.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Dossier # : 1170018008

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -

Objet :

Accorder un soutien financier de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Fondation Québec cinéma, pour soutenir la 36e édition des Rendez-vous du cinéma québécois / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1170018008.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-22

Cédric AGO
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1170018007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 \$) à l'organisme Festival Montréal en lumière inc., pour soutenir la 19e édition de Montréal en lumière 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ à l'organisme Festival Montréal en lumière inc., pour soutenir la 19e édition de Montréal en lumière 2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-01-29 14:29

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1170018007**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 \$) à l'organisme Festival Montréal en lumière inc., pour soutenir la 19e édition de Montréal en lumière 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Ville a signé des ententes annuelles, biennales ou triennales de développement avec certains des festivals et événements les plus importants et performants à Montréal et a mis sur pied, en 2013, un nouveau volet pour soutenir les marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de la métropole et à l'exportation de nos produits dans ces domaines. Depuis ces mêmes années, les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont approuvé la conclusion d'ententes de soutien financier, pour les festivals suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival Montréal Complètement Cirque, Montréal en lumière, Les FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et le Festival Fantasia. Toutes ces conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'entente de 175 M \$ Montréal 2025 pour soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, et venaient à échéance le 31 décembre 2017. Chacun des festivals cités précédemment fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct. Le présent dossier décisionnel concerne exclusivement le soutien financier à l'organisme Festival Montréal en lumière inc, pour 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0229, 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet.
 CM15 0318 - 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 355 000 à dix festivals montréalais, pour l'année 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Montréal en lumière (MEL) a été conçu dans la foulée du Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996, à la demande des trois paliers de gouvernements de créer un événement

festivalier d'envergure internationale capable de dynamiser la saison touristique hivernale de Montréal et, conséquemment, de consolider son positionnement comme métropole culturelle, gastronomique et festive. En 2018, le MEL présente sa 18e édition. Le festival attire plus de 1,4 million de visiteurs, dont 20% de touristes-excursionnistes. Il présente plus de 500 spectacles, animations, activités artistiques et gastronomiques (+ de 800 artistes). Au plan du rayonnement, le festival est couvert par 57 médias et 27 journalistes hors Québec. Il compte 108 partenaires de programmation, 31 partenaires touristiques (hôtels, agences et associations) et 22 partenaires médias. En 2018, le MEL soulignera les 50 ans de l'ITHQ et la thématique du Savoir seront à l'honneur à l'aide de jumelage de chefs et de restaurants montréalais à des grandes Écoles de gastronomie internationales. L'édition 2018 marquera également le retour d'ILLUMINART, un circuit lumineux gratuit sur le site extérieur du festival, intégrant des oeuvres d'artistes chevronnés, ainsi que des oeuvres communautaires qui favorisent la participation de la collectivité montréalaise aux arts numériques. L'événement aura lieu du 22 février au 4 mars 2018.

JUSTIFICATION

Au cours des dernières années, le rayonnement international de Montréal est devenu un enjeu déterminant, alors que les grandes villes du monde, principales créatrices de richesses, sont de plus en plus comparées entre elles, évaluées, étalonnées dans des palmarès de toutes sortes. Si Montréal se positionne favorablement dans les plus récents classements, c'est en grande partie en raison de sa vie culturelle et de sa qualité de vie, et notamment en raison de ses festivals et événements. Même si la Ville de Montréal n'est pas la principale responsable de ce rayonnement, elle en est clairement la fiduciaire et doit donc se donner un cadre stratégique qui permette à ce rayonnement de s'accroître. Ce faisant, la Ville assume son leadership et par le fait même envoie aux gouvernements et au secteur privé des messages clairs et cohérents. Par conséquent, le même contexte fait preuve de la nécessité de développer Montréal comme métropole culturelle d'avant-garde et comme milieu de vie exceptionnel. Les festivals et événements et les marchés et vitrines clés apportent une contribution à cet égard également.

L'écosystème des festivals et événements à Montréal présente des caractéristiques bien particulières :

- Une tradition événementielle qui remonte à très loin dans le temps (ex.: carnaval d'hiver sur le fleuve et châteaux de glace au square Dorchester au XIXe siècle)
- Un foisonnement très important de festivals et d'événements, compte tenu de la taille de la ville et de sa population
- Une grande diversité et une haute qualité d'événements (récurrents et ponctuels)
- De grands rassemblements populaires (Festival de jazz, Juste pour rire) et de grands parcours (Tour de l'île, Marathon)
- Des événements de niche reconnus mondialement
- Une inclusion sociale et interculturelle marquée dans plusieurs événements
- Des entrepreneurs et promoteurs locaux qui créent des événements remarquables, appréciés par le public montréalais
- Une grande collaboration de la Ville, qui soutient les festivals et les événements depuis longtemps (au moins depuis 1975) et qui leur prête le domaine public pour qu'ils l'animent au bénéfice des Montréalais
- Un milieu de vie remarquable, où est maintenu l'équilibre entre les événements et toutes les autres fonctions d'une grande ville.

C'est l'ensemble de ces caractéristiques qui définit Montréal comme une ville exceptionnelle du point de vue des événements. Son succès est reconnu à la fois par les Montréalais (80% de la clientèle), incluant les communautés ethnoculturelles, par les touristes de passage, ainsi qu'au niveau international (Montréal est résolument dans le peloton de tête dans les classements et palmarès multiples). On peut dire que Montréal est une des très rares villes au monde à abriter une telle quantité d'événements marquants et de qualité, répartis dans

autant de domaines différents. C'est en grande partie grâce à ces festivals et événements que Montréal est reconnue comme une ville de culture, de créativité, de rapports conviviaux, de diversité et de tolérance, avec une participation citoyenne importante à des activités qui contribuent directement à la qualité de vie.

Cet écosystème étant un des plus grands actifs de Montréal comme métropole, il est important de le préserver, de le consolider et de le développer, pour maintenir la qualité de vie des Montréalais, ainsi qu'un leadership mondial.

L'apport des festivals et événements comme pilier du développement de Montréal étant largement démontré et reconnu, il importe aussi de souligner que les retombées de toute cette activité événementielle sont multiples. On peut les schématiser (avec quelques indicateurs) de la façon suivante :

- Démocratisation et accès (augmentation des auditoires, nouvelles clientèles, appréciation des événements)
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux, nombre de nuitées)
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.)
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques)
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque)
- Impacts économiques et d'affaires (revenus générés, emplois créés, revenus touristiques et opportunités d'affaires)
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusion sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines)
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers)
- Développement durable (pratiques spécifiques à cet effet)

D'un point de vue strictement financier et économique, le soutien de la Ville aux festivals et événements constitue un levier de développement exceptionnel, puisque l'ensemble de la contribution annuelle de la Ville, soit les contributions financières directes de même que le soutien technique (services fournis par la Ville), représente 7 % du budget total de tous les événements présentés ici. Rappelons que le budget annuel total de tous les événements auxquels nous contribuons est de 130 M\$ et qu'il est en très grande partie dépensé à Montréal, créant ainsi des emplois, de l'activité économique et une expertise spécialisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fournisseur	Numéro	Montant
Festival Montréal en lumière inc	120578	600 000 \$
Imputation		2018
AF Gén. Ville / Budget régulier / Bureau des festivals - Contrib. et soutien - Ville / Autres - act. cult. / Contr. autres org./ Autr. org.		600 000 \$

Festival	2014	2015	2016	2017
Festival Montréal en lumière inc.	550 000 \$	575 000 \$	600 000 \$	600 000 \$

Le coût total maximal de cette contribution financière de 600 000\$ sera comptabilisé au budget du Service de la culture.

La contribution de 600 000\$ en 2017 représentait 6,7% du budget réel de 8 890 053\$. De plus, le soutien technique était de 115 980\$. Pour l'année 2018, la contribution de 600 000\$ représente 6,7 % du budget déposé par l'organisme. Le soutien technique devrait être similaire à celui de 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel); il encourage aussi le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants. L'événement :

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyens montréalais;
- positionne et renforce Montréal comme « *Ville de festivals* » toute l'année durant;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
Commissaire

Tél : 514-872-7844
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-19

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-01-29

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, agissant et représentée par M. Jacques André Dupont, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription T.V.Q. : (inscrire le numéro)
N° d'inscription d'organisme de charité : (inscrire le numéro)

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Annexe 3 » :** les exigences relatives à la description du Projet;
- 2.4 « Annexe 4 » :** le bilan des réalisations;
- 2.5 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1 et selon les Annexes 3 et 4;
- 2.6 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.7 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.8 « Responsable » :** Directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.9 « Unité administrative » :** Service de la culture.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (conformitecontractuelle@bvgmtl.ca), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de six cent mille dollars (600 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux (ou trois) versements :

- un premier versement au montant de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation du Projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars

(5 000 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
 - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au (inscrire l'adresse : n° civique, rue, ville, province, code postal), et tout avis doit être adressé à l'attention du (inscrire le titre du destinataire). Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier de la Ville

Le^e jour de 2018

FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE INC

Par : _____
Jacques-André Dupont, président directeur-général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018

ANNEXE 1 **PROJET**

Avec une grande gamme d'activités, MONTRÉAL EN LUMIÈRE (MEL) se caractérise comme un événement multiprogrammation de haut calibre dans le domaine des arts de la scène, de la gastronomie et de l'animation urbaine créative et familiale. Sa programmation est majoritairement gratuite par l'entremise de son site extérieur sur l'espace public. Ce site extérieur se déploie sur la place des Festivals et à ses abords et laisse place à plusieurs activités telles que : ILLUMiNART, la tyrolienne, les glissements et la grande roue. **Cette année, un nouveau lieu de diffusion couvert sur le site extérieur du festival offrira du confort afin d'amoindrir l'impact des conditions climatiques de février et de mars et ainsi inciter les festivaliers à fréquenter l'événement, peu importe les aléas de la météo.** La programmation de MEL se déploie autour de trois grands thèmes/pôles qui constituent son ADN et sont au coeur de sa programmation :

LUMIÈRE – GASTRONOMIE – ART

LUMIÈRE -ILLUMiNART :

A même sa programmation et son budget, MEL présente gratuitement iLLUMiNART un parcours d'une douzaine d'oeuvres alliant art, lumière et technologie réparties dans un circuit urbain gratuit au coeur du Quartier des spectacles. À la fois laboratoire et vitrine pour les créateurs et les innovations, iLLUMiNART permet la création de ponts entre les arts numériques et la collectivité en rassemblant des projets d'artistes, de créateurs, d'ingénieurs, de scénographes, de graphistes, de vidéastes venus d'ici et d'ailleurs mais également d'étudiants, d'élèves et même de citoyens. Le lancement du volet iLLUMiNART en 2017 a concrétisé la volonté du festival de se positionner comme un acteur majeur en arts numériques (art, lumière et technologie), une discipline en plein essor à Montréal.

ART :

Afin de ne pas concurrencer l'offre culturelle déjà existante dans la métropole et voulant plutôt la compléter MEL travaille avec plusieurs organismes culturels pour la mise en place de sa programmation. Fédérateur de près de 150 partenaires de programmation et lieux de diffusion, le festival est devenu une véritable rentrée culturelle montréalaise. Ce sont 75 spectacles différents qui font partie de la programmation de MEL 2018.

GASTRONOMIE :

En 2018, la thématique du Savoir sera à l'honneur dans le volet gastronomique. De ce fait, les 50 ans de l'ITHQ seront célébrés à l'aide d'une gastronomie inclusive par le biais d'ateliers culinaires, d'événements gastronomiques, et de conférences mettant en vedette ses professeurs, étudiants et diplômés. Des jumelages entre chefs, restaurants montréalais et représentants de Grandes écoles culinaires internationales feront partie de la programmation et créeront des découvertes sans précédent pour les festivaliers.

SECURITÉ :

Afin d'assurer la sécurité de ses festivaliers, des artistes et des employés, MEL met en place différentes actions, par exemple :

- Installation de blocs de béton à l'entrée du site;

- Travail en partenariat avec les différents diffuseurs afin de s'assurer que la sécurité est au coeur de leurs préoccupations;
- Collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal ainsi qu'avec le Service de sécurité incendie de Montréal;
- Mise en place des actions suivantes afin d'accroître la sécurité des femmes, des personnes âgées et des membres de la communauté LGTBQ+ :
 - **Initiative Les Hirondelles** : équipes volantes spécialement destinées à accroître la sécurité des femmes et des personnes vulnérables. L'équipe de six Hirondelles, toutes des intervenantes spécialisées en sexologie, a reçu une formation appropriée de la part du CALACS de l'Ouest-de-l'Île;
 - Mise en place sur le site du festival d'un espace non mixte avec une intervenante pour accueillir les personnes en situation de vulnérabilité;
 - 50% de l'équipe d'accueil et de sécurité est féminine;
- 1000 employés de différents départements parcourant le site et assurant une présence pour aider les festivaliers, signifiant qu'une personne en situation de vulnérabilité se retrouve toujours à quelques pas d'un employé du festival;
- Des couloirs de circulation sont mis en place dans les endroits où il y a des foules potentielles afin de permettre à toute personne de se rendre à des endroits plus tranquilles sur le site ainsi que pour faciliter son évacuation;
- Mise en place de mesures de sécurité d'urgence

ANNEXE 2 **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://maireessedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.de.la.maireresse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairessedemontreal.ca/>.

ANNEXE 3
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ OU À LA MISE À JOUR DES PROJETS SE RÉALISANT SUR PLUS D'UNE ANNÉE

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;
- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 4

LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

Dossier # : 1170018007

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -

Objet :

Accorder un soutien financier de six cent mille dollars (600 000 \$) à l'organisme Festival Montréal en lumière inc., pour soutenir la 19e édition de Montréal en lumière 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1170018007.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana VELA
Preposée au budget
Tél : 514- 868-3203

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-22

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1174674001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière, maximale, de 900 000 \$ à la Société du quartier de l'innovation de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de son plan stratégique de développement / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière maximale de 900 000 \$, à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de son plan stratégique pour la période de 2018 à 2020;
2. d'approuver un projet de convention ente la Ville et la Société du Quartier de l'innovation de Montréal établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-26 14:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174674001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Investissement et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière, maximale, de 900 000 \$ à la Société du quartier de l'innovation de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de son plan stratégique de développement / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Quartier de l'innovation (le QI) a été lancé officiellement en mai 2013. La Société du Quartier de l'innovation (l'Organisme) et son conseil d'administration ont vu le jour en juin 2013 et un Directeur général a été recruté en juillet 2014. Le QI est une initiative de l'École de technologie supérieure ainsi que ses partenaires, et implantée au coeur du quartier Griffintown. Sa vision de développement est de faire de Montréal une vitrine de l'innovation de renommée internationale. Pour ce faire, l'Organisme s'est donné comme mission d'accroître et de cultiver les collaborations, l'expérimentation et les partenariats entre les milieux académique, entrepreneurial et citoyen, et ce, afin d'accélérer l'innovation et de favoriser des retombées positives et structurantes pour Montréal et la société civile. La Ville appuie le projet du QI depuis les tout débuts, tant par un soutien financier que par une participation active à divers comités.

Ainsi, en 2015, la Ville a accordé une contribution financière de 600 000 \$ à l'Organisme pour une période de trois ans, à raison d'un versement de 200 K\$ / année. Provenant du portefeuille de 175 M\$, cette contribution servait à la mise en oeuvre de la programmation du QI pour les années 2015, 2016 et 2017 qui s'appuyait sur les éléments suivants :

1. Maximiser les investissements auprès des jeunes entreprises;
2. Favoriser les collaborations industrielles entre les PME et les universités;
3. Favoriser les collaborations entre grandes entreprises et les PME;
4. Développer et appuyer la communauté entrepreneuriale du QI;
5. Appuyer les projets issus du milieu.

La convention entre la Ville et l'Organisme a pris fin le 31 décembre 2017. Le 13 décembre dernier, afin de poursuivre sa mission de développement du QI, l'Organisme a présenté une nouvelle demande de soutien financier de 300 000 \$ par année, et ce, pour une période de 3 ans (2018 à 2020). La demande est en pièce jointe. Le présent dossier décisionnel vient répondre à cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0451 - 20 août 2015 - Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal, pour une durée de 3 ans en appui à la réalisation de son plan stratégique.

CM13 0119 - 26 février 2013 - Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente intervenue entre la Ville et l'École de technologie supérieure (CM12 0519) pour le projet du Quartier de l'innovation afin de reporter la date relative à la remise d'un bilan de réalisation du projet et celle de la fin du protocole d'entente.

CM12 0519 - 19 juin 2012 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à l'ÉTS en appui à la réalisation du projet du Quartier de l'innovation.

CE10 0900 - 9 juin 2010 - Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à l'ÉTS pour la réalisation de la phase d'analyses et de planification du projet du Quartier de l'innovation.

DESCRIPTION

La demande de contribution financière, soumise à la Ville par l'Organisme, précise que la somme serait requise afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisme et s'appliquerait aux charges administratives et salariales de ce dernier, lui permettant ainsi de réaliser les objectifs de développement spécifiques identifiés dans son cadre stratégique.

L'exercice de planification stratégique en cours au QI se terminera au printemps 2018. Ainsi, au cours de l'année 2017, l'Organisme a entamé un processus de réflexion relatif à une nouvelle planification 2018-2021. Ces travaux, réalisés sous la supervision d'une consultante externe et le McGill Business Consulting Group, ont porté sur une revue des environnements internes et externes (informations, analyses et synthèses), l'identification des forces motrices, la cartographie des parties prenantes, le survol des tendances influentes et la consultation des pratiques inspirantes. À l'issue de ces travaux, le conseil d'administration de l'Organisme a adopté le 13 décembre dernier, son «Cadre stratégique 2018 - 2021» (en pièce jointe au présent sommaire décisionnel). Ce cadre s'appuie sur les priorités et les piliers de développement ci-après mentionnés et servira de fondement à l'élaboration d'un plan d'action devant être réalisé au cours de l'année 2018.

Piliers de développement et priorités stratégiques 2018-2021

- Soutien aux acteurs de l'innovation;
- Promotion du développement du territoire;
- Rayonnement de la marque QI Montréal;
- Gouvernance de l'OBNL;
- Financement de l'OBNL.

La contribution financière de la Ville au budget global de l'Organisme correspondrait à environ 10% du budget requis pour l'année 2018 et environ 9% pour les années 2019 et 2020. Il est à noter que l'Organisme n'a pas encore obtenu les financements des partenaires gouvernementaux fédéral et provincial. Ces derniers devraient rendre leur décision au cours du premier trimestre 2018, et pour certains, suite au dépôt d'un plan d'action.

Le document «Budget prévisionnel sur 3 ans» fourni par l'Organisme est en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

La convention à intervenir entre la Ville et l'Organisme, prévoit notamment l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les modalités de versement. La contribution financière visée par la convention comprend les années 2018 à 2020. Pour chacune de ces années la contribution financière est d'un montant de 300 000 \$, selon les termes de versements suivants :

- Versements en 2018 : un premier versement de 200 000 \$ suivant la signature de la convention et un deuxième versement de 75 000 \$ dans les trente jours suivant le dépôt du plan d'action de l'Organisme à la Directrice du Service de développement économique (SDÉ);

- Versements en 2019 : un versement de 275 000 \$ dans les trente jours suivant le dépôt de la programmation annuelle de l'Organisme auprès de la Directrice du SDÉ, un versement de 25 000 \$ dans les trente jours de la remise à la Directrice du SDÉ de la reddition de compte annuelle 2018 des réalisations de l'Organisme;

- Versements en 2020 : un versement de 275 000 \$ dans les trente jours suivant le dépôt de la programmation annuelle de l'Organisme auprès de la Directrice du SDÉ, un versement de 25 000 \$ dans les trente jours de la remise à la Directrice du SDÉ de la reddition de compte annuelle 2019 des réalisations de l'Organisme;

- Versement en 2021 : un versement de 25 000 \$ dans les trente jours de la remise à la Directrice du SDÉ de la reddition de compte annuelle 2020 des réalisations de l'Organisme et du bilan final 2018-2020 du Projet.

JUSTIFICATION

Le QI représente un écosystème d'innovation situé au sein de Griffintown, un quartier phare de Montréal en plein redéveloppement. La Ville est d'ailleurs partie prenante de ce redéveloppement et en a appuyé les premières initiatives, notamment par le biais de la planification détaillée du secteur Griffintown. Les projets de revitalisation urbaine récemment réalisés, tel le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, témoignent d'ailleurs de l'importance de ce secteur pour la Ville, tant d'un point de vue urbain, qu'économique. Aussi, la forte présence du milieu académique universitaire, la concentration d'entreprises technologiques et l'implantation de nouveaux incubateurs et accélérateurs sont autant d'éléments qui rejoignent les priorités et les axes de développement stratégiques de la Ville.

Le QI ainsi que le secteur auquel il se greffe représentent un outil et un environnement de développement stratégique, directement en lien avec les initiatives structurantes en cours de réalisation ou de réflexion au sein de l'administration municipale. L'appui financier à l'Organisme par la Ville servirait de levier pour le déploiement de nouvelles perspectives de développement et contribuerait à consolider et à renforcer la réputation de Montréal en tant que ville du savoir et de créativité.

Les quatre volets d'intervention sur lesquels s'appuie l'Organisme; soit l'industriel, la formation et la recherche, le social et culturel, favorisent une collaboration privilégiée entre différents acteurs, tant privés que publics, qui rendent possible la mise en oeuvre et la réalisation de projets innovants et le déploiement de nouvelles technologies. La planification stratégique de l'Organisme, et plus précisément la mise sur pied du laboratoire à ciel ouvert, offrent des opportunités uniques de développement et d'expérimentation. Ce laboratoire permet de regrouper, dans un vaste terrain d'étude, l'expertise, le savoir et la technologie pour mettre en place quelques uns des jalons de la vie intelligente, autant d'éléments qui souscrivent aux initiatives ciblées de développement économique, de ville intelligente, ou encore de développement social et culturel, prioritaires pour la Ville. Le laboratoire urbain d'expérimentation, de calibre mondial, est un modèle de collaboration où la communauté, la Ville de Montréal, l'enseignement supérieur, l'industrie manufacturière et l'industrie des télécommunications cohabitent afin de miser sur les complémentarités en recherche, en formation, en innovation et en entrepreneuriat, ainsi qu'avec les réseaux régionaux et internationaux.

L'octroi d'une contribution financière à l'Organisme permettra d'assurer son fonctionnement, la réalisation des objectifs de développement du QI, l'élaboration d'un plan d'action, basé

sur la planification stratégique adoptée par l'Organisme, et sa mise en oeuvre. Cette contribution assurera la continuité des interventions de la Ville et de celles d'autres parties prenantes, déjà entamées pour le développement de ce secteur stratégique et des créneaux porteurs qui y sont identifiés.

La demande présentée par l'Organisme est de 300 000 \$ / année, pour une période de trois ans. Il s'agit d'une augmentation de 100 000 \$ / année, par rapport à la contribution versée à l'Organisme en 2015, 2016 et 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale de 900 000 \$, soit 300 000 \$ par année en 2018, 2019 et 2020, selon les versements présentés au tableau ci-dessous. Cette somme est prévue au budget du Service du développement économique.

Société du Quartier de l'innovation	2018	2019	2020	2021	Soutien recommandé
Projet	275 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	25 000 \$	900 000 \$

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Organisme compte parmi les partenaires engagés à la réalisation du plan Montréal durable 2016-2020. Les engagements de l'Organisme visent à :

- Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs pour le déplacement des employés;
- Réduire et valoriser les matières résiduelles;
- Soutenir le développement de la culture locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Organisme est un partenaire de premier plan voué au développement du QI, un secteur stratégique pour Montréal. La contribution financière de la Ville à ce dernier permettra d'assurer la continuité de ses activités ainsi que la mise en oeuvre et l'émergence de projets structurants et novateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a aucune opération de communication planifiée pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt d'un plan d'action en lien avec le cadre stratégique de l'Organisme : au plus tard le 31 mai 2018;
Réalisation de la programmation et des activités du plan d'action au cours des années 2018, 2019 et 2020;

Dépôt des documents relatifs à la programmation annuelle en début d'année, la reddition de compte annuelle pour les années 2018, 2019 et 2020 ainsi qu'un bilan final pour les années 2018 à 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France JOBIN
Chef d'équipe, commissaire développement économique

Tél : (514) 872.6537
Télécop. : (514) 872.6249

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-22

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-01-26



Montréal, le 13 décembre 2017

Madame Véronique Doucet
Directrice du développement économique
Ville de Montréal

Objet: Dépôt de la demande de financement 2018-2021 pour le fonctionnement du Quartier de l'innovation de Montréal

Chère Véronique,
Madame Doucet,

Comme vous le savez, le Quartier de l'innovation (QI) de Montréal est né à l'initiative de deux universités, l'École de technologie supérieure et l'Université McGill, suite au constat que Montréal devait se doter, à l'instar des plus grandes villes du monde, d'un quartier dédié à l'innovation. En plus du soutien des différents paliers de gouvernement, ce constat se traduit aujourd'hui par l'appui actif de quatre universités montréalaises et de plus de 25 membres corporatifs permettant de concrétiser sa vision de créer un laboratoire d'expérimentation urbain de calibre international et ainsi cultiver un écosystème d'innovation unique au coeur de Montréal, où la collaboration et l'expérimentation entre les milieux académique, entrepreneurial et citoyen favorisent des retombées positives pour la société.

Il va sans dire que la Ville de Montréal, et particulièrement votre direction, a un rôle de premier plan à jouer dans la réussite de ce projet structurant pour la Ville et le Québec. C'est pourquoi nous demandons une contribution de 300 000\$ par année pour les trois prochaines années. Cette contribution servira à assurer le bon fonctionnement de notre organisme et est donc requis pour les charges administratives et salariales. Aussi, tel que ce fût le cas dans nos premières années de démarrage, nous nous engageons à confirmer les mêmes montants auprès des gouvernements fédéral et provincial. De plus, nous souhaitons poursuivre notre modèle de financement actuel qui a pour objectif d'avoir plus de 60% de notre budget provenant d'apports privés.

Pour ce faire, nous pouvons compter sur la participation active d'un conseil d'administration de haut niveau, sur une équipe compétente et sur nos partenaires rassemblés en différents comités dont le comité de suivi gouvernemental qui regroupe les trois paliers de gouvernement et qui assure un suivi serré de nos activités et retombées. Enfin, votre participation au conseil

1361, rue William, Montréal, QC, H3C 1R4

d'administration vous permet de suivre nos avancées et de vous assurer de l'enlignement sur les objectifs de la Ville.

L'évolution de ce projet structurant nécessitera une collaboration active avec vos équipes afin de maximiser les retombées à la fois économiques et sur la qualité de vie que l'innovation peut apporter à la société, et plus important encore, aux citoyens. Le QI joue un rôle essentiel à faire de Montréal cette capitale de l'innovation et du talent universitaire où les entreprises, le monde académique et les citoyens travaillent de concert à développer une véritable vitrine de l'innovation pour le rayonnement de la métropole. Notre revue de presse 2017 est éloquente à ce sujet.

Enfin, nous nous engageons à mettre les efforts nécessaires pour faire de ce projet une réussite et une fierté pour Montréal et le Québec, autant ici qu'à l'international. Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de recevoir, Madame Doucet, l'expression de notre considération distinguée.



Damien Silès
Directeur général
Quartier de l'innovation

cc.

- France Jobin, Chef d'équipe, Développement des affaires - Service du développement économique, Ville de Montréal
- Pierre Boivin, Président du Conseil d'administration, Quartier de l'innovation

pj.

- Cadre stratégique 2018-2021
- Budget prévisionnel 2018-2021
- Résolution pour le dépôt de demande de financement
- Liste des membres contributeurs privés
- Revue de presse 2017

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **La Société du Quartier de l'innovation de Montréal**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* dont l'adresse principale est le 355, rue Peel, bureau 407-J, Montréal, Québec H3C 2G9, agissant et représentée par M. Damien Silès, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 12 février 2015;

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la mission de l'Organisme est de voir à la réalisation des objectifs de développement du Quartier de l'innovation basé sur les volets industriel, urbain, formation et recherche ainsi que social et culturel;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par la Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la Directrice du Service du développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par la Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès de la Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que la Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès de la Responsable son Rapport annuel dans les soixante (60) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, à la Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention à la Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite de la Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre à la Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où la Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de NEUF CENT MILLE dollars (900 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018 :

5.2.1.1 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.1.2 une somme maximale de SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (75 000\$) dans les trente (30) jours suivant la remise du plan d'action de l'Organisme à la satisfaction de la Responsable;

5.2.2 Pour l'année 2019 :

5.2.2.1 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE dollars (25 000 \$) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte annuelle 2018 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (275 000 \$) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la programmation annuelle du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2020 :

5.2.3.1 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE dollars (25 000 \$) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte annuelle 2019 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE dollars (275 000 \$) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la programmation annuelle du Projet à la satisfaction de la Responsable;

5.2.4 Pour l'année 2021 :

5.2.4.1 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE dollars (25 000 \$) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte annuelle 2020 du Projet et du bilan final 2018-2020 du Projet à la satisfaction de la Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

La Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, la Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer la Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, la Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
 - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1361, rue Williams, Montréal, Québec H3C 1R4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le^e jour de 2018

**SOCIÉTÉ DU QUARTIER DE L'INNOVATION DE
MONTRÉAL**

Par : _____
Damien Silès
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018 (Résolution).

ANNEXE 1

PROJET

■ Projet - en pièces jointes :

- Demande de contribution financière de l'Organisme
- Cadre stratégique 2018-2021
- Budget prévisionnel 2018-2021

■ Reddition de compte :

Document et délai de transmission

- Pour l'année **2018** :

- Un plan d'action - au plus tard le 30 avril;
- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1^{er} février 2019;

- Pour l'année **2019** :

- Une programmation annuelle pour approbation par la Responsable ainsi que les prévisions budgétaires - au plus tard 1^{er} décembre 2018;
- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1^{er} février 2019;

- Pour l'année **2020** :

- Une programmation annuelle pour approbation par la Responsable ainsi que les prévisions budgétaires - au plus tard 1^{er} décembre 2019;
- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1^{er} février 2021;
- Un bilan final, avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2018 à 2020) - au plus tard le 19 février 2021.

Indicateurs

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Liste des indicateurs :

- nombre de projets réalisés (en fonction de la programmation);
- nombre de partenariats établis entre l'Organisme et d'autres entreprises, organismes, universités, etc.;
- nombre d'entreprises participantes aux différentes activités;
- nombre de participants aux activités (résidents, étudiants, travailleurs etc.);
- nombre de partenariats entre PME et grandes entreprises;
- nombre de partenariats entre PME et universités;
- montant des retombées économiques des partenariats entre PME et grandes entreprises et entre PME et universités;
- nombre de startups participantes aux activités;
- nombre de participants au Sommet de l'innovation;
- montant des investissements pour les startups;
- montant des investissements pour les PME;
- nombre de visites de délégations étrangères;
- montant des investissements pour la revitalisation du territoire.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Dossier # : 1174674001

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction Investissement et développement

Objet :

Accorder une contribution financière, maximale, de 900 000 \$ à la Société du quartier de l'innovation de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de son plan stratégique de développement / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1174674001 SQIM FIN.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-24

Isabelle FORTIER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186352001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 112 500 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal en 2018-2019 pour propulser son volet Entrepreneuriat, financé par le budget de la Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente d'un maximum de 112 500 \$ en 2018-2019 à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour propulser son volet Entrepreneuriat;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-26 13:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1186352001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 112 500 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal en 2018-2019 pour propulser son volet Entrepreneuriat, financé par le budget de la Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Jeune chambre de commerce de Montréal (JCCM), un organisme à but non lucratif, a été créée en 1931. Elle compte aujourd'hui 1600 membres : des professionnels, des entrepreneurs et des étudiants finissants âgés de 18 à 40 ans. Elle propose des activités dédiées au réseautage, à la formation et au rayonnement de ses membres et de la relève. Ses dossiers prioritaires sont :

- le développement durable et la responsabilité sociale de l'entreprise;
- l'entrepreneuriat et l'économie;
- l'éducation et la persévérance scolaire;
- la place et le leadership des femmes;
- la rétention de talent.

En décembre dernier, la JCCM soumettait à l'Administration municipale un projet de partenariat en lien avec ses initiatives entrepreneuriales. Celles-ci sont en lien avec la stimulation et la promotion de l'entrepreneuriat à Montréal, le soutien à la jeunesse entrepreneuriale et à des initiatives de la Ville et de différents partenaires.

Le présent dossier est relatif au projet développé par la JCCM, auquel est associée une demande de contribution financière de la Ville de 112 500 \$ pour la période allant jusqu'au 30 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 087 – 30 mars 2017 - Octroi d'un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

CM15 1484 - 14 décembre 2015 – Octroi d'un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

DESCRIPTION

La JCCM représente de plus en plus les entrepreneurs de Montréal grâce à diverses activités mises en place depuis quelques années. En soutenant ce volet, la Ville de Montréal se voit obtenir le titre de "Grand partenaire" de la JCCM et de l'ensemble de ses activités. L'image de la Ville de Montréal sera, pour la durée de l'entente, associée à celle de la JCCM.

Les activités entrepreneuriales qui seront organisées par la JCCM incluent notamment la Grande rencontre des entrepreneurs de Montréal qui accueille plus de 450 participants, le Camp j'entreprends mon été ainsi que plusieurs activités de réseautage et de formation. De plus, des initiatives permettant la rétention de talents à Montréal, en collaboration avec Je choisis Montréal et de rayonnement à l'international seront également soutenues par cette entente. Finalement la JCCM appuiera différentes initiatives de la Ville grâce à des actions de promotion et l'organisation ou la participation à des activités spécifiques en lien avec la stratégie en entrepreneuriat de la Ville.

L'entente de soutien financier jointe au présent dossier vient formaliser les attentes de la Ville et préciser les modalités de versement de la contribution.

JUSTIFICATION

La JCCM est reconnue pour son important membership, qui fait d'elle la plus grande jeune chambre au niveau mondial, et pour ses événements qui sont des lieux et des opportunités de rencontre et d'information importants à Montréal. Elle démontre également de l'expertise en matière de formation, notamment par leur programme *Réseau jeunes entrepreneurs*.

Son offre permet d'atteindre les objectifs que s'est donnés le Service de développement économique en matière d'entrepreneuriat soit d'augmenter, notamment chez les jeunes, le taux d'entrepreneuriat, faire croître la taille des entreprises et d'augmenter leur taux de survie. L'expertise et le réseau de la JCCM peuvent aisément s'inscrire dans l'offre de service en entrepreneuriat et faciliter la réalisation de projets.

Le partenariat avec la JCCM permettra aussi de faciliter l'adéquation entre les offres de services des partenaires et les besoins exprimés par le milieu des affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 112 500 \$ qui serait versé en totalité en 2018 (97 500 \$) et 2019 (15 000 \$).

Les crédits nécessaires proviendraient du budget des dépenses de la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du dossier permettra de stimuler l'entrepreneuriat chez les jeunes à Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le titre de "Grand partenaire" donnera à la Ville une visibilité importante sur tous les outils de communication de la JCCM. Aussi, les opérations de communication du projet devront respecter le protocole de visibilité inclut dans l'entente de contribution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de la programmation. Des éléments se rajouteront en cours d'année

- Avril 2018 : 6@8 Innovation et Grande rencontre des entrepreneurs
- Mai 2018 : Gala Arista
- Juin 6@8 Développement durable
- Juillet 2018 : Camps J'entreprends mon été
- Septembre 2018 6@8 Relève
- Novembre 2018 Diner-Causerie
- 6@8 Entrepreneurs
- Janvier 2019 : Lancement du programme RJE
- Avril 2019 : 6@8 et Grande rencontre des entrepreneurs
- Mai 2019 Gala Arista

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-23

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

Tél : 514-872-3656
Télécop. : 514-872-6249

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514-872-2248
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-01-26



Proposition de partenariat 2018-2019

Montréal

NOS GRANDS PARTENAIRES



Jeune Chambre de commerce de Montréal

À propos

La Jeune Chambre de commerce de Montréal

- 1 600 membres;
- 150 bénévoles;
- 70 activités/année;
- +4500 abonnés à l'infolettre;
- +50 partenaires de la JCCM
- +6 500 participants/année;
- +15 000 fans sur notre page Facebook.

Membre type

- Homme/Femme;
- Jeune professionnel ou entrepreneur;
- Entre 25 et 32 ans;
- Diplômé universitaire;
- 3 à 5 ans d'expérience de travail;
- Souhaite développer son réseau ou se partir en affaires.

Informations sur le membership

Membre individuel

- Être âgé entre 18 et 40 ans;
- Non transférable;
- **150 \$ plus taxes.**

Membre étudiant

- Être âgé entre 18 et 40 ans;
- Être étudiant à temps plein;
- Non transférable;
- 70 \$ plus taxes.

Membre corporatif

- 3 membres et plus de la même entreprise;
- Être âgé entre 18 et 40 ans;
- Transférable;
- 120 \$ plus taxes/personne (3-10 membres)
- 95 \$ plus taxes/ personne (11-20 membres)
- 85\$ plus taxes / personne (+21 membres)

Grand partenaire

La mission de la JCCM est de soutenir, développer et faire rayonner la relève d'affaires montréalaise, et ce depuis 86 ans. Notre réseau comprend plus de 1600 membres actifs et 150 bénévoles. Nous sommes également fiers d'être **la plus grande jeune chambre au monde**.

Le **Grand partenaire** a un statut privilégié au sein de la JCCM de part son désir de soutenir l'organisation et de s'associer à la relève d'affaires. Sa présence et sa contribution sont visibles et soulignées en tout temps lors de tous les événements et les prises de parole de la JCCM durant le mandat établi.

Le **Grand partenaire** bénéficie de plusieurs avantages :

- Association à une série d'activités du volet entrepreneurial;
- Le réseau de la JCCM à sa disposition pour solliciter l'implication de ses membres et de ses partenaires;
- Siéger sur le Conseil des parrains de la JCCM à titre de parrain/ marraine;
- Contacts privilégiés avec les jeunes gens d'affaires;
- Invités d'honneur de nos nombreuses activités;
- 20 adhésions corporatives;
- Possibilité de recevoir les membres de la JCCM dans vos espaces.

Le parrain ou la marraine peut parrainer un membre bénévole du comité de gestion de la JCCM afin de contribuer à son développement personnel et professionnel.



Jeune Chambre de commerce de Montréal

Propulseur du volet Entrepreneurial

La Ville de Montréal soutiendra toutes les activités et initiatives de la JCCM en matière d'entrepreneuriat. Compte tenu votre objectif d'augmenter l'indice entrepreneurial à Montréal et auprès de la relève, voici les trois objectifs du mandat:

1. Stimuler et promouvoir l'entrepreneuriat à Montréal
2. Soutenir et faire rayonner la jeunesse entrepreneuriale
3. Soutien aux différentes initiatives et organismes partenaires

Le mandat sera actif du 1er janvier 2018 au 30 juin 2019.

#1 Stimuler et promouvoir l'entrepreneuriat à Montréal

À titre de **Grand partenaire**, vous bénéficiez d'une visibilité associée à différentes activités qui visent à encourager l'émergence d'entrepreneurs de la relève à Montréal.

Activités prévues au mandat 2018-2019

- Programme Réseau Jeunes Entrepreneurs (RJE) et son Demo day
- Cocktails réseautage 6@8
- Dîner-causerie en lien avec les priorités de la JCCM et la relève d'affaires
- Fonds ADM / 375 idées
- Grande rencontre des entrepreneurs de Montréal
- Concours provincial ARISTA (5 catégories entrepreneurs)
- Camp J'entreprends mon été

Visibilité prévue

- Droit d'exploitation de commandite;
- Prise de parole possible;
- Implication au niveau du contenu développé (invités, etc);
- Logo associé aux événements.

Visibilité web

- 5 parutions dans notre infolettre (type Nouvelle)
- 2 envois de courriel à nos 4500 abonnées (via l'envoi d'un Xpress)
- Partage de contenu dans les médias sociaux à la demande

#1 Stimuler et promouvoir l'entrepreneuriat (suite)

Réseau Jeunes Entrepreneurs (RJE)

Ce programme vise à former et à outiller la future génération de jeunes gens désireux de se lancer en affaires. Ce parcours permet de les aider à démarrer en force leurs projets d'affaires et même de les propulser à l'avant-scène de la relève entrepreneuriale montréalaise grâce à notre soirée de clôture (Demo day). Les formations données portent sur le lancement d'entreprise, le plan d'affaires, les aspects légaux, la gestion et la croissance, le marketing, les projections financières et finalement le pitch de vente.

Cocktails réseautage 6@8

Les 6@8 sont des rencontres informelles entre jeunes professionnels, entrepreneurs, travailleurs autonomes et étudiants qui leur permettent de développer leur réseau d'affaires. Ils rejoignent plus de 250 participants de tous les horizons et exploitent, à chaque fois, un thème différent. Nous proposons d'associer la Ville de Montréal aux soirées dédiées à l'entrepreneuriat ou mettant en valeur des entrepreneurs.

Dîner-causerie

Les Dîners-causeries permettent une discussion entre les membres de la JCCM et les grands acteurs de la scène économique, culturelle, politique, académique et du monde des affaires au Québec. Elles ont pour but de sensibiliser la communauté d'affaires de Montréal sur les sujets importants pour la relève. Le dîner-causerie annuel réunit 250 personnes dont une vingtaine d'invités d'honneur et 3-4 panélistes de renom.

#1 Stimuler et promouvoir l'entrepreneuriat à Montréal (suite)

Pour chacune des activités organisées, une mention sera faite par la JCCM afin de souligner l'appui du partenaire dans le cadre de la visibilité associée au niveau Grand partenaire.

Fonds ADM / 375 idées

Étant un Projet socioéconomique officiel du 375e anniversaire de Montréal, ce programme vise à faire rayonner les jeunes entrepreneurs de Montréal et à les encourager financièrement dans leurs projets, en visant ultimement une augmentation de l'indice entrepreneurial de la métropole. Suivant la réalisation d'une campagne de financement participatif sur La Ruche Montréal, les candidats pourront obtenir un **prêt de 3 750\$** à un taux de 2% sur 2 ans. La JCCM souhaite soutenir au moins 375 entrepreneurs montréalais innovants d'ici au 400e anniversaire de la Ville, grâce à l'octroi de microcrédits.

Le Fonds ADM / 375 idées est une initiative de la JCCM, en partenariat avec Aéroports de Montréal (ADM) et le Conseil des gouverneurs du 375e anniversaire de Montréal. Le projet est également supporté par PME MTL et son réseau dans la gestion financière des prêts octroyés.

#1 Stimuler et promouvoir l'entrepreneuriat (suite)

Grande rencontre des entrepreneurs de Montréal

La Grande rencontre des entrepreneurs (GRE) rassemble annuellement près de 450 participants. Les entrepreneurs en démarrage ou en croissance, anges financiers, mentors, jeunes professionnels se déplacent pour rencontrer les principaux acteurs du milieu entrepreneurial le temps d'une journée. Nous rassemblons les forces vives du monde des affaires et mettons en symbiose l'échange intergénérationnel, le rayonnement d'entreprises émergentes et l'expérience d'entrepreneurs chevronnés d'ici. La journée conférence propose une programmation complète : panel de discussion, conférence, réseautage et un concours de pitch pour les jeunes entrepreneurs en démarrage.

Concours provincial ARISTA

Le Concours provincial ARISTA est unique au Québec et vise à reconnaître, encourager et promouvoir la réussite et l'excellence des jeunes cadres, professionnels, travailleurs autonomes et entrepreneurs, âgés entre 18 et 40 ans, de toutes les régions du Québec. Le concours se conclut par le Gala ARISTA à la fin mai durant lequel les 9 lauréats sont dévoilés devant des personnalités du monde des affaires montréalais. Le concours est composé de 5 catégories à vocation entrepreneuriale:

- Jeune entrepreneur en démarrage du Québec;
- Jeune entrepreneur en croissance du Québec;
- Jeune entrepreneur culturel du Québec;
- Jeune repreneur du Québec;
- Jeune leader du Québec - Responsabilité sociale.

Un **critère d'évaluation** est présent pour toutes les catégories en lien avec l'implication au sein de la communauté. 5 billets corporatifs et une place à la table d'honneur du Gala ARISTA sont offerts.



Jeune Chambre de commerce de Montréal

#2 Stimuler l'entrepreneuriat jeunesse

Camp J'entreprends mon été

Organisé conjointement par la JCCM et la Table des Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE) de l'Île-de-Montréal dans le cadre de Je Fais Montréal, ce camp d'été vise à encourager l'entrepreneuriat comme moteur de persévérance scolaire et de réussite éducative pour des jeunes de 14 à 16 ans aux profils décrocheurs ou susceptibles de rencontrer des problèmes de persévérance scolaire. Le camp en sera à sa 3^e édition en juillet 2018.

Durant une semaine en juillet, une vingtaine de jeunes participent à différentes formations théoriques et visitent plusieurs entreprises et entrepreneurs afin de les inspirer. La semaine se termine par un concours de pitch afin de les faire présenter leur projet d'affaires sur lequel ils ont travaillé durant une semaine. Différentes visites culturelles sont également organisées pour ouvrir leurs horizons.



Jeune Chambre de commerce de Montréal

#3 Soutien aux différentes initiatives et partenaires de la Ville de Montréal

Dans le cadre du partenariat unissant la JCCM et la Ville de Montréal, la JCCM sera appelé à soutenir les différentes initiatives de la Ville en matière d'entrepreneuriat. La JCCM collabore déjà avec plusieurs acteurs de l'écosystème entrepreneurial montréalais dans le but de faciliter l'accès au démarrage, à la croissance et à la reprise d'entreprises. La JCCM continuera donc cette mission en supportant la Ville dans la promotion d'appels de projets, activités, formations et initiatives de maillage professionnel et en participant activement à la promotion des messages prioritaires véhiculés par la Ville en matière d'entrepreneuriat jeunesse.

École des entrepreneurs de Montréal

La JCCM a organisé une rencontre avec Hélène Veilleux, directrice d'équipe, afin d'établir les besoins communs de nos deux organisations dans le but de mettre à bon escient nos réseaux mutuels et s'entraider. La diffusion des formations de l'École sera également faite dans tout le réseau JCCM.

#3 Soutien aux différentes initiatives partenaires (suite)

Expo Entrepreneurs 2018

Afin de supporter ce rassemblement de l'écosystème entrepreneurial du Québec, la JCCM fera la promotion de l'Expo entrepreneurs 2018 via ses outils de communication, en plus de solliciter tout son réseau à y venir. La JCCM y tiendra un kiosque afin de faire connaître ses services, organisera un atelier sous le thème du réseautage et sera possiblement impliquée dans le contenu d'une conférence. Voici la visibilité prévue:

- 1 parution dans notre infolettre (type Nouvelle)
- 1 envoi de courriel à nos 4500 abonnées (via l'envoi d'un Xpress un jeudi)
- Partage de la programmation et du lien d'inscription dans les médias sociaux

Startupfest 2018

La JCCM collaborera avec le Startupfest afin d'y envoyer différents entrepreneurs membres en plus d'en faire la promotion via ses outils de communication. Des discussions sont en cours avec l'équipe du Startupfest pour offrir des passes à prix réduits ou gratuites pour nos lauréats.

PME MTL

La JCCM collabore avec PME MTL afin d'y référer différents jeunes entrepreneurs susceptibles de bénéficier des services d'accompagnement et de financement. PME MTL est fréquemment invité à se présenter lors du programme RJE, de la Grande rencontre des entrepreneurs et à titre de jurés sur différents comités de sélection.



Jeune Chambre de commerce de Montréal

Contribuer au rayonnement des entrepreneurs à l'international

Afin de promouvoir les entrepreneurs d'ici à l'étranger, la JCCM a établi différents partenariats afin d'encourager la relève entrepreneuriale à participer à des missions internationales en plus de promouvoir leur participation dans le réseau de la JCCM. Un rabais avantageux pour les membres de la JCCM a été négocié avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et des bourses de mobilité de LOJIQ sont également promues.

LOJIQ offre également des bourses de mobilité aux finalistes du **Concours provincial ARISTA** pour leur entrevues en mars et aux finalistes du **Concours de pitch de la GRE** afin de les appuyer financièrement au niveau de leurs frais de déplacement à travers le Québec et à l'international.

Grâce à l'appui d'Air Canada, les lauréats du **Concours provincial ARISTA** obtiennent un crédit voyage de plus de 1000\$ applicable sur un voyage en Amérique du Nord, un prix qui contribue directement au rayonnement et développement d'affaires à l'international de nos 9 lauréats.

#3 Rayonnement, diversité et rétention des talents

Rayonnement à l'international (suite)

Dans le but d'augmenter le nombre de jeunes âgés entre 18 et 40 ans sur les missions commerciales, différents partenariats ont été mis en place. La JCCM s'est unie aux Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) et à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pour favoriser l'accès des jeunes entrepreneurs aux missions commerciales grâce à l'octroi de rabais et de soutien financier. Par ailleurs, la JCCM s'est engagée à faire rayonner ses membres participant aux missions dans ces réseaux toujours dans l'optique de donner le plus de visibilité possible aux entreprises montréalaises et à la relève d'affaires.

- 500\$ de rabais offert pour les missions de la CCM de plus de 2 000\$
- 250\$ pour les missions de la CCMM de moins de 1 999\$
- LOJIQ a conçu des programmes de bourses afin de permettre jeunes de 35 ans et moins de réaliser un projet à l'international.

Diversité et rétention des talents à Montréal

La JCCM mène différentes initiatives et actions afin de **diversifier son réseau** et d'augmenter la présence d'allophones : conférences bilingues, collaboration sur l'organisation d'événements communs avec les jeunes chambres de commerce culturelles de l'Île de Montréal et offre d'un rabais aux membres des jeunes chambres de commerce culturelles de l'Île de Montréal. La JCCM est présentement en train d'analyser un projet de traduction de tous ses outils et communications.

Une collaboration avec **Montréal International** est mise sur pied dans le but d'intégrer des étudiants du programme Je Choisis Montréal au réseau de la JCCM (promotion ciblée et rabais offerts). La JCCM prévoit également l'implantation d'un projet pilote de stages étudiants, prévus à l'été 2018. La thématique de la rétention du talent est intégrée lorsque que possible dans nos conférences et contenus.

Attribution du soutien financier 2018-2019

Répartition du budget de 112 500\$	1er janv. au 31 décembre 2018	1er janv. 2019 au 30 juin 2019
Grand partenaire : Visibilité annuelle, promotion, communication, sollicitation du réseau JCCM	35 000 \$	17 500 \$
Soutien aux différents initiatives de la Ville : promotion des appel de projets, activités, formations et initiatives de maillage	20 000 \$	10 000 \$
Propulseur du Volet entrepreneurial :		
Grande rencontre des entrepreneurs de Montréal, Réseau Jeunes Entrepreneurs et son Demo day, Cocktails réseautage 6@8, Dîner-causerie, Fonds ADM / 375 idées, Concours provincial ARISTA et le Camp J'entreprends mon été!	52 500 \$	26 250 \$
Rayonnement à l'international de jeunes entrepreneurs		
Initiatives pour encourager la Rétention des talents et l'Inclusion de la diversité	15 000 \$	7 500 \$
1 adhésion à titre de Marraine & 20 memberships	2 500 \$	1 250 \$
1 invitation d'honneur du Gala ARISTA et 5 billets) corpo.	inclus	inclus
Invitation VIP à plusieurs événements de la JCCM (représentant des PME MTL et élus)	5 000 \$	2 500 \$
Valeur totale attribuée	130 000 \$	65 000 \$
Contribution totale de la Ville de Montréal*	75 000 \$	37 500 \$

*Voir annexe pour l'Attribution détaillée du soutien financier et Calendrier préliminaire des activités à venir.

Privilèges du Grand partenaire

Responsabilités de la JCCM envers la Ville

Le soutien financier de la Ville de Montréal permet de réaliser de façon encore plus concrète la mission de la JCCM soit l'avancement de la relève d'affaires ce qui passe par le rayonnement des entrepreneurs ainsi qu'un soutien à la création ou à la croissance de leur projet d'entreprise. L'implication de la Ville est donc essentielle pour arriver à atteindre cet objectif.

La Ville de Montréal bénéficiera des éléments de visibilité suivants :

- Association du logo de la Ville de Montréal dans toutes les communications écrites et électroniques de la JCCM puisque le logo de la Ville de Montréal est systématiquement associé à celui de la JCCM, à titre de Grand Partenaire.
- Respecter les normes graphiques et spécifications de la Ville de Montréal et les associations graphiques souhaitées;
- Invitation d'honneur du partenaire aux activités de la JCCM;
- Possibilité d'être conférencier ou invité d'honneur, selon les opportunités et les événements;
- Choisir un volet d'activités de la JCCM sur lequel le Grand partenaire sera associé plus spécifiquement et des projets développés conjointement : **Volet entrepreneuriat et relève;**
- Mettre à la disposition de la Ville de Montréal le réseau de la JCCM pour diffuser de l'information en matière d'entrepreneuriat jeunesse telle que la promotion d'appels de projets, activités, formations et initiatives de maillage professionnel;
- Mettre à la disposition de la Ville de Montréal son réseau et son temps pour solliciter l'implication de ses membres et de ses partenaires;
- Participer et collaborer à la réflexion avec la Ville de Montréal et d'autres parties prenantes par rapport aux besoins des entrepreneurs et des actions concrètes à prendre pour stimuler la culture entrepreneuriale.

Renseignements

Anne-Laurence Dubois

Directrice générale par intérim, JCCM

aldubois@jccm.org

514-845-4951 poste 26

Véronnik Marcil

Responsable des partenariats et événements, JCCM

vmarcil@jccm.org

514-845-4951 poste 26



CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est 1435, rue Saint-Alexandre, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 2G4, agissant et représentée par Anne-Laurence Dubois, directrice générale par intérim, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration adopté le 3 avril 2017 dont l'extrait est annexé aux présentes pour en attester;

N° d'inscription T.P.S. R107590267
No d'inscription T.V.Q. : 1006090369

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un regroupement de jeunes cadres, professionnels, entrepreneurs et travailleurs autonomes montréalais âgés de 18 à 40 ans;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Annexe 3 » :** le document intitulé « Autorisation de signature »
- 2.4 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.5 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.6 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.67 « Responsable » :** Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.8 « Unité administrative » :** Service de développement économique de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 30 septembre de chaque année de la convention et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 juin 2018 et la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin de l'année 2019.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel au plus tard le 30 septembre de chaque année de la présente convention ;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, au plus tard le 30 septembre de chaque année de la présente convention;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus le 30 septembre de chaque année de la présente convention

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000\$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent douze mille cinq cent dollars (112 500 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018

5.2.1.1 une somme maximale de trente sept mille cinq cent dollars (37 500 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la convention;

5.2.1.2 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000 \$) dans les trente jours suivants la remise de la Reddition de comptes au 30 septembre 2018 et de la présentation de la programmation 2018-2019;

5.2.2 Pour l'année 2019:

5.2.2.1 une somme maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) dans les trente jours suivants la Reddition de comptes finale du Projet;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1435, rue Saint-Alexandre, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 2G4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2018

**LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE
DE MONTRÉAL**

Par : _____
Anne-Laurence Dubois, directrice générale par
intérim

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2018 (Résolution CG)

ANNEXE 1

PROJET

VILLE DE MONTRÉAL

2018-2019

Proposition de partenariat

Dossiers prioritaires : Entrepreneuriat et relève

ATTRIBUTION DU SOUTIEN FINANCIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL & CALENDRIER TENTATIF
Le mandat sera actif jusqu'au 30 juin 2019.

Présentée à Valérie Jean & Géraldine Martin

Partenariat détaillé	Valeur annuelle	Statut et visibilité
Positionnement à titre de Grand partenaire : Visibilité annuelle sur les 70+ activités de la JCCM et association de l'identité visuelle de la Ville à la JCCM Promotion, communications et sollicitation du réseau JCCM pour les initiatives de la Ville	35 000\$	<i>Grand Partenaire</i>
Soutien des initiatives soutenues par la Ville : promotion des appel de projets, activités, formations et initiatives de maillage professionnel et participation à la promotion des messages prioritaires véhiculés par la Ville en matière d'entrepreneuriat jeunesse. <i>A définir de manière concertée.</i>	20 000\$	<i>Grand Partenaire</i>
Grande rencontre des entrepreneurs de Montréal (GRE) - 1 journée conférence avec plus de 450 participants, une trentaine de conférenciers et incluant un concours de pitch. - Présence de PME MTL lors d'un atelier (à définir)	17 500\$	<i>Grand Partenaire</i>
Programme Réseau Jeunes Entrepreneurs (RJE) - 25 à 30 participants + 6 bénévoles du comité (1 cohorte par année) x 9 soirées - Présence de l'École des entrepreneurs de Montréal et de PME MTL lors d'un atelier - Intégration des notions d'innovation sociale et entrepreneuriat social dans le contenu	7 500\$	<i>Grand Partenaire</i>
Cocktails réseautage 6@8 - 2 par année (ex. Entrepreneurs, Innovation, Relève, etc) avec plus de 250 participants /chq.	5 000\$	<i>Collaborateur</i>
Dîner-causerie en lien avec les priorités de la JCCM et la relève d'affaires - 1 par année, plus de 250 participants et 3-4 panélistes	5 000\$	<i>Collaborateur</i>
Fonds ADM / 375 idées - 375 jeunes entrepreneurs montréalais recevront une aide financière et un encadrement personnalisé d'ici les 25 prochaines années - Promotion du réseau des PME MTL et de leurs services offerts	n/a	<i>Grand Partenaire</i>
Concours provincial ARISTA (5 catégories entrepreneures et 4 liées à la relève professionnelle) - 2000+ référencements, 500 candidatures, 27 finalistes, 7 lauréats & 60 jurés - 500 personnes présents au Gala ARISTA (mai) - Maintien de la catégorie "Jeune leader du Québec : responsabilité sociale" mettant de l'avant les initiatives et entreprises liées aux développement durable et en responsabilité sociale et maintien d'un critère d'évaluation pour toutes les catégories en lien avec l'implication au sein de la communauté.	12 500\$	<i>Grand Partenaire</i>
Camp J'entreprends mon été en partenariat avec la Table des Carrefours Jeunesse-Emploi : - 1 semaine, 20 à 25 jeunes de 14-17 ans + 10 entrepreneurs invités	5 000\$	<i>Grand Partenaire</i>

<p>Rayonnement des entrepreneurs à l'international</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le but d'augmenter le nombre de jeunes âgés entre 18 et 40 ans sur les différentes missions commerciales, différents partenariats sont créés avec LOJIQ, la CCMM, Air Canada et autres pour offrir des rabais. - Promotion des missions à rabais au réseau JCCM et visibilité offertes aux participants 	5 000\$	<i>Grand Partenaire</i>
<p>Rétention des talents à Montréal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec Montréal International dans le but d'intégrer des étudiants du programme Je Choisis Montréal au réseau de la JCCM (promotion ciblée et rabais offerts); - Implantation d'un projet pilote de stages étudiants prévu à l'été 2018; - Intégration de cette thématique lorsque possible dans nos conférences et contenu, etc. 	5 000\$	<i>Grand Partenaire</i>
<p>Inclusion de la diversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives et actions menées par la JCCM afin de diversifier son réseau et d'augmenter la présence d'allophones : conférences bilingues, collaboration sur l'organisation d'événements communs avec les jeunes chambres de commerce culturelles de l'Île de Montréal, offre d'un rabais aux membres des jeunes chambres de commerce culturelles de l'Île de Montréal. - Projet de traduction de tous les outils et communications de la JCCM (projet en analyse). 	5 000\$	<i>Grand Partenaire</i>
AVANTAGES ET PRIVILÈGES		
15 à 20 adhésions pour la relève, attribuée par la Ville au choix	2 000\$	<i>Corporatif</i>
1 adhésion à titre de parrain ou marraine de la JCCM	500\$	<i>Parrain</i>
1 place à la table d'honneur du Gala et mention (allocution possible si la mairesse est présente) Demi-table (5 places) au Gala ARISTA pour des représentants de la Ville	<i>inclus dans Arista</i>	<i>Grand Partenaire</i>
Invitations VIP aux événements de la JCCM pour un représentant du SDÉ ainsi que des représentants des PME MTL et élus lorsque l'occasion s'y prête.	5 000\$	<i>Grand Partenaire</i>
VALEUR TOTALE	130 000\$ + 65 000\$ (moitié 2019) **	
CONTRIBUTION TOTALE DE LA VILLE 2018-2019	75 000\$ + 37 500\$ (moitié 2019)	

** Le budget annuel d'opérations et budget des dépenses des activités de la JCCM totalisent 892 000\$ (information basée sur le budget 2016-2017). Les prochains budgets annuels approuvés par le Conseil d'administration seront disponibles en septembre 2018 pour l'année financière du 1er juin 2018 au 31 mai 2019.

Calendrier préliminaires des activités et initiatives menées par la JCCM

Les dates sont sujettes à changement

Le mandat sera actif du 1er janvier 2018 au 30 juin 2019.

2018

Janvier Lancement du programme RJE (18)	Février Fin de l'appel de candidatures ARISTA (5) Appel de candidature pour le concours de pitch GRE	Mars Matinées du jury ARISTA (20-22)	Avril 6@8 Innovation (11) Grande rencontre des entrepreneurs (20)	Mai Gala ARISTA (29)	Juin 6@8 Développement durable (6) Début du programme pilote de stages étudiants
Juillet Camp J'entreprends mon été (9-13)	Août Fin du programme de stages étudiants	Septembre 6@8 Relève	Octobre	Novembre Dîner-causerie	Décembre 6@8 Entrepreneurs

2019

Janvier Lancement du programme RJE	Février Fin de l'appel de candidatures ARISTA Appel de candidature pour le concours de pitch GRE	Mars Matinées du jury ARISTA	Avril 6@8 (thème à déterminer) Grande rencontre des entrepreneurs	Mai Gala ARISTA	Juin
--	---	--	--	---------------------------	-------------

Toutes autres initiatives décrites dans le tableau d'attribution du soutien financier de la Ville se veulent annuelles ou n'ont pas de dates définies pour le moment. Les dates listées au calendrier ci-haut sont des activités où la Ville a une visibilité dédiée associée.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville en tant que Grand partenaire :
 - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
 - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
 - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
 - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
 - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

Annexe 3 : Autorisation de signature

Page 1 sur 1




EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Jeune Chambre de commerce de Montréal tenue le 3 avril 2017 à 18h aux bureaux de BLG situés au 1000, De la Gauchetière Ouest, Suite 900

Résolution du CA pour qu'Anne-Laurence soit signataire pour la JCCM (pour les ententes) :

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la directrice générale de la Jeune chambre de commerce de Montréal, Anne-Laurence Dubois, soit en mesure de signer les ententes et contrats pour et au nom de la Jeune chambre de commerce de Montréal.

Sur proposition de Marc Assaf, appuyée de Stéphanie Deslauriers, il est résolu d'autoriser la directrice générale de la Jeune chambre de commerce de Montréal, Sandrine Archambault, à signer des ententes et contrats au nom de la Jeune chambre de commerce de Montréal.


Amélie T. Gouin
Présidente


Marc Assaf
Administrateur

Dossier # : 1186352001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 112 500 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal en 2018-2019 pour propulser son volet Entrepreneuriat, financé par le budget de la Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1186352001 JCCM.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-26

Isabelle FORTIER
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 30.001
2018/02/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1182839001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2018 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000\$ à cette fin.

Il est recommandé:

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2018 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000\$ à cette fin.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-02-05 09:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1182839001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2018 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000\$ à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau canadien de l'eau (RCE) fondé en 2001, est une société à but non lucratif, basée à Waterloo, en Ontario, qui a pour objectif d'établir des liens essentiels entre le secteur de l'eau et le secteur universitaire. Le RCE offre une gamme de services qui visent l'amélioration de la prise de décision et l'élaboration de solutions innovatrices applicables à la gestion de l'eau.

Le Réseau travaille avec plus de 40 universités canadiennes, dont l'université de Montréal, l'École Polytechnique de Montréal, l'université de Toronto, etc., un nombre considérable d'établissements d'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux (fédéral et provincial), des industries et des ONG canadiennes.

Afin de maximiser les interactions entre ses membres, le RCE utilise le programme des consortiums de recherche du Réseau canadien de l'eau. Il s'agit en fait d'une stratégie qui vise à faire en sorte que toutes les activités appuyées par le RCE aient le plus grand impact possible en réponse aux besoins des utilisateurs. Ainsi chacun des consortiums est formé de partenaires industriels, gouvernementaux et non gouvernementaux qui travaillent en étroite collaboration avec des équipes de recherche universitaires afin de répondre à des enjeux pressants de gestion de l'eau.

Parmi les différents consortiums chapeautés par le RCE, le Consortium sur les eaux urbaines du Canada (CEUC) paraît particulièrement intéressant. Instauré en 2009, le CEUC a réalisé des analyses de l'état des connaissances, des ateliers et des projets de recherche nationaux tant au sujet de l'eau potable, des eaux pluviales, des eaux usées que des bassins versants urbains. Cela permet à ceux qui travaillent en gestion des eaux urbaines d'anticiper et de répondre aux difficultés et tendances émergentes et de s'y adapter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0472 - 29 mars 2017 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2017 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000\$ à cette fin.

CE16 0844 - 19 mai 2016 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres aux niveaux des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 37 500\$ à cette fin.

DESCRIPTION

Le Service de l'eau recommande que la Ville se joigne au RCE pour contribuer et bénéficier de ces travaux et en particulier ceux du CEUC.

Le Groupe de leader du CEUC, composé, entre autre, des villes de Toronto, Calgary, Waterloo, Halifax, York et Regina, a cerné quatre priorités déterminantes pour la prise de décisions en matière de gestion des eaux urbaines qui orientent de façon importante les discussions nationales sur les besoins et les requêtes des municipalités.

Ces priorités sont pertinentes pour notre ville :

- 1) - la gestion intégrée des risques;
- 2) - le recouvrement intégral des coûts et financement;
- 3) - la récupération des ressources provenant des eaux usées et l'utilisation avantageuse des biosolides;
- 4) - la résilience aux tempêtes et événements météorologiques extrêmes.

Les frais d'adhésion au RCE pour l'année 2018 ont été fixés à 75 000\$.

JUSTIFICATION

L'intérêt pour la Ville de se joindre au RCE et plus particulièrement aux activités du CEUC réside principalement au niveau des échanges sur les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau.

Principalement le Consortium sur les eaux urbaines du Canada :

- définit et précise les principaux enjeux partagés auxquels sont confrontés les municipalités, les gouvernements et l'industrie;
- crée des occasions de relever ces défis et de partager les risques et les investissements pour soutenir la prise de décisions et obtenir des résultats positifs plus rapidement;
- oriente la recherche à l'échelon municipal en fournissant des connaissances et des conseils pour la prise de décision en appui à de meilleures politiques et pratiques;
- facilite l'échange national entre pairs ayant des intérêts communs en gestion de l'eau, élargissant ainsi les horizons et menant à des solutions.

L'expertise montréalaise de gestion des eaux est, de par son ampleur et sa complexité, unique et justifie qu'elle soit partagée et bonifiée par des discussions avec les membres du CEUC et à cet effet, le RCE nous invite à demeurer membre du Réseau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 75 000 \$, est prévu au Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion plus performante de l'eau permet d'assurer, à l'ensemble de la population, un accès à long terme à cette ressource.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 14 février 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle NAEL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-1013
Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-30

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques
d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2018-02-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2018-02-05

Le 15 décembre 2017

Chantal Morissette, directrice
Service de l'eau de la Ville de Montréal
1555, rue Carrie-Derick, bur. 1060
Montréal QC H3C 6W2

Objet : Adhésion 2018 au Groupe de leadership du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du RCE

Madame Morissette,

Je confirme, par la présente, l'adhésion de la Ville de Montréal au Groupe de leadership du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau (RCE) pour 2018 (de janvier à décembre). Vous trouverez ci-joint une facture pour les droits d'adhésion 2018.

Le Consortium a profité d'un contexte favorable cette année pour accroître sa visibilité et son influence. Ce nouvel élan a permis d'accroître la capacité des membres du Groupe de leadership du Consortium (CLG) de bénéficier des échanges entre pairs sur des enjeux stratégiques d'importance nationale, et d'amener le RCE à orienter des initiatives en vue d'accélérer les progrès sur ces enjeux. En outre, grâce au travail extraordinaire soutenu par le CLG, le RCE a été choisi par le gouvernement fédéral pour diriger une étude nationale de haut niveau sur les eaux usées municipales et les vecteurs potentiels de progrès dans ce domaine. De nombreuses autres activités ayant mis en évidence le travail du Consortium et donné aux membres du GLC des occasions de participer et de faire valoir leurs besoins figurent dans notre mise à jour annuelle. Nous avons accueilli trois nouveaux membres au sein de ce groupe d'élite cette année; cette croissance continue accroît la force et l'impact du GLC et la valeur de vos ressources. Selon notre plan d'activités pour 2018, nous entendons élargir le GLC et la portée de son travail, en visant à augmenter les fonds provenant du gouvernement et d'autres sources en 2018 pour atteindre un ratio d'au moins 1:1. Nous comptons aussi développer les connaissances et leur diffusion au sein de notre réseau et nous réjouissons à la perspective d'accomplir ce travail en collaboration avec vous.

Je tiens à vous remercier personnellement de votre soutien continu envers le RCE et le Consortium. Ce sont des partenaires solidement engagés comme vous qui nous permettent de saisir les occasions incomparables qu'offre une collaboration nationale.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame Morissette, mes meilleures salutations.



Bernadette Conant
Directrice générale

FACTURE

FACTURE 2018CMWC11

DATE : 15 novembre 2017

Facturer à:

Ville de Montréal
1555, rue Carrie-Derick, bureau 1060
Montréal (Québec) H3C 6W2

Attention : Chantal Morissette, Directrice
Service de l'eau
chantalmorissette@ville.montreal.qc.ca

DESCRIPTION	MONTANT
Adhésion 2018 au Groupe de leaders du Consortium sur les eaux urbaines du Réseau canadien de l'eau	75 000,00 \$
TPS	0,00 \$
TOTAL	75 000,00 \$CAN

Veillez libeller le chèque à l'ordre du Réseau canadien de l'eau

TPS n° 87215 9009 RT0001

MERCI!

Dossier # : 1182839001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction , -

Objet :

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2018 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000\$ à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1182839001 Info Comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Linda PHARAND
Préposée au budget
Tél : 514 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-02

Bruno LAGACÉ
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-5391

Division : Direction du conseil et du soutien financier - Point de service EAU-ENVIRONNEMENT



Dossier # : 1184310001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, le 15 et le 16 février 2018, afin de siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Lévis. Montant estimé : 245,46 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, le 15 et le 16 février 2018, afin de siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Lévis - montant estimé : 245,46 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-01-25 15:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1184310001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, le 15 et le 16 février 2018, afin de siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Lévis. Montant estimé : 245,46 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et renouvelle annuellement son adhésion. La Ville joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses trois représentants. La mairesse de Montréal est membre d'office du conseil d'administration et du comité exécutif et la Ville nomme deux autres représentants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1905 - 29 novembre 2017 - Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat se terminant le 31 mars 2019 : M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et commercial ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse, à titre de membre du conseil d'administration et de substitut au comité exécutif de l'UMQ.

DESCRIPTION

Il y quatre séances régulières du conseil d'administration par année, précédées par le Comité exécutif, ayant lieu, chaque fois, dans des villes différentes. Il y a huit séances régulières du Comité exécutif par année, dont 4 se déroulent par conférence téléphonique.

JUSTIFICATION

La présence de représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'UMQ lui permet de jouer un rôle de première importance, entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment le renouvellement des programmes d'infrastructures, la mise en oeuvre de l'autonomie municipales, la

modernisation du cadre législatif municipal, le financement du transport en commun, la sécurité publique, l'environnement et les changements climatiques, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2018
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	245,46 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-2798

Télécop. : 514 872-4059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-22

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-1063

Télécop. : 514 872-4059

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2018-01-25


DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
 Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)	FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
NOM : Robert Beaudry	NOM :
UNITÉ D'AFFAIRES : Division du soutien aux élus	# FOURNISSEUR :
# MATRICULE : Sommaire # 1184310001	# BON DE COMMANDE :
OBJET DU DÉPLACEMENT : UMQ - Comité exécutif et conseil d'administration	OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a
LIEU DU DÉPLACEMENT : Lévis	Québec <input type="checkbox"/> Hors Québec <input type="checkbox"/>
DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 15 et 16 février 2018	

PARTIE 1			PARTIE 2	
ESTIMÉ DES DÉPENSES			DÉPENSES RÉELLES	
	Employé	Fournisseur ou carte corporative	Employé	Fournisseur ou carte corporative
Frais de transport				
Transport en commun	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Avion - Train (classe économique)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Taxi	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Stationnement	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage»)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais de repas				
Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte)	85.35 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais d'hébergement				
Établissement hôtelier - logements commerciaux	142.81 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais médicaux	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Autres frais				
Frais d'inscription - colloque/congrès	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier)	17.30 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire)				
	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Sous-total (incluant taxes)	245.46 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
TOTAL DES COÛTS	245.46 \$		0.00 \$	
AVANCE À L'EMPLOYÉ				
Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)			0.00 \$	

IMPUTATION BUDGÉTAIRE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
2101	0000000	000000	00000	16000	000000	0000	000000	000000	000000	000000	- \$
Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé :										0.00 \$	

Remise de l'employé : 0,00 \$	Remboursement réclamé : 0,00 \$	Facture à payer : 0,00 \$
# reçu général :	(employé)	(fournisseur ou carte corporative)

Requérant :	Date :
Nom (en lettres moulées) :	Signature :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) :	Signature :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Brigitte McSween	Signature :



Dossier # : 1172912004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 5 776 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du volet Accord Canada-France pour le projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal ». Autoriser le directeur d'Espace pour la vie à signer l'accord de subvention. Approuver un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Il est recommandé:

1. D'autoriser la réception d'une subvention de \$ 5 776 du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du volet Accord Canada-France pour le projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal? ».
2. D'autoriser le directeur d'Espace pour la vie à signer l'accord de subvention.
3. D'approuver un budget additionnel de dépenses de \$ 5 776, équivalent au revenu additionnel.
4. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-02-05 09:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1172912004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 5 776 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du volet Accord Canada-France pour le projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal ». Autoriser le directeur d'Espace pour la vie à signer l'accord de subvention. Approuver un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Le début du 21^e siècle a marqué un tournant décisif pour la communauté des planétariums; les nouvelles possibilités de simulations numériques immersives qui s'offrent aux astronomes et aux professionnels de ces musées scientifiques sont désormais presque infinies. Les projets de rénovations se multiplient et de nombreux planétariums se convertissent aux technologies numériques. Cependant, de Montréal à Paris, l'expérience des planétariums convertis aux technologies numériques démontre que le rôle de médiation auprès du public visiteur demeure toujours aussi important.

Unis par la volonté de réfléchir au rôle de la médiation scientifique à l'ère du numérique, le Planétarium Rio Tinto Alcan, une institution d'Espace pour la vie et le Planétarium de la Cité des sciences et de l'industrie, un lieu Universcience à Paris en France, ont décidé d'organiser des rencontres bilatérales pour l'acquisition et/ou le renforcement de connaissances du personnel des deux institutions sur l'évolution des pratiques en médiation scientifique, notamment sur des sujets complexes en astronomie, sur leur articulation dans les théâtres immersifs et sur l'exploration de nouvelles pratiques telles que les « Fab Lab » (laboratoire expérimental).

Ainsi est né le projet « Expédition Paris-Montréal : Y-a-t-il une vie sur la planète Montréal? » présenté dans le cadre du volet Accord Canada-France du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien et dont le financement a été approuvé par ledit ministère en juillet 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Planétarium de la Cité et le Planétarium Rio Tinto Alcan sont des institutions dédiées à la vulgarisation des sciences de l'Univers. À cet égard, ils sont une interface entre le milieu de la recherche et le grand public. Ils jouent un rôle essentiel pour la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines de l'astronomie, de l'astrophysique et du

spatial et exercent une influence positive sur le choix de carrière des jeunes qui les fréquentent.

La médiation scientifique est un des éléments clés dans l'atteinte des objectifs des institutions.

Le projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal? », favorisera l'essor des connaissances, des compétences et des pratiques liées à la fonction muséale de diffusion et d'éducation en permettant à du personnel clé du Planétarium Rio Tinto Alcan et de la Cité des sciences et de l'industrie de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences en s'appuyant sur des exemples concrets propres à chacune des institutions.

Pour stimuler la réflexion sur les pratiques en médiation scientifique, le projet aura pour point de départ un défi croisé. Ce dernier revêtira la forme d'une construction simultanée par deux équipes d'utilisateurs, et ce, pendant une période de quatre mois.

- La création à Montréal de la surface d'une exoplanète par une équipe coordonnée par le Planétarium Rio Tinto Alcan sur la base d'un cahier des charges présentant les caractéristiques principales de l'exoplanète (validées par des professionnels en astrobiologie);
- La construction à Paris d'un véhicule d'exploration (robot) par une équipe coordonnée par le Planétarium et le « Fab Lab » de la Cité des sciences et de l'industrie.

Dans le cadre de ce défi croisé (exploration de la surface d'une exoplanète par un véhicule de transport), les deux institutions solliciteront la participation de leurs visiteurs ou de leurs membres à se joindre aux équipes de médiation pour réaliser celui-ci. Au terme de cette période de réalisation de quatre mois, deux missions permettront de concrétiser le projet et d'échanger sur la pratique de la médiation scientifique.

Ces deux missions sont prévues au printemps et à l'été 2018, soit :

- une mission à Montréal en avril 2018 (4 participants)
- une mission à Paris en juillet 2018 (4 participants)

Ces deux missions seront l'occasion pour les deux équipes de :

- Découvrir chacune des institutions et son organisation;
- Tester le prototype du véhicule d'exploration sur la surface de l'exoplanète;
- Échanger sur l'activité de médiation de sujets complexes en astronomie;

Outre les rapports de mission, qui relateront l'expérience de médiation réalisée à Montréal et les échanges sur la médiation scientifique de sujets complexes en astronomie, une communication auprès des pairs présentera le projet et ses résultats, notamment au Colloque annuel de l'Association des planétariums de langue française (APLF).

JUSTIFICATION

Le rôle des médiateurs scientifiques dans chacune des institutions impliquées dans le projet (Planétarium Rio Tinto Alcan et Planétarium de la Cité des sciences et de l'industrie de Paris) est important, mais les approches québécoise et française en regard de l'animation auprès des publics sont très différentes et d'une certaine façon complémentaires, l'objectif étant toujours de trouver un équilibre entre rigueur scientifique et vulgarisation scientifique. À ce titre, chaque partenaire pourra enrichir son corpus d'animation pour offrir un produit encore plus adapté à ses visiteurs.

En matière muséologique, les institutions doivent constamment se renouveler et faire

évoluer leur pratique pour innover et maintenir leur capacité attractive auprès du public. À cet égard, la coopération et les échanges entre institutions évoluant dans des milieux culturels différents (Amérique du Nord et Europe) constituent un avantage mutuel au niveau organisationnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'équipe montréalaise, le budget total du projet s'élève à \$ 15 052 dont \$ 11 552 dédiés aux déplacements et à l'hébergement des participants et \$ 3 500 pour l'achat des matériaux pour la réalisation de la surface de l'exoplanète. La subvention obtenue du Programme d'aide aux musées est dédiée uniquement aux dépenses effectuées au Québec, c'est-à-dire l'achat des billets d'avion pour Paris pour les participants québécois et une indemnité forfaitaire quotidienne de séjour (transport et hébergement) pour les participants français. Les règles de financement limitent à 50% l'ensemble de ces dépenses (donc 5 776 \$). Le montant restant de 9 276\$ sera assumé à même le budget du service de l'Espace pour la vie. L'équipe française bénéficie de son propre budget et d'une subvention équivalente à celle de l'équipe de Montréal.

Un budget additionnel de dépenses équivalent à la subvention du ministère du Patrimoine canadien, soit une somme de \$ 5 776 est requise. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'autorisation d'accepter la subvention du ministère du Patrimoine canadien est accordée, elle permettra d'aller de l'avant avec le projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal ». Cela permettra des échanges d'expertises dans le domaine de la médiation scientifique en astronomie aussi bien dans un théâtre immersif que dans un laboratoire expérimental (Fab-Lab). Sans compter que les visiteurs de chacune des institutions participantes seront impliqués dans un défi original.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités prévues au Planétarium de « création » de la surface d'une exoplanète et d'un « robot » découvrant cette surface seront intégrées à la programmation 2018 d'Espace pour la vie et annoncées sur le site Internet de l'institution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour le défi croisé, "création" de la surface d'une exoplanète: de janvier à avril 2018.
Pour la mission impliquant le personnel du Planétarium et du "Fab Lab" de la Cité des sciences et de l'industrie: avril 2018. Mission de 6 jours à Montréal (4 participants).
Pour la mission impliquant le personnel du Planétarium Rio Tinto Alcan: juillet 2018. Mission de 6 jours à Paris (4 participants).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAIGLE DE LAFONTAINE, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie JODOIN
conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-9033

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-17

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Télécop. : 514 872-1455

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2018-02-05



10 JUIL. 2017

Monsieur Pierre Lacombe
Directeur
Espace pour la vie - Planétarium Rio Tinto Alcan
4801, avenue Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec)
H1V 3V4

Titre : Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal?


Monsieur,

Au nom de la ministre du Patrimoine canadien, j'ai le plaisir de vous informer que votre demande de financement a été approuvée.

Une subvention au montant de 5 776 \$ sera octroyée pour aider votre organisation à réaliser ses activités dans le cadre du Programme d'aide aux musées, volet Accord Canada-France. Ce financement vous sera versé pour un exercice financier du gouvernement, soit 2017-2018, et sera assujéti à un certain nombre de modalités, aux crédits attribués par le Parlement et aux niveaux budgétaires établis pour le Programme.

Un représentant du programme communiquera avec vous sous peu pour parcourir avec vous les modalités applicables à ce financement.

En vous souhaitant à vous ainsi qu'aux membres de votre organisation un franc succès dans l'atteinte des résultats visés, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel Saint Denis
Directeur général régional



20 DÉCEMBRE 2017

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1275-2017

CONCERNANT une autorisation à la Ville de Montréal de conclure un accord de subvention avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide aux musées, volet Accord Canada-France

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada souhaitent conclure un accord de subvention, dans le cadre du Programme d'aide aux musées, volet Accord Canada-France, pour la réalisation du projet intitulé Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal?;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la Ville de Montréal soit autorisée à conclure un accord de subvention avec le gouvernement du Canada, dans le cadre du Programme d'aide aux musées, volet Accord Canada-France, pour la réalisation du projet intitulé Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal?, lequel sera substantiellement conforme au projet d'accord joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif



25 JUL. 2017

Monsieur Pierre Lacombe
Directeur
Espace pour la vie – Planétarium Rio Tinto Alcan
4801, avenue Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec)
H1V 3V4

**Objet: Projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal? »
Programme d'aide aux musées (PAM), volet Accord Canada-France**

Monsieur,

La ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, vous informait récemment qu'elle approuvait pour votre établissement, dans le cadre du Programme d'aide aux musées, une subvention de 5 776 \$ pour la réalisation du projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal? ».

En vertu de la Loi du ministère du Conseil exécutif (M-30), il vous faut au préalable obtenir l'autorisation du gouvernement du Québec pour conclure un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien. À cette fin, vous devez formuler une demande officielle à votre ministère provincial parrain, en l'occurrence le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Après avoir obtenu votre décret et afin de vous verser la subvention, vous voudrez bien signer les deux exemplaires de l'accord de subvention et nous les retourner accompagnés de votre décret à l'adresse suivante :

Patrimoine canadien
Bureau du district de Québec
3, Passage du Chien-d'Or
Québec (Québec) G1R 3Z8

Nous vous rappelons que l'accord de subvention est un document qui vous indique en détail les attentes et les conditions vous liant au gouvernement du Canada. C'est pourquoi nous vous demandons donc d'y référer fréquemment. À cet égard, veuillez lire attentivement votre accord et vous assurer que vous acceptez les conditions énoncées.

À la fin du projet, vous devrez présenter un rapport final présentant les activités réalisées et les résultats obtenus. Votre rapport final doit être accompagné de tout document pertinent produit dans le cadre du projet. Vous trouverez ci-joint les exigences en matière de rapport relativement à l'octroi d'une subvention.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la responsable de votre dossier au ministère, Caroline Duguay, conseillère au Programme d'aide aux musées, que vous pouvez joindre au 514-496-5388.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans la réalisation de ce projet. Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marianne Makhlouf

Gestionnaire de programmes, opérations p.i.
Programme d'aide aux musées

p. j.

ACCORD DE SUBVENTION

ENTRE : SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA représentée par la ministre du Patrimoine canadien (ci-après appelée « la ministre », et incluant toute personne dûment autorisée à la représenter)

ET : VILLE DE MONTRÉAL (ESPACE POUR LA VIE- PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN), organisme dûment constitué sous le régime des lois de la province de Québec, et dont le siège social est situé à Montréal, représenté par le directeur du Planétarium Rio Tinto Alcan, Monsieur Pierre Lacombe, ci-après appelé « le bénéficiaire ».

Programme	Programme d'aide aux musées, volet Accord Canada-France
Année financière	2017-2018
Activité	Soutien au projet
Description de l'activité	Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal?
Date de l'activité	1 ^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018
Montant accordé	5 776 \$

Le bénéficiaire convient :

- Le bénéficiaire fera état de la contribution reçue de la ministre dans tout programme de promotion ou de publicité concernant les activités financées par le présent accord et ce, d'une manière acceptable par cette dernière.
- Le bénéficiaire doit s'assurer que les renseignements à caractère confidentiel concernant les affaires de la ministre auxquels le bénéficiaire, ses employés ou mandataires auront accès, seront considérés comme renseignements confidentiels et ne seront pas divulgués à des tiers, sauf si une telle divulgation est conforme aux lois applicables en matière d'accès à l'information ainsi qu'à celles applicables en matière de protection des renseignements personnels.
- La ministre, ainsi que ses employés et mandataires ne seront pas tenus responsables des blessures, y compris le décès de quiconque, ni des pertes ou dommages matériels subis par le bénéficiaire, ni des obligations du bénéficiaire ou de quiconque supportés ou subis par le bénéficiaire, ses employés, mandataires ou bénévoles, dans l'accomplissement du projet, notamment lorsque le bénéficiaire a conclu des contrats de prêt, des baux de biens, d'équipements ou autres obligations à long terme relativement au présent accord.
- Que toute personne faisant du lobbying pour le compte du bénéficiaire doit être enregistrée conformément à la Loi sur le lobbying, L.R (1985), ch. 44 (4^e suppl.). De plus, toute personne faisant du lobbying pour le compte du bénéficiaire doit se conformer à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme du Québec (Chapitre T-11.011)
- Qu'aucun fonctionnaire ou titulaire d'une charge publique fédérale, ancien ou actuellement en poste, qui ne se conforme pas aux dispositions du *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* ou à celles du *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat* ne peut bénéficier directement du présent accord.
- Les situations ci-après constituent des manquements aux engagements :
 - le bénéficiaire, directement ou par l'intermédiaire de ses représentants, fait ou a fait une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse à la ministre;
 - la ministre est d'avis qu'une des modalités ou l'un des engagements prévus dans l'accord n'a pas été accomplie; et
- En cas de manquement aux engagements ou si il estime qu'il risque d'y avoir manquement aux engagements, la ministre peut réduire la contribution accordée au bénéficiaire, suspendre les paiements, prendre des dispositions, selon des modalités particulières, pour que le projet soit achevé ou poursuivi par un autre bénéficiaire, résilier l'accord et annuler immédiatement toute obligation financière y afférente et exiger le remboursement des montants déjà versés.

- Les parties reconnaissent que le présent accord ne constitue pas une association aux fins de la création d'un partenariat ou d'une coentreprise, qu'il ne crée pas de relation de mandataire entre la ministre et le bénéficiaire et qu'il ne suppose d'aucune façon une entente ou un engagement de conclure un accord subséquent.

Rapport final sur les résultats

- Le bénéficiaire est tenu de présenter un **Rapport final sur les résultats** dans les 60 jours suivant la fin de son exercice financier.

Si le bénéficiaire ne respecte pas les conditions énoncées, le Ministère se réserve le droit de retenir les fonds pour les exercices financiers futurs.

Le bénéficiaire reconnaît avoir lu les conditions énoncées ci-dessus et les accepte.

Noms et signatures

Le bénéficiaire

Nom en caractères d'imprimerie

Titre

Signature

Date

Témoin

Nom en caractères d'imprimerie

Signature

La ministre

Nom en caractères d'imprimerie

Titre

Signature

Date

Témoin

Nom en caractères d'imprimerie

Signature

Dossier # : 1172912004

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Planétarium

Objet :

Accepter une subvention de 5 776 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du volet Accord Canada-France pour le projet « Expédition Paris-Montréal : Y a-t-il une vie sur la planète Montréal ». Autoriser le directeur d'Espace pour la vie à signer l'accord de subvention. Approuver un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1172912004 Subvention Patrimoine Canadien pour l'accord Canada-France - Planétarium.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget

Tél : 872-7070

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-29

François COURCHESNE
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-4066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1180348002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 21 000 \$ en provenance de la Société de gestion Marie-Victorin pour la bonification de la programmation éducative du service de l'Espace pour la vie ; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à cette contribution.

Il est recommandé:

1. D'accepter une somme de 21 000 \$ de la Société des gestion Marie-Victorin pour la bonification de la programmation éducative du service de l'Espace pour la vie.
2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 21 000 \$, équivalent à la contribution de la Société des gestion Marie-Victorin.
3. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-01-29 14:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1180348002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme de 21 000 \$ en provenance de la Société de gestion Marie-Victorin pour la bonification de la programmation éducative du service de l'Espace pour la vie ; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à cette contribution.

CONTENU

CONTEXTE

En juin 1998, afin d'aider la Ville de Montréal à équilibrer son budget d'ici à la signature du pacte fiscal, qui allait être effectif en 2001 et accorder des transferts financiers aux municipalités, le gouvernement du Québec adoptait la Loi concernant certains équipements de la Ville de Montréal. Cette Loi a créé la Société de gestion Marie-Victorin, personne morale dotée d'un fonds social, dont la mission était d'exploiter certains équipements acquis de la Ville de Montréal, soit le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium.

La loi est entrée en vigueur en septembre 1998. En décembre 1998, la Société de gestion Marie-Victorin a effectivement acquis le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium. En contrepartie du transfert de propriété, la Ville de Montréal détenait une créance de 65 M\$, d'une échéance de 5 ans maximum (décembre 2003) envers la Société de gestion Marie-Victorin. La Loi prévoyait qu'à défaut de paiement de la créance par la Société de gestion Marie-Victorin, les biens de celle-ci seraient dévolus à la Ville de Montréal. En septembre 2003, le pacte fiscal étant bien établi, le conseil d'administration de la Société de gestion Marie-Victorin (sept membres, dont quatre nommés par la Ville et trois par le gouvernement du Québec) a décidé de ne pas payer la créance, enclenchant le processus de rétrocession du Biodôme, du Jardin botanique et du Planétarium à la Ville de Montréal, lequel a abouti en décembre 2003. Compte tenu de cette rétrocession, et parce que le gouvernement du Québec n'avait pas encore rempli toutes ses obligations qui permettraient de dissoudre la Société de gestion Marie-Victorin (voir paragraphe ci-dessous), la mission de cette dernière a été révisée, son principal mandat devenant de favoriser le rayonnement des activités à caractère scientifique de la Ville.

Selon la Loi, le fonds social de la Société était divisé en actions sans valeur nominale, qui ont toutes été attribuées à la Ville de Montréal pour un montant de 1\$. Début 1999, tel qu'autorisé par la Loi, le gouvernement du Québec a désigné l'UQAM comme personne morale à but non lucratif pour convenir avec lui d'un emprunt de 160,8 M\$ afin d'acquérir de la Ville des actions de la Société, par tranche de 53,6 M\$ pendant 3 ans (1998, 1999, 2000). Au terme du processus, avant la rétrocession, l'UQAM détenait 27 % des actions de la Société et la Ville de Montréal, 73 %. Les sommes ainsi versées ont permis à la Ville d'équilibrer son budget entre 1998 et 2000. Le gouvernement du Québec a quant à lui remboursé la part annuelle du capital et des intérêts dus aux institutions financières prêteuses en lieu et place de l'UQAM jusqu'en novembre 2015, ce qui a mis un terme à ses

obligations en lien avec la Société de gestion Marie-Victorin.

Jusqu'à aujourd'hui, la Ville de Montréal a assuré le financement du budget de fonctionnement de la Société de gestion Marie-Victorin (à hauteur d'environ 20 000 \$ depuis la rétrocession en 2003, dont une bonne partie était octroyée aux activités du service de l'Espace pour la vie, qui gère maintenant les institutions, conformément à la mission de la Société, pour financer des activités telles que la promotion d'événements comme Jardins de lumière).

Les états financiers de la Société de gestion Marie-Victorin ont été audités tous les ans par le vérificateur général de la Ville de Montréal et son budget a, chaque année, été approuvé par le conseil municipal.

Les différentes parties impliquées dans cette transaction ayant rempli toutes leurs obligations, le Biodôme, le Jardin botanique et le Planétarium ayant été rétrocédés à la Ville en 2003, la Société de gestion Marie-Victorin n'avait plus de raison d'exister.

Aussi, conformément à l'article 41 de la Loi, la Ville de Montréal a, en juin 2016, avisé le gouvernement du Québec de son accord pour dissoudre la Société de gestion Marie-Victorin. La lettre que le Maire de la Ville de Montréal a fait parvenir au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à cet effet est jointe au présent dossier.

Le 27 novembre 2017, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a informé la présidente de la Société de Gestion Marie-Victorin que, le 22 novembre, le Conseil des ministres avait décrété la dissolution de l'organisme.

Ainsi, il a été ordonné qu'à la date de la prise de ce décret, la Société soit dissoute et que ses activités prennent fin, et que dans les 90 jours suivant cette date, la personne qui agissait à titre de présidente du conseil d'administration de la Société procède au paiement des dettes, qu'elle remette à la Ville de Montréal le produit de la liquidation de la Société ainsi que les dossiers et documents de la Société, et qu'elle transmette au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un bilan de la liquidation de la Société.

Le Décret 1120-2017 a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 13 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0778 (21 juin 2016) - autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin (#1160348004).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à remettre à la Ville le produit de la liquidation de la Société de gestion Marie-Victorin, soit une somme de 21 000 \$ (qui sera complétée, par la suite, par une somme résiduelle de plus ou moins 1 000 \$, après que les dernières dépenses de la Société de gestion Marie-Victorin pour la liquidation aient été enregistrées). Compte tenu de la mission de la Société de gestion Marie-Victorin, et tel que mentionné dans la lettre adressée par le Maire au Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en juin 2016, il est recommandé que ce montant soit affecté au service de l'Espace pour la vie afin de bonifier la programmation éducative offerte aux visiteurs des institutions.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de fonctionnement de 21 000 \$, équivalent à la contribution de la Société de gestion Marie-Victorin, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Ce montant additionnel provenant de la contribution de la Société de gestion Marie-Victorin couvrira différentes dépenses de fonctionnement en lien avec la programmation éducative dans les institutions du service de l'Espace pour la vie.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents de revenus et de dépenses. Ce montant devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est nécessaire que la Ville accepte cette somme pour que la Société de gestion Marie-Victorin puisse effectivement être liquidée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Tél : 514 872-1442

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-01-26

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2018-01-29

Monsieur Martin Coiteux
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3.10
C.P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7

(date)

Monsieur le Ministre,

Le 25 septembre 1998, le gouvernement approuvait, par décret, l'entrée en vigueur de la *Loi concernant certains équipements de la Ville de Montréal* (L.Q. 1998, c. 47) (la « **Loi** »). Cette Loi instituait la Société de gestion Marie-Victorin (la « **Société de gestion** »), personne morale qui a acquis, en franchise de taxes, le 16 décembre 1998, la propriété du Biodôme, du Jardin botanique et du Planétarium (les « **Équipements scientifiques** ») dans le but d'aider la Ville à équilibrer son budget en 1998, 1999 et 2000, avant la signature du pacte fiscal de l'an 2000.

Considérant que les différentes parties impliquées dans cette transaction ont rempli toutes leurs obligations, que les dits Équipements scientifiques ont été rétrocédés à la Ville en 2003 et que le gouvernement du Québec a terminé, en novembre 2015, le remboursement de l'emprunt visant à acquérir ces Équipements scientifiques, nous comprenons que le gouvernement du Québec procédera à la dissolution de la Société de gestion. Ceci étant, la Ville de Montréal désire vous aviser de son accord à la dissolution de la Société de gestion, conformément à l'article 41 de la Loi, et ce tel qu'approuvé par résolution du Conseil municipal en date du _____, dont nous joignons une copie conforme comme demandé.

Nous comprenons également que le gouvernement du Québec procédera à la cession des actifs et passifs de la Société de gestion au bénéfice de la Ville de Montréal pour les dits Équipements scientifiques.

Nous espérons le tout conforme et vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le Maire de Montréal,
Denis Coderre

Pièce jointe (1)

Dossier # : 1180348002

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Direction

Objet :

Accepter une somme de 21 000 \$ en provenance de la Société de gestion Marie-Victorin pour la bonification de la programmation éducative du service de l'Espace pour la vie ; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à cette contribution.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1180348002 Revenus additionnels en provenance de la Société de gestion Marie-Victorin.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget

Tél : 872-7070

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-29

François COURCHESNE
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-4066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1176469004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Corriger les aspects financiers dans le dossier faisant l'objet de la résolution CG18 0086 (25 janvier 2018)

Il est recommandé :

De corriger les aspects financiers dans le dossier faisant l'objet de la résolution CG18 0086 (25 janvier 2018) afin d'indiquer que les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-02-07 11:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 25 janvier 2018
Séance tenue le 25 janvier 2018

Résolution: CG18 0086

Autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans, à compter du 1er juin 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Approuver et ratifier un projet d'avenant no 3 à cet effet / Accorder et ratifier un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 janvier 2018 par sa résolution CE18 0101;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$, taxes incluses, pour prolonger, à compter du 1^{er} juin 2017, l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois ans, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver et ratifier le projet d'avenant no 3 à la convention entre la Ville de Montréal et Innovative Interfaces Canada inc. à cette fin;
- 3 - d'approuver, conformément à la loi, et ratifier le projet de convention de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada inc., pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 août 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 17 h 20, le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, propose de reporter à une phase ultérieure l'adoption de l'article 20.20 pour permettre d'apporter les clarifications nécessaires.

La proposition est agréée.

À 17 h 32, Le porte-parole d'assemblée rappelle l'article 20.20.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence :

- M. John Belvedere
- M. Alex Bottausci
- Mme Julie Brisebois
- M. Georges Bourelle
- M. Mitchell Brownstein
- M. Robert Coutu
- M. Michel Gibson
- M. Mickey Max Guttman
- Mme Paola Hawa
- M. Beny Masella
- M. Edgar Rouleau
- M. Philippe Roy
- Mme Maria Tutino
- M. William Steinberg
- Mme Christina M. Smith

20.20 1176469004

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 janvier 2018

IDENTIFICATION

Dossier # :1176469004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Corriger les aspects financiers dans le dossier faisant l'objet de la résolution CG18 0086 (25 janvier 2018)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'adoption le 25 janvier 2018, par le Conseil d'agglomération du sommaire décisionnel 1176469004, la section des aspects financiers aurait dû se lire comme suit:

« Le coût du renouvellement de l'abonnement du produit ENCORE DISCOVERY, et le coût d'entretien des composantes et des licences de la suite Millenium (qui supportent la technologie RFID), seront imputés au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit :

Description	2017	2018	2019	Total
Abonnement produit Encore Discovery	28 410,76 \$	28 410,76 \$	28 410,76 \$	85 232,28 \$
Entretien de la suite Millenium (RFID)	73 167,33 \$	72 147,13 \$	72 147,13 \$	217 461,59 \$
Total	101 578,09 \$	100 557,89 \$	100 557,89 \$	302 693,87 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

En effet, la restructuration administrative effectuée en 2018, a généré des déplacements de dépenses de compétence locale vers des dépenses de compétence d'agglomération **et inversement**. Toute choses étant égale par ailleurs, ces déplacements ont modifié les budgets identifiés à chaque compétence sans pour autant que les activités opérationnelles reliées à ces budgets aient subi des modifications. Il convient donc de rétablir l'équilibre (des charges imputées à chaque compétence) qui prévalait avant la réorganisation. Cette correction s'est faite à travers le taux des dépenses mixtes d'administration de compétence d'agglomération qui est établi dans le règlement sur les dépenses mixtes. Le calcul de celui-ci pour le budget 2018, a donc été

révisé afin de neutraliser l'effet du transfert fiscal causé par la réorganisation administrative.

Ce taux est adopté par le conseil d'agglomération via le règlement RCG 06-054. (CG18 0033 - 25 janvier 2018 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes.)

La méthodologie d'établissement de ce taux est conforme au travail réalisé en 2006 sur le sujet par le groupe de travail créé par la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et formé de représentants des municipalités reconstituées et du Service des finances de la Ville de Montréal. Elle permet de maintenir l'équilibre fiscal des dépenses identifiées à l'agglomération lors de restructurations administratives de la Ville de Montréal.»

La phrase qui indiquait «Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.» est donc supprimée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000



Dossier # : 1176469004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 afin d'autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$ taxes incluses, pour prolonger, à compter du 1er juin 2017, l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois (3) ans, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, et ratifier, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada Inc., pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 août 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2018-01-08 10:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176469004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Harmoniser les échéances et contrats de Innovative Interfaces Canada inc. jusqu'en 2020 / Approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Afin de soutenir les services en bibliothèques, la Ville de Montréal (Ville) a octroyé, en 2005, un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels d'implantation associés. Ce contrat vient à échéance en 2020.

À la suite de l'octroi de ce contrat, la Ville a amendé le contrat en ajoutant des services de catalogue en ligne pour offrir des outils qui répondent aux besoins des utilisateurs pour une période de trois (3) ans. Ce produit (Encore Discovery), offert par la firme Innovative Interfaces Canada Inc., permet d'effectuer des recherches dans le catalogue du Réseau des bibliothèques publiques de Montréal, des réservations de documents et l'accès aux documents numériques.

Un second contrat a été octroyé de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc. en 2013 pour l'implantation de la technologie RFID (technologie d'identification par radiofréquence). Cette nouvelle technologie a nécessité l'acquisition de licences d'utilisation et autres composantes de la suite Millennium, qui supportent cette technologie ainsi que le service d'entretien qui s'y rattache. La RFID est une technologie de plus en plus utilisée en bibliothèque. Elle permet d'installer des postes libre-service dans toutes les bibliothèques montréalaises, tels que les chutes à livres intelligentes et les robots de tri pour les documents retournés. Ainsi, les transactions de prêts peuvent être effectuées autant par les employés que par les usagers eux-mêmes, par l'entremise des équipements de libre-service

RFID. Les logiciels acquis depuis 2013 ont été déployés pour les comptoirs de prêts en libre-service, pour les portiques antivols, pour les chutes de retour et pour l'inventaire des collections.

La Ville souhaite amender le contrat actuel pour l'abonnement au produit Encore Discovery et renouveler le contrat pour l'entretien annuel des composantes de la suite Millennium qui supportent la technologie RFID jusqu'en 2020 et ainsi arrimer l'échéance de ces contrats avec l'échéance du contrat initial, valide jusqu'en 2020, pour les frais d'entretien du système de gestion documentaire Millennium. La révision du positionnement et de l'architecture des outils des bibliothèques, la révision des contrats et l'arrimage des dates d'échéance des contrats pour 2020, ont occasionnés des délais dans la présentation de ce dossier. Durant cette période, la Ville a continué à bénéficier des services de Innovative Interfaces Canada inc.

Le présent dossier vise donc, dans un premier temps, à approuver, et ratifier, un projet d'avenant no 3 à la convention initiale intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal, afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er juin 2017, pour une somme de 85 232,28 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses. Le présent dossier vise également à accorder, et ratifier, un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, et à approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0123 – 25 février 2013 : Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium/Approver un projet de convention à cette fin.

CE13 0016 – 16 janv. 2013 : Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, comme mentionné au dossier décisionnel, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération, qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM12 1001 – 19 novembre 2012 : Approuver un projet d'avenant no 2 à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2010 (CM10 0599) visant l'augmentation du budget d'honoraires prévu à l'Annexe D à 84 723,93 \$, taxes incluses, afin d'acquiescer auprès de cette firme l'abonnement au produit Encore Discovery, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 857 999,33 \$ à 1 942 723,26 \$.

CM11 1031 - 20 décembre 2011 : Autoriser une dépense additionnelle de 16 553,33 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) pour l'implantation de Millennium, système intégré de gestion documentaire des bibliothèques de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 841 446 \$ à 1 857 999,33 \$, taxes incluses/Approver un projet de modification de convention à cet effet.

CM10 0599 - 24 août 2010 : Approuver un avenant à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2005 (CM05 0283)/Autoriser une dépense annuelle de 271 496 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'entretien du

système de gestion documentaire Millennium, pour une durée maximale de dix (10) ans à compter du 27 mars 2010.

CM05 0283 - 19 avril 2005 : Octroyer un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. pour la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et les services professionnels d'implantation associés, pour un montant de 1 841 446 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Produit Encore Discovery :

Innovative Interfaces Canada Inc., notre fournisseur de système intégré de gestion documentaire, offre le produit ENCORE DISCOVERY. Il s'agit d'un outil de découverte qui inclut les fonctions suivantes :

· Recherche avec facettes	Les facettes permettent à l'utilisateur de préciser de façon très conviviale le résultat d'une recherche.
· Contenu social	C'est l'enrichissement du catalogue par l'utilisateur qui contribue en donnant son avis (« tagging », commentaire, appréciation) sur une oeuvre qu'il a consultée.
· Interface très visuelle	Résultats de recherche accompagnés d'images.
· Intégration avec les applications mobiles	Tablettes et téléphones mobiles.
· Fonctions de découverte	Suggestions de lecture contextuelles, « tag cloud ».
· Fonction de partage	L'utilisateur peut facilement partager le résultat d'une recherche sur les médias sociaux.
· Recherche fédérée	Permet à l'utilisateur d'interroger de façon transparente des bases de données externes.

L'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY inclut la maintenance et les mises à jour.

Entretien des composantes RFID :

Les logiciels de la suite libre-service de Millennium sont les suivants :

· Logiciel de prêt libre-service (Express Lane & Additional Stations)	Permet à l'abonné de faire lui-même l'emprunt de document et de consulter son dossier.
· Interface logicielle (Item Status API)	Permet de connaître le statut d'un livre sur les postes de prêt en libre-service.
· Protocole SIP2 (SIP2 Base + licences)	Utilisé avec les robots de tri pour enregistrer une transaction dans le système Millennium.

· Système d'inventaire client (Circa Assistant RFID)	Permet aux employés de faire un inventaire des livres sur les étagères en utilisant la norme RFID.
· Système d'inventaire serveur (Circa Inventory)	Ce logiciel reçoit l'information de Circa Assistant RFID et compare l'inventaire avec la base de données.
· Réservation d'un volume (Volume Level Holds)	Permet de réserver un tome d'une série comportant plusieurs volumes.
· Application mobile du module de recherche (AirPAC)	Permet à l'abonné de faire des recherches de livres à partir d'un téléphone mobile ou d'une tablette.

L'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium, supportant la technologie RFID, prévoit les mises à jour et le support des logiciels de la suite libre-service de Millennium.

JUSTIFICATION

L'octroi et la ratification de ces contrats permettra à la Ville, et particulièrement au Réseau des bibliothèques publiques de Montréal, de répondre aux attentes des Montréalaises et Montréalais en matière d'offres numériques.

Ces contrats sont accordés, de gré à gré, à Innovative Interfaces Canada Inc. puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis dans le cadre de ces projets, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a) et (b) de la Loi sur les cités et ville, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du renouvellement de l'abonnement du produit ENCORE DISCOVERY, et le coût d'entretien des composantes et des licences de la suite Millenium (qui supportent la technologie RFID), seront imputés au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information comme suit :

Description	2017	2018	2019	Total
Abonnement produit Encore Discovery	28 410,76 \$	28 410,76 \$	28 410,76 \$	85 232,28 \$
Entretien de la suite Millenium (RFID)	73 167,33 \$	72 147,13 \$	72 147,13 \$	217 461,59 \$
Total	101 578,09 \$	100 557,89 \$	100 557,89 \$	302 693,87 \$

Les dépenses seront assumées au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'abonnement à ces contrats est essentiel afin de maintenir des outils de recherche performants et assurer la continuité de la stratégie de prêt et de retour de documents en libre-service dans le Réseau des bibliothèques publiques de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : 17 janvier 2018.
Approbation par le conseil municipal : 22 janvier 2018.
Approbation par le conseil d'agglomération : 25 janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine GÉLINAS
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8275

ENDOSSÉ PAR

Richard GRENIER
Directeur

Tél :

Le : 2017-08-29

438 998-2829

Télécop. : 514 280-9109

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard GRENIER
Solutions numériques

Tél : 438 998-2829

Approuvé le : 2017-11-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 514 280-

Approuvé le : 2017-12-15



Dossier # : 1181233001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement no 17-082 et modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17e et 18e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6152-01

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé «Règlement abrogeant le Règlement n° 17-082 et modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et visant la ruelle constituée des lots 6 031 515 à 6 031 532 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHA au plan P-6 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 24 janvier 2017, sous le numéro 1758 de ses minutes, dossier numéro 22264.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-01-30 11:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1181233001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement no 17-082 et modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17e et 18e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6152-01

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la présentation du sommaire décisionnel n° 1171233002, un avis de motion a été donné et lors de l'assemblée du conseil municipal tenue le 25 septembre 2017 (résolution CM17 1260) a suivi l'adoption du Règlement n° 17-082, intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». Cependant, il a été omis de décrire audit règlement la servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie prévue au dossier décisionnel et montrée au plan joint au dossier. Par conséquent, il est requis d'abroger le Règlement n° 17-082 et d'en adopter un nouveau qui inclura cette servitude.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1260 - 25 septembre 2017 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains.
D1166895073 - 20 décembre 2016 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue Provost, entre les 17^e et 18^e Avenues, dans l'arrondissement de Lachine, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 7 décembre 2016, minute 1749.

Règlement 2442 - Séance du 11 janvier 1988 (Ville de Lachine) - Règlement décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues de la rue Provost à la rue St-Antoine.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adopter un règlement abrogeant le Règlement n° 17-082 et modifiant le Règlement n° 2442, tel que décrit à l'objet, aux fins de transfert aux propriétaires riverains de la ruelle nord-sud, située entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine et d'y inclure la servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie.

Cette servitude grèvera les lots 6 031 515 à 6 031 524 inclusivement tous du cadastre du Québec, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFJKA et montrée au plan P-6 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 24 janvier 2017, sous le numéro 1758 de ses minutes, dossier numéro 22264, en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Afin de créer cette servitude, il est requis d'adopter un règlement abrogeant le Règlement n° 17-082 et modifiant le Règlement n° 2442.

Comme déjà présenté (GDD 1171233002), il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle (déjà fermée par règlement par l'ancienne Ville de Lachine), puisqu'elle a été jugée non essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains au moment de sa fermeture.

Ce transfert permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés et aux propriétaires riverains de régulariser leur situation d'occupation sans droit.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants municipaux concernés sont favorables à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et à l'encadrement C-OG-SCARM-D-11-001 intitulé « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'encadrement administratif ci-devant mentionné, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, la Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-3657
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. :

Le : 2018-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2018-01-30

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8


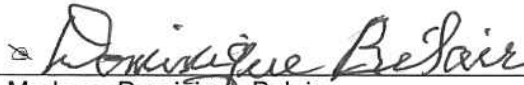
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-01

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>1</p> <p> Monsieur Fernand Bélair</p> <p> Madame Dominique Bélair</p> <p>685, 17^e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-637-9074</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : _____</p> <p>Compte de taxes : 050567-37</p>	<p><input type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 685, 17^e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8



FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-02

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>2  Madame Valérie Léger</p> <p> Monsieur Matthieu Le Moeligou</p> <p>675, 17e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-793-7982</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>matt@mlmimmobilier.com</u></p> <p>Compte de taxes : 050567-36</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 675, 17e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET **NE AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

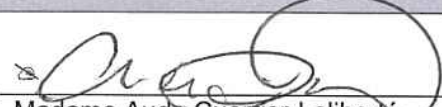
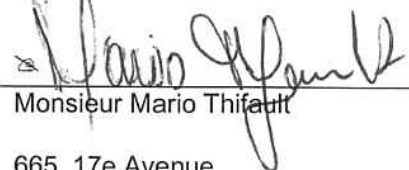
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-03

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>3</p> <p> Madame Aude Guerrier-Laliberté</p> <p> Monsieur Mario Thifault</p> <p>665, 17^e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>438-825-5470</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>avde@tuango.ca</u></p> <p>Compte de taxes : 050567-35</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 665, 17^e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

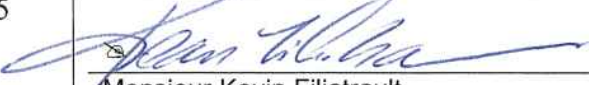

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-05

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>5</p> <p></p> <p>Monsieur Kevin Filiatrault</p> <p></p> <p>Madame Louise Lefebvre</p> <p>645, 17^e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-634-8888</u></p> <p>Inscrire adresse courriel :</p> <p><u>KEVIN.FILIATRAULT@VISEOTRON.CA</u></p> <p>Compte de taxes : 050567-33</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 645, 17^e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

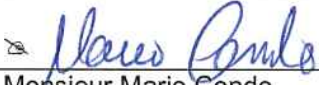
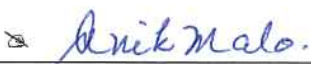
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-06

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
6	<p> Monsieur Mario Condo</p> <p> Madame Anik Malo</p> <p>639, 17e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-637-0727</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>MARIO.CO@SYMPATICO.CA</u></p> <p>Compte de taxes : 050567-32</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 639, 17e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

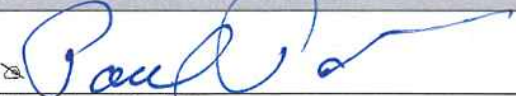

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-07

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
7	 Monsieur Paul Page  Madame Chantal Pepin 635, 17e Avenue Votre n° tél. : <u>637-3213</u> 514-637-0390 Inscrite adresse courriel : _____ Compte de taxes : 050567-31	<input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 635, 17e Avenue. <input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

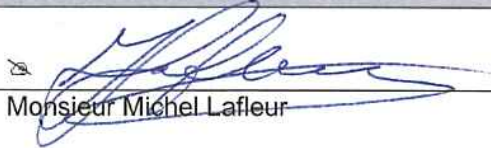
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-08

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
8	 Monsieur Michel Lafleur 1125, Avenue Dawson Votre n° tél. : <u>514-998-3997</u> Inscrire adresse courriel : <u>michel.plombierielasteur@gmail.com</u> Compte de taxes : 050567-30	<input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 629-631, 17 ^e Avenue. <input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

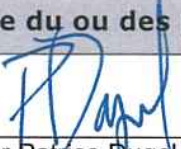

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-10

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
10	<p> Monsieur Patrice Dugal</p> <p> Madame Annie Beausejour</p> <p>615, 17^e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>514.634.6130</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>pdugal@bell.net</u></p> <p>Compte de taxes : 050567-28</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 615, 17^e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUEL


Dossier : 31H05-005-6152-12

Mandat : 16-0007-T

Le 21 mars 2017
 Discussion avec
 Mme Fournel pour
 l'informer que la
 cession de ses droits
 dans la portion de ruelle
 ne peut se faire car
 son garage (3 places)
 empiète dans la ruelle.

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

12	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
	<p> Madame Thérèse Laberge Fournel</p> <p>630, 18e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-637-4988</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : _____</p> <p>Compte de taxes : 050566-60</p>	<p><input type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 630-632, 18e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

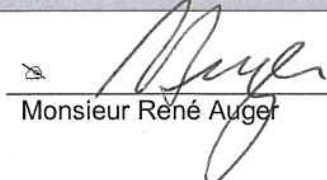
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-13

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>13</p> <p> Monsieur René Auger</p> <p>640, 18^e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-634-17633</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>reneauger126@videotron.ca</u></p> <p>Compte de taxes : 050566-61</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 640, 18^e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

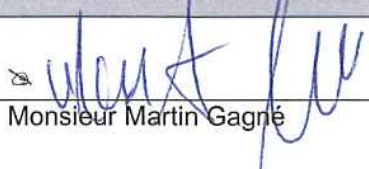
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-14

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
14	 Monsieur Martin Gagné 255, 34e Avenue Votre n° tél. : <u>514-346-0344</u> Inscrire adresse courriel : <u>martin_m199@hotmail.com</u> Compte de taxes : 050566-62	<input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 646-648, 18e Avenue. <input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints. Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

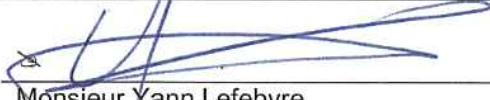

FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-15

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
15	<p> Monsieur Yann Lefebvre</p> <p> Madame Vanessa Rice</p> <p>173, Leeds</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-813-6625</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>vanessarice@yahoo.ca</u></p> <p>Compte de taxes : 050566-63</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 650, 18e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DUMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8


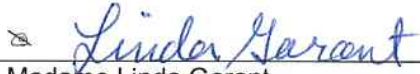
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-16

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>16</p> <p> Monsieur Mario Bellemare</p> <p> Madame Linda Garant</p> <p>281, Avenue Lepage</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-634-7493</u> <u>438-496-7493</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>linda.garant@hotmail.com</u></p> <p>Compte de taxes : 050566-64</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 660-666, 18e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8


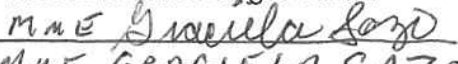
FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-17

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>17</p> <p> Monsieur Jean-Georges Lafleur  MME GRACIELA SAZO</p> <p>545, terrasse Louis-Basile-Pigeon</p> <p>Votre n° tél. : <u>514-713-0142</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : <u>JEANNO-LAF@HOTMAIL.COM</u></p> <p>Compte de taxes : 050566-65</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 670-676, 18e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.

Service de la gestion et de la planification immobilière
 Direction des transactions immobilières et de la sécurité
 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8



FORMULAIRE DE PÉTITION EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31H05-005-6152-18

Mandat : 16-0007-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville conservera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude de passage aux fins d'installation, de maintien et d'entretien des services d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 1 246 987 du cadastre du Québec, laquelle est située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17^e Avenue, la rue Saint-Antoine et la 18^e Avenue, dans l'arrondissement Lachine telle que représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.

Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
<p>18</p> <p> Monsieur David Sevigny</p> <p> Madame Diane Schmidt</p> <p>680, 18e Avenue</p> <p>Votre n° tél. : <u>514 634-5073</u></p> <p>Inscrire adresse courriel : _____</p> <p>Compte de taxes : 050566-66</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 680, 18e Avenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété.</p> <p><input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir, en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle constituée du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, représentée par une trame ombrée sur les plans B et C joints.</p> <p>Note : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.</p>

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

pour être dûment certifiée véritable et pignée et reconnue par les dits sieurs Bédard et Desjarlais, en présence du notaire sous-signé, et par ce dernier à ce présent et acceptante cas échéant: Un terrain situé à Montréal, dans le quartier St. Henri ayant front sur la rue Notre Dame, connu et désigné pour le numéro mille neuf cent vingt huit (1928) des plans et livre de renvois officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, avec les bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve actuellement en l'air, avec les servitudes actives et passives qui peuvent être attachées au dit immeuble et sans réserve de la part du vendeur. Cet immeuble est borné en front, au nord, par la rue Notre Dame, à l'est par le lot numéro 1929 appartenant au Dr. Gustave Fontubise ou représentant; au sud par le chemin de fer du Grand Tronc du Canada, portant le no. officiel 4689 du cadastre, et à l'ouest par le lot no. 1927 des dits plans et livre de renvois officiels appartenant à la succession de feu William Brodie. La propriété ci-dessus décrite, transportée et abandonnée appartient à la cedante, pour l'avoir acquise de M. Edouard David marchand, de Montréal, le 30 octobre 1906, par acte fait devant M. Achille P. A. Bessonneau et enregistré au bureau d'enregistrement des comtés de Hochelaga et Jacques Cartier, le 4 novembre 1906, sous le no. 27618. En cession, transport et abandon sont faites aux charges et conditions suivantes, savoir: 1- à la charge par lecessionnaire de payer les taxes municipales et scolaires dues et à devenir dues, par l'immeuble ci-dessus décrit; 2- De maintenir les baux à loyer des locataires actuels jusqu'à leur expiration, en payant la dite cessionnaire, retirant les loyers dus et à devenir dus, pour son profit; 3- La cedante s'oblige de transporter les assurances qu'elle possède sur les dites propriétés, en faveur de la cessionnaire; 4- La cessionnaire s'oblige d'exécuter et remplir toutes les charges, obligations qui peuvent légalement et régulièrement grever les propriétés ci-dessus décrites. Considération: Ces cessions, transport et d'abandon sont faits pour bonne et valable considération que la cedante reconnaît avoir reçue, avant l'exécution des présentes, de la cessionnaire, et lui en donne quittance. La cedante déclare que les titres à la propriété ci-dessus décrite sont en dépôt au Crédit Foncier Franco-Canadien. En vertu des présentes, la cessionnaire devient propriétaire incommutable de l'immeuble ci-dessus décrit. Dont acte: Fait et passé à Montréal, les jour mois et an ci-dessus en premier lieu mentionnés, sous le numéro dix mille sept cent quatre-vingt-onze du répertoire du notaire sous-signé. Après lecture faite, les parties ont signé avec nous notaire. (Signé) L'union St. Joseph de St. Henri par La Desrochers, Pres. P. S. Poirier, Sec. Trés. La Société des Artistes Canadiens. Francisca, Rodolphe Bédard, Président, Euclide Desjarlais, Sec. Trés. pro tem. R. Faurbaulh, N. P. Copie de la minute des présentes demeure

L. A. D. de record en mon étude R. Faurbaulh, N. P.

No. 297933 Le an mil neuf cent vingt et un, le vingt septième jour du mois de décembre. De l'Église de la Vierge, par devant M. J. S. Aime Ashby, notaire sous-signé pour la Province de Québec, nous mil neuf cent vingt et un, et pratiquant en la cité de Lachine, dans le district de Montréal. Deux à deux heures. A comparu La Compagnie dite Le Pailleur Freres, Limitée, corps politique vingt cinq personnes ayant pourvu d'acteurs et vendeurs immobles dûment incorporés par un acte de la législature de la Province de Québec, ayant pour place de bureau en la cité

midi (Quatrevingt-treize)
M. Bourgne
D. H. Rép.

de Lachine, agissant et représenté aux présentes par son Président J. Armand Le
 Pallan; marchand de la dite cité de Lachine, dûment autorisé à l'effet des présen-
 tes en vertu d'une résolution adoptée par le Bureau des Directeurs de la dite
 Compagnie à son assemblée du vingt-trois décembre mil neuf cent vingt et un,
 dont copie reconnue ne parvient est demeurée annexée aux présentes pour
 référence au besoin, laquelle a, par ces présentes, été et transportée avec
 les garanties légales et libres de toutes dettes et hypothèques, à la cité
 de Lachine, corps politique dûment incorporé, ayant eu place d'affaires au
 pour hôtel de Ville, en la cité de Lachine, agissant et représenté aux présentes
 par son Honneur le Maire J. Dalbe Vian, architecte, de la cité de Lachine, et
 son Secrétaire-Trésorier Hector Daoust, comptable, du même lieu, tous léga-
 lement autorisés à l'effet des présentes en vertu d'une résolution adoptée
 par le Conseil municipal de la dite cité de Lachine, à son assemblée du dix-
 neuf novembre mil neuf cent vingt et un, à l'ouverture au vingt-trois novembre
 mil neuf cent vingt et un, dont copie reconnue ne parvient est demeurée
 annexée aux présentes pour référence au besoin, à ce présente et acceptant
 en son nom: Description. Tous ses droits, actions, parts et prétentions,
 titres de propriétés et autres, en. Dans une rue située au lieu appelé Parc
 Descartes, en la cité de Lachine, étant la partie nord de ce lot de terre
 connu et désigné pour le numéro deux cent quarante de la subdivision
 du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-240) des plans
 et livre de renvoi officiels de la Ville de Lachine. Mesurant, la dite
 partie du lot, soixante et six pieds de largeur sur six cent soixante pieds de pro-
 fondeur, mesure anglaise, plus ou moins. Et bornée, la même partie de lot
 au sud par la rue St. Antoine, au nord par la rue St. Catherine, à l'est par
 les lots Nos. 206, 207, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 234, 231,
 et 239, de la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre et à l'est par les
 lots Nos. 326, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 309 de
 la subdivision du dit lot No. 293 du dit cadastre. So. Les parcelles ci-après
désignées, situées au lieu appelé Parc Descartes, en la cité de Lachine,
étant: M. Ces lots de terre connus et désignés pour les numéros deux
 cent soixante et quatorze, trois cent seize, trois cent trente-quatre, trois cent
 quarante six, trois cent cinquante-huit, trois cent soixante et dix, sept,
 trois cent quatre-vingt-neuf, quatre cent, quatre cent dix-huit, quatre
 cent trente, quatre cent quarante-deux, quatre cent soixante, quatre cent
 soixante et douze, quatre cent quatre-vingt-cinq, quatre cent quatre-vingt
 dix-huit, cinq cent dix-neuf, cinq cent soixante et quatre, cinq cent soixante
 et seize, cinq cent quatre-vingt-huit, six cent deux, six cent trois, six cent
 quinze, six cent vingt-cinq, six cent vingt-six, six cent trente-huit de la
 subdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-294, 316, 334,
 346, 358, 377, 389, 400, 418, 430, 442, 460, 472, 484, 498, 522, 564, 576, 588, 602,
 613, 615, 625, 626, 638) des plans et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine
 dans le Comté de Jacques Cartier. N. La partie nord de ce lot de terre connu et
 désigné pour le numéro trois cent quatre de la subdivision du lot numéro
 deux cent quatre-vingt-treize (293-304) des plans et livre de renvoi officiels

878, 29, et 30 des plans et livre de permis officiels de la ville de Lachine, dans le Comté de Jacques-Cartier, ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées aux dits immeubles. Titres: La cédante est propriétaire de ce que dessus cédé pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de J. D. Deschamps, par acte de vente passé devant M^{re} Joseph G. Lemire, notaire, le quinze février mil neuf cent vingt deux, enregistré à M. J. C. pour le No. 440233. Planches: Les dits immeubles sont libérés de tous droits péremptifs, ayant été commués et le prix de commutation payé. Contre en jouissance et condition: Au moyen des présentes la cessionnaire aura la possession immédiate de ce que dessus cédé à la charge: 1. De payer les frais et honoraires des présentes et enregistrement. 2. De payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions qui deviendront dues à l'avenir. 3. De ne pouvoir exiger de la cédante aucun titre ni certificat de recherche. Précisions: La présente cession est faite à la charge par la dite cessionnaire de convertir les dits immeubles en plots et parcelles publiques, pour son contrôle. Il est convenu que la cessionnaire respectera, sous le choc de la presse qui ont pu être consenties par la dite cédante sur les dits immeubles. Il est en outre spécialement convenu entre les parties ce qui suit: 1. Que la cessionnaire fait remise à la cédante de toutes taxes à date par le dit lot No. 293-653 du dit cadastre. 2. Que la dite cité de Lachine consent à l'effacement des lignes homologuées par le dit lot No. 293-653 du dit cadastre. 3. Que la dite cité de Lachine fera cadastrer le résidu du dit lot No. 293-653 du dit cadastre. Dont acte, pour le numéro neuf mille neuf cent dix-neuf des minutes du notaire soussigné. Fait et passé à Lachine, le 26.01.1926 après lecture faite, les parties ont signé avec nous notaire, qui avons dû en apporter notre scel au officiel. (Signé) N. A. de Paulleur, Prés. Cité de Lachine, par: J. Dalbe Vidar, Maire et Hector Daoust, Sec. Trés. J. S. H. Ashby, notaire. Vraie copie de la minute des présentes lécrites de record en l'étude du notaire soussigné, J. S. H. Ashby, notaire.

Pa...
 U.L. 172
 No. 172
 Cot. R
 J. S. H. Ashby
 01070

2. l. 1. l. 1.
 No. 298 156
 Enregistré le quatorze
 Janvier mil neuf cent
 vingt deux à neuf heures
 et vingt minutes
 avant midi.
 J. S. H. Ashby
 Not. R. Q.
 J. S. H. Ashby
 Not. R. Q.

L'an mil neuf cent vingt-deux, le quatrième jour du
 mois de Janvier. Devant M^{re} Antoine Boileau, Notaire
 pratiquant en la Cité et le District de Montréal. A
 Comparu: - Joseph Laniel, comptable, demeurant au
 No. 4017 rue Parthenais, en la Cité de Montréal, lequel
 a, par ces présentes, vendu avec garantie de tous troubles
 à René Laniel, comptable, demeurant au No. 3423 rue
 Des Érables, en la Cité de Montréal, à ce présent et ac-
 ceptant acquéreur, la moitié indivise des immeubles
 suivants, savoir: Un emplacement situé en la Cité
 de Montréal, borné en front par Ongisme Avenue
 Quartier Rosemont, et composé: 1. De la partie sud
 est du lot numéro cent soixante-trois (C. P. S. L. 173-57)



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LACHINE

REGLEMENT N° 2442

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERME-
TURE TOTALE DE LA RUELLE NORD-
SUD, ENTRE LES 17ÈME ET 18ÈME
AVENUES, DE LA RUE PROVOST À LA
RUE ST-ANTOINE.

Assemblée générale du Conseil municipal de la
Ville de Lachine, tenue suivant les dispositions de la
Loi, en l'Hôtel de Ville de Lachine, lundi, le onzième
(11ème) jour de janvier, mil neuf cent quatre-vingt-huit, à
20:00 heures.

PRÉSENTS: MM. Bergeron J.M.,
Dicaire G.,
Hétu J.M.,
Kearney L.,
McCulloch W.R.,
Miles T.,
Noël P.,

PRÉSIDENT: M. Descary G.,

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par Monsieur
le Conseiller Hétu à la séance régulière du Conseil tenue
le 7 décembre 1987,

PROPOSÉ PAR: M. Hétu,

APPUYÉ PAR: M. Noël,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

LE CONSEIL DE LA VILLE DE LACHINE DÉCRÈTE CE QUI
SUIT:

ARTICLE 1er. - Est fermée à la circulation la
ruelle sise en direction nord-sud, entre les 17ème et 18ème
avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine désignée
sous le numéro 293-472 du cadastre officiel de la Ville de



Lachine, telle que plus amplement montrée au plan préparé par M. Michel Angrignon le 3 décembre 1987 et produit comme annexe "A" au présent règlement pour en faire partie intégrante;


ARTICLE 2.- Le Conseil de la Ville de Lachine est autorisé à vendre l'assiette de la ruelle fermée par l'article 1er pour une somme de 1,00 \$ aux propriétaires des immeubles contigus;


Les frais de l'acte notarié, d'enregistrement, d'arpenteur-géomètre et de subdivision sont à la charge de l'acquéreur;

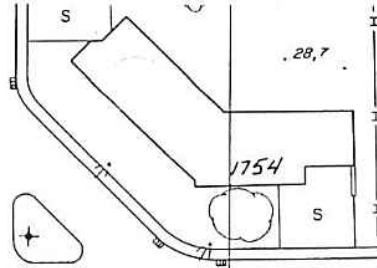
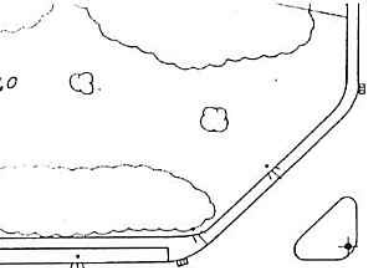
L'acquéreur de toute ou partie de l'assiette de ruelle devra prendre à sa charge tout dommage qui pourrait résulter de la fermeture de ladite ruelle conjointement avec tous les autres propriétaires riverains situés en bordure de l'ancienne ruelle;

ARTICLE 3.- Le présent règlement s'applique malgré l'article 16 du règlement n° R-2293-2 concernant la fermeture des rues et ruelles;

ARTICLE 4.- Son Honneur le Maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte à intervenir à cette fin;

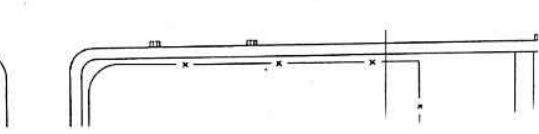
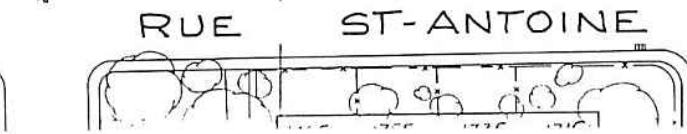
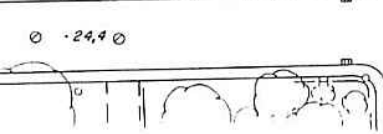
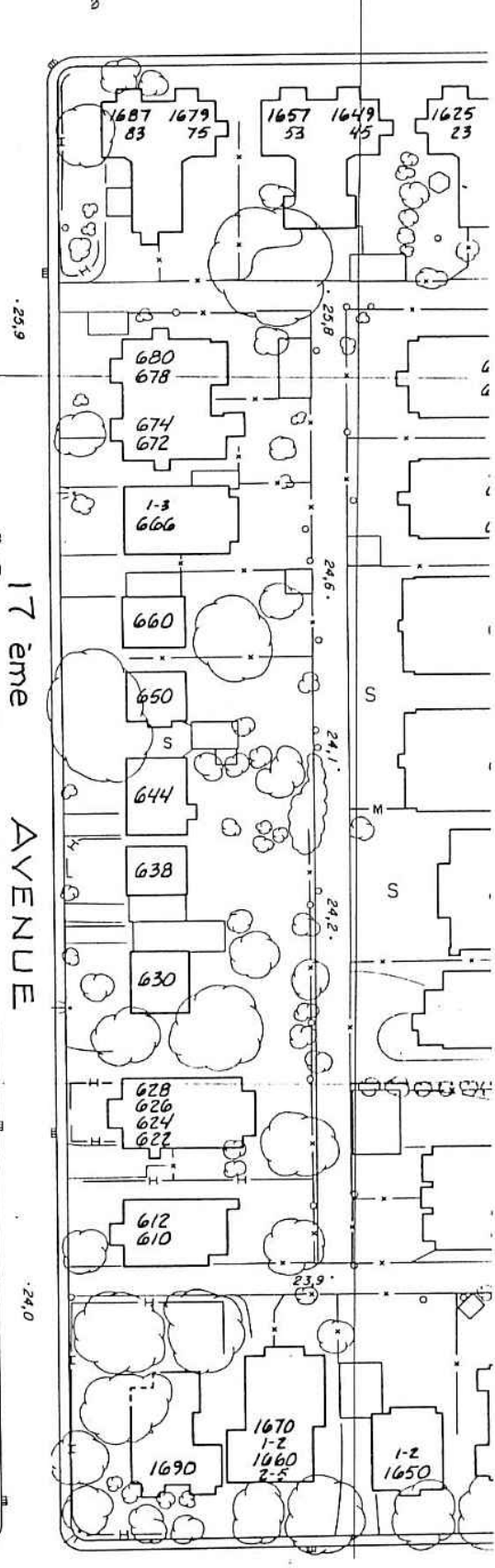
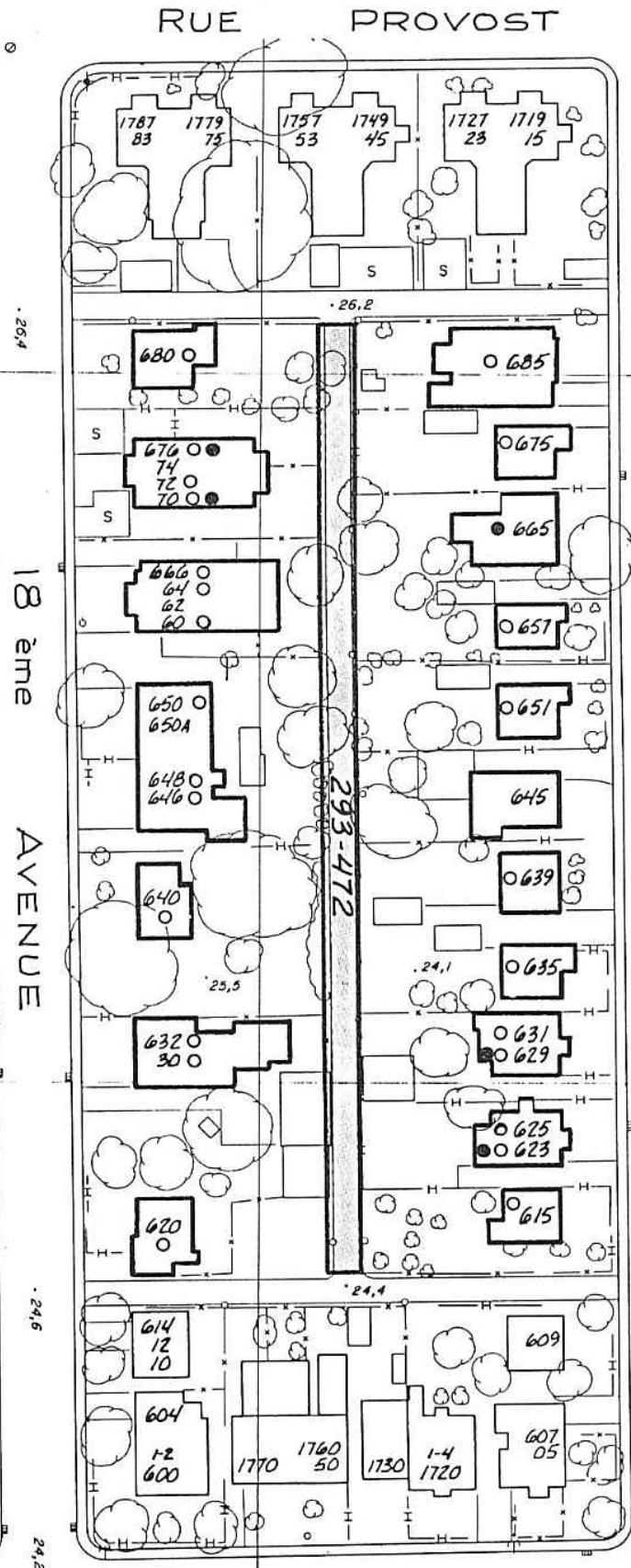
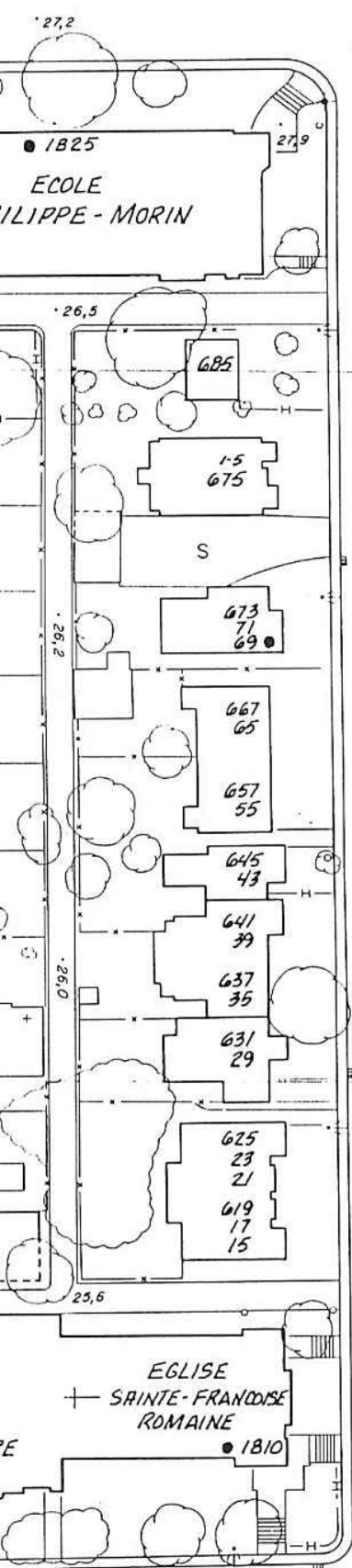

MAIRE DE LA VILLE DE LACHINE


GREFFIER DE LA VILLE DE LACHINE



RUE I' E NORD-SUD REG. 2442
ANNEXE "A"
ENTRE 11e AVE. & 18e AVE.
ENTRE PROVOST-ST-ANTOINE

○ POUR
● CONTRE



Michel Auger
87-12-03

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE LACHINE

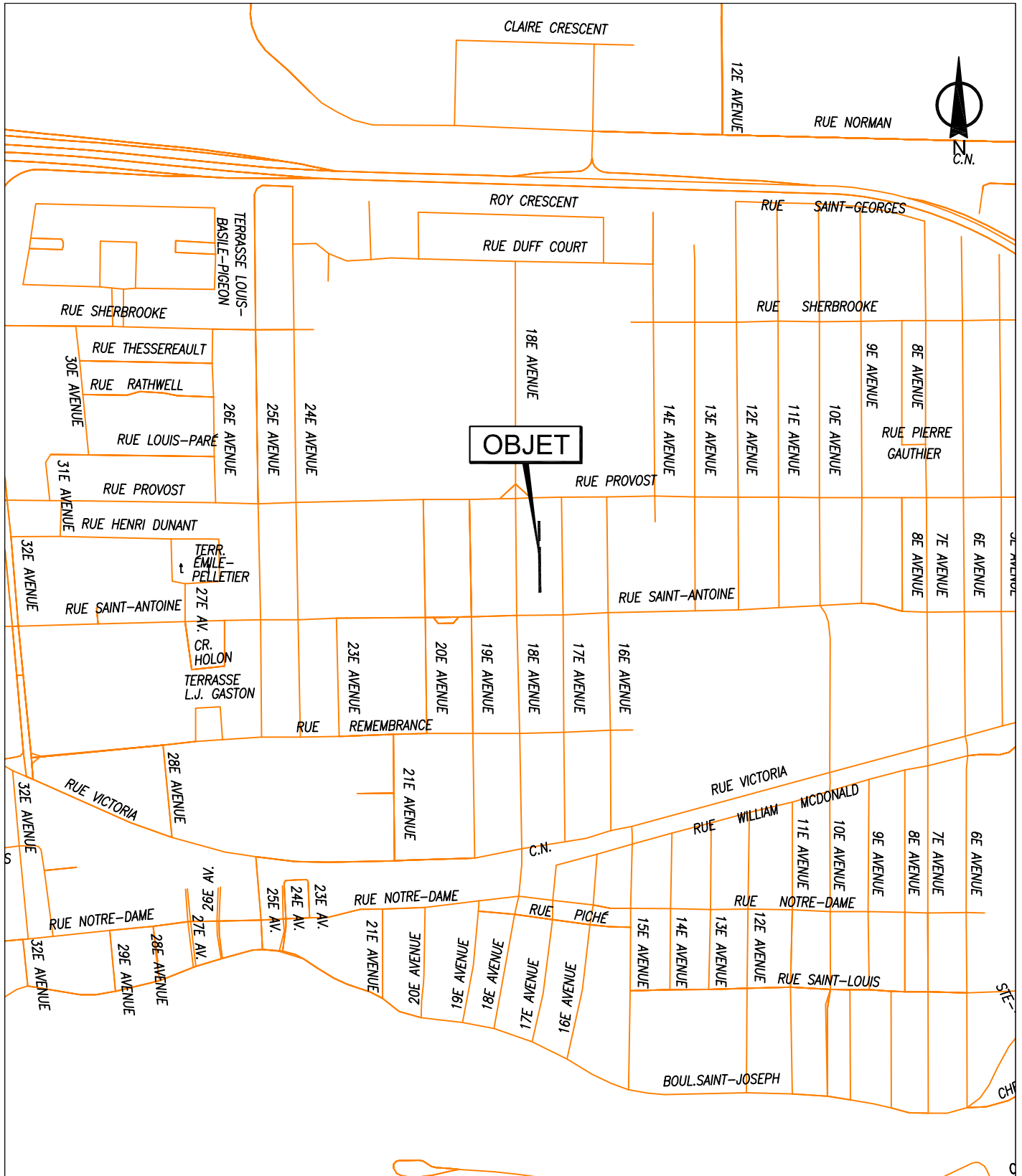
REGLEMENT NO 2442

REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE DE LA
RUELLE NORD-SUD, ENTRE LES 17^{ème} ET
18^{ème} AVENUES, DE LA RUE PROVOST A
LA RUE ST-ANTOINE

Passé le : 88-01-11

Publié le : 88-01-20

En vigueur le: 88-01-20

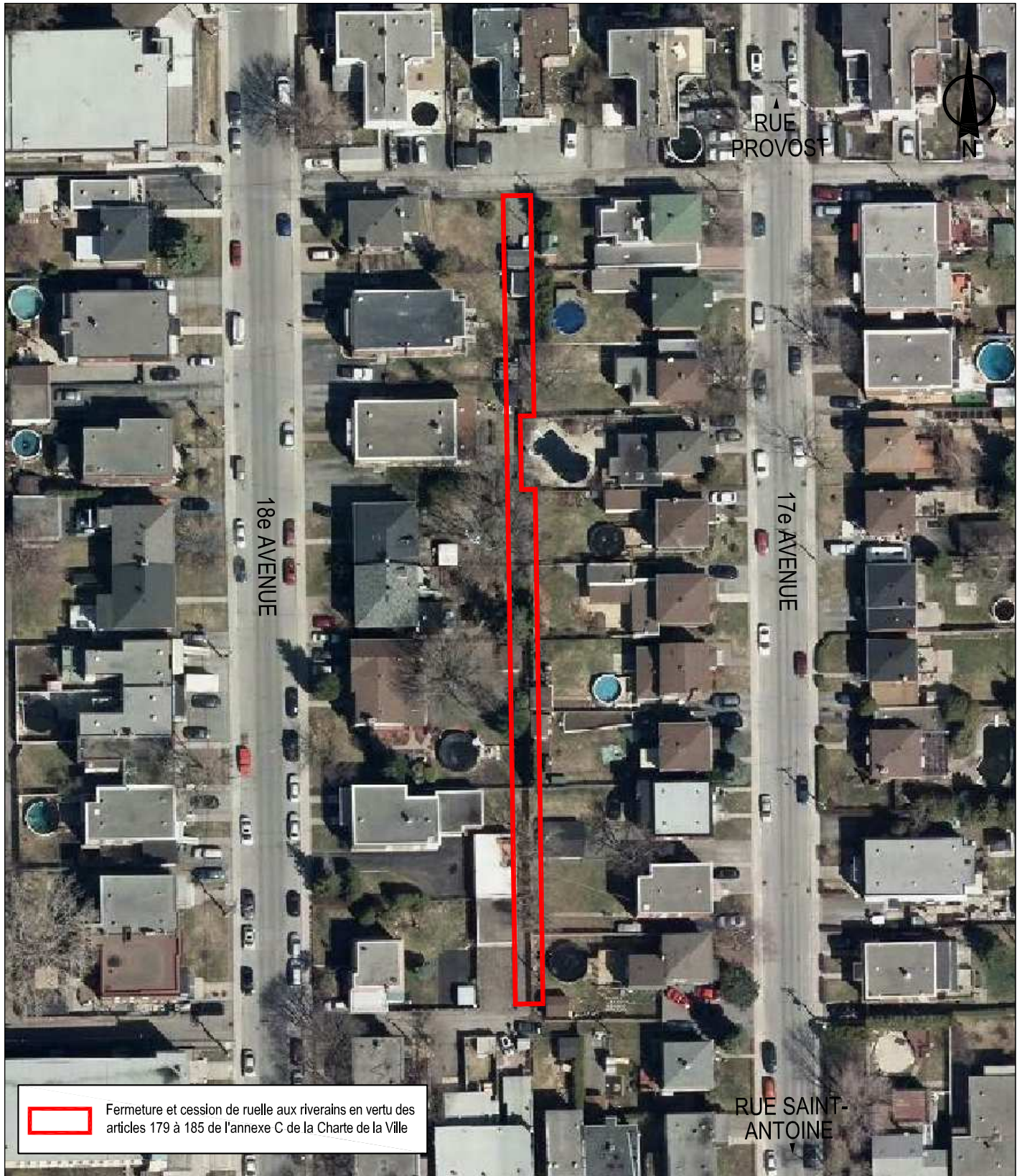


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA
 PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan A: plan de localisation
 Dossier: 31H05-005-6152-01
 Dessinateur: LJC
 Échelle: -
 Date: 2016-08-04

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

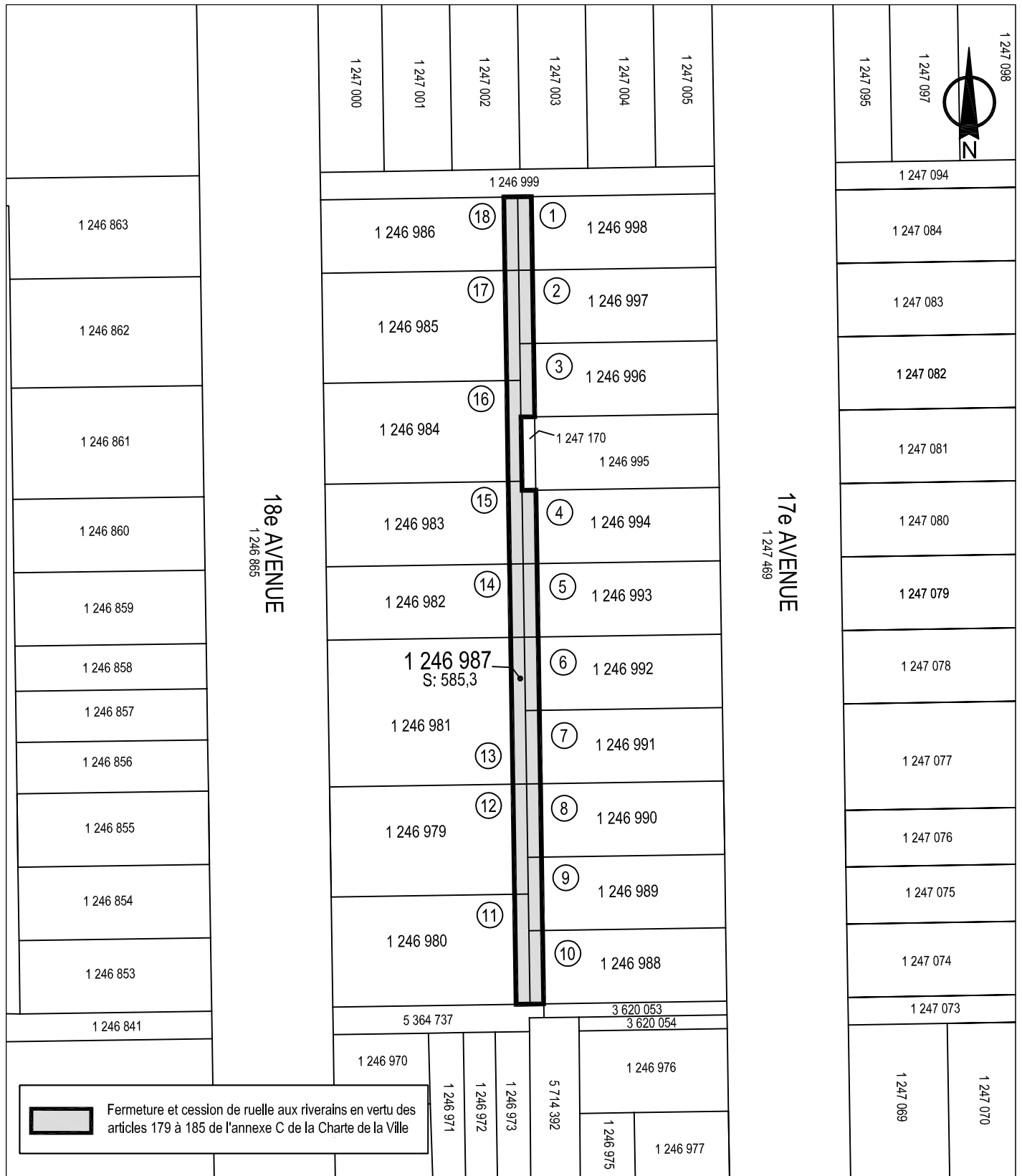


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA
PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Lachine
Montréal 

Plan P: photo aérienne
Dossier: 31H05-005-6152-01
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:900
Date: 2016-08-03

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



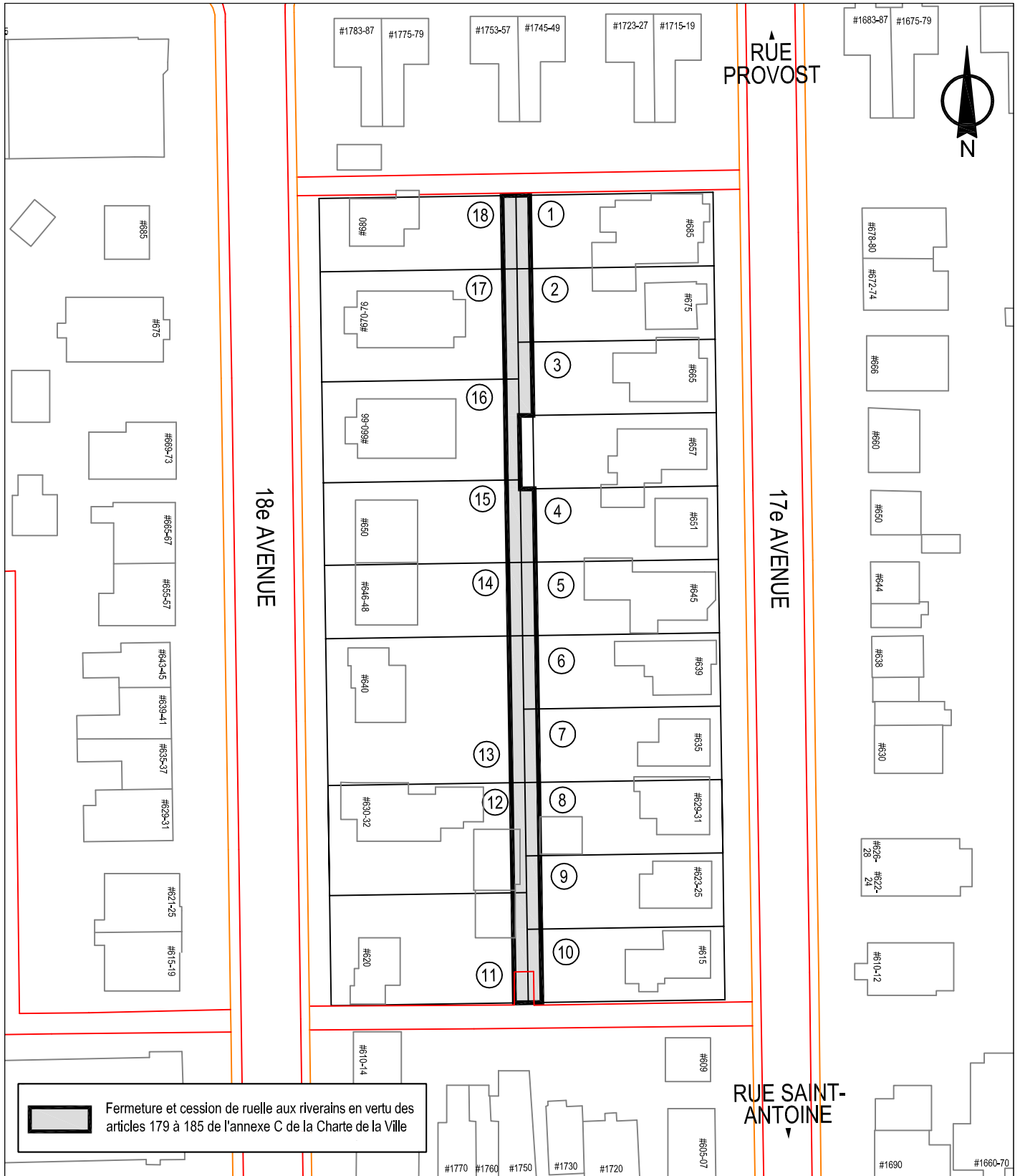
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA
PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H05-005-6152-01
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:900
Date: 2016-08-03

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA
PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER/ SÉCURITÉ
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H05-005-6152-01
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:900
Date: 2016-08-03

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

1 246 988

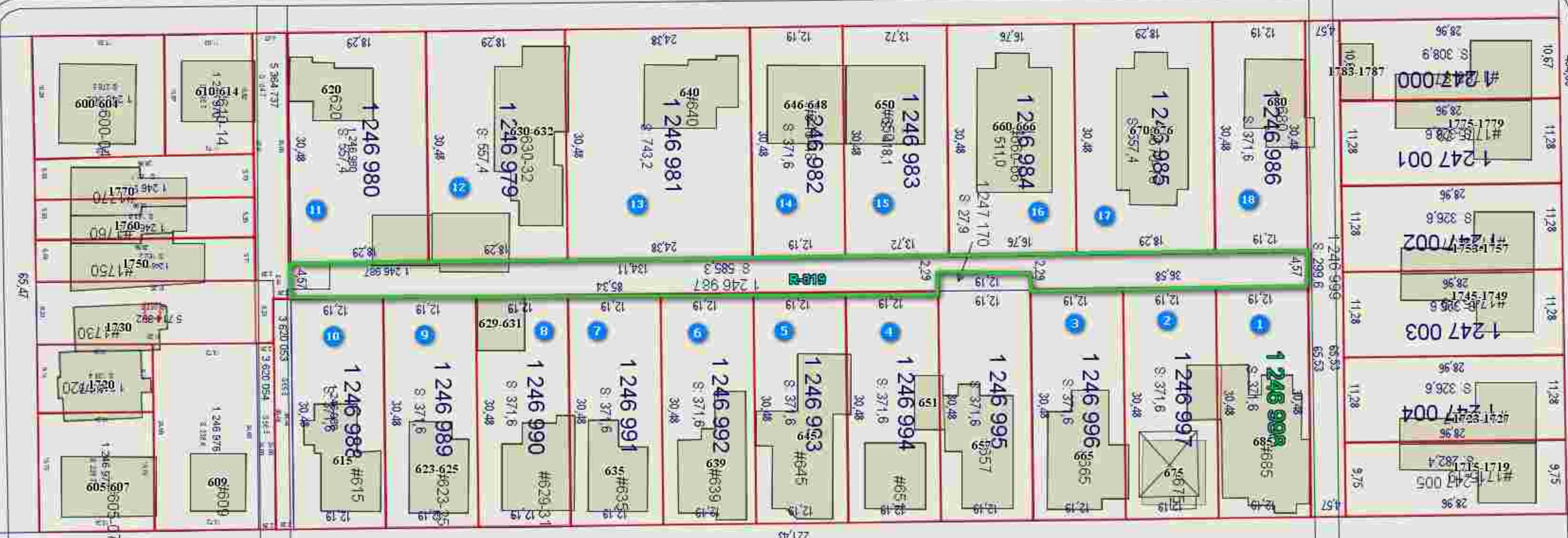
1 246 988



1 247 400

S: 8 137,5

33/48 m



1 246 968

JMap

No	1 ^{er} nom	2 ^e nom	Appel	Adresse propriété	Adresse postale	Ville code postal	Lot propriété	Lot achat	Compte de taxes	No de téléphone du responsable	Adresse courriel du responsable	No de dossier	No de mandat	Localisation de la ruelle	Arrondissement	Soussigné	Titre du professionnel	Initiales du responsable	Nom du directeur du DAUSE	Lots contigus
1	Monsieur Fernand Bélaïr	Monsieur Dominique Bélaïr	Messieurs,	685, 17e Avenue	685, 17e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 998		050567-37	3657	jguillemette	31H05-005-6152-01	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
2	Madame Valérie Léger	Monsieur Matthieu Le Moelgou	Madame, Monsieur	675, 17e Avenue	675, 17e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 997		050567-36	3657	jguillemette	31H05-005-6152-02	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
3	Madame Aude Cuerrier-Laliberté	Monsieur Mario Thifaut	Madame, Monsieur	665, 17e Avenue	665, 17e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 996		050567-35	3657	jguillemette	31H05-005-6152-03	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost, la 17e	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
4	Madame Irène Dalla Libera		Madame,	651, 17e Avenue	651, 17e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 994		050567-34	3657	jguillemette	31H05-005-6152-04	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
5	Monsieur Kevin Filiatrault	Madame Louise Lefebvre	Madame, Monsieur	645, 17e Avenue	645, 17e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 993		050567-33	3657	jguillemette	31H05-005-6152-05	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
6	Monsieur Mario Condo	Madame Anik Malo	Madame, Monsieur	639, 17e Avenue	639, 17e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 992		050567-32	3657	jguillemette	31H05-005-6152-06	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en	JG	M. Michel Séguin	
7	Monsieur Paul Page	Madame Chantal Pepin	Madame, Monsieur	635, 17e Avenue	635, 17e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 991		050567-31	3657	jguillemette	31H05-005-6152-07	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en	JG	M. Michel Séguin	
8	Monsieur Michel Lafleur		Monsieur,	629-631, 17e Avenue	1125, Avenue Dawson	Dorval (Québec) H9S 1X9	1 246 990		050567-30	3657	jguillemette	31H05-005-6152-08	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en	JG	M. Michel Séguin	
9	Monsieur John Zbacnik		Monsieur,	623-625, 17e Avenue	1015, Avenue Carson	Dorval (Québec) H9S 1M1	1 246 989		050567-29	3657	jguillemette	31H05-005-6152-09	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
10	Monsieur Patrice Dugal	Madame Annie Beausejour	Madame, Monsieur	615, 17e Avenue	615, 17e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 988		050567-28	3657	jguillemette	31H05-005-6152-10	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
11	Monsieur Albert Serres	Madame Yvonne Boule Serres	Madame, Monsieur	620, 18e Avenue	620, 18e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 980		050566-59	3657	jguillemette	31H05-005-6152-11	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en	JG	M. Michel Séguin	
12	Madame Thérèse Laberge Fournel		Madame,	630-632, 18e Avenue	630, 18e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 979		050566-60	3657	jguillemette	31H05-005-6152-12	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
13	Monsieur René Auger		Monsieur,	640, 18e Avenue	640, 18e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 981		050566-61	3657	jguillemette	31H05-005-6152-13	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en	JG	M. Michel Séguin	
14	Monsieur Martin Gagné		Monsieur,	646-648, 18e Avenue	255, 34e Avenue	Montréal (Québec) H8T 1Z4	1 246 982		050566-62	3657	jguillemette	31H05-005-6152-14	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en	JG	M. Michel Séguin	
15	Monsieur Yann Lefebvre	Madame Vanessa Rice	Madame, Monsieur	650, 18e Avenue	415, Halford Road	Beaconsfield (Québec) H9W 3L5	1 246 983		050566-63	3657	jguillemette	31H05-005-6152-15	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en	JG	M. Michel Séguin	
16	Monsieur Mario Bellemare	Madame Linda Garant	Madame, Monsieur	660-666, 18e Avenue	281, Avenue Lepage	Dorval (Québec) H9S 3E7	1 246 984		050566-64	3657	jguillemette	31H05-005-6152-16	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en	JG	M. Michel Séguin	
17	Monsieur Jean-Georges Lafleur	Madame Graciela Sazo Polanco	Monsieur, Madame	670-676, 18e Avenue	545, terrasse Louis-Basile-Pigeon	Montréal (Québec) H8S 4L7	1 246 985		050566-65	3657	jguillemette	31H05-005-6152-17	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	
18	Monsieur David Sévigny	Madame Diane Schmidt	Madame, Monsieur	680, 18e Avenue	680, 18e Avenue	Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 986		050566-66	3657	jguillemette	31H05-005-6152-18	16-0007-T	située à l'intérieur du quadrilatère formé de la rue Provost,	Lachine	Julie Guillemette	Chargée de soutien technique en immobilier	JG	M. Michel Séguin	

CALCUL APPROXIMATIF DU SURPLUS DE TAXES

MANDAT: 13-0147-T

EXEMPLE

Dossier : dans le quadrilatère de la 3e Avenue et la 4e Avenue, entre René-Lévesque et de la Gauchetière

#	Nom des propriétaires		Lots	N° compte de taxes	Superficie approx. ajoutée			Valeur terrain 2014 au cpte de taxes soit 20,44 \$/pi²								
					Ruelle à ½ frontage m lin. arrière	2.235		10.7639		Coût approx. de plus selon évaluation 2014						
						0	4.47	Superf. en m²	superficie ruelle en pi²	33.00 \$	0.006812	0.00106	0.000038	0.00098	0.00066	Total
1	Monsieur Fernand Bélair	Monsieur Dominique Belair	0	050567-37	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2	Madame Valérie Léger	Monsieur Matthieu Le Moeligo	0	050567-36	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
3	Madame Aude Cuerrier-Laliberté	Monsieur Mario Thifault	0	050567-35	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
4	Madame Irène Dalla Libera		0	050567-34	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
5	Monsieur	Madame	0	050567-33	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
6	Monsieur	Madame	0	050567-32	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
7	Monsieur	Madame	0	050567-31	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
8	Monsieur		0	050567-30	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
9	Monsieur		0	050567-29	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
10	Monsieur	Madame	0	050567-28	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
11	Monsieur	Madame	0	050566-59	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
12	Madame Thérèse Laberge Fournel		0	050566-60	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

CALCUL APPROXIMATIF DU SURPLUS DE TAXES

13	Monsieur René Auger	0	0	050566-61	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
14	Monsieur Martin Gagné	0	0	050566-62	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
15	Monsieur	Madame	0	050566-63	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
16	Monsieur	Madame	0	050566-64	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
17	Monsieur	Madame	0	050566-65	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
18	Monsieur David Sévigny	Madame Diane Schmidt	0	050566-66	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
19	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
20	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
21	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
22	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
23	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
24	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
25	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
26	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
27	0	0	0	0	#DIV/0!	2.235	0.00	0.00	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

mètre lin. 0.00 #DIV/0! 0.00 m² à inscrire sur le tableau de la compilation de la pétition pour superficie totale à transférer aux propriétaires riverains.

24 riverains
0.666
 15.984
 les 2/3
 arrondi à 16 riverains

66.6%
 0.00 mètre lin. requis

OUI: ??/24 = 89,7 %
 : ceux répondus favorables

#REF! #REF! mètres lin. de ceux qui sont favorables à la pétition
 0.00 mètres lin. du total de la ruelle

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 6 031 515 à 6 031 53 inclusivement du cadastre du Québec, et située au sud de la rue Provost,
entre la 17e Avenue et la 18e Avenue**

DOSSIER : 31H05-005-6152-01 MANDAT : 16-0007-T

N ^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Sup. acquise en (m ²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Fernand Bélair Monsieur Dominique Belair 685, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 998	AUCUN VOIR RIVERAIN #18		050567-37	685, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12.19	CESSION
2	Madame Valérie Léger Monsieur Matthieu Le Moeligo 675, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 997	6 031 516	27.90	050567-36	675, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12.19	OUI
3	Madame Aude Cuerrier-Laliberté Monsieur Mario Thifault 665, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 996	6 031 517	27.90	050567-35	665, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12.19	OUI
4	Madame Irène Dalla Libera 651, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 994	6 031 518	27.90	050567-34	651, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12.19	Aucune réponse
5	Monsieur Kevin Filiatrait Madame Louise Lefebvre 645, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 993	6 031 519	27.90	050567-33	645, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12.19	OUI
6	Monsieur Mario Condo Madame Anik Malo 639, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 992	6 031 520	27.90	050567-32	680, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	12.19	OUI

Commentaire: Communication téléphonique du 18/10/2016 Ne veut pas de sa ½ ruelle, ils la laissent au riverain numéro 18

7	Monsieur Paul Page Madame Chantal Pepin 635, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 991	6 031 521	27.90	050567-31	635, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12.19	OUI	12.19
8	Monsieur Michel Lafleur 629-631, 17e Avenue Dorval (Québec) H9S 1X9	1 246 990	6 031 522	27.90	050567-30	629-631, 17e Avenue Dorval (Québec) H9S 1X9	12.19	OUI	12.19
9	Monsieur John Zbacnik 623-625, 17e Avenue Dorval (Québec) H9S 1M1	1 246 989	6 031 523	27.90	050567-29	623-625, 17e Avenue Dorval (Québec) H9S 1M1	12.19	Aucune réponse	
10	Monsieur Patrice Dugal Madame Annie Beausejour 615, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 988	6 031 524	27.90	050567-28	615, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12.19	OUI	12.19
11	Monsieur Albert Serres Madame Yvonne Boule Serres 620, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 980	6 031 525	41.70	050566-59	620, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	18.29	Aucune réponse	
12	Madame Thérèse Laberge Fournel 630-632, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 979	6 031 526	41.70	050566-60	630-632, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	18.29	OUI CESSION	18.29

Commentaire: Com. téléphonique le 21/03/2017 avec Mme Fournel à l'effet que son garage empiète dans la ruelle et qu'elle a tout intérêt à conserver sa ½ ruelle plutôt que la céder.
RÉP. : Je ne savais pas que mon garage empiétait, et j'accepte de recevoir ma ½ ruelle.

13	Monsieur René Auger 640, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	0 1 246 981	6 031 527	55.70	050566-61	640, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	24.88	OUI	24.88
14	Monsieur Martin Gagné 646-648, 18e Avenue Montréal (Québec) H8T 1Z4	0 1 246 982	6 031 528	27.90	050566-62	646-648, 18e Avenue Montréal (Québec) H8T 1Z4	12.19	OUI	12.19
15	Monsieur Yann Lefebvre Madame Vanessa Rice 650, 18e Avenue Beaconfields (Québec) H9W 3L5	1 246 983	6 031 529	31.40	050566-63	650, 18e Avenue Beaconfields (Québec) H9W 3L5	13.72	OUI	13.72
16	Monsieur Mario Bellemare Madame Linda Garant 660-666, 18e Avenue Dorval (Québec) H9S 3E7	1 246 984	6 031 530	38.30	050566-64	660-666, 18e Avenue Dorval (Québec) H9S 3E7	16.76	OUI	16.76
17	Monsieur Jean-Georges Lafleur Madame Graciela Sazo Polanco 670-676, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 4L7	1 246 985	6 031 531	41.70	050566-65	670-676, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 4L7	18.29	OUI	18.29
18	Monsieur David Sévigny Madame Diane Schmidt 680, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 986	6 031 515 6 301 532	27.90 27.90	050566-66	680, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	12.19	OUI	12.19
									213.8
								585.30	256.51

Voir courriel pour l'acceptation de la ½ ruelle du riverain no 1

Nombre total de propriétaires:	18
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %) :	12

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le **21/03/2017**

Total des votes favorables obtenus (83,3 %)	13
Total des votes de cession	1
Total des votes de refus/aucune réponse	4

Total mesure en front	256.51 m
-----------------------	-----------------

Front requis 66.6%	170.84 m
--------------------	-----------------

Dimension du front obtenu	213.84 m
---------------------------	-----------------

Superficie totale à transférer	585.30 m²
--------------------------------	-----------------------------

**COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS**
Ruelle constituée des lots 6 031 515 à 6 031 531 inclusivement du cadastre du Québec, et située au sud de la rue Provost,
entre la 17e Avenue et la 18e Avenue
DOSSIER : 31H05-005-6152-01 MANDAT : 16-0007-T

N°	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Sup. acquise en (m²)	Numero compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Monsieur Fernand Bélar Monsieur Dominique Bélar 685, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 998	AUCLIN VOIR RIVERAINS.HTM		050567-37	685, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12,19	CESSION
2	Madame Valérie Légar Monsieur Mathieu Le Moinepau 875, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 997	6 031 516	27,90	050567-36	875, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12,19	OUI
3	Madame Aude Clavier-Laliberté Monsieur Mario Thifault 885, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 996	6 031 517	27,90	050567-35	885, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12,19	OUI
4	Madame Irène Dube Libens 851, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	0 1 246 994	6 031 518	27,90	050567-34	851, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12,19	Aucune réponse
5	Monsieur Kevin Filatrault Madame Louise Laliberté 845, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 993	6 031 519	27,90	050567-33	845, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12,19	OUI
6	Monsieur Mario Gordo Madame Anis Mabo 839, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 992	6 031 520	27,90	050567-32	839, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	12,19	OUI
7	Monsieur Paul Pappe Madame Chantal Papin 835, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 991	6 031 521	27,90	050567-31	835, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12,19	OUI
8	Monsieur Michel Lafleur 829-831, 17e Avenue Dorval (Québec) H8S 1X9	0 1 246 990	6 031 522	27,90	050567-30	829-831, 17e Avenue Dorval (Québec) H8S 1X9	12,19	OUI
9	Monsieur John Zbaniak 823-825, 17e Avenue Dorval (Québec) H8S 1M1	0 1 246 989	6 031 523	27,90	050567-29	823-825, 17e Avenue Dorval (Québec) H8S 1M1	12,19	Aucune réponse
10	Monsieur Patrice Duval Madame Annie Beauséjour 815, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	1 246 988	6 031 524	27,90	050567-28	815, 17e Avenue Montréal (Québec) H8S 3P4	12,19	OUI
11	Monsieur Albert Serres Madame Yvonne Boule Serres 820, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 990	6 031 525	41,70	050566-59	820, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	18,29	Aucune réponse
12	Madame Thérèse Laberge Fournel 830-832, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	0 1 246 979	6 031 526	41,70	050566-60	830-832, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	18,29	OUI CESSION
13	Monsieur René Auger 840, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	0 1 246 981	6 031 527	55,70	050566-61	840, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	24,88	OUI
14	Monsieur Martin Gagné 848-848, 18e Avenue Montréal (Québec) H8T 1Z4	0 1 246 982	6 031 528	27,90	050566-62	848-848, 18e Avenue Montréal (Québec) H8T 1Z4	12,19	OUI
15	Monsieur Yann Lafévre Madame Vanessa Rice 850, 18e Avenue Beaconsfield (Québec) H9W 3L5	1 246 983	6 031 529	31,40	050566-63	850, 18e Avenue Beaconsfield (Québec) H9W 3L5	13,72	OUI
16	Monsieur Mario Bellemare Madame Linda Garant 860-866, 18e Avenue Dorval (Québec) H9S 3E7	1 246 984	6 031 530	38,30	050566-64	860-866, 18e Avenue Dorval (Québec) H9S 3E7	16,76	OUI
17	Monsieur Jean-Georges Lafleur Madame Graciela Sans-Polanco 870-876, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 4L7	1 246 985	6 031 531	41,70	050566-65	870-876, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 4L7	18,29	OUI
18	Monsieur David Sévigny Madame Diane Schmitt 880, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	1 246 986	6 031 532	27,90	050566-66	880, 18e Avenue Montréal (Québec) H8S 3R4	12,19	OUI
				885,31			256,51	213,8

Commentaire: Communication téléphonique du 18/10/2016 Ne veut pas de sa % ruelle, ils la laissent au riverain numéro 18

Commentaire: Com. téléphonique le 21/03/2017 avec Mme Fournel à l'effet que son garage empiète dans la ruelle et qu'elle a tout intérêt à conserver sa % ruelle plutôt que la céder.
REP.: je ne savais pas que mon garage empiétait, et j'accepte de recevoir ma % ruelle.

Voir courriel pour l'acceptation de la % ruelle du riverain no 1

Total des votes favorables obtenus (63,3 %)	13
Total des votes de cession	1
Total des votes de refus/aucune réponse	4

Nombre total de propriétaires:	18
Nombre minimum de signatures requises (66,6 %):	12

Total mesure en front	256,51 m
Front requis 66,6%	170,84 m
Dimension du front obtenu	213,84 m
Superficie totale à transférer	885,30 m²

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 21/03/2017

Dossier # : 1181233001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement no 17-082 et modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17e et 18e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6152-01

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Règlement.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-26

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 17-082 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2442 ADOPTÉ PAR L'ANCIENNE VILLE DE LACHINE DÉCRÉTANT LA FERMETURE TOTALE DE LA RUELLE NORD-SUD, ENTRE LES 17^E ET 18^E AVENUES, DE LA RUE PROVOST À LA RUE ST-ANTOINE, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU le Règlement no 2442 du 11 janvier 1988 qui décrétait la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, autrefois connue comme étant une partie du lot 293-472 du cadastre officiel de la Ville de Lachine.

VU le cadre législatif des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) qui permet le transfert d'une ruelle aux propriétaires riverains par une procédure réglementaire.

VU la requête produite par les propriétaires riverains pour obtenir le transfert de propriété des lots visés par le présent règlement, conformément à l'article 179 de l'Annexe C de *Charte de Montréal, métropole du Québec*.

VU le Règlement no 17-082 du 25 septembre 2017 qui modifiait le Règlement no 2442 pour prévoir le transfert aux propriétaires riverains, conformément aux articles 179 à 185 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

VU l'absence de création d'une servitude d'utilités publiques au Règlement no 17-082, tel que le prévoyait le plan P-6 Lachine l'accompagnant.

À la séance du _____ 2018, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement no 17-082 est abrogé.
2. L'ARTICLE 1^{er}.- du Règlement no 2442 est modifié par l'ajout du texte suivant :

« - Cette ruelle fermée, autrefois connue comme étant une partie du lot 293-472 du cadastre officiel de la Ville de Lachine, est maintenant décrite comme étant composée des lots 6 031 515, 6 031 516, 6 031 517, 6 031 518, 6 031 519, 6 031 520, 6 031 521, 6 031 522, 6 031 523, 6 031 524, 6 031 525, 6 031 526, 6 031 527, 6 031 528, 6 031 529, 6 031 530, 6 031 531 et 6 031 532 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après « lots ruelle »).

Les lots riverains de cette ruelle sont les suivants : 1 246 986, 1 246 997, 1 246 996, 1 246 994, 1 246 993, 1 246 992, 1 246 991, 1 246 990, 1 246 989, 1 246 988, 1 246 980, 1 246 979, 1 246 981, 1 246 982, 1 246 983, 1 246 984 et 1 246 985 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après « lots riverains »).

Les lots ruelle ci-dessus mentionnés sont remembrés aux lots riverains ci-dessus mentionnés, conformément au plan P-6 Lachine préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 24 janvier 2017, sous le numéro 1758 de ses minutes, dossier numéro 22264, dont copie est jointe en annexe au présent règlement.

Lorsqu'un lot riverain auquel la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

Une partie de l'emprise de cette ruelle composée des lots 6 031 515, 6 031 516, 6 031 517, 6 031 518, 6 031 519, 6 031 520, 6 031 521, 6 031 522, 6 031 523 et 6 031 524 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFJKA sur le plan P-6 Lachine, est grevée d'une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

Le propriétaire des lots riverains auxquels cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de la Ville ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.»

3. Les ARTICLES 2.- et 3.- du Règlement no 2442 sont abrogés.

ANNEXE
PLAN P-6 LACHINE

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2018.

CE : 50.001
2018/02/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1180498001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017.

Il est recommandé :
de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en date du 31 décembre 2017.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2018-01-31 17:06

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1180498001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire, ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative. Par ailleurs, le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* a introduit un nouveau pouvoir habilitant dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Les municipalités du Québec peuvent désormais : « (...) par règlement et conformément à des orientations définies à cette fin dans le plan d'urbanisme, assujettir la délivrance de tout permis pour la construction d'unités résidentielles à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la municipalité en vue d'améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial ». La Ville a donc mis en place un comité de travail qui se penchera sur cette question.

La Stratégie d'inclusion actuelle vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives ;
- Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de copropriétés abordables.

Les cibles visées par la Stratégie à son adoption sont l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs « familles » ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008. Depuis décembre 2015, la Stratégie vise des projets de 100 logements et plus.

Dans le contexte particulier de projets où le promoteur et les autorités de la Ville et de l'arrondissement concerné conviennent qu'il n'est ni souhaitable ni pertinent d'inclure sur site des composantes de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés, ou encore lorsque l'identification de projets hors site s'avère difficile voire impossible, le recours à une contribution financière constitue alors le moyen pour le promoteur de se conformer à la Stratégie d'inclusion.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12 0338. Cette résolution permettait :

1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (« le Fonds »)*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles ;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Les objets et principes de base de la Stratégie demeurent inchangés. Elle demeure de nature incitative et vise le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Des bilans ont été présentés annuellement depuis 2012. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0068 (2017-03-30) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016.

CG16 0171 (2015-03-24) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

CM15 1498 (2015-12-14) - Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente, soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

CE15 2254 (2015-12-09) - Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

CG15 0066 (2015-02-26) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014.

CG14 0068 (2014-02-27) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

CE13 0439 (2013-04-10) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie

d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012.

CE12 0338 (2012-03-14) - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles.

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

DESCRIPTION

A. Fonctionnement du Fonds de contribution

La dotation du Fonds

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire*, résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement en vertu de stratégies locales et pour des projets comportant depuis décembre 2015 moins de 100 logements. Chaque contribution doit être accompagnée d'une lettre d'entente entre le promoteur et la Ville ou d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abordable ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement par la Ville des lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds doivent aussi y être déposées.

L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir à deux fins :

1- au développement de logements sociaux et communautaires (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires ou, en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration ;

2- au développement de logements privés abordables ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par la Direction de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la

différence entre la valeur marchande (prédéterminée) par logement du terrain prêt à construire du secteur moins la capacité de payer des organismes (par logement) pour les projets sociaux subventionnés par le programme AccèsLogis, programme gouvernemental dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

B. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2017

Logement social et communautaire

Le solde disponible pour ce volet se chiffrait à 6 553 723 \$ le 31 décembre 2016. Au cours de l'année 2017, onze contributions provenant de projets réalisés dans six arrondissements (Ville-Marie, CDN-NDG, Le Sud-Ouest, Rosemont-La-Petite-Patrie, Verdun et Hochelaga-Maisonneuve) ont été reçues pour un total de 4 702 424 \$ amenant le total du fonds à un montant de 11 256 147 \$. Le tableau présenté en pièce jointe détaille chacune de ces transactions.

Aucun déboursé n'a été fait au cours de l'année.

Un montant de 220 000 \$ est réservé pour le projet de la Coopérative d'habitation La Montagne Verte (CG16 0319 - 19 mai 2016) situé dans l'arrondissement Ville-Marie.
Logement abordable privé

Une contribution de 480 000 \$ a été faite en 2017 au profit de l'arrondissement du Sud-Ouest portant le solde disponible pour ce volet à 740 000 \$.

JUSTIFICATION

Lors de la création du Fonds de contribution, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer annuellement le comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 décembre 2017, le solde du Fonds de contribution pour le volet logement social et communautaire était de 11 256 147 \$; celui pour le volet logement abordable privé et familles, de 740 000 \$.

Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné le caractère transitoire des sommes qui y sont déposées et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement. Ces comptes ne sont pas des réserves financières ni des fonds réservés. Légalement, aucun intérêt n'est calculé sur des comptes de dépôts.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* sont sous la gouverne du Service des finances. La Direction de l'habitation tient à jour mensuellement un rapport détaillé (auxiliaire) pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés dont l'un des objectifs est de

réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logements abordables sur site ou hors site n'est pas possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian BORYS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 2-3323
Télécop. : 2.3883

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-15

Julia DAVIES
c/d Division de la planification des stratégies résidentielles

Tél : 514 872-9513
Télécop. : 514 872-3883

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2018-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-01-31

Service de la mise en valeur du territoire
Direction de l'habitation

Fonds de contribution à l'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

État de situation - 31 décembre 2017

	Ahuntsic-Cartierville	CDN-NDG	Le Sud-Ouest	Rosemont-La-Petite-Patrie	Ville-Marie	Villeray-St-Michel-Parc-Extension	Saint-Léonard	Verdun	Plateau Mont-Royal	Hochelaga-Maisonneuve	TOTAL
Volet Logement social et communautaire											
Solde au 31 décembre 2016	500 000 \$	599 250 \$	2 007 626 \$	198 803 \$	1 984 244 \$	51 500 \$	600 000 \$	117 300 \$	495 000 \$	- \$	6 553 723 \$
Contributions approuvées par CM/CG, versées en 2017 à un projet de logement social (montant déboursé)											
- Aucune	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0 \$
Sous-total	- \$	0 \$	- \$	- \$	0 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0 \$
Contributions reçues en 2017											
- Projet Vue	- \$	858 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	858 500 \$
- 280, rue de la Montagne	- \$	- \$	546 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	546 000 \$
- Griffintown îlot Ste-Anne, bloc 3	- \$	- \$	294 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	294 000 \$
- Norampac	- \$	- \$	- \$	55 342 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	55 342 \$
- Quad Windsor -Tour des Canadiens 2	- \$	- \$	- \$	- \$	698 182 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	698 182 \$
- Le Bourbon Ste-Catherine	- \$	- \$	- \$	- \$	369 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	369 000 \$
- Union sur le Parc- Séminaire des Franciscains	- \$	- \$	- \$	- \$	1 798 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 798 000 \$
- 205-207, rue Rielle	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 600 \$	- \$	- \$	4 600 \$
- 380, rue Wilibrord	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	23 000 \$	- \$	- \$	23 000 \$
- 3299-3309, rue de Verdun	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	13 800 \$	- \$	- \$	13 800 \$
- Le Botanik	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	42 000 \$	42 000 \$
Sous-total	- \$	858 500 \$	840 000 \$	55 342 \$	2 865 182 \$	- \$	- \$	41 400 \$	- \$	42 000 \$	4 702 424 \$
Solde au compte au 31 décembre 2017	500 000 \$	1 457 750 \$	2 847 626 \$	254 145 \$	4 849 426 \$	51 500 \$	600 000 \$	158 700 \$	495 000 \$	42 000 \$	11 256 147 \$
Contributions réservées par CM/CG mais non encore versées											
- Coopérative d'habitation La Montagne Verte (CG16 0319)	- \$	- \$	- \$	- \$	(220 000) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(220 000) \$
Sous-total	- \$	0 \$	- \$	- \$	(220 000) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(220 000) \$
Solde disponible au 31 décembre 2017	500 000 \$	1 457 750 \$	2 847 626 \$	254 145 \$	4 629 426 \$	51 500 \$	600 000 \$	158 700 \$	495 000 \$	42 000 \$	11 036 147 \$
Volet Logement abordable privé et familles											
Solde au 31 décembre 2016	- \$	- \$	- \$	260 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	260 000 \$
Contributions versées ou reçues durant l'année 2017											
- Griffintown phases II et III	- \$	- \$	480 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	480 000 \$
Solde au compte au 31 décembre 2017	- \$	- \$	480 000 \$	260 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	740 000 \$

Dossier # : 1180498001

Unité administrative responsable : Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels

Objet : Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1180498001 Bilan fonds logements abordables.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian BORYS
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5676

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-18

Jacques BERNIER
Chef de division - Point de service -
Développement

Tél : 514-872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier